RB258316

Presented to the

LIBRARIES *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

Simon Langlois

[illegible]

[illegible]
[illegible]

MÉMOIRES
SUR LA
GUERRE.

CONTENANT

Les Maximes les plus néceſſaires dans les Opérations de

L'ART MILITAIRE.

Recueillis par Feu M. le Marquis de

FEUQUIERES,

Lieutenant-Général des Armées du Roi, pour l'inſtruction de ſon Fils.

A AMSTERDAM,

Chez JEAN FREDERIC BERNARD,

MDCCXXXIV.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiressurlagu00feuq

AVERTISSEMENT.

CEs Mémoires avoient déja été imprimés à Paris & ailleurs, mais avec tant de lacunes & d'altérations, qu'on n'a pu ſe diſpenſer de les redonner dans l'état où ils doivent être conformement à l'original de l'Auteur. Pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui voudront confronter les éditions précédentes avec celle-ci, on a renfermé entre deux crochets les morceaux reſtitués.

Je dois avertir auſſi que cet ouvrage va être ſuivi des

Mémoires Hiſtoriques & Militaires du même Auteur, & que ces deux Ouvrages ſont étroitement liés enſemble.

MÉMOIRES
SUR
LA GUERRE.

DESSEIN & DIVISION DE CET OUVRAGE.

§. I.

QUOIQUE la plus grande partie de la Nobleſſe Françoiſe ne choiſiſſe point d'autre profeſſion à ſuivre que cel le des armes, (cependant cet illuſtre & ſavant métier n'a pas encore été exercé par perſonne qui ait voulu dans ſes

tems de loisir se donner la peine d'écrire sur cette matiére, & de voir s'il seroit possible de donner des régles certaines de théorie pour la guerre, qui fussent capables d'ouvrir l'esprit d'un jeune homme avant qu'il fût en âge d'entrer dans le service, & qui pussent le mettre en état de savoir la guerre en moins d'années qu'il n'y en faut employer.

Le loisir dans lequel je me suis trouvé, après plus de quarante années de service, m'a donné la vue d'essayer de faire profiter mon Fils de mes réflexions, & du tems que j'ai inutilement employé pour mon élévation.

J'ai senti par mon expérience qu'un jeune homme dans ses premiéres campagnes, soit par inapplication, soit par manque de pénétration, voit faire aux Généraux sous lesquels il sert bien des mouvemens dont il ignore les raisons. Sur ce fondement, j'ai cru que celui qui sauroit la guerre par théorie, pouvoit être plus en état de réduire cette théorie en pratique que celui qui ignoreroit cette premiére partie, & que par conséquent il pénétreroit plus facilement quelles sont & quelles doivent

être

être les véritables raiſons de ce qu'il voit faire, & que ſachant encore par cette théorie quelles ſont les différentes maniéres de faire les mouvemens & les opérations de guerre, par raport aux différentes raiſons & vues de faire ces mouvemens & opérations, il poura en moins de tems qu'un autre jeune homme qui ignorera la théorie de la guerre, réduire en pratique ce qu'il aura apris par l'étude, & être porté à une élévation plus promte & cependant méritée.)

§. II.

JE me propoſe donc de donner à ce Fils que je veux inſtruire, avant qu'il ſoit en âge de ſervir, 1. une idée générale des Etats de l'Europe, & des différens caractéres de ceux qui gouvernent ces Etats, ſoit Princes, ſoit Républiques.

Je dirai enſuite quel eſt le caractére des Princes paiſibles, ou ambitieux; quel doit être celui d'un Général; quelles ſont les fonctions de tous les Offi-

ciers Généraux & de détail d'une Armée, ſans deſcendre néanmoins juſqu'aux devoirs des Officiers particuliers, parceque pour peu que mon Fils ait d'application au métier de la guerre, le tems que je veux qu'il paſſe dans les emplois ſubalternes lui ſuffira pour ſon inſtruction. Je lui parlerai enſuite ſur toutes les différentes opérations de la guerre, afin que cette théorie le rende en peu de tems capable d'une exacte & prévoyante pratique, & le puiſſe plus promtement pouſſer aux emplois généraux.

CHAPITRE I.

Diſtinction des Etats de l'Europe. *

CHAP. I. JE me contenterai de dire ſeulement que tous les Etats de l'Europe ſont gouvernez, ou par un Prince Souverain, ou par un Corps qui s'apelle République; & qu'également tous les Souverains ſont ſuſceptibles d'ambition &

* Voyez le premier Chapitre de la ſeconde Partie, ou Tom. 2. de cet ouvrage, où l'Auteur examine en particulier chaque Puiſſance de l'Europe.

& du desir de la grandeur, ou de l'amour du repos & de la tranquillité. CHAP. I.

Voilà l'idée générale des Princes qui gouvernent l'Europe, sans entrer dans la politique & la discussion de leurs intérêts particuliers, que nous avons vu de notre tems changer si souvent. On doit presque s'assurer que ces Puissances ne se croyent pas être en état de se fixer pour leurs maximes. Ainsi mon dessein n'étant ici que de former un Homme de guerre, je ne traiterai que de ce qui regarde mon sujet.

CHAPITRE II.

Des Maximes du Prince paisible.

LE Prince paisible doit bien vivre avec ses Voisins, & se contenter de jouir paisiblement de ce qu'il posséde, avoir ses places en bon état, ses arsenaux bien munis. Outre les garnisons nécessaires, il doit avoir, suivant ses moyens, un Corps de Troupes, qui doivent toujours être prêtes à le servir, afin d'être respecté de ses Voisins ambi- CHAP. II.

bitieux, & de pouvoir l'offrir dans les occaſions à celui de ſes alliez qu'on voudroit opprimer. Par cette ſage précaution, il ſera en état d'empêcher qu'une guerre, qui s'allumeroit dans ſon voiſinage, ne prenne aſſez d'accroiſſement pour le forcer d'y entrer malgré lui, & ne trouble la tranquillité de ſon état, ou que faute de cette précaution on lui faſſe une querelle mal-à-propos.

Il doit ménager ſes Sujets, pour avoir dans leurs bourſes des reſſources prêtes pour le beſoin. (Ce moyen eſt bien plus ſûr à un Prince, que celui d'amaſſer des tréſors, parcequ'il ne le peut faire qu'en rendant les eſpéces plus rares dans ſon Etat, ce qui diminue le commerce & la circulation.)

Il doit avoir un Conſeil ſage & prévoyant, dont la premiére application pour le dehors ſoit à former au Prince des Miniſtres habiles pour les Cours étrangéres, par le moyen desquels il puiſſe être averti de ce qui ſe paſſe de plus ſecret chez ſes voiſins; & qu'en étant inſtruit, il ait le tems de prévenir ce qui pourroit porter de l'altération au repos dont il veut jouir.

Quant

Quant au dedans, il faut, par des Maximes ſages & douces dans le Gouvernement, que ces Miniſtres faſſent aimer leur Maitre de ſes Sujets, & leur inſpirent la parfaite obéiſſance plutot par l'amour, que par la crainte. CHAP. II.

CHAPITRE III.

Du Prince ambitieux.

LE Prince ambitieux, outre toutes les attentions dont nous venons de parler, qui lui doivent être communes avec le Prince paiſible, en a encore une infinité d'autres à prendre. Il doit être toujours puiſſamment armé, aſſembler ſouvent ſes Troupes, & les voir, tant pour les accoutumer à être enſemble, que pour ſe faire connoitre de ſes Officiers ſubalternes, & même de ſes Soldats. Il doit conſerver & bien traiter ſes Généraux; avoir une politique aſſez cachée, pour ne pas donner trop d'ombrage du mouvement de ſes Troupes. Pour cela, il doit ſouvent leur en faire faire, ſans inten- CHAP. III.

CHAP. III.

tion contre ses Voisins, seulement pour maintenir la discipline, ou pour des convenances qui ne regardent que l'intérieur de son Etat. Il doit profiter des divisions qu'il aura su adroitement semer parmi ses Voisins; se servir de tous les prétextes qu'ils lui donnent de se brouiller avec eux, pour peu que ces prétextes soient spécieux, & puissent lui être utiles. Enfin il doit prendre ses mesures de maniére, que ses autres Voisins n'ayent pas le tems de lui déclarer la guerre, avant qu'il ait fait quelque conquête qu'il puisse garder par un Traité de Paix, qu'il tâchera, autant qu'il lui sera possible, de remplir d'articles susceptibles de différentes explications, afin de se conserver pour une autre occasion un nouveau sujet de querelle.

Il doit mieux traiter la Noblesse qui embrasse la profession des Armes, que celle qui se destine à une vie oiseuse; être libéral envers elle, ne récompenser pourtant qu'avec choix; faire observer exactement la discipline militaire, avoir toujours ses arsenaux & ses magasins bien fournis, & placez avec adresse dans les lieux qui lui convien-

dront

dront pour l'exécution de l'entreprise méditée; ses fonds pour la guerre toujours pris sur ses revenus, par préférence aux fonds pour les autres dépenses; & cela sans surcharger ses peuples mal-à-propos, par deux raisons. La prémiere, parcequ'il ne faut jamais faire sentir aux Troupes que leur solde peut devenir incertaine, (par la difficulté de la levée des deniers sur le Peuple.) La seconde, parceque les Peuples surchargez mal à-propos, tombent dans l'impuissance de fournir au nécessaire. Et pour cela, il doit choisir des gens fidéles pour l'administration de ses finances & de sa dépense, dont le pied doit toujours être réglé beaucoup au dessous de la recette, afin de pouvoir avoir tous les ans des revenans-bons à employer pour l'avancement de ses projets. CHAP. III.

Nous ne traiterons point ici des Maximes des Républiques. Toutes leurs Maximes doivent tendre au repos, & si elles sont susceptibles d'ambition & d'envie de s'accroitre, ce doit être dans la vue de conserver leur liberté & leur commerce: & toutes celles qui se sont

écartées de ces Maximes, ont ſouvent perdu l'un & l'autre.

CHAPITRE IV.

Du ſoin du Prince à former des Généraux.

CHAP. IV.

DE quelque prévoyance que le Prince puiſſe être dans ſon cabinet, & quelque bien méditès que puiſſent être ſes projets, ſoit pour une guerre qu'il voudra entreprendre, ſoit pour la réuſſite d'un deſſein particulier dans le cours d'une guerre, ſi le Général qu'il en chargera n'a tous les talens convenables, il eſt preſque aſſuré que rien ne réuſſira. L'on peut dire avec aſſurance que le Prince doit avoir fait choix, non ſeulement d'un bon Général, mais qu'il doit encore s'appliquer continuellement à examiner les Officiers, dont les bonnes qualités pour la guerre lui puiſſent faire eſpérer dans les ſuites qu'ils ſe rendront capables du commandement. Leurs talens pour la guerre reconnus ſans prévention, il doit les met-

mettre en place de bonne heure, s'appliquer à connoitre leur portée, par des emplois médiocres qu'il leur donnera d'abord, les élevant à mesure qu'il sentira leur capacité & leurs vues s'augmenter : les entretenir quelquefois, recevoir avec douceur & bonté les mémoires & les projets qu'il leur aura ordonné de lui dresser sur des desseins qu'il voudra leur donner à exécuter, ou même qu'il voudra faire exécuter par d'autres, afin de s'assurer mieux par lui-même de la maniére dont ils pensent, & de l'étendue de leur esprit pour la guerre. (Lorsqu'il se raporte à ses Ministres des talens de ceux qu'il veut employer, sans s'attacher à connoitre par lui-même leur portée, il tombe souvent dans l'inconvénient de faire de mauvais choix, parcequ'il se sera laissé aller à l'intérêt particulier du Ministre auquel il se sera raporté de ce choix entre plusieurs.)

Cette méthode de cultiver les talens & de donner de l'émulation aux jeunes gens, leur inspirera de l'application, les accoutumera à penser, parcequ'ils sentiront que leur élévation dépendra d'avoir mieux pensé que les autres ; & par

CHAP. IV.

là le Prince se formera lui-même une pépiniére de Généraux qui auront de l'expérience à la fleur de leur âge, & dans le tems où ils peuvent agir avec le plus d'activité.

Le jeunes gens de qualité qui se destinent à la guerre, doivent aussi de leur côté par leur application au métier se mettre en état d'attirer sur eux les yeux & l'attention du Prince, par lequel ils espérent de se voir avancez.

Il faut qu'ils soient fort soigneux de remplir avec exactitude toutes les fonctions de leurs emplois, même jusques dans les moindres détails, qu'ils soient vigilans, curieux de voir, & d'aprendre des gens qui en savent plus qu'eux, respectueux envers leurs supérieurs, & attentifs à se faire parmi les Généraux des amis qui veuillent bien les instruire, qui souffrent avec douceur leurs questions, & qui leur rendent de bons offices, qu'ils doivent toujours tâcher de mériter, en se distinguant des autres jeunes gens inappliqués, qui ne sont que trop connus & trop communs dans les Armées, principalement depuis que le mérite pour passer d'un grade à un autre ne consiste que dans le tems que l'on a passé dans

ce grade, & que ſans diſtinction de mérite perſonnel on éléve ceux qui par leur ancienneté dans un grade inférieur ſe trouvent dans le nombre de la promotion que le Prince veut faire. Maxime & uſage pernicieux, fruit funeſte de la brigue & de la vénalité des grades, qui ôte toute émulation & tout deſir de ſe diſtinguer, & qui remplit les Armées d'un grand nombre d'Officiers incapables du grade dans lequel ils ſe trouvent élevés par leur ſeule ancienneté, dont eux ou leur parens ont d'abord achetté la date.) CHAP. IV.

CHAPITRE V.

De l'attention du Prince à élever ſuivant les talens, & récompenſer ſuivant les ſervices.

QUoique la longueur des ſervices doive être miſe en conſidération par le Prince, je ne ſaurois pourtant approuver la maniére dont les promotions ſe ſont faites depuis pluſieurs années, que l'on a pris pour régle d'élévation le tems que l'on avoit paſſé dans un CHAP. V.

CHAP. V. un grade inférieur. Les conſéquences en ſont très pernicieuſes pour le ſervice : elles dégoutent celui que ſes talens pour la guerre & ſes actions distinguées n'avancent point, par préférence à celui qui n'a ni volonté, ni talent. Cette maniére de promotion eſt aſſurément très dangereuſe, & d'une très funeſte conſéquence pour l'Etat. Cependant il ne faut pas que le Prince renvoye ſans récompenſe les vieux Officiers, qui ayant bien ſervi dans les emplois qui leur avoient été confiez, & ne ſe trouvant pas aſſez de talens pour paſſer à une plus grande élévation, ne peuvent y être portez qu'au dommage du Prince. Il eſt de ſa ſageſſe que les hommes qui ne ſe font pas juſtice ſur leur mérite perſonnel, ne puiſſent pas entrevoir que c'eſt pour leur incapacité qu'on les éloigne du ſervice actuel des Armes, mais qu'ils croyent que c'eſt pour les mettre en repos qu'il les récompenſe.

CHA-

CHAPITRE VI.

Des qualitez du Général.

LEs principales qualitez du Général doivent être, la fidélité & le zéle pour le ſervice de ſon Prince, le courage, la fermeté d'eſprit, l'expérience, la prudence, la juſtice, & la ſobriété. Son âge même doit être mis en conſidération. Un trop jeune, quelques lumiéres qu'il puiſſe avoir, pourroit aiſément ſe laiſſer emporter à quelque entrepriſe téméraire, tant par le feu de ſes penſées, & par ſa trop grande confiance en lui-même, que par la jeuneſſe bouillante & peu expérimentée dont il pourroit ſe laiſſer entourer, par conformité d'âge & de ſociété de plaiſir. CHAP. VI.

Ces inconvéniens ne ſont point à craindre d'un vieux Capitaine, pourvû que ſa ſanté ſoit encore bonne. L'expérience qu'il aura acquiſe dans les différentes guerres dans leſquelles il aura ſervi & commandé, lui fera peſer murement les embarras dans leſquels une témérité malheureuſe le jetteroit, & éviter

CHAP. VI. ter des conſeils donnez avec trop de précipitation, & par des gens de trop peu d'expérience.

Je ne dirai point en particulier quelles ſont ſes fonctions. Le Général d'une Armée y repréſente ſon Prince. Ainſi il eſt chargé d'exécuter, & faire exécuter tout ce que le Prince feroit lui-même, s'il avoit jugé à propos de commander ſon Armée en perſonne.

CHAPITRE VII.

Des fonctions d'un Lieutenant-Général.

CHAP. VII. LEs Lieutenans-Généraux ont été multipliez depuis quelques années, à proportion que les Armées ont été plus nombreuſes. Il y en a toujours TROP POUR LES LOGEMENS, ET RAREMENT ASSEZ DANS LES JOURS DE BATAILLES, au moins de ceux à qui un Général puiſſe confier la conduite d'une aile. L'étendue du terrain qu'occupe une Armée en bataille ne permettant pas au Général de pouvoir aſſez prom-

promtement ſe porter d'une aile à l'extrêmité de l'autre, pour remédier avec diligence à un deſordre qui arriveroit, il faut de toute néceſſité que ce ſoin regarde le Lieutenant-Général qui y commande; & c'eſt pour cela que le choix de ſa perſonne ne doit pas être indifférent au Prince.

Ce grade n'eſt ſubordonné qu'au ſeul Général, de qui chacun de ceux qui y ſont élevez à leur tour, reçoivent le mot, & enſuite tous les ordres qui regardent le ſervice de l'Armée pendant les 24. heures qu'ils ſont de jour.

Enſuite de quoi le Lieutenant-Général de jour charge le Maréchal de Camp de jour de la diſtribution du mot, & de tous les autres ordres.

Il voit, quand il lui plait, monter les gardes, viſite les poſtes, & en rend compte au Général.

Si c'eſt un jour de marche, il accompagne le Général, pour en recevoir tous les ordres, & les faire exécuter. S'il ſort de l'Armée un détachement conſidérable, il en peut prendre le commandement, à moins que le Général, pour des raiſons dont il ne doit pas l'explication, n'en ordonne autrement.

CHAP. VII.

Pour quelques raiſons que l'Armée prenne les armes, c'eſt à lui à la mettre en bataille, & il eſt réputé la commander juſqu'à ce qu'elle y ſoit, & que chacun ſoit obligé de ſe tenir à ſon poſte.

Si l'Armée, en ſe mettant en bataille pour combattre, eſt obligée de détacher un gros Corps devant elle, qui ſoit indifféremment pris de toute l'Armée, & qui ne ſoit pas d'une aile entiére, il en prend le commandement & le méne au combat.

Les autres jours, le Lieutenant-Général a ſon poſte fixé ſur la ligne, ordinairement ſuivant ſon ancienneté avec ſes camarades, & marche avec le Corps qui lui eſt particuliérement ſubordonné, ſuivant le rang qu'il tient ſur l'ordre de bataille.

Dans les Siéges, lorsqu'il y a pluſieurs attaques, le Lieutenant-Général de jour prend, pour y commander, celle qu'il lui plait, & y demeure pendant 24 heures, après quoi il eſt relevé par celui qui le ſuit.

Le premier jour que l'Armée s'aſſemble, & que le Général eſt au camp, c'eſt le plus ancien Lieutenant-Général qui

qui prend jour ; ainſi de ſuite juſqu'au dernier jour de la campagne, à la réſerve du tems des Siéges, où l'ouverture de la tranchée ſe fait toujours par le plus ancien Lieutenant-Général, que les autres ſuivent par leur ancienneté. Chap. VII.

Les Patentes des Lieutenans-Généraux s'apellent Pouvoirs. Il en ſuffit d'un pour tout faire, mais il leur faut chaque campagne une Lettre du Prince, qu'on apelle de ſervice, adreſſante au Général ſous lequel ils doivent ſervir, ſans quoi ils ne ſeroient pas reconnus.

Comme à la fin de chaque campagne l'ordre eſt que le Général, à la ſéparation de l'Armée, leur remette une ſeconde Lettre du Prince, qu'on apelle Remerciment. (Le Roi lui entretient en campagne deux Aides de Camp pour porter ſes ordres, & une Compagnie de trente Gardes à cheval. Sa garde d'Infanterie eſt d'un Lieutenant & de trente hommes. Ses appointemens comme Lieutenant-Général ſont de mille francs par mois, & de 50. rations. Il eſt outre cela payé de la ſolde de ſa Compagnie de Gardes, qui monte à...par mois, non compris le pain dont on lui fournit trente rations pour ſes Gardes.)

CHAPITRE. VIII.

Des fonctions du Maréchal de Camp.

CHAP. VIII. LEs Maréchaux de Camp ont aussi été multipliez dans les Armées, mais avec plus de raison que les Lieutenans-Généraux, auxquels ils sont subordonnez, parceque c'est sur eux que tombe presque toute la fatigue & le détail du service de l'Armée. Ils observent entre eux les mêmes choses que les Lieutenans-Généraux. Leurs fonctions sont de se trouver à l'heure de l'ordre, & de le recevoir du Lieutenant-Général de jour, après quoi ils se retirent du lieu où l'ordre a été donné, pour le distribuer en détail au Major-Général pour l'Infanterie, au Maréchal des Logis de la Cavalerie pour la Cavalerie, au Major-Général des Dragons pour les Dragons, au Major de l'Artillerie pour l'Artillerie, au Préposé du Général des vivres pour ce qui les peut regarder, au Prévôt de l'Armée & au Capitaine des Guides pour ce qui les concerne. Enfin c'est le Maréchal de

Camp

Camp qui diſtribue le premier ordre en détail. CHAP. VIII.

Quand l'Armée ſéjourne, c'eſt au Maréchal de Camp à faire monter les gardes, à les aller viſiter enſuite, & puis en venir rendre compte.

Quand l'Armée marche, il part à la tête des gardes & du campement. En arrivant ſur le terrain où l'Armée doit camper, il marque au Maréchal des Logis de la Cavalerie la droite & la gauche, & au Major-Général le terrain de l'Infanterie, enſuite au Maréchal des Logis de l'Armée le village qu'il deſtine pour le quartier général, qui eſt pourtant toujours celui que le Général lui a ordonné de faire marquer, afin que le Maréchal des Logis y envoye le Fourier. Après quoi laiſſant le campement avec les Officiers de détail que je viens de nommer, il s'avance avec toutes les gardes, il poſte celles de Cavalerie à une plus grande diſtance du camp, pour le premier jour, qu'elles ne le ſont les jours ſuivans, parcequ'il laiſſe aſſez de terrain entre elles & le camp pour faire fourager l'Armée. Le premier jour entre les gardes & le camp il poſte auſſi

ou envoye poster de l'Infanterie pour couvrir le camp, & demeurer auprès des gardes jusqu'à ce qu'il juge qu'elles soient tranquilles ; après quoi il va au devant du Général pour lui rendre compte de son camp.

Lorsqu'il y a de gros convois, c'est à lui à les faire partir. Enfin c'est sur lui que roule toute la peine & le détail du service de l'Armée. C'est le Maréchal de Camp du jour qui est chargé de faire les fourages & d'en aller d'avance poster les escortes, après quoi il envoye avertir les Fourageurs de venir dans l'ordre qui leur a été prescrit, & comme il sera plus expressément dit, lorsque nous traiterons des fourages.

Dans les Siéges, il a la seconde attaque, lorsqu'il y en a deux séparées. Quand il n'y en a qu'une, il prend, de la droite ou de la gauche de l'attaque, celle que le Lieutenant-Général n'a pas choisie.

Lorsque l'Armée prend les armes, il soulage le Lieutenant-Général de qui il exécute les ordres. Si l'Armée marche pour combattre, son poste est à la tête des gardes, jusqu'à ce que l'on soit assez

près

près de l'Ennemi pour les faire rentrer, après quoi il se retire à son poste naturel. CHAP. VIII.

Il est Officier Général. C'est un Brevet que le Prince lui donne, quand il le fait Maréchal des Camps, après quoi il ne lui faut qu'une Lettre de service pour être reconnu.

Enfin il commande, conjointement ou séparément du Lieutenant-Général, les Troupes que l'on détache de l'Armée pour quelques actions. (Le Roi lui entretient en campagne un Aide de Camp pour porter ses ordres, & des Gardes à cheval. Sa garde d'Infanterie est d'un Sergent & de quinze hommes. Ses appointemens comme Maréchal de Camp sont de cinq cens livres par mois, & vingt rations, & pour ses Gardes vingt rations par jour.)

CHAPITRE IX.

Des fonctions des Aides de Camp.

AUTREFOIS les Aides de Camp avoient des fonctions & même des com-

Chap. IX. commandemens. C'étoit des Officiers d'expérience, & des porteurs d'ordre, en qui les Officiers Généraux ſous leſquels ils ſervoient avoient confiance. Ils avoient des Brevets du Prince; apréſent ils n'en ont point, & cela n'en eſt pas mieux. Ce ne ſont que des jeunes gens ſans aucune expérience, ſouvent incapables de rendre un ordre comme il leur a été ordonné, & de rendre un bon compte à leur Général de ce qu'il les aura chargez de voir.

Il n'y a que le Général & les Officiers Généraux auprès deſquels le Prince entretient & paye des Aides-de-Camp. (Leurs appointemens ſont de trois cens livres par mois, & de quinze rations.)

CHAPITRE X.

Des fonctions des Brigadiers.

Chap. X. Les Brigadiers ne ſont Officiers Généraux que dans leurs Corps; c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont de commandement par-

particulier que sur un certain nombre de Troupes du Corps dont ils sont, soit d'Infanterie ou de Dragons. Ils commandent aux Colonels, & obéissent aux Officiers Généraux de l'Armée. Ils n'ont point d'Aides-de-Camp pour porter leurs ordres, mais bien un Major de Brigade, qui fait exécuter les ordres du Brigadier dans l'étendue seulement de sa Brigade. Il est chargé du détail de son service. CHAP. X.

Les Brigadiers ne laissent pas de prendre jour entre eux pour aider le Maréchal de Camp, soit à poster des gardes, du Corps dont ils sont de jour, le jour que l'Armée arrive dans un nouveau camp, soit pour les visiter les autres jours.

Il n'entre à l'ordre que les Brigadiers qui entrent de jour, pour la promtitude du service seulement; & ils n'entrent point dans les Conseils, n'ayant point de voix pour opiner.

Je ne ferai point de Chapitre particulier des Majors de Brigades. Il suffit de dire qu'ils sont seulement comme Majors de plusieurs Corps, pour rendre le service plus promt. (Les appointemens des Brigadiers sont de 500. l.

CHAP. X. par mois de 45. jours & de vingt rations. Les appointemens des Majors de Brigade d'Infanterie ſont de 300. l. par mois de 45. jours, & de 15. rations. Et ceux des Majors de Brigade de Cavalerie ſont de 150. l. par mois de 45. jours, & de 15. rations.)

CHAPITRE XI.

Des fonctions du Maréchal des Logis de l'Armée.

CHAP. XI. LE Maréchal des Logis de l'Armée eſt ſeul avec ce caractére. Il travaille ſous le Général ſeul aux marches de l'Armée : & la veille de ſa marche, à l'ordre il donne à chaque Officier Général qui a une colonne à conduire, la copie de ce qui le regarde ; & aux Officiers Généraux qui entrent de jour une copie de tout l'ordre qui ſe donne ce jour-là, afin qu'ils ſoient en état de faire exécuter tout ce qui a été ordonné par le Général.

Il marche au campement avec le Maréchal de Camp. Il diſtribue au Major-

jor-Général & au Maréchal des Logis de la Cavalerie le terrain, que le Maréchal de Camp a marqué pour être occupé par l'Armée. Il fait marquer par les Fouriers le quartier général & les autres quartiers. CHAP. XI.

Il visite les abords du camp, reconnoit le pays. Sur le compte qu'il en rend au Général, il en reçoit les ordres pour faire les marches de la maniére dont le Général médite de les faire.

C'est lui qui distribue & signe tous les ordres, pour les quartiers de fourages. C'est lui qui remet à chacun des Officiers Généraux, une copie de l'ordre de bataille. Enfin, quoiqu'il n'ait point d'autorité sur les Troupes, comme il est continuellement auprès du Général, qu'il ne reçoit les ordres que de lui, & qu'il faut de nécessité qu'il ait le secret des mouvemens de l'Armée, il ne laisse pas d'avoir beaucoup de considération, principalement quand il est entendu. (Le Roi entretient près de lui des Fouriers. Les Maréchaux des Logis de l'Armée sont en titre d'office, & ont des provisions. Ils ont des gages fixes, & outre cela une paye particuliére par mois quand ils servent. La

paye

Chap. XI. paye du service est de 400. l. par mois de 45. jours, & celle de son Fourier de 100. l. par mois aussi de 45. jours. Il a vingt rations par jour, & deux rations pour chacun de ses deux Fouriers.)

CHAPITRE XII.

Des fonctions du Major-Général de l'Infanterie.

Chap. XII. CET Officier fait pour toute l'Infanterie de l'Armée la même fonction, qu'un Major particulier fait pour son Régiment.

Il est à l'ordre, il le reçoit du Maréchal de Camp de jour, il le distribue à tous les Majors de Brigades. Il est aux gardes le matin, il les visite à la parade; il peut, s'il en avoit le tems, les visiter à leur poste. Il accompagne & suit toujours le Général, de qui il reçoit même des ordres en l'absence des Officiers Généraux de jour. Il ordonne tous les détachemens tirés de l'Infanterie, & les voit partir s'il en a le tems, sinon il commet ce soin à ses Aides.

Les

Les jours de marche, il ſuit le Maréchal de Camp avec le campement, & diſtribue par Brigades le terrain de l'Infanterie. Il rend compte au Général, & aux Officiers Généraux de jour, de tous les poſtes d'Infanterie, dont il leur donne un état par écrit.

Un jour de bataille il doit mettre l'Infanterie en bataille, & puis il ſe tient auprès du Général pour en recevoir les ordres qui regardent le Corps.

Dans un Siége, il reçoit la garde de tranchée, lorſqu'elle vient au lieu de la parade, la viſite pour voir ſi elle eſt en état.

Il donne & ſigne tous les ordres pour les partis d'Infanterie qui vont à la guerre. C'eſt lui enfin qui eſt chargé de faire faire le ſervice à toute l'Infanterie.

Il a pour cet effet toujours chez lui une ordonnance, pour diſtribuer les ordres qu'il a à envoyer de la part du Général.

Apréſent que les Armées ſont fort nombreuſes, on lui donne pour le ſoulager dans ſes fonctions un ou deux Aides Majors Généraux.

Ce n'eſt que de notre tems qu'on a éta-

CHAP. XII. établi les Majors-Généraux d'Infanterie; & cet établissement est fort utile pour le service. Il est couché sur l'Etat de l'Armée, & le Prince lui donne un Brevet. (Ses appointemens sont de .... par mois, & vingt rations, & pour ses deux Fouriers chacun deux rations.)

CHAPITRE XIII.

Des fonctions du Maréchal des Logis de la Cavalerie, & du Major-Général des Dragons.

CHAP. XIII. SANS entrer dans des redites, il suffira de faire savoir que les fonctions de ces deux Officiers dans leurs Corps sont les mêmes que celles du Major-Général de l'Infanterie: à l'exception seulement qu'en celle-ci, comme il y a dans chaque Armée un Commandant de la Cavalerie, & un de Dragons, parcequ'il y a des Généraux-nez de ces deux Corps, ils doivent rendre compte à ces Commandans de tout ce qui se passe dans leur Corps, ce que le Major-Général n'avoit point

à faire par devoir, depuis la ſupreſſion de la charge de Colonel-Général de l'Infanterie. Mais il y ſeroit aujourd'hui obligé depuis le rétabliſſement de cette charge, dont le titulaire eſt Général-né de ce Corps. Il y ſeroit même obligé, ſi le Prince en nommoit un chaque année dans chaque Armée; ce qui ne laiſſeroit pas d'être fort utile pour le ſervice.

Il y a cependant une eſpéce de ſubordination du Major-Général de Dragons, au Maréchal des Logis de la Cavalerie. C'eſt que, comme il ne ſort guéres de Cavalerie ſans Dragons, il prend en ce cas le détail du Maréchal des Logis de la Cavalerie pour ce qui regarde ſon Corps, dont il fait enſuite le détail particulier avec les Majors de Brigades de Dragons. Comme cet établiſſement de Major-Général de Dragons eſt nouveau, il n'eſt pas couché ſur l'Etat de l'Armée, & n'a de paye que celle de Major de Brigade. (Il y a des Maréchaux des Logis de la Cavalerie en titre d'office qui ont des gages fixes, & outre cela une paye particuliére par mois quand ils ſervent. Il y a auſſi ſouvent des Maré-

Chap. XIII.

réchaux des Logis de la Cavalerie qui ne ſont qu'en commiſſion. Ils ont entr'eux une ordonnance de leur Corps pour la promtitude du ſervice. Ses appointemens ſont de 550. l. par mois de 45. jours, & vingt rations pour lui, & deux à chacun de ſes deux Fouriers.)

CHAPITRE XIV.

Des fonctions du Commandant de l'Artillerie.

Chap. XIV.

SEs fonctions ſont de commander toute l'Artillerie de l'Armée. Il a un Etat particulier d'Officiers, comme de Lieutenans d'Artillerie, de Commiſſaires Provinciaux, & toutes les autres eſpéces d'Officiers qui compoſent ce Corps.

Tout ce qui regarde cet article, ſe trouve fort bien écrit dans un traité de l'Artillerie fait par Mr. de St. Remi, auquel on n'a qu'à avoir recours.

Ce Commandant d'Artillerie reçoit les ordres directement du Général, pour

pour les choſes qui ſont encore ſecrettes; & tous les jours en particulier par ſon Major, de l'Officier Général de jour, pour les mouvemens particuliers qui concernent l'Artillerie, ſoit pour des diſtributions de munitions de guerre, des outils dont on peut avoir beſoin, des Brigades particuliéres d'Artillerie qui ſont commandées, ſoit pour de légéres expéditions, ou pour aſſurer des fourages; enfin pour tout ce qui regarde le ſervice en détail. Son poſte les jours de marche eſt à la tête du Corps deſtiné au ſervice de l'Artillerie, où il donne tous les ordres qui peuvent regarder la ſureté & la diligence de ſa marche. CHAP. XIV.

Les jours de bataille il diſtribue ſon Artillerie ſur la ligne, ſuivant les ordres qu'il a reçus du Général, ou qu'il reçoit des Officiers Généraux, & ſe tient où ſa préſence eſt le plus néceſſaire.

Dans les Siéges il fait, lors du deſſein du Siége, l'état de tout ce qui regarde l'Artillerie, avec le Général. Le Siége formé, c'eſt à lui que le Général & les Officiers Généraux de jour s'adreſſent pour tout ce qui regarde l'Artillerie.

Chap. XIV. Il reconnoit les lieux où l'on destine de faire des batteries, en ordonne le travail, & les visite. Tout le reste se trouve fort bien écrit dans le traité du Sieur de St. Remi. (Les pontons étant de l'Artillerie, c'est à son Commandant à qui le Général s'adresse pour la construction des ponts. Depuis quelques années le Roi a mis en titre d'office toutes les charges de l'Artillerie. Ils ont pour cela des gages à proportion de leur finance, & lorsqu'ils servent ils ont encore par mois la même solde qu'ils avoient avant ce nouvel établissement, & le même nombre de rations de pain, lequel se distribue à la proportion de 50. rations de pain pour chaque mille livres de l'état d'appointemens des Officiers de ce Corps pour solde de campagne.)

CHAPITRE XV.

Des fonctions du Commandant de la Cavalerie.

Chap. XV. IL y a dans la Cavalerie trois Officiers Généraux, qui sont le Colonel-

nel-Général, le Mestre-de-Camp-Général, & le Commissaire-Général. Ces trois Officiers Généraux sont ordinairement distribuez pour le commandement de la Cavalerie, chacun dans une Armée différente; & lorsqu'il y a plus d'Armées, le Prince nomme ordinairement le plus ancien Brigadier de cette Armée, pour commander la Cavalerie. Les honneurs qui sont rendus par la Cavalerie à leurs Officiers Généraux, sont sans proportion à ceux qui se rendent aux simples Commandans. CHAP. XV.

En général, je dirai seulement que leurs fonctions sont égales, c'est-à-dire, qu'ils se peuvent mettre à la tête des Corps de Cavalerie, quand il leur plait, soit pour combattre, soit dans d'autres occasions. Ils commandent à tous les Brigadiers de leurs Corps; ils visitent les gardes avant qu'elles montent, ils les visitent montées; ils voyent partir, s'ils veulent, tous les détachemens de Cavalerie qui sortent de l'Armée; enfin le Maréchal de la Cavalerie leur rend compte de tous les ordres qu'il reçoit du Général, ou des Officiers Généraux, sans pourtant que

Chap. XV. ce compte interrompe la célérité du service.

Les Officiers de Cavalerie qui sortent pour aller à la guerre, vont leur rendre compte de ce qui leur est ordonné, après qu'ils ont reçu l'ordre de ce qu'ils ont à faire, quand ce n'est pas par eux que passe cet ordre; & à leur retour, après qu'ils ont rendu compte au Général, ils doivent aussi le venir rendre au Commandant de la Cavalerie. (Les Officiers Générauxnez de la Cavalerie étant en titre d'office ont des gages réglés, & outre cela des appointemens par mois pendant qu'ils servent, qui sont de 600. l. par mois de 45. jours, & trente rations par jour.)

CHAPITRE XVI.

Des fonctions du Commandant des Dragons.

Chap. XVI. CE n'est que de notre tems qu'on a fait un Corps particulier des Dra-

Dragons, & qu'on leur a donné un Etat général.

Il y a un Colonel-Général, & un Meſtre-de-Camp-Général qui ſont, comme dans la Cavalerie, ordinairement ſéparez, & diſtribuez dans les deux principales Armées. Ils ſe font rendre compte par leurs Corps, par leurs gardes, & prétendent pour les autres honneurs les mêmes déférences que les Officiers Généraux de Cavalerie. Dans les autres Armées, c'eſt le plus ancien Brigadier qui en fait la fonction, pourtant ſans appointemens particuliers, n'étant pas couché ſur l'Etat général de l'Armée, comme le Commandant de la Cavalerie.

Comme cet établiſſement eſt nouveau, les fonctions n'en ſont pas conſidérables; ces Commandans ayant un Major-Général ſe font rendre compte de ce qui ſe paſſe dans leur Corps. Mais comme il eſt rare que l'on faſſe marcher pour une occaſion un Corps conſidérable de Dragons ſeul, ces Commandans, pour ne pas déroger à leurs prétentions qu'ils voudroient établir, ne marchent preſque jamais, parcequ'ils ſe trouveroient ſubordonnez à l'Officier

CHAP. XVI. qui commanderoit le Corps de la Cavalerie : ainſi ils demeurent preſque toujours auprès de la perſonne du Général, & n'ont guéres que des fonctions de détail.

****

CHAPITRE XVII.

Des fonctions des Directeurs-Généraux d'Infanterie & de la Cavalerie, & des Inſpecteurs.

CHAP. XVII. COmme ces emplois ſont de nouvelle inſtitution, ils n'ont aucune fonction d'autorité dans les Armées. Ceux qui les exercent, y ont cependant un fort grand crédit, à cauſe de la relation directe qu'ils ont avec le Miniſtre de la guerre, auquel ils rendent compte généralement de tout ce qui ſe paſſe dans les Armées. Ils décident toutes les difficultez qui arrivent entre les Officiers particuliers, pour des cas de diſcipline & d'intérêt. Ils ont auſſi autorité particuliére ſur la qualité du Soldat, ſur ſon armement & ſon habillement, & ſur la diſcipline,

ne, en ce cas pourtant n'ayant aucune autorité pour ordonner. Chap. XVII.

Ils font, avec la permiſſion du Général, des revues des Corps en particulier, & en rendent compte au Général & à la Cour. Ils repréſentent les beſoins de leurs Corps tant au Général, qu'au Miniſtre hors des Armées Le Prince leur aſſigne des départemens pour y viſiter les Troupes, tant à la fin de la campagne, qu'un peu avant ſon ouverture. La premiére viſite eſt pour prendre en particulier un Etat des Régimens qui y ſont, ou qui vont y entrer, & en repréſenter les beſoins à la Cour. La ſeconde viſite eſt pour aller voir ſi chaque Officier a fait ſon devoir pendant le quartier d'hiver, pour le rétabliſſement de ſa Troupe, dont ils rendent auſſi compte à la Cour.

C'eſt ſur leurs ordres que ſe diſtribuent les maſſes particuliéres des Régimens, & les autres deniers accordez par le Prince. Ils ont ſous eux des Inſpecteurs-Généraux pour les ſoulager dans leurs fonctions, qui ſouvent ſeroient trop étendues, pour être exactement remplies par une ſeule perſonne.

CHAP. XVII. Enfin comme ils ſont, à proprement parler, les hommes du Prince & de ſon Miniſtre; quoiqu'ils ne puiſſent pas faire beaucoup de bien, ils peuvent faire beaucoup de mal, & ont un fort grand crédit par cette raiſon.

Leurs appointemens ſont forts, à cauſe des fréquentes & longues courſes qu'ils ſont obligez de faire diligemment. Depuis quelque tems on n'a pas remplacé les Directeurs Généraux qui ſont morts, parceque leurs appointemens ſont le double de ceux des Inſpecteurs. Cet établiſſement a été imaginé par le Miniſtre de la guerre, (M. de Louvois) qui a voulu avoir des gens à lui dans tous les Corps d'Infanterie & de Cavalerie : dans le premier, ſous prétexte qu'il n'y avoit plus d'Officier Général-né pour l'Infanterie, depuis la ſuppreſſion de la charge de Colonel-Général; dans le ſecond, parceque les Officiers Généraux de la Cavalerie étant en titre d'office, & ſouvent gens d'une grande diſtinction, ce Miniſtre a cru que ſon crédit ſeroit plus grand, quand des gens à ſimple brevet & deſtituables à ſa volonté ſeroient chargez de la diſcipline & du bon état de ce

Corps,

Corps, que d'avoir affaire à des gens aussi considérables, que l'ont toujours été les Officiers Généraux-nez de la Cavalerie. Le service du Prince n'en seroit peut-être pas moins bien fait, s'ils faisoient leur charge. CHAP. XVII.

CHAPITRE XVIII.

Des fonctions de l'Intendant de l'Armée.

L'Intendant de l'Armée est ordinairement Maitre des Requêtes. Il est même mieux qu'il le soit, qu'un simple Commissaire Ordonnateur, comme cela s'est souvent vu, & se voit même encore. La raison est que ce Maitre des Requêtes est Intendant de Justice, Police & Finances, & que le Commissaire Ordonnateur ne l'est presque jamais, à cause qu'il n'a pas les grades pour exercer la justice. Il est même encore mieux qu'il soit en particulier Intendant de la Province la plus voisine de l'Armée, parceque, comme c'est de cette Province que se tirent les plus promts secours CHAP. XVIII.

CHAP. XVIII. pour l'Armée, quand il eſt Intendant de cette Province, tous les ſecours ſont toujours plus promts, par les juſtes meſures qu'il prend, & qu'il eſt en état de faire exécuter, au lieu que quand cela n'eſt pas, il eſt difficile que les intérêts particuliers ne prévalent, & que le ſervice n'en ſouffre des retardemens qui peuvent être dangereux.

L'Intendant a le ſecret de la Cour, comme le Général, de qui il reçoit les ordres, pour tout ce qui regarde ſes fonctions, par rapport à l'Armée. Il a le détail de toutes les diſtributions d'argent & de ſubſiſtance, à l'exception de celles qui regardent l'Artillerie, dont le Commandant a, comme je l'ai dit ci-deſſus, un Tréſorier & un Controleur pour ce qui regarde le courant de l'Artillerie; car pour les dépenſes extraordinaires, elles ſe prennent ſur le tréſor de l'Armée, par les ordres du Général, & ſur les ordres de l'Intendant.

L'Intendant a ſous lui un nombre de Commiſſaires à qui il diſtribue le détail de tout ce qui le regarde, comme les hôpitaux, les inventaires des grains qui ſe font dans les lieux autour de l'Armée, les autres ſubſiſtances, le pain,

la

la viande, les revues des Troupes, la conduite des convois qui ſe font par des voitures, outre celles qui ſont deſtinées pour le ſervice journalier de l'Armée, les réparations, les diſtributions extraordinaires, & autres choſes qui le regardent. Lorſqu'il eſt habile, il eſt d'un fort grand ſoulagement au Général, qui ſe trouve débaraſſé par lui d'une infinité de ſoins dont il ſeroit accablé. Voilà en général ce qui ſe peut dire des fonctions d'un Intendant. CHAP. XVIII.

CHAPITRE XIX.

Des fonctions des Commiſſaires des Guerres.

LOrſque j'ai parlé des fonctions de l'Intendant, j'ai dit preſque tout ce qui regarde les Commiſſaires des guerres dans les Armées. J'ajouterai ſeulement que ce ſont eux qui ſont chargez de faire les revues des Troupes, qu'ils comptent homme par homme, par compagnie ; & c'eſt ſur les Etats ſignez d'eux, qu'elles ſont payées. Du reſte, CHAP. XIX.

ils ſont, comme je l'ai dit, deſtinez par l'Intendant, à veiller à l'exécution fidelle de tout ce qui eſt ordonné.

Voilà, à peu près, ce qui regarde les Commiſſaires des guerres dans les Armées. Ceux qui ſont dans les départemens, ou ſur la frontiére, ou dans des Provinces, ſe nomment Commiſſaires Ordonnateurs. Ils le ſont quelquefois en chef, quelquefois ſubordonnez à un Intendant. Ceux qui ſont Ordonnateurs en chef, font toutes les fonctions d'un Intendant pour la police & les finances, mais non pas pour la juſtice, à moins qu'ils ne ſoient graduez. Leurs appointemens ſont moindres que ceux d'un Intendant. Ceux qui ſont Ordonnateurs ſubordonnez à un Intendant, reçoivent les ordres en général, lui rendent compte, & ne ſont, à proprement parler, que pour ſoulager l'Intendant, & faire ce qui eſt du ſervice dans les lieux éloignez de la réſidence de l'Intendant. Les Commiſſaires qui ſont départis dans les Places, ou nommez à la ſuite des Régimens, ou des Corps de la Maiſon du Prince, ou à la ſuite de Meſſieurs les Maréchaux de France, ſont chargez, dans les lieux où ils ſont,

de

de tout ce qui regarde la police; en cela, comme les Intendans mêmes, toujours avec ſubordination au Général de l'Armée, aux Généraux deſtinez au commandement des Provinces, aux Gouverneurs des Places, ſans la connoiſſance ou l'ordre deſquels ils ne peuvent rien exécuter de leur chef. (Depuis quelques années, les Commiſſaires des guerres ont tous été créez en titre d'office. Ils ont des gages à proportion de leur finance, & quand ils ſervent ils ont, outre ces gages, 175. l. par mois de 30. jours, & ceux qui ſont à la ſuite des Armées ont dix rations de pain par jour.) CHAP. XIX.

CHAPITRE XX.

Des fonctions du Général des Vivres.

COmme il eſt certain qu'une Armée ſans pain ne peut ſe tenir enſemble, la principale attention du Prince, lorſqu'il veut faire la guerre, eſt de pourvoir à ce que les hommes qu'il a aſſemblez, ayent une ſubſiſtance jour- CHAP. XX.

na-

naliére & réglée. Je ne dirai point ici ce qui regarde le Miniſtre de la guerre par rapport au Général des vivres avant l'ouverture de la campagne, mais ſeulement ce qui regarde ce Général des vivres pendant la campagne. Il a ſous lui une grande quantité de Commis & de Boulangers. Les Commis ſont diſtribuez, les uns pour veiller à la bonne fabrique du pain, les autres à l'amas des farines dans les lieux où il lui a été ordonné d'en avoir, les autres à la conduite & aux ſoins des chevaux & des caiſſons. Il a ſa caiſſe & ſon parc, où il a tous les ouvriers qui lui ſont néceſſaires.

Il eſt en continuelle relation avec le Général & l'Intendant, de qui il reçoit les ordres, pour les lieux où il doit ſe préparer à faire des amas de farines, ſa cuiſſon, & enſuite ſa diſtribution. Il doit toujours faire la fourniture d'avance, au moins pour quatre jours. Enfin, puiſque c'eſt lui qui fait vivre, c'eſt à lui à être dans une continuelle prévoyance. Elle eſt même capitale en lui, en cas de faute qui ſeroit reconnue malicieuſe;

CHAPITRE XXI.

Des fonctions du Prévôt de l'Armée.

LE nom de cet Officier s'explique assez sur ses fonctions. Outre celles qui lui sont communes avec les Prévôts du Royaume, il est chargé de tous les ordres de punitions qui lui sont donnez par le Général, soit de bouche, soit en exécution des bans faits. Du reste, il est chargé de la discipline & de l'ordre parmi les Marchands suivans le quartier général, tant dans les marches que dans les camps ; & pour ce qui regarde les Marchands, Vivandiers particuliers des Régimens qui ne campent point au quartier général, ils sont sous la discipline du Major & du Prévôt particulier du Régiment auxquels ils sont attachez. Il a, comme tous les autres Prévôts, sa Compagnie, ses Lieutenans & Exemts, & son Exécuteur. Il campe au quartier général, à portée des lieux destinez pour les Marchands & pour les marches, afin d'y maintenir l'ordre & CHAP. XXI.

la

CHAP. XXI. la discipline. Il se proméne avec ses Archers autour du camp, afin d'y conserver la sureté pour l'abord de ceux qui y apportent des marchandises ou subsistances. Il arrête tous ceux qu'il trouve en faute, soit par rapport à la sureté publique, soit en infraction de quelques bans faits. Il rend compte au Général de ceux qu'il a arrêtez, & prend son ordre pour le châtiment. (Il a par jour dix huit rations de pain, non compris le pain de sa Compagnie.)

CHAPITRE XXII.

Des fonctions du Capitaine des Guides.

CHAP. XXII. LA connoissance du pays & l'intelligence sont les principales parties de cet Officier. Il demeure toujours auprès de la personne du Général. Il se pourvoit de guides & de gens qui connoissent le pays, & en donne premiérement à tous les Officiers Généraux qui lui en demandent, ensuite à tous ceux qui sortent de l'Armée, soit pour aller à la guerre, soit pour des escortes, soit pour

pour des envois. Son intelligence lui ſert à choiſir des gens dans les lieux circonvoiſins de l'Armée, afin de les donner à propos pour les divers beſoins que l'on en a.

Il accompagne le Maréchal des Logis de l'Armée, lorſqu'il va préparer, ou reconnoitre des marches, afin d'être en état de diſtribuer ſes guides pour chaque colonne, & ſuivant les lieux qu'ils connoiſſent. Les converſations fréquentes & particuliéres qu'il doit avoir avec les guides qu'il deſtine pour chaque colonne les jours de marche, lui ſervent beaucoup pour s'acquerir la connoiſſance exacte des pays par leſquels ils doivent paſſer, dont le compte qu'il rend peut faire donner une diſpoſition particuliére à la marche. Et quand il eſt homme d'eſprit, il s'applique à gagner dans le nombre de ſes guides, des gens aſſurez pour ſervir d'eſpions; ce qu'il doit faire avec beaucoup de dextérité & d'adreſſe, & ne converſant jamais avec les guides que ſéparément, afin que ceux qui ſont propres à ce périlleux métier d'eſpion, ne ſoient point décelez dans les ſuites par les autres guides, lorſqu'en changeant de camp

on renvoye ceux qui ſont devenus inutiles, pour en prendre d'autres, voiſins des lieux où l'on eſt.

Comme il fournit des guides à pied ou à cheval, ſuivant qu'ils lui ſont demandez, on a le ſoin de lui donner le moyen d'entretenir quelques chevaux, & on lui en procure des lieux voiſins. On pourvoit à la ſubſiſtance de ſes guides; & toutes les fois que le Général monte à cheval, il doit l'accompagner avec quelqu'un de ſes guides, connoiſſant le pays du côté où va le Général, afin d'être toujours en état de lui produire des gens qui l'inſtruiſent exactement de ce qu'il veut ſavoir. Il doit rendre compte au Général de tout ce qu'il apprend par les converſations particuliéres qu'il a avec les gens du pays & guides, & du progrès qu'il a fait à former des eſpions.

Il faut qu'il ſoit doux & inſinuant avec les gens du pays qu'il eſt obligé de pratiquer, afin de ſe rendre utile au Général. (Il eſt couché ſur l'état général de l'Armée pour ſes appointemens par mois & ſon pain. Ses appointemens par mois de 45. jours ſont de 200. l. & ſix rations par jour.)

CHA-

CHAPITRE XXIII.

Des fonctions du Vaguemestre ou Conducteur des Equipages.

LEs fonctions du Vaguemestre général de l'Armée sont, d'accompagner le Maréchal des Logis de l'Armée lorsqu'il va reconnoitre les marches, de visiter les chemins ou routes qu'on destine pour la marche des équipages, de les faire accommoder & élargir par les pionniers, de prendre les mêmes soins pour les abords du camp lorsque l'Armée séjourne, soit pour les convois ou voitures qui y viennent, soit pour les Fourageurs & pour les jours de marche. C'est à lui à mettre en ordre de marche tous les bagages, à commençer par le trésor, & ensuite celui du Général, puis chacun va à son rang, & dans sa colonne où il doit marcher. Il doit avoir à la tête de sa marche des guides & pionniers, pour travailler aux endroits qu'il faudra élargir ou accommoder, & veiller à ce que tous les ba- Chap. XXIII.

Chap. XXIII. gages arrivent au camp dans l'ordre qu'ils ſont partis, ſans ſouffrir que dans la marche cet ordre ſoit en aucune maniére interrompu, ni que les colonnes des bagages ſe mêlent avec celles des Troupes. (Il eſt couché ſur l'Etat général de l'Armée pour ſes appointemens par mois, & ſon pain. Ses appointemens par mois de 45. jours ſont de 200. l. & dix rations par jour.)

CHAPITRE XXIV.

De la Diſcipline Militaire.

Chap. XXIV. Du maintien & de l'exacte obſervation de la Diſcipline Militaire dépend la conſervation de l'Armée, celle du pays, & le ſuccès des entrepriſes. Le Prince pourvoit à la Diſcipline par de ſages ordonnances, & régle les fonctions & les devoirs de tous ceux qui compoſent ſon Armée; & c'eſt au Général particuliérement qu'il commet le ſoin de l'obſervation de ſes ordonnances. Pour peu que ce Général ſe relâche, il eſt à craindre qu'il ne tombe dans de

de grands inconvéniens. Sans la ſubordination du petit au grand, nulle obéiſſance. Sans obéiſſance, nulle exécution. Toutes les Ordonnances Militaires ſont imprimées : elles ſont ſages. La négligence des moindres de leurs articles eſt preſque toujours punie de mort. C'eſt ce qui doit faire comprendre que les Princes ont eu de juſtes raiſons d'en craindre le relâchement, même dans les moindres choſes. L'homme toujours porté à ſe ſouſtraire de ſes devoirs, doit être tenu, principalement dans la guerre, par la crainte d'un châtiment ſévére de la moindre faute. CHAP. XXIV.

Il eſt inutile de s'étendre ici, & d'entrer dans un plus long détail, les Ordonnances ayant tout prévu. Elles ne doivent être ignorées de perſonne, pour peu qu'on veuille ſe rendre capable.

CHAPITRE XXV.

Des Troupes qui compoſent les Armées.

LES Armées ſont préſentement compoſées d'Infanterie, de Cavalerie, CHAP. XXV.

& de Dragons. Tous ces Corps sont distribuez par Régimens, les Régimens par Bataillons ou par Escadrons, & les uns & les autres par Compagnies. Je trouve les Régimens en trop grand nombre. Il y en a plusieurs d'Infanterie d'un seul Bataillon, ils en devroient avoir au moins deux. Je trouve les Bataillons de douze Compagnies, & la treiziéme qui est celle des Grenadiers trop peu nombreuses. Il n'est pas possible que les Régimens qui n'ont qu'un Bataillon de ce nombre de Compagnies, se puissent soutenir après quelque échec, soit par une action, soit par des maladies; & je les voudrois au moins de quinze ou seize Compagnies, sans les Grenadiers. Cela rend les Corps plus solides, & les met en état de soutenir la fatigue d'une fin de campagne, avec d'autant plus de raison, que le service général de l'Armée se fait toujours par Bataillon. (Les Compagnies même ne sont pas assez fortes. Elles devroient être au moins à cinquante ou cinquante cinq hommes, comme elles avoient été réglées en 1672.) Les Régimens de Cavalerie sont à présent à deux ou trois Escadrons. Quand ils seroient à qua-

quatre & à cinq Escadrons, ils n'en seroient que meilleurs, & ils épargneroient au Prince un grand nombre d'Etats Majors. Les Escadrons sont bien de quatre Compagnies: mais les Compagnies devroient être de cinquante Maitres, comme autrefois, parceque sur le pied que sont présentement les Compagnies, il n'est pas possible que les Escadrons marchent forts & combattent forts.

Les Dragons ont été dans ces derniéres guerres en trop grande quantité. Ce Corps ne doit être considéré que comme une Infanterie que l'on met à cheval, pour la pouvoir porter plus diligemment dans les endroits où l'on a besoin d'Infanterie, pour se saisir d'un poste, & donner le tems à la véritable Infanterie d'y arriver. Encore ne faut-il pas que ce Corps puisse être attaqué par l'Infanterie ennemie, avant que celle qu'on y fait marcher soit arrivée, parceque les Dragons qui ne sont point accoutumez à combattre ensemble à pied, ne peuvent jamais résister au Corps solide d'Infanterie qui les attaque. Ils ne peuvent pas aussi résister aux bons Escadrons. La lon-

gueur de leurs fuſils les embaraſſe, & le manque de genouillére à leurs bottes leur ôte auſſi la force dans le choc. On les a trop bien montez dans ces derniers tems, & on les a voulu de trop près égaler aux chevaux de la Cavalerie. La juſte crainte que les Officiers ont de perdre les chevaux de leurs Dragons, les force toujours à laiſſer trop d'hommes pour les garder, lorſqu'on les fait mettre pied à terre, & fait qu'ils craignent de ſe commettre contre l'Infanterie. Je voudrois donc moins de Régimens de Dragons dans une Armée, & qu'ils fuſſent moins bien montez, c'eſt-à-dire, ſur des chevaux de moindre prix.

On a, dans ces derniers tems, formé des Corps entiers de Carabiniers. Cela ne peut être que bon ; c'eſt un Corps choiſi ſur la Cavalerie entiére, & même diſtingué par ſa paye.

On a auſſi conſidérablement augmenté la Maiſon du Roi & la Gendarmerie. Il eſt d'une vérité conſtante, que plus les ailes d'une Armée ſont formées de Troupes diſtinguées & d'élite, & plus elles ſont propres à rompre celles des Ennemis qui leur ſont oppoſées,

&

& plus elles ſont elles-mêmes difficiles à mettre en deſordre. Tout ce qui eſt troupe de diſtinction doit toujours dans une affaire l'emporter ſur les troupes ordinaires. Chap. XXV.

En général il faut convenir que les Compagnies ſont plus judicieuſement réduites en tems de guerre au nombre de cinquante, que ſi elles étoient beaucoup plus nombreuſes, parceque par ce moyen les Corps ſont bien plus fournis d'Officiers, dans leſquels ſeuls l'expérience nous fait connoitre que réſide la réuſſite d'une action. Mais les Corps principalement d'Infanterie ne ſont pas d'aſſez de Bataillons dans les Armées, non plus que ceux de Cavalerie d'Eſcadrons.

Il eſt d'expérience qu'un Corps s'intéreſſe toujours plus à la conſervation d'une de ſes parties, qu'il ne fait à celles d'un autre Corps. Le ſervice du Prince ſouffre même de cette multitude de Corps de deux maniéres. La premiére, en ce qu'elle produit trop d'Etats-Majors, qui quoique trop bas en France ne laiſſent point par leur quantité d'augmenter la dépenſe. La ſeconde, qui eſt la plus eſſentielle pour

CHAP. XXV. le service, c'est qu'il n'est pas possible de trouver la capacité & l'expérience requises pour la conduite & le maintien des Régimens dans un aussi grand nombre de Colonels, Lieutenans-Colonels & Majors que l'on employe à présent. L'on voit même qu'il ne sort pas aujourd'hui un homme de l'Académie, qu'on ne mette à la tête d'une troupe. Sans m'étendre davantage sur ce sujet, je m'en rapporterai simplement à ce qui s'est vu depuis quelques années, pour faire convenir qu'il faut de plus gros Corps, afin qu'il y ait moins de Colonels, & que l'on oblige la jeunesse, de quelque qualité qu'elle soit, de passer par les degrez, afin que par l'obéissance, elle se rende capable du commandement.

CHAPITRE XXVI.

De l'habillement & armement du Soldat, & monture du Cavalier.

CHAP. XXVI. L'Habillement du Fantassin doit être bon, mais simple & sans ornement,

ment, & qui ne l'embarraſſe dans aucunes de ſes fonctions. A quoi bon le charger d'un poids inutile, & du ſoin de porter continuellement des choſes qu'on réſerve ſeulement pour le parer un jour de revue? L'homme a-t-il tant de force de reſte, qu'il ne faille pas le ménager? Et quand on me diroit que ces ornemens ne péſent pas beaucoup, je répondrai qu'au moins tiennent-ils une place qui ſeroit occupée plus utilement pour le Soldat. Je ne voudrois pas qu'on employat tant de drap à habiller le Soldat. Je ne ſai pas à quoi lui ſervent ſes manches ſi larges, ni l'ampleur de juſtaucorps par en bas, ſinon à l'embarraſſer & à augmenter le poids de ſon habillement, ſans que cela le garentiſſe contre le froid. Ne ſauroit-on ſe défaire de ce qu'on appelle le bon air dans un habit de Soldat? Lui faut-il autre choſe, pour bien ſervir ſon Prince, que d'être vétu d'une bonne étofte, & d'une maniére qui ne l'embarraſſe dans aucunes de ſes fonctions, & qui ménage ſes forces, en ne le chargeant pas d'un poids inutile?

CHAP. XXVI.

Quant à ſon armement, on eſt à préſent

CHAP. XXVI.

ſent preſque parvenu à la maniére que j'ai propoſée, il y a bien des années. On a ſupprimé le mouſquet, qui à la vérité étoit plus ſimple que le fuſil, mais dont l'uſage étoit infiniment plus embarraſſant. Il faut ſeulement que ceux que le Prince charge du ſoin des armes, ayent une application ſans relâche à les faire livrer bonnes. On a auſſi pris l'uſage des gargouches. Il eſt excellent & rend le feu de l'Infanterie beaucoup plus vif; mais il faut être ſoigneux de dreſſer le nouveau Soldat à s'en bien ſervir. On conſerve encore au Soldat, outre ſa bayonnette, une épée large & peſante, & un ceinturon large & peſant; c'en eſt trop, il l'accable par ſon poids. La gargouche qu'on paſſe dans ce ceinturon large devient auſſi trop incommode au Soldat, lorſqu'il faut qu'il ſe baiſſe ſouvent, ou qu'il dorme ſous les armes: mon avis ſeroit qu'une bonne bayonnette un peu longue & tranchante ſuffiroit, & dont le Soldat pût ſe ſervir à la main & au bout de ſon fuſil, & que cette arme fût pendue à un ceinturon moins large, dans lequel la gargouche ſeroit paſſée. Il ſeroit beaucoup moins chargé

gé & embarrassé, & par conséquent beaucoup plus agile & vif dans toutes ses fonctions. On s'est aussi enfin défait des piques, & on a reconnu qu'un Bataillon trayé de bayonnettes, & dont il sortoit un grand feu, étoit plus capable de résister à la Cavalerie en plaine, que mal trayé de peu de piques, qu'on ne pouvoit conserver dans la suite d'une campagne.

Quant à la Cavalerie, c'est un Corps qui se conserve bien plus aisément que celui de l'Infanterie. La consommation des hommes y est infiniment moindre, & pourvû qu'elle ne pâtisse point dans les fourages, principalement dans les commencemens de la campagne, & que le Prince donne de l'argent dans ses quartiers d'hiver, la Cavalerie est toujours en bon état. La Cavalerie Françoise est assez mal armée; on vient de la cuirasser, chose très utile. Mais je voudrois les cuirasses à l'épreuve du mousquet par devant. L'humeur Françoise ne compatit guéres avec l'usage des armes défensives, étant beaucoup plus propre à l'usage des offensives. Ainsi ce sera toujours une chose très difficile & d'une continuelle appli-

ca-

CHAP. XXVI.

cation, de réduire le Cavalier & même l'Officier à l'uſage des cuiraſſes. Cependant il le faut faire; il en faut avoir toujours les magazins des places frontiéres garnis, afin d'en pouvoir avoir à meſure qu'il en manquera; ce qui ſera d'un détail & d'une dépenſe conſidérable au Prince, parceque la paye & le revenant-bon ne pourroient pas ſuffire au remplacement des cuiraſſes qui ſe perdroient, ſoit par les maladies, la mort des Cavaliers, ou même de leurs chevaux, ſoit dans les actions de détail, ou générales. (L'on a auſſi donné des carabines rayées au Corps entier des Carabiniers, & quelques unes par Compagnies aux autres Corps. Cet uſage eſt très bon.)

Pour ce qui regarde l'habillement du Cavalier, j'en retrancherois la largeur des manches comme inutile, & j'employerois plutot cette étoffe à l'ampleur du juſtaucorps depuis la ceinture en bas, afin que dans certains tems il n'eût pas beſoin de ſon manteau pour couvrir ſes piſtolets.

CHAPITRE XXVII.

Des Munitions de Guerre pour le ſervice des Armées.

LEs Munitions de guerre pour le ſervice de l'Armée en campagne ſe portent ſur les charettes d'Artillerie. On obſerve au commencement de la campagne de diſtribuer à chaque Soldat ou Cavalier une certaine quantité de coups à tirer, pour s'en ſervir dans les occaſions particuliéres où ils ſe peuvent trouver. Le reſte demeure gardé au parc de l'Artillerie, lequel parc doit toujours être garni par les magazins établis dans les places voiſines, a meſure qu'il s'y fait des conſommations. Le nombre & la quantité de canons dépend de la force de l'Armée, & de ce qu'elle doit entreprendre. Si elle veut former un Siége, toute la groſſe Artillerie, & tout ce qu'il faut pour ſon ſervice doit être conduit devant la place, par des convois préparez dans les places voiſines, étant preſque impoſſible de CHAP. XXVII.

Chap. XXVII. de mener tout cet attirail avec l'Armée qui en fait l'investiture. La grosse Artillerie, & tout ce qu'il faut pour son service pour un Siége, ne pourroit aussi être conduit dans les lignes par les chevaux d'Artillerie destinez pour l'Armée. Ainsi on se sert des chevaux du pays voisin de la place qu'on veut attaquer, ou de celle d'où doivent partir les convois. Si le Général ne médite qu'une guerre de campagne, il lui suffit d'avoir des piéces de quatre ou de huit livres de bales, quelques-unes de seize ou de vingt quatre, en cas qu'il en ait besoin pour forcer des châteaux, où l'Ennemi auroit jetté de petites garnisons pour l'incommoder.

Je ne m'étendrai point sur la quantité des outils, ni sur leurs espéces. C'est un soin particulier du Commandant de l'Artillerie, qui, avant l'ouverture de la campagne, aura pris l'ordre du Général. Je dirai seulement qu'il doit toujours avoir dans le parc une suffisance de charettes, qu'on apelle composées, les unes de poudres & de balles, les autres de différentes espéces d'outils, & cela pour être en-

envoyées, ſuivant les ordres du Géné- CHAP.
ral, à la tête des Corps particuliers XXVII.
qu'on croit pouvoir en avoir beſoin, leſquelles charettes retournent au parc, ſans que leurs charges ayent été diſſipées, en cas qu'on n'en ait pas eu beſoin, & ſi on s'eſt ſervi des charettes d'outils, l'ouvrage étant fait, ils doivent être ſoigneuſement aſſemblez & rapportez près des charettes par les Soldats qui s'en ſont ſervis, pour être enſuite rechargez & ramenez au parc. Si on ne fait qu'une guerre de campagne, les haches, les ſerpes, les pelles & pioches ſuffiſent. Si on fait un Siége, la nature & la quantité des outils ſe proportionne ſur la grandeur de l'entrepriſe & la nature du terrain dans lequel il faudra travailler. Le détail de tout ce qui regarde la fourniture d'un parc d'Artillerie pour une campagne, ou pour un Siége, ſe trouve dans le Livre du Sr. de St. Remi.

CHAPITRE XXVIII.

Des Subsistances.

Chap. XXVIII

LEs subsistances sont de deux sortes. Les unes se trouvent dans le pays; ce sont les fourages, & souvent les grains pour des distributions. Les autres sont celles qui se tirent de loin: ce sont le pain, le vin, la viande de boucherie, les menues fournitures de l'Armée. Le *bois* & la *paille* sont plutot des commoditez indispensables, que des subsistances. Le Général doit avoir une attention particuliére à tenir toujours son camp exemt de nécessité des choses ci-dessus, parcequ'elles ont de trop dangereuses suites.

CHAPITRE XXIX.

Des Fourages.

Chap. XXIX.

LE Général se campera toujours de maniere que l'Ennemi ne puisse lui ôter

ôter ses fourages, ni ne les lui rende trop difficiles. Il n'en laissera point manquer à ses Troupes, mais il n'en laissera point faire de dégat, principalement lorsqu'il prévoit qu'il a un séjour considérable à faire dans son camp. La consommation des fourages verds est beaucoup plus grande, que celle du sec : mais aussi la quantité est plus grande sur la terre, ne pouvant être diminuée par l'Ennemi, au lieu que le sec peut être détourné, emporté & mis dans les places, ou même brulé. CHAP. XXIX.

CHAPITRE XXX.

De la Paille.

LA Paille sert à plusieurs usages. Dans le commencement des campagnes elle sert pour coucher les hommes qui sont sous les tentes. Après la recolte elle sert à baraquer les hommes, & à faire les écuries pour les chevaux ; parceque dans cette saison les jours deviennent pluvieux, & que les nuits sont plus froides. CHAP. XXX.

CHAP. XXX.

Dans les fins de campagne lorſque les fourages ſont, ou plus éloignez des camps dans leſquels il faut ſéjourner longtems, ou que les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être aportez en trouſſe au camp, je trouve l'uſage de la paille hachée pour les chevaux excellent, principalement quand cette paille hachée eſt mêlée avec un peu de grain. Il ſeroit à ſouhaiter que les Armées Françoiſes pratiquaſſent cette nourriture pour leurs chevaux plus qu'elles ne le font. Il y périroit beaucoup moins de chevaux par la fatigue du fourage, & elles reſteroient dans les derniers camps de la campagne ſans incommodité pour les fourages, bien plus longtems qu'elles n'y reſtent.

La Cavalerie Allemande & Hollandoiſe qui ſe ſert de paille hachée ſe retire toujours en meilleur état que la nôtre, & ſubſiſte même longtems dans des camps que nos Armées ont abandonnez faute de fourages.)

CHA-

CHAPITRE XXXI.

Du Bois.

LE Bois eſt d'un uſage abſolument néceſſaire pour les Armées, tant pour cuire les vivres & chauffer les hommes quand les chaleurs ſont paſſées, que pour les reſſuyer après des pluyes. Il ſeroit à ſouhaiter que la diſcipline fût mieux obſervée dans les Armées, qu'elle ne l'eſt à l'égard de la diſſipation qui s'y fait des bois de charpente des édifices pour être réduits en Bois de chauffage, & qu'il fût bien expreſſement défendu de détruire les maiſons pour en bruler le bois de charpente parcequ'il eſt plus ſec, & qu'on obligeat l'Officier & le Soldat à prendre le bois dont il a beſoin dans les bois qui ſont ſur pied. Cela augmenteroit un peu ſon ſoin & ſon travail, mais auſſi l'Armée en général s'en trouveroit bien plus commodément dans la ſuite de la guerre: parceque les habitans du pays y reviendroient après le départ de l'Armée, & ne ceſſeroient CHAP. XXXI.

CHAP. XXXI. pas la culture de leurs terres, dans l'espérance ou de la paix, ou que l'année suivante ils pouroient sauver leur recolte, & qu'ainsi le pays ne seroit pas sitot desolé & les terres sitot privées de culture.)

(CHAPITRE XXXII.

De l'Eau.

CHAP. XXXII. LA bonté des eaux mérite beaucoup de considération. Le camp doit être toujours voisin des riviéres ou des ruisseaux, les eaux coulantes étant saines. Si l'on se trouve proche d'un ruisseau, il faut empêcher qu'on n'en interrompe le cours, & autant qu'il se pourra qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Le voisinage d'une riviére n'engage pas à tant de soin, parceque ses eaux ne peuvent être détournées que par des travaux immenses, il suffit d'en rendre les abreuvoirs aisez. Il ne faut avoir recours à l'usage des puits, que lorsque les eaux courantes se trouvent trop éloignées des camps,

ces eaux là n'étant pas si saines que les autres, & ne pouvant même être si claires, par la quantité qu'on en tire.) Chap. XXXII.

(CHAPITRE XXXIII.

Des Légumes.

IL y a encore pour les Armées une autre espéce de subsistance à laquelle le Prince ne pourvoit pas, au moins tant qu'elles sont en campagne. Ce sont les Légumes qui se trouvent dans le pays où l'on fait la guerre. Chap. XXXIII.

De ces Légumes il y en a de différentes espéces. Ceux qui sont semez ou plantez, & ceux que la terre produit sans culture. Ceux qui sont semez & plantez sont les poix, féves, & racines. Ceux que la terre produit sans culture, sont les espéces d'herbes ou racines sauvages qui, par leur raport au gout de quelques unes de celles qui sont cultivées dans les jardins, sont recherchées par le Soldat & employées dans son pot.

Comme tous ces différens Légumes

CHAP. XXXIII. fourniſſent une grande ſubſiſtance au Soldat, il ne faut point l'en priver, mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre à la ſuite des Fourageurs avec des Officiers commandez, afin d'empêcher que le Soldat ne s'écarte & ne ſorte des enceintes du fourage hors deſquelles il ne faut jamais laiſſer ſortir perſonne.

Les jours qui ne ſont pas de fourage, pourvû que ces Légumes ſe puiſſent prendre en dedans des gardes, ſoit de Cavalerie ſoit des gardes fixes d'Infanterie, l'on peut y conduire le Soldat; mais il faut toujours que ce ſoit avec des Officiers, ou Sergens commandez.

Le Prince doit auſſi pourvoir de ris, poix, féves, & faverolles les magazins des places qu'on craint qui ſoient aſſiégées, parceque les viandes y peuvent manquer ou devenir fort rares pendant le Siége, & qu'il faut en ce cas être en état de ſubvenir à ce manquement ou rareté de viande par une augmentation de nouriture pour le Soldat, qui travaillant & fatigant exceſſivement pendant un Siége a par conſéquent beſoin d'être mieux nouri qu'il ne le pouroit être

être avec son pain sec, avec lequel sans ces Légumes il ne pouroit pas faire de potage. CHAP. XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

Des Pâtures.

LEs pâtures sont de deux sortes. Lorsqu'une Cavalerie est nouvelle, ou du moins remplie d'une grande quantité de jeunes chevaux, si le service le permet, on assemble cette Cavalerie sur des ruisseaux & dans des pais des prairies voisines du lieu où l'on veut assembler l'Armée, mais à couvert des insultes de la part de l'Ennemi ; & pendant un espace de tems plus ou moins long on met tous les chevaux à l'herbe, afin de leur faire perdre la mauvaise nourriture qu'ils peuvent avoir prise pendant l'hiver, les rafraichir, & les disposer à la nourriture du verd, avant que de les faire beaucoup fatiguer. Cet usage est excellent, quand on le peut pratiquer, & il conserve beaucoup les chevaux dans le cours de la campagne. CHAP. XXXIV.

Chap. XXXIV. Il y a une autre eſpéce de pâture qu'on donne aux chevaux, lorſqu'on eſt en corps d'armée, qui ſert à les rafraichir de la nourriture des fourages en grains qui les échauffent trop, & qui épargne les fourages. Ces pâtures ſe prennent le long des ruiſſeaux voiſins de l'Armée, & même dans les plaines fouragées où il revient des petites herbes; & c'eſt toujours avec des gardes générales de tout le camp & particuliéres de chaque Corps que l'on couvre ces pâtures; & cela afin que les petits partis des Ennemis, ou même les gros, ſi l'on n'y prenoit pas aſſez de précaution, ne puiſſent pas venir enlever les chevaux à la pâture.

Quand les pays ſont propres à la pâture, cela eſt d'un grand ſoulagement pour la Cavalerie, qui n'eſt pas obligée d'aller ſi ſouvent au fourage, & au Général qui trouve par là le moyen de ſubſiſter beaucoup plus longtems dans ſon camp, ſans être obligé d'aller loin au fourage.

CHAPITRE XXXV.

Du Pain.

LA fourniture du pain eſt indiſpenſable ; elle ſe fait au parc des vivres qui ſuivent l'Armée, & doit toujours être faite d'avance, au moins pour quatre jours, avec commodité. Car ſouvent l'éloignement des lieux d'où l'on peut tirer le pain, ou la marche de l'Armée d'un pays à l'autre force le Général à en faire diſtribuer pour ſix jours, & même quelquefois pour huit, lorſqu'il prévoit que l'on en pourra conſommer une partie dans le camp où eſt l'Armée, avant que de marcher, & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avance pour rejoindre l'Armée dans un nouveau camp. Mais cette diſtribution pour ſix ou huit jours ne doit jamais être faite ſans une néceſſité indiſpenſable, à cauſe de l'abus des fripons qui vendent leur pain, ſans ſavoir de quoi ils vivront les derniers jours. CHAP. XXXV.

Le pain ſe cuit pour l'ordinaire dans les

CHAP. XXXV.

les villes les plus voiſines de l'Armée, parceque les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi ſouvent à l'Armée, où l'on conſtruit des fours, principalement lorſque les convois ſont trop difficiles, parcequ'une charette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain. On fournit auſſi quelquefois du biſcuit, au lieu de pain frais. L'uſage en eſt utile, principalement dans les longues marches au travers du pays ennemi. La ration à vingt quatre onces ne me paroit pas aſſez forte au commencement de la campagne, que la terre n'a encore produit aucuns légumes: & je crois qu'il ſeroit à propos qu'elle peſat deux livres pendant les deux premiers mois. Les hôpitaux en ſeroient ſurement moins remplis, & le Soldat plus vigoureux ſeroit plus en état de ſoutenir la fatigue. L'expérience n'a que trop fait connoitre que la plupart des jeunes Soldats ne périſſent que d'inanition. (J'ai vu feu M. de Louvois dans le deſſein de faire fournir aux troupes deux onces de poudre de ris par jour pendant les deux premiers mois de la Campagne, & lorſque l'Infanterie auroit de grandes marches à faire

re au travers du pays ennemi. Cet uſage pourroit être fort utile.) Chap. XXXV.

CHAPITRE XXXVI.

De la Viande.

LA Viande de boucherie qui dans ces dernières guerres a été diſtribuée aux Troupes eſt d'un excellent uſage, pourvû qu'elle ſoit bonne & réguliérement diſtribuée. L'Intendant de l'Armée doit avoir une attention particuliére ſur ce détail, dans lequel il ſe peut paſſer une infinité de friponneries, dont le malheur tombe toujours ſur le Soldat, qui par-là ſe trouve privé d'une ſubſiſtance qui le ſoutient, quoique le Prince paye à ſon Entrepreneur la diſtribution réguliére. La ration de viande pour le Soldat eſt de demie livre; mais comme les os ſont compris, & que ſouvent on fait la diſtribution dans le moment que les bêtes ſont tuées, & que par conſéquent la viande eſt plus peſante que lorſqu'elle eſt raſſiſe, cette fraude tombe encore à la perte du Soldat, & Chap. XXXVI.

au

au gain du Boucher. C'eſt une choſe qui mérite attention de la part de l'Intendant & des Commiſſaires prépoſez à cette diſtribution. Dans les derniéres campagnes, il s'eſt introduit un uſage qui va encore à la fraude de la ration du Soldat. C'eſt de prendre les bœufs vivans au poids par l'eſtimation. Si le ſervice ſe faiſoit réguliérement, cela ne devroit pas ſe ſouffrir; mais les abus ſont terriblement multipliez.

Outre cette boucherie générale, il y en a à la ſuite des Armées une grande quantité de particuliéres. Il faut, ainſi que pour tous les autres marchands de l'Armée, veiller à leur ſureté pour la joindre, & de plus à leur garde lorſqu'ils l'ont jointe, ſoit dans les marches, ſoit pour la pâture de leurs beſtiaux. (Feu M. de Louvois a voulu à l'exemple des Orientaux faire diſtribuer aux troupes de la poudre de viande. Comme dans ces pays chauds c'eſt le ſoleil qui fait cette poudre, ce qui ne pourroit pas ſe pratiquer en ces climats, M. de Louvois avoit fait faire de grands fours de cuivre capables de contenir 8. bœufs, où il en avoit fait faire des eſſais. Sa mort a interrompu cette entrepriſe, qui

à

à ce que je crois auroit été d'une grande utilité pour le service en deux cas. Dans des marches au travers du pays ennemi, & dans les places que l'on peut craindre qui soient assiégées, & où il se trouve de la difficulté à conserver longtems des bêtes vivantes. Cette poudre de viande fait de fort bon potage: une once bouillie dans l'eau suffit pour bien nourrir quatre hommes, & la livre de viande fraiche donne une once de poudre.) CHAP. XXXVI.

CHAPITRE XXXVII.

Du Vin.

LE vin est plutot une utilité qu'une nécessité à la suite d'une Armée. Le gain attire assez de marchands qui le fournissent. Il suffit qu'on les oblige à se joindre aux convois pour être conduits surement à l'Armée, afin que leurs enlévemens par les partis ennemis n'en apportent pas la cherté; & dans les marches les marchands de vin doivent être à la suite des gros bagages, CHAP. XXXVII.

soit

Chap. XXXVII. ſoit du quartier général, ſoit des colonnes particuliéres des gros bagages des Troupes. C'eſt un ſoin du Prévôt, & du Vaguemeſtre de l'Armée.

CHAPITRE XXXVIII.

Des autres Marchands ſuivans l'Armée.

Chap. XXXVIII. LEs autres eſpéces de Marchands ſuivans l'Armée doivent être auſſi protégez dans le camp, à cauſe de la quantité de menus beſoins dont ils la ſoulagent. Il eſt inutile d'en diſtinguer les différentes eſpéces, puiſque ce ſont les différens débits qui ſe peuvent faire dans les Armées qui les y attirent, & les leur font ſuivre. Il faut également pourvoir à leur ſureté, tant pour joindre l'Armée, que dans les marches. C'eſt encore un ſoin du Prévôt & du Vaguemeſtre.

CHAPITRE XXXIX.

Du Trésor.

LE Trésor qui ſuit l'Armée, doit être proportionné à la conſommation d'argent qui ſe doit faire. Si on doit entreprendre des Siéges, il doit être plus conſidérable, parcequ'il s'en conſomme beaucoup par les travaux, pour l'Artillerie, & pour les dépenſes extraordinaires. Si on ne fait qu'une guerre de campagne, on le doit proportionner ſur la quantité qu'il en faut pour payer par mois l'Etat général, la ſolde des Troupes, fournir à ce qu'on apelle parties inopinées & dépenſes extraordinaires. CHAP. XXXIX.

L'Artillerie, comme nous l'avons dit, a ſon Tréſor particulier, & le Tréſor de l'Armée ne lui fournit de l'argent qu'en cas de dépenſe imprévue & abſolument néceſſaire à faire ſans retardement, auquel cas il donne quittance, & ces ſommes lui ſont précomptées par le Miniſtre ſur leur traité. Le Tréſor eſt

CHAP. XXXIX. toujours gardé, tant dans les camps que dans les marches, par un détachement de la garde du Général, & quelquefois même par une garde particuliére. Son rang dans les marches, est à la tête des gros bagages avant celui du Général. Son logement dans les séjours est toujours dans le quartier général, le plus à la commodité de la maison du Général & de celle de l'Intendant, tant pour la commodité de sa garde, que parceque le Trésorier a continuellement à faire au Général & à l'Intendant. (Lorsque les Armées sont bien payées, le Trésorier au commencement du mois donne aux Majors un à bon compte de dix jours, sur le pié de la derniére revue, & à la fin du mois il fait avec chaque Major le décompte de sa troupe & paye.)

CHAPITRE XL.

Des Hôpitaux.

CHAP. XL. UNe Armée sans bons Hôpitaux périt aisément, n'étant pas possible que les actions de guerre & les maladies ne

ne les remplissent souvent, & même trop abondamment. De ces Hôpitaux, il y en a de deux sortes; ceux qu'on établit dans les villes de la frontiére, & celui qui suit l'Armée. Ceux des villes doivent être placés dans les lieux les plus sains, fournis de bons Médecins, Apoticaires & Chirurgiens, de bons lits & de bons médicamens. C'est un soin particulier de l'Intendant, qui n'y peut être trop attentif, à cause des friponneries qui n'y sont que trop fréquentes, & causent certainement la perte des hommes. Celui qui suit l'Armée, doit être plus fourni de Chirurgiens que de Médecins & Apoticaires, & doit avoir à sa suite un nombre de charettes pour porter les onguens, charpis & remédes. Le Chirurgien-Major de l'Armée est chargé du soin d'un certain nombre de premiers appareils, suivant ce que le Général prévoit qu'il en pourra être nécessaire. L'entreprise desdits Hôpitaux se fait ordinairement par tête; & le Prince traite de la fourniture des remédes & de la nourriture des malades & blessez, pour un certain argent par jour. Mais comme l'avidité du gain fait toujours passer les Entrepreneurs des Hôpitaux CHAP. XL.

CHAP. XL.

par dessus toutes les considérations d'humanité, il est du soin de l'Intendant de l'Armée de veiller avec une grande application à ce que les malades soient bien servis. Il le doit faire de tems en tems par sa présence, & continuellement par les Controlleurs & Commissaires des guerres, qu'il croit les plus honnêtes gens, & qu'il tient tant aux Hôpitaux des villes, qu'à celui de l'Armée. On se sert ordinairement des chariots & des caissons qui ont porté le pain à l'Armée, pour renvoyer sur iceux les malades ou blessez, qui se rendent pour cet effet au parc des vivres.

Il est encore très nécessaire de commettre à leur conduite des gens autres que les Conducteurs ordinaires des caissons, pour veiller à ce que les chartiers ne traitent durement, & souvent même n'abandonnent lesdits malades ou blessez; principalement lorsque les chemins sont mauvais, & qu'ils se croyent trop chargez. Ceci se pratique seulement à l'Armée, car pendant les Siéges, ou après les batailles, on pourvoit au transport des blessez, par des voitures du pays où on se trouve. Voilà ce qui re-

regarde le ſoin ordinaire de l'Hôpital. Il y en a un autre plus conſidérable; c'eſt celui qui ſuit une grande action, où il eſt très ordinaire qu'un ſeul jour y faſſe conduire huit & dix mille bleſſez. Il eſt preſque impoſſible que les Chirurgiens particuliers des Corps dont l'Armée eſt compoſée, & ceux de l'Hôpital puiſſent fournir ſeulement au premier appareil. Cependant c'eſt ce qu'il faut tâcher qu'ils ne manquent point. Il eſt preſque impoſſible auſſi que l'on ait ſur le champ aſſez de voitures, pour conduire les bleſſez aux Hôpitaux des villes. Il eſt encore du ſoin de l'Intendant & des Commiſſaires des guerres de faire que rien ne manque à cet égard, ſoit pour le panſement, ſoit pour le tranſport. Il s'eſt ſouvent vu que cette impoſſibilité a retardé conſidérablement, ou même fait perdre le fruit du gain d'une bataille donnée dans un éloignement ſi conſidérable des Hôpitaux des villes, qu'il a fallu pluſieurs jours pour débarraſſer le camp deſdits bleſſez, qu'il auroit été trop inhumain d'abandonner dans un camp ſans ſecours. Je n'entre point ici dans le détail de toutes les eſ- CHAP. XL.

CHAP. XL. péces de friponneries qui se commettent dans les Hôpitaux. Elles sont infinies en général. On peut dire qu'il n'est pas impossible de prévoir aux plus préjudiciables au service, pourvû que ceux qui sont préposez pour veiller sur les Directeurs, soient gens d'une probité reconnue & incorruptible. Les principales friponneries regardent la bonne ou mauvaise nourriture, les bons ou mauvais médicamens, & le peu d'exactitude à marquer le jour précis de la mort, ou de la sortie du Soldat. Car pour le jour de son entrée, c'est un soin que le Directeur n'a garde de négliger. Il est certain que les préposez à veiller sur les Hôpitaux, s'ils ont les qualitez dont on vient de parler, peuvent faire éviter au Prince une grande perte d'hommes, & lui épargner beaucoup d'argent. Mais la difficulté est de trouver des gens de probité incorruptible, parcequ'il est bien facile au Directeur de mettre ces gens-là dans ses intérêts, d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux, parceque trop de gens ont part au gain.

Tout peut être prévu par un Minis-

tre capable & appliqué, pour empêcher les friponneries des Hôpitaux, pourvû qu'on veille bien exactement à l'obſervation des Ordonnances. Le Prince ſera ſervi à moins de frais, & il s'y perdra moins d'hommes.

Depuis un tems, les Hôpitaux de l'Armée ſont ſuivis d'un nombre de Religieux pour l'adminiſtration du ſpirituel aux malades & aux bleſſés, & afin qu'il ſe trouve dans le camp un plus grand nombre de Meſſes. C'eſt un établiſſement qui mérite d'être maintenu. Ces Religieux ſont voiturez & montez aux dépens du Prince, & ont des charettes pour porter les ornemens de leurs chapelles & leurs bagages.

Leur marche eſt à la tête de l'Hôpital, & leur place dans le camp eſt au quartier général, ou dans le lieu où on a placé l'Hôpital. Dans les Siéges, ils ont un petit établiſſement à la queue de la tranchée, où il y en a toujours quelques uns qui ſe relévent tous les jours pour y adminiſtrer le Sacrement de Pénitence. Ils ont un Supérieur, comme dans un couvent enfermé. (Ils ne ſont point incapables de friponneries, non plus que les autres. Il ſera bon d'y veiller.

CHAPITRE XLI.

Des Bagages.

Chap. XLI. Les Romains nommoient les Bagages *impédimenta*, c'eſt-à-dire, empêchemens, ou embarras. Ils ſont cependant d'une néceſſité indiſpenſable. Deux choſes ſeulement ſont à obſerver, leur qualité & leur ordre dans les marches. Pour ce qui regarde leur qualité, il faut réduire les choſes au plus petit nombre qu'il eſt poſſible, à cauſe des embarras qu'elles font dans les chemins; les mulets & les chevaux de bât peuvent plus aiſément marcher ſans interruption & ſans couper les chemins. Leur ordre dans les marches ſe forme, ſuivant la maniére dont l'Armée entiére marche. Il faut ſeulement obſerver qu'ils ne ſe mêlent point, & qu'à la tête des bagages de chaque Corps il y ait des gens prépoſez & autoriſez pour faire conſerver aux valets l'ordre de la diſcipline, & pour les faire arriver ſur le terrain où leur Corps doit camper.

On

On peut ajouter ici un mot des chariots de l'Artillerie & des vivres, dont le nombre est plus ou moins considérable, & se proportionne à la force de l'Armée qu'ils doivent fournir de munitions de guerre & de bouche. La marche de ces chariots, autant qu'il se peut, doit former une colonne séparée de celle des gros bagages de l'Armée, & doit toujours être prise par le chemin le plus ferme, à cause que le poids de ces voitures creuse trop les orniéres. Il faut même que ce chemin qu'on fait prendre à l'Artillerie soit, autant qu'il est possible, le plus voisin des colonnes de l'Infanterie ; & en général il faut que les colonnes des gros & menus bagages soient couvertes dans la marche & renfermées par les colonnes des Troupes, afin qu'elles soient en sureté. * CHAP. XLI.

* Le reste de ce qui regarde la marche & l'ordre des Bagages, se trouve dans les Ordonnances militaires.

CHAPITRE XLII.

Des Guides.

CHAP. XLII.

L'Armée ne doit jamais être dépourvue d'un grand nombre de Guides. Il faut pour cet effet charger de ce soin un homme d'esprit, qui par ses conversations avec les Guides qui seront pris dans le pays, en acquiére une connoissance parfaite. Il doit les entretenir séparément *, les confronter ensemble lorsqu'ils ne conviendront pas, & tirer d'eux la vérité, par la douceur, autant qu'il est possible ; quelquefois aussi par les menaces.

Les Guides doivent être bien nourris & bien payez. Le Capitaine des Guides doit être pourvu d'une quantité de chevaux pour monter lesdits Guides, lorsqu'on les fait sortir avec des gens à cheval. Ils doivent être gardez, principalement après qu'ils auront été in-

* Comme il est dit ci devant Ch. XXII. p. 49.

interrogez sur la connoissance d'un pays, dans lequel on n'a point encore pénétré, afin qu'ils ne puissent donner aucun avis des choses sur lesquelles ils auront été interrogez. CHAP. XLII.

Les Guides doivent aussi être renouvellez, à mesure qu'on pénétre dans le pays ennemi; chaque colonne dans sa marche doit avoir au moins un Guide à sa tête, lequel il faut faire garder afin qu'il ne s'échape pas, principalement dans les marches de nuits, afin de ne point tomber dans l'embarras de ne pouvoir se conduire. Je soutiens même que dans ce cas il faut avoir deux Guides, & les faire garder & marcher séparément. Que si on peut croire qu'on trouvera l'Ennemi, il faut même faire lier les Guides, parcequ'il est fort naturel de croire que la crainte du péril leur fera faire tous leurs efforts pour s'échaper.

CHA-

CHAPITRE XLIII.

Des Espions.

Chap. XLIII.

LEs Espions sont de plusieurs espéces. Il s'en trouve dans les Conseils des Princes, dans les bureaux des Ministres, parmi les Officiers des Armées, dans les cabinets des Généraux, dans les villes ennemies, dans le plat pays, & même dans les monastéres. Les uns s'offrent d'eux-mêmes, les autres se forment par les soins du Ministre, du Général, ou de ceux qui sont chargez des affaires en détail. Tous sont portez par l'avidité du gain. C'est au Prince, c'est au Ministre à corrompre le Conseil de son Ennemi. C'est au Général & à ceux qui concourent avec lui au bien des affaires, à corrompre, ou à former les autres. En général, il faut toujours tirer des instructions des Espions, & ne jamais s'ouvrir à eux. Il faut pour un même sujet en employer plusieurs qui ne se connoissent point, ne communiquer avec eux qu'en se-

cret,

cret, les entretenir ſouvent de choſes ſur leſquelles on ne ſe ſoucie point d'être éclairci, les faire parler beaucoup, & leur dire peu de choſes, afin de connoitre leur caractére d'eſprit & leur portée, les faire éprouver eux-mêmes, après que l'on ſe ſera ſéparé d'eux, pour ſavoir s'ils ne ſont point doubles; ce qui arrive fort ſouvent. Et lorſque, ſur le rapport ſéparé de pluſieurs, on croira être certain qu'ils ont dit vrai, il faut encore les faire garder ſéparément; & ſi c'eſt pour exécuter une entrepriſe, il faut les y mener tous ſéparez, les queſtionner ſouvent, & voir s'ils ſe rapportent dans les faits. CHAP. XLIII.

Il y a encore une troiſiéme ſorte d'Eſpions; ou au moins des gens de qui on tire des connoiſſances certaines par les converſations qu'on a avec eux. Ce ſont les gens du pays, que les affaires particuliéres attirent dans le camp, ou dans les villes; & les priſonniers. Les premiers ne doivent jamais être queſtionnez; il faut les entretenir ou les faire entretenir par des gens d'eſprit, qui ſans affecter de curioſité les font aſſez parler ſur des ſujets différens, pour tirer d'eux des connoiſſances des choſes qu'on

qu'on veut ſavoir. Les priſonniers, ſuivant leurs caractéres, peuvent être queſtionnez un peu plus ou un peu moins durement, mais cependant toujours ſéparez les uns des autres, & toujours conduits à la connoiſſance de ce qu'on veut ſavoir, par de longs détours de converſation, afin qu'ils ne prennent point garde eux-mêmes à ce qu'ils ont dit, & qu'après être renvoyez ils ne puiſſent mettre leur Général ſur les voyes au ſujet des attentions que l'on peut avoir, parcequ'en ce cas le Général ne manqueroit pas de lâcher des Eſpions doubles ou des transfuges, pour donner des notions différentes ſur ce qu'on a voulu pénétrer, & faire ainſi prendre de fauſſes meſures.

Il y a des pays, où ceux qu'on peut avoir dans les monaſtéres ſont les meilleurs & les plus ſurs, le gouvernement des conſciences étant un empire ſecret qui n'eſt pénétré de perſonne, & qui pénétre tout. L'emploi de ces ſortes d'Eſpions eſt infaillible, ou dans une place occupée par un Prince d'une différente Religion, ou dans un Etat dans le changement d'une domination. On ſe ſert même de femmes, ou pour s'in-

s'introduire dans une ville, ou pour éprouver un camp, ou pour porter des lettres, parcequ'elles sont moins soupçonnées que les hommes. CHAP. XLIII.

Il est inutile d'entrer ici dans le détail de tous les différens usages des Espions. Il suffit de dire qu'un Prince, un Ministre, & un Général ne peuvent trop précisément savoir ce qui se passe dans les Etats & Armées amies ou ennemies, qu'ainsi on ne sauroit avoir trop d'Espions de toutes sortes d'espéces & pour toutes sortes d'usages.

CHAPITRE XLIV.

Des différentes espéces de Guerres.

IL y a cinq espéces de Guerres qui se doivent faire différemment, les unes des autres. La *défensive*, l'*offensive*, celle qui se fait *entre Puissance égale*; celle *de secours* qui se fait *hors de l'Etat pour* secourir *un Prince allié*, *ou pour se joindre à un Prince foible*, qu'un plus puissant voudroit attaquer; & la *Guerre civile*. CHAP. XLIV.

CHA-

CHAPITRE XLV.

De la Guerre Défensive.

Chap. XLV.

IL ſeroit bien difficile de preſcrire, par des maximes générales, la maniére de ſoutenir cette guerre. Elle eſt toute dans la prudence & l'eſprit de prévoyance de celui qui la conduit. On peut dire ſeulement qu'elle a été tout-à-fait imprévue, ou qu'elle n'a pas été prévue aſſez tot, ou que la perte d'une bataille ou de quelque place conſidérable l'a rendue telle, quoiqu'elle eût été d'une autre eſpéce en ſon commencement. Au premier cas, le peu de Troupes qu'on a ſur pied doit être ménagé; l'Infanterie jettée, ſelon la quantité des places qu'on a à garder, dans celle que l'on peut croire qui devroit être le plus indiſpenſablement attaquée, abandonnant ainſi à l'Ennemi celle qui dans la ſuite de la guerre pourroit être ou plus facilement reconquiſe, ou qu'il pourra le plus difficilement conſerver; & la Cavalerie miſe en campagne, pourtant tou-

toujours en état d'avoir ſa retraite ſure; & cela afin d'incommoder les fourages & les convois de l'Ennemi, & d'empêcher que les petits partis ne s'écartent trop de ſon Armée, & ne jettent trop facilement la terreur dans le dedans du pays. Chap. XLV.

Le plat pays ne doit point être ménagé. Il en faut tirer dans les meilleures places tout ce que l'on peut en ôter, & conſommer même par le feu tous les grains & fourages qu'on ne peut mettre en lieu ſûr, afin de diminuer par là la ſubſiſtance de l'Armée ennemie. Les beſtiaux doivent être auſſi renvoyez dans les lieux les plus éloignez de l'Armée ennemie, & autant qu'il ſe peut, couverts de grandes riviéres, où ils trouveront plus de ſureté, & une ſubſiſtance plus aiſée.

Que ſi cette guerre n'a pas été abſolument imprévue, que l'on ait eu au moins quelques mois pour s'y préparer, il faut avoir employé ce tems à réparer les fortifications des places, dont la conſervation eſt le plus néceſſaire, ſoit pour donner une occupation ſérieuſe & de durée aux forces de l'Ennemi, ſoit pour la conſervation des meilleures contrées du

pays, ſoit pour ſe garder une entrée libre au ſecours des dehors, ou même une entrée dans le pays ennemi, qui force l'aſſaillant à former un Corps en arriére; pour empêcher qu'on ne faſſe de grandes courſes dans ſon propre pays, & qu'on ne batte les convois. Tout ce qui vient d'être dit, regarde les précautions du dedans. Celles du dehors conſiſtent en négociations pour des ſecours des Puiſſances voiſines,pour des levées étrangéres, & même pour des diverſions éloignées. La jalouſie que l'on prend ordinairement du conquérant donne aſſez de facilité pour ſe lier contre lui : & pourvû qu'on ne ſoit pas accablé d'abord, on peut trouver des moyens de rétablir ſes affaires.

J'ai dit que cette nature de guerre dans ſa conduite conſiſtoit entiérement dans celle du Général qui la ſoutient. Son application particuliére doit être à ne ſe point commettre, à multiplier de petits avantages, à reſſerrer ſon Ennemi dans ſes fourages, & l'obliger à ne les faire ordinairement qu'avec de groſſes eſcortes, à battre ou écorner ſes convois, à lui rendre le paſſage des riviéres

res & des défilez difficile, à le tenir ensemble : s'il veut attaquer quelque place, à y jetter quelques petits secours, avant qu'il l'ait investie, pour ranimer le peuple & la garnison ; enfin à ne chercher dans ce commencement qu'à se faire respecter de son Ennemi par son activité & sa vigilance, à le rendre circonspect dans ses marches & même dans son camp, & qu'à gagner du tems, & lui en faire perdre. CHAP. XLV.

Avec tous ces soins, un Général habile ranimera les cœurs de ses Troupes & du pays, & donnera à son Prince le tems de rétablir ses affaires, pour balancer dans la suite le succès & changer la nature de cette guerre.

La troisiéme espéce de guerre défensive dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, qui est celle qui est venue par des malheurs, est la plus difficile à soutenir, parcequ'elle peut l'être devenue par plusieurs raisons ; dont les plus dangereuses par les conséquences & les suites sont celles d'avoir des fautes à reprocher au Général dans les tems qui ont précédé l'action, & qui regardent la prudence ou la prévoyance, ou celles qui regardent son cou-

CHAP. XLV.

courage. Ces deux cas faisant également un mauvais effet sur l'esprit des peuples & des Troupes, le Prince en doit une satisfaction entiére aux Troupes & à son Etat, en éloignant de la tête de son Armée un homme qui a perdu la confiance des Troupes, soit par la tête, soit par le cœur.

La présence d'un Général à qui il est arrivé un malheur, par le caprice seul de la fortune, ne fait point de peine aux Troupes; au contraire elles se joignent d'intérêt à leur Général, & concourent avec émulation & plaisir au recouvrement de sa gloire, parcequ'elle leur est commune. Mais pour celui à qui on peut imposer la perte d'une bataille, soit pour s'être mal posté, soit pour avoir fait une mauvaise disposition, soit pour s'être mal conduit pendant l'action, soit pour avoir donné des marques de peu de courage, il ne doit en aucune maniére être ménagé personnellement de son Prince, qui ne doit point exiger de ses Troupes de recevoir à leur tête un homme qui a perdu leur confiance. Les conséquences, en un mot, en sont trop dangereuses.

En ce cas, le Prince doit faire choix

d'un

d'un nouveau Général de qui la réputation ſe ſoit trouvée entiére dans l'occaſion malheureuſe, s'il s'y eſt trouvé; ou même d'un Général qui ne s'y ſeroit point trouvé, ou d'un Prince de ſon Sang, s'il en a beſoin; ou même ſe porter en perſonne à la tête de ſon Armée, ſi ſon âge, ou ſes autres affaires le permettent; ſinon il doit s'approcher au moins de ſon Armée battue pour la ranimer, & la faire plus promtement pourvoir des choſes qui lui ſont néceſſaires pour la remettre en état, ou de ſe préſenter à l'Ennemi ou de s'oppoſer à ſes progrès. Cela mérite de la part du Prince une attention bien ſérieuſe, ſur laquelle il eſt difficile de rien dire qui ſoit une régle certaine: la conduite à tenir dépendant abſolument de la conſtruction du pays. Ou il eſt ouvert, ou dégarni de places fortes, ou il y en a quelques unes, ou c'eſt un pays ſerré & coupé de riviéres. S'il eſt ouvert & dégarni de places fortes, il faut l'abandonner à l'Ennemi, & ſe retirer loin de lui à couvert des bonnes places, ou des riviéres, parceque ce pays abandonné ne fournira que des ſubſiſtances, ſans éta-

bliſſement ſolide pour la continuation de la guerre. S'il les conſume pendant la campagne, il n'y pourra ſubſiſter pendant l'hiver; s'il travaille à fortifier quelques unes des villes qu'il aura occupées, il donnera le tems de rétablir l'Armée; & comme dans la ſuite cette ville qu'il aura fortifiée à la hâte lui deviendra importante, à cauſe qu'il aura penſé à en faire le dépôt de ſes vivres & munitions de guerre, il ſera obligé d'y tenir une forte garniſon & de la couvrir continuellement de ſon Armée: ce qu'il ne pourra faire qu'en l'affoibliſſant, ou en s'ôtant le moyen de s'en éloigner.

Si dans ce pays il ſe trouve quelque place qu'on puiſſe ſoutenir, & qui ne puiſſe être enlevée que par un Siége dans les formes, il ne faut pas manquer d'y jetter un Corps d'Infanterie, & de faire ; conſommer à ce Siége tout le plus de tems qu'il ſe pourra, afin de trouver par là celui du rétabliſſement de l'Armée battue.

Que ſi ce pays eſt ſerré & coupé de riviéres, il faut diſputer à l'Ennemi tous les défilez & paſſages deſdites riviéres. Mais cela doit être fait avec

cir-

circonſpection, & de maniére qu'on n'engage point une affaire générale, juſqu'à ce que par pluſieurs petits avantages on ait remis le cœur aux Troupes battues, & regagné un peu d'égalité de forces, ſoit par les hommes qu'on aura fait perdre à l'Ennemi dans ces petites affaires, ſoit par des ſecours qu'on aura fait joindre à l'Armée.

(Comme il arrive ſouvent qu'un Prince a la guerre à ſoutenir de plus d'un côté de ſon Etat, & qu'il ne ſe trouve pourtant pas triſtement réduit à la néceſſité de la défenſive par tout; il me paroit utile de dire ici un mot de cette nature de guerre défenſive, qui l'eſt par choix d'un côté, pendant que dans les autres pays le Prince ſoutient une autre eſpéce de guerre.

Celle ci ſe doit faire avec bien des circonſpections. Le deſſein de la *défenſive* doit être caché à l'Ennemi; autant qu'il eſt poſſible il ne faut pas lui laiſſer pénétrer ce projet aſſez tot, pour qu'il ait le tems de ſe préparer à une guerre offenſive, qu'il ſeroit le maitre de ne commencer que lorſqu'il le jugeroit convenable pour troubler le projet de la campagne du côté que l'on auroit

jetté l'*offensive*; & cela parcequ'il rendroit aisément la campagne desagréable par tout, par la nécessité où l'on se trouveroit de se dégarnir de Troupes dans les pays où l'on auroit résolu d'être le plus en force, & que le tems qu'il faudroit que les Troupes employassent en marche pour soutenir le pays fortement attaqué, étant pris sur celui de l'action de la campagne, il se trouveroit qu'on auroit perdu celui d'agir offensivement du côté où l'on avoit résolu de le faire, & que les Troupes arriveroient trop tard & fatiguées dans le pays où l'on avoit résolu de rester sur la défensive.

Ainsi donc je tiens que le projet de cette espéce de guerre mérite autant de réflexion & de capacité qu'aucune autre, par l'attention qu'il faut avoir à bien examiner tout ce que l'Ennemi peut entreprendre, & de quelle conséquence pour la suite peuvent être ses entreprises, avant que de se porter par choix à cette nature de défensive, qui tout au moins peut troubler tout le projet formé pour la campagne.

Cette espéce de guerre défensive

par

par choix ne se doit jamais faire que du côté où l'on est sûr de réduire l'Ennemi à passer une riviére difficile, ou un pays serré & coupé de défilez pour pouvoir pénétrer dans le pays, & lorsque l'on a sur cette riviére une place forte & bien munie que l'on saura être un objet indispensable, par l'attaque de laquelle il faudra que l'Ennemi commence, & devant laquelle on pourra présumer qu'il perdra un tems assez considérable pour avoir celui de la secourir ou de le combattre. Car quand le pays ne sera pas ainsi constitué, qu'il sera dégarni de places fortes & ouvert, & que l'Ennemi poura entrer par où il lui plaira, il est certain que cette guerre défensive par choix sera toujours fort périlleuse pour le Prince, & fort difficile à soutenir au Général qui en sera chargé avec un Corps inférieur à celui de l'Ennemi.) Chap. XLV.

CHAPITRE XLVI.

De la Guerre Offensive.

CHAP. XLVI. LA Guerre offensive doit être méditée longtems. Le *secret* avant qu'elle éclate, le projet & l'ordre dans les entreprises dès qu'elle aura éclaté, sont les deux parties qui en rendent le succès heureux. Elle doit avoir été méditée longtems, parceque, quelque habile que soit le Prince & son Conseil, il est toujours fort à craindre qu'il ne lui soit échapé quelques unes des précautions qu'il faut prendre. Elles sont infinies tant à l'égard du dehors que du dedans. Les précautions du dehors sont les alliances & les furetez pour n'être point troublé dans l'expédition méditée ; les levées étrangéres soit d'hommes ou de chevaux, & les achats de munitions de guerre, si on ne les a pas dans son pays, soit pour augmenter celles qu'on a, soit pour les ôter à l'Ennemi.

Les précautions du dedans sont, la

sû-

ſureté des frontiéres éloignées, la levée ſecrette des Troupes nouvelles, ou l'augmentation des vieilles, la fourniture des magaſins de guerre & de bouche, la conſtruction des chariots d'Artillerie & de vivres, la levée de leurs chevaux qu'il faut faire faire, autant qu'il eſt poſſible, chez ſes voiſins, tant pour leur ôter leſdits chevaux, que pour garder ceux de votre propre pays, pour l'uſage de votre Cavalerie, & pour les équipages particuliers des Officiers. CHAP. XLVI.

Le *ſecret*, avant que l'entrepriſe éclate, eſt abſolument néceſſaire, non ſeulement pour n'être point troublé du côté des frontiéres éloignées, mais auſſi afin que l'Ennemi qu'on veut attaquer ne puiſſe pas démêler par où on veut commencer la guerre. Il eſt néceſſaire pour cela, que les dépots de vivres & d'Artillerie ſoient à une portée qui donne également jalouſie à pluſieurs places de vos Ennemis, afin de les obliger, en partageant leurs forces, de n'avoir leſdites places qu'à demi garnies.

L'ordre dans les entrepriſes eſt encore néceſſaire à ſuivre, par pluſieurs

rai-

CHAP. XLVI. raisons principales, qui dépendent de la construction du pays que l'on veut attaquer. Ce pays sera, ou bordé de places fortes, où ouvert à vos Armées, ou coupé de riviéres, ou chargé de montagnes ou de bois, & coupé de défilez, ou pays de plaines, ou mêlé de toutes ces différentes choses. Toutes ces différences emportent après elles de différens projets, & un ordre différent à l'exécution.

Si le pays est bordé de places fortes, il faut attaquer le quartier qui y donne une entrée libre, & qui porte avec plus de facilité vers la capitale, à qui il faut, autant qu'il est possible, être en état dans le commencement de la guerre de faire voir l'Armée, afin d'y jetter la terreur, & tâcher par là d'obliger l'Ennemi de dégarnir quelques unes des places de sa frontiére, pour rassurer la capitale. Il faut ensuite retomber sur les places qui auront été dégarnies pour ouvrir davantage le pays attaqué, faire apporter dans ces places après leur prise tous les dépôts qui étoient dans les vôtres, & faire ainsi la guerre avec plus de commodité. En ce cas, l'Armée doit être beaucoup plus forte en Infanterie

terie qu'en Cavalerie. On doit avoir pris des mesures pour avoir fait lever de l'Infanterie nouvelle, dès que le dessein aura éclaté, qui jettée d'abord dans les places conquises, & mêlée avec une partie de la vieille qui aura été tirée de l'Armée formera cette Infanterie nouvelle, & la mettra en état de servir en campagne l'année suivante; l'expérience nous apprenant que les nouvelles levées doivent être fort ménagées dans les commencemens, & tout le moins qu'il se peut exposées aux grandes fatigues de la guerre de campagne, où la consommation des hommes nouvellement sortis du repos & de leurs maisons est trop grande.

Que si le pays est ouvert, il faut être fort en Cavalerie, afin de pénétrer avec plus de diligence jusques dans le centre, & de pouvoir faire des détachemens pour conduire les convois en sureté, suffisant en ce cas de mettre seulement de l'Infanterie dans les châteaux où petites villes, qui assure les chemins des convois.

Lorsqu'on aura pénétré le plus avant qu'on aura pu faire commodément, il faut camper l'Armée en lieu sain & commode

Chap. XLVI. mode pour les fourages, & même en lieu avantageux par son assiette, afin de pouvoir de là faire des détachemens considérables, pour réduire par la terreur des Armées les extrêmités du pays, où l'on ne pourroit pas avec sureté & commodité pour les vivres se porter avec l'Armée entiére. C'est au Général à se conduire avec douceur ou rigueur pour l'entiére conquête du pays attaqué, suivant la connoissance qu'il aura de l'esprit des peuples auxquels il aura à faire; y en ayant que la douceur du conquérant gagne & fait demeurer en repos, y en ayant aussi en qui la rigueur fait le même effet. Il est de la prudence de bien examiner ces deux moyens; mais pourtant de n'avoir recours à celui de la rigueur, que lorsque celui de la douceur & de la clémence lui est absolument inutile.

Si ce pays est coupé de riviéres, on doit observer si elles entrent dans votre pays, ou si elles en sortent, si elles sont profondes, navigables, & larges. Si elles entrent dans votre pays, & que près de votre frontiére l'Ennemi y ait une place forte & grande, & qu'à l'entrée de votre pays sur cette même riviére, on n'y en ait point; c'est par cette place qu'il faut com-

ommencer, afin que, ſi dans la ſuite Chap. XLVI.
ı conſtitution de la guerre venoit à hanger, vous ne laiſſiez pas à votre Ennemi une place, où il pût aſſembler le grands magaſins, & les faire entrer chez vous avec commodité pour la ſubſiſtance de ſes Armées, & pour le tranſport de ſes munitions de guerre.

Si au contraire les riviéres ſortent de votre pays, & que l'Ennemi y ait auſſi une place, ou grande par ſon habitation ou forte, il eſt d'une conſéquence infinie de s'en rendre le maitre, pour en faire une place d'armes, ou un dépôt commode pour porter la guerre bien avant dans le pays ennemi.

Si les riviéres traverſent le pays ennemi & qu'elles ſoient grandes, il faut compter que la conquête n'en peut pas être ſi rapide; & en ce cas, ma penſée eſt que l'on doit s'appliquer, avant la déclaration de la guerre, à faire écrire des gens ſavans pour avoir des Manifeſtes prêts, contenant des véritables raiſons s'il ſe peut ou au moins apparentes de prétendus droits ſur quelques parties, ou ſur la totalité du pays que l'on veut conquérir.

Les Manifeſtes doivent être publiez à

CHAP. XLVI.

à propos. Ils ne font pas un effet solide sur les esprits des Princes qui doivent prendre jalousie de votre agrandissement, mais il arrive souvent qu'ils font effet sur les peuples qu'on attaque, & que cela peut disposer leurs esprits à conserver une fidélité moins entiére à leurs Princes, & leur servir de raison & de prétexte pour ne pas soufrir avec fermeté la ruine du plat pays, & même celle des villes. Dans cette constitution de pays il ne faut rien laisser derriére soi, & étendre d'abord sa conquête jusqu'à cette riviére qui traverse le pays, des bords de laquelle il faut se rendre maitre, en cas qu'il y ait quelque ville qui soit de votre côté. Si elle n'est pas forte, elle doit être fortifiée par vous avec diligence, afin de pouvoir s'y établir si solidement, qu'on ne puisse pas vous en chasser; & en ce cas aussi, il est très important de traiter avec une extrême douceur ces nouveaux Sujets, & ne leur donner aucune raison de se plaindre, soit du manquement de discipline, soit par aucun changement dans leurs priviléges, soit par des levées d'argent. Il faut qu'ils trouvent du calme, & même de l'avantage à s'être soumis avec facilité.

De

De cette nouvelle barriére qu'on se sera faite, si les conjonctures le permettent, on se portera dans la suite en avant, sinon il doit être de la sage politique d'affecter de la modération, & de cacher son esprit de conquérant, de couvrir son ambition de toutes les raisons dont on se sera servi dans son Manifeste, & en trainant la guerre en longueur & en négociations, faire en sorte par un traité de garder la conquête, ou au moins une partie; auquel cas, il faut faire tous ses efforts pour que les bornes en soient portées jusqu'à cette riviére, où il faut avoir de toute nécessité une Ville d'où par les suites on se redonnera une nouvelle entrée dans le pays. CHAP. XLVI.

Je ne suis point d'avis qu'à l'imitation de ces derniers tems après la paix conclue on s'applique à construire des nouvelles places. Cela réveille trop la jalousie des Voisins, & les met dans une continuelle attention à se parer de nouveaux projets qu'on pourroit former.

Il me paroit qu'il doit suffire d'en avoir une, dont l'habitation soit grande, afin qu'elle puisse contenir une nombreuse garnison, & de grands magasins de toute espéce.

 Il

Il faut ſe contenter, ſi le hazard vous donne la poſſeſſion d'une ville ſituée ſur la riviére, de la fortifier, & même l'agrandir avec application, & y garder toujours une forte garniſon qui paroiſſe plutot une ſage précaution pour conſerver ce que l'on a acquis de nouveau, qu'un deſſein de s'avancer plus avant.

Si le pays eſt chargé de montagnes & de bois, il eſt par conſéquent rempli de défilez. En ce cas l'Armée avec laquelle on veut conquerir, doit être ſans comparaiſon plus forte en Infanterie qu'en Cavalerie, & ſuivie d'un plus grand nombre de pionniers, qu'on prendra d'abord parmi ſes propres Sujets, par le moyen deſquels on ouvrira les défilez autant qu'il ſera poſſible. On rendra les chemins de communication bons & larges, on fortifiera d'eſpace en eſpace des poſtes pour aſſurer les convois, on fera de grands abatis dans les bois pour élargir les chemins, & on s'appliquera à conduire tous les travaux vers quelques villes ou pláces qui ſoient dans une ſituation plus ouverte, où on puiſſe faire des dépôts qu'il convient d'avance.

Que

Que si c'est un pays de plaines, on n'y sauroit avoir trop de Cavalerie. C'est elle qui soumettra le pays, & qui empêchera l'Ennemi de se communiquer. Il ne faut en ce cas-là de l'Infanterie que pour conserver les grandes villes qu'on soumettra. Mais comme il arrive rarement que les pays ne soient pas mêlez, ce sera la connoissance précédente qu'en aura le Prince qui veut conquérir, qui lui fera prendre des mesures justes pour conduire son entreprise à une fin heureuse, en composant son Armée comme il lui conviendra.

Toutes les considérations ci-dessus sont du nombre de celles qui doivent avoir été faites d'avance. Il reste présentement à examiner l'entreprise par raport aux forces de l'Ennemi qu'on attaque, au promt secours qu'il peut avoir de ses Voisins, & à ses finances. S'il a été surpris par l'entrée de vos Troupes dans son pays, il faut user d'une grande diligence pour se placer le plus avant qu'il sera possible, de maniére qu'on empêche qu'il ne rassemble les Troupes qu'il aura en divers endroits de son Etat; & en cas que l'Ennemi puisse se rassembler à la faveur de quelque riviére, com-

battre l'Ennemi avant qu'il ait raſſemblé ſes Troupes, dans la préſomption où je ſuis que l'Armée qui veut conquérir eſt de beaucoup ſupérieure à celle qu'on attaque. Une bataille dans un commencement de guerre donnée à propos, en décide preſque toujours le ſuccès. Ainſi il ne faut point héſiter à la donner, ſi l'Ennemi, par quelque mouvement pour mettre ſes forces enſemble, ſe met à portée de riſquer un événement. Si au contraire il ſépare ſes forces, & ne ſonge qu'à gagner du tems, ſoit pour lever des Troupes chez lui ſoit pour tirer des ſecours étrangers, il faut s'attacher à une entrepriſe aiſée à garder après ſa conquête, s'y renfermer dans de bonnes lignes de circonvallation; & dès qu'elles ſeront faites, n'y laiſſer que ce qu'il faut d'Infanterie pour prendre commodément la place, & s'avancer avec le reſte de l'Armée dans le pays, à portée pourtant de protéger le Siége, autant que la prudence le peut permettre, par rapport au lieu où ſeront les forces de l'Ennemi, qu'il faut toujours avoir devant ſoi, afin de n'avoir aucune inquiétude pour le Siége.

Il ſeroit infini d'étendre cette matiére

tiére jusqu'à dire tout ce qui se peut faire. Les avantages de cette disposition résident dans les fautes, que dans un commencement d'une guerre imprévue un Ennemi peut faire; dans la capacité d'un Général qui sait en profiter, & dans celle des Officiers Généraux à qui il commet l'exécution de ses desseins particuliers. Si l'Ennemi peut être promtement secouru, il faut avoir examiné d'avance par quel nombre & par quelle nature de Troupes il peut l'être, afin qu'après les secours arrivez on ne cesse pas d'être toujours supérieur, sans quoi l'entreprise de cette guerre passeroit toujours avec raison pour téméraire & imprudente.

L'état des affaires du Prince qu'on veut attaquer par rapport aux finances, mérite encore de la considération. S'il est pauvre, tout est aisé à entreprendre contre lui. En ce cas, il faut ménager ses Sujets, les corrompre, les lui débaucher, autant qu'il est possible de le faire, par douceur, & les mettre en état de ne pouvoir assister leur Prince. S'il est riche, il le peut être de deux maniéres, ou par les trésors qu'il aura amassez, ou par les facultés de ses Sujets,

 qui

CHAP. XLVI. qui pourront le mettre en état d'assembler promtement des forces considérables. S'il est riche par les trésors qu'il aura amassez, il ne le peut être que de deux maniéres : ou pour avoir vécu d'épargne par la suite d'une longue paix, ou par des levées extraordinaires qu'il aura faites sur ses peuples, dans des tems où elles n'étoient pas absolument nécessaires à faire. Si ses trésors viennent d'épargne il ne les aura peut-être acquis qu'en négligeant de soudoyer un Corps considérable de Troupes, de réparer les fortifications de ses places, & d'entretenir ses magasins de guerre & de bouche. En ce cas, il faut l'attaquer vivement, & former plusieurs entreprises à la fois, parcequ'on le trouvera également dépourvu par tout. S'il s'est servi du second moyen, c'est à dire des levées extraordinaires pour amasser de l'argent, il aura joint aux négligences qu'on vient de dire la haine & l'éloignement du cœur de ses Sujets ; auquel cas, les principaux en doivent être corrompus, soit par l'argent qu'on leur donnera, soit par les établissemens qu'on leur procurera ; & le peuple doit être traité avec douceur, déchargé des impoſi-

positions qui lui avoient été les plus odieuses, & ménagez par des esprits doux, qui s'appliqueront à lui faire gouter la tranquillité & l'aisance du nouveau gouvernement. Chap. XLVI.

Si la richesse du Prince réside en celle de ses Sujets, elle ne sera parvenue, ou que par la douceur de son gouvernement, ou par la facilité que la situation du pays leur aura procurée à faire avec leurs Voisins un commerce lucratif.

Si leurs facultez viennent de la douceur du gouvernement, elle les aura plongez dans la molesse & l'oisiveté, auquel cas, ils peuvent bien aider leur Prince de leur argent, mais non pas de leurs corps peu accoutumez au travaux de la guerre. En ce cas là, il faudra laisser en repos ceux qui ne fourniront point d'argent à leur Prince, mais traiter avec rigueur ceux qui lui ouvriront leurs bourses, & qui prendront les armes.

Si c'est des fruits de leur commerce qu'ils soient devenus pécunieux, ils auront surement l'esprit porté à conserver ce qu'ils auront amassé, & difficilement le Prince en pourra tirer des secours d'argent aussi promts qu'il sera nécessai-

CHAP. XLVI.

re dans une occasion pressante. En ce cas, il ne faut point dans les capitulations refuser aux nouveaux Sujets qu'on aura conquis aucune assurance qui regarde la sureté & la facilité dans leur commerce, mais s'appliquer à empêcher qu'ils y puissent remarquer aucune diminution.

Il est presque sûr parmi les hommes que leur intérêt particulier est celui qui les fait agir; & il est bien rare que dans le fond ce soit l'amour pour la personne du Prince qui attache à son service, principalement lorsque les mœurs & les coutumes des peuples ne sont pas entiérement dissemblables de celles de ses nouveaux Sujets, ou qu'au moins si elles le sont vous ne les contraigniez pas de prendre vos usages, & de quitter les leurs.

Voilà en général ce qui se peut dire sur les *Maximes* de la *guerre offensive*. Le particulier se trouvera dans la suite de ce discours, lorsqu'on entrera dans le détail de toutes les différentes opérations de la guerre.

CHA-

CHAPITRE XLVII.

De la Guerre entre des Puissances égales.

CEtte espéce de Guerre, qui est celle à laquelle les Voisins ne prennent point d'intérêt, tant que les parties n'ont point de trop grands avantages les unes sur les autres, ne doit jamais pour en retirer quelque avantage être de durée. Il faut toujours être prêt à écouter les propositions d'accommodement, pour peu qu'on y profite, de crainte que quelque puissant Voisin ne s'en veuille mêler. Du reste, l'on ne peut rien prescrire de juste sur la conduite d'une pareille Guerre. Elle est pour les régles conforme à toutes les autres. On peut seulement poser pour maxime constante, dans la présente espéce, que le Général le plus vif & le plus pénétrant l'emporte toujours à la longue sur celui qui ne posséde pas ces qualitez au même degré, parcequ'il multiplie tellement les petits avantages par son activité & sa pé-

CHAP. XLVII.

CHAP. XLVII. pénétration, qu'à la fin il s'en procure un grand décisif. On n'entrera donc dans aucun détail sur cela, qu'en disant que, pourvû que le Général soit continuellement attentif à se procurer la supériorité par des petits avantages, il arrivera toujours à son but, qui est celui de la ruine de l'Armée ennemie, auquel cas, il changera la nature de cette Guerre, (Et en fera une offensive, ce qui doit être le grand objet de son Prince.)

CHAPITRE XLVIII.

De la Guerre de Secours.

CHAP. XLVIII. UN Prince secourt ses Voisins, ou à cause des alliances, ou des engagemens qu'il a avec eux, pour les empêcher de succomber sous la puissance d'un conquérant. Si c'est en vertu des traitez précédens, il les doit religieusement observer, en fournissant le nombre des Troupes prescrites, & même en offrant de l'augmenter, s'il en est requis. Si c'est pour l'empêcher de succomber sous une Puissance, qui après sa

ſa conquête pourroit lui donner de l'ombrage, il a en ce cas pluſieurs meſures à garder pour ſes intérêts particuliers.

Les principales ſont à l'égard de ſes Voiſins qu'il ſecourt. Il doit exiger d'eux quelques places de ſureté, de peur qu'ils ne faſſent leur paix à ſon inſu, ou à ſon préjudice, ſuppoſé que ſon effet ſoit commun à celui qui eſt attaqué.

Que ſi, comme il arrive fort ſouvent, la jalouſie que l'on aura ſujet de prendre d'un Prince inquiet & ambitieux, a formé les alliances dans leſquelles on eſt entré, & qu'on ſe trouve hors de portée de joindre ſes Troupes à celles de l'Etat attaqué, il faut en ce cas-là le ſecourir ou par argent qu'on lui fournira, ſoit pour faire des Troupes, ſoit pour achetter des munitions de guerre & de bouche, ou par des diverſions dans le pays de l'attaquant, qui le forcent à diviſer ſes Armées, & l'empêchent de pouſſer ſes conquêtes avec trop de rapidité. Voici la maxime générale dans cette eſpéce de guerre. Ou votre allié attaqué eſt plus puiſſant que vous, ou il l'eſt moins. S'il eſt plus puiſſant, il faut obſerver dans les traitez que l'on fait avec lui u-

CHAP. XLVIII. ne proportion dans le nombre de Troupes qu'on s'engage de lui fournir, avec la ſupériorité de ſa puiſſance avec la votre, & un engagement réciproque pour les ſecours mutuels; de maniére, par exemple, que ſi on s'engage à lui fournir un nombre de Troupes en cas qu'il ſoit attaqué, en cas que vous le ſoyez vous-même, le nombre de celles qu'il s'engagera de vous fournir, ſoit plus conſidérable que celui auquel votre traité avec lui vous engage.

Que ſi au contraire votre allié étoit moins puiſſant que vous, il faut tâcher dans le traité d'obtenir quelque place de ſureté, afin d'éviter qu'il ne faſſe avec l'Ennemi commun, un traité à votre inſu, & qu'il ne ſacrifie à ſon intérêt particulier le Corps de Troupes qu'on lui auroit envoyé. On peut auſſi en ce cas ſtipuler dans le traité des ſecours d'autre nature que ceux d'hommes, comme d'argent, de vivres, & de munitions de guerre.

Le Général, que le Prince choiſit pour le commandement d'un Corps auxiliaire, doit être ſage & prévoyant. Sage, pour maintenir la diſcipline dans ſon Corps, & que le Prince allié ne

faſſe

faſſe point de plaintes contre lui. Et prévoyant, pour que ſes Troupes ne tombent point dans aucun beſoin pour leur ſubſiſtance, qu'elles ne ſoient expoſées aux périls de la guerre, qu'avec proportion de ſes forces avec celles du Prince allié; & enfin, pour qu'il ne ſe paſſe rien à ſon inſu dans le cabinet du Prince allié, qui puiſſe être préjudiciable à ſon maitre. CHAP. XLVIII.

CHAPITRE XLIX.

De la Guerre Civile.

LA Guerre Civile eſt toujours malheureuſe pour le Prince qui la ſoutient. Elle peut avoir différentes origines; la dureté du gouvernement tant politique qu'eccléſiaſtique, les factions & l'ambition des Grands dans une minorité ou ſous un regne foible, & les intelligences d'un Ennemi à ſuſciter des affaires au dedans à un Voiſin qui le veut attaquer, ou contre lequel il eſt en guerre. CHAP. XLIX.

C'eſt celle qui a pour origine la du-

reté

CHAP. XLIX.

reté du gouvernement qui est la plus dangereuſe, parceque tout le Corps de l'Etat eſt également allumé, & que l'émotion en eſt générale. Le Prince qui ne devroit en accuſer que lui-même, n'a de reſſource pour calmer les eſprits irritez, que d'abandonner ceux à qui il commettoit le ſoin du détail des affaires. Il doit ſouffrir qu'ils ſoient accuſez des fautes qu'il leur aura ordonné de faire, & les punir même ſévérement, de peur que les ſéditieux ne ſe chargent de ce ſoin; ce qu'il doit prévenir avec application & diligence. Par-là, il détourne la haine perſonnelle que l'on pourroit avoir conçue contre lui, & il donne à ceux qui lui ſont reſtez fidéles un moyen ſûr d'agir par des diſcours ſur les eſprits des révoltez, & de faire tomber toute la haine ſur ceux qui ne la méritent que pour avoir obéi trop réguliérement aux ordres de leur maitre.

Celle qui a la Religion pour origine eſt plus impétueuſe que la premiére, parceque les cerveaux ſont gâtez, & la révolte ſoutenue par une eſpéce de gens à qui il n'en coute que des diſcours. Mais auſſi elle eſt moins générale, parceque

:que le Prince y peut toujours oppo- CHAP.
:r le parti contraire pour les sentimens XLIV.
e Religion. Il faut appaiser cette es-
éce de guerre avec toute la douceur &
ı dextérité possible, sans y employer
:s Ministres ecclésiastiques du parti
ontraire à celui des révoltez, tant que
ı révolte dure. Il ne faut se servir de
a force & des supplices qu'à l'extrêmi-
é, parceque le Prince s'affoiblit lui-
nême en se privant du nombre de ses
Sujets, & qu'en un mot il lui est plus
olitiquement essentiel d'avoir des Su-
ets fidéles, que des Sujets opposez sur
les sentimens de Religion, tant qu'ils
vivent paisiblement entre eux, & fidé-
lement envers lui.

Dans une minorité, ou sous un regne foible, il est fort ordinaire que l'ambition & l'intérêt particulier causent des factions parmi les Grands. Celles qui naissent dans une minorité peuvent être prévues par les sages dispositions du Prince prédécesseur, qui se sentant près de mourir peut donner une forme de gouvernement qui satisfasse au moins la plus grande partie de son Etat, lequel en ce cas-là se trouvera exemt de troubles, pourvû que le

CHAP. XLIX.

le choix qu'il aura fait des personnes qui devront composer le Conseil de son successeur mineur, soit de gens équitables & expérimentez au gouvernement, & exemts d'avarice & d'ambition, qui seule peut semer la desunion entre les membres de ce Conseil. En ce cas, la foiblesse du gouvernement ne dure qu'autant que la minorité du Prince, pourvû qu'à sa majorité il sache marquer qu'il veut gouverner par lui-même.

Les Guerres Civiles qui se forment sous un regne foible sont sans nombre, & renaissent à mesure qu'elles finissent, parceque c'est le Prince même qui en est l'origine. Il éléve mal-à-propos les Sujets indignes, cela éloigne de lui les gens de mérite. Il accable mal-à-propos les Grands, cela les irrite, les unit entre eux, & les force à prendre des mesures contre l'oppression. Il surcharge les peuples avec excès & sans raisons plausibles, ils en murmurent d'abord, & deviennent susceptibles de sédition dès qu'il se montre un Chef. Tous ces malheurs durent autant que la vie d'un Prince foible.

La troisiéme espéce de Guerre Civile

le eſt la plus aiſée à calmer, parceque cette émotion n'eſt pas générale. Si elle eſt ſuſcitée par les intelligences des Ennemis avec quelqu'un de l'Etat, il faut à la premiére fumée de ce feu porter toutes ſes forces contre le ſéditieux, & l'accabler par toutes ſortes de moyens, avant qu'il ait eu le tems de ſe mettre en état de réſiſter. Si les intelligences de l'Ennemi ne ſont point ſoutenues par un chef puiſſant, cette émotion populaire, ſans ordre & ſans conduite, ſe doit appaiſer par le châtiment ſévére qu'on obſervera de faire en différens lieux, afin de partager les exemples du châtiment auſquels il faut faire ſuccéder ceux de la clémence, & ſe contenter à l'égard du reſte des ſéditieux d'une levée extraordinaire d'argent qui ſera employée à fortifier quelques poſtes qui tiennent à l'avenir en reſpect ceux qui voudront remuer. CHAP. XLIX.

En un mot, cette derniére eſpéce de guerre ſe prévient aiſément, quand le Prince & les gens dont il ſe ſert, tant dans ſon Conſeil que dans les Provinces de ſon Etat, ſont attentifs ſur la conduite des particuliers, principalement de ceux qui peuvent avoir des

HAP. LIX. juſtes ſujets de mécontentement, ou qui ont des intérêts ou des alliances avec les Voiſins de l'Etat.

CHAPITRE L.

Des Diſpoſitions & Projets de Guerre.

CHAP. L. IL y a de deux ſortes de diſpoſitions qui regardent la guerre. La premiére eſt le plan général qui la doit précéder. Il doit être formé par le Prince avec ſon Conſeil, dans lequel ſeront agitées les raiſons & les moyens de faire cette guerre. Les délibérations en doivent être ſages & lentes, afin de bien peſer toutes les conſéquences de l'entrepriſe, & de n'oublier aucuns des moyens pour la conduire à une fin heureuſe.

La ſeconde diſpoſition eſt apellée particuliére, puiſqu'elle ne regarde que l'exécution du deſſein formé. Quoiqu'il en ait été parlé dans le chapitre des différentes eſpéces de guerres, cependant il me paroît néceſſaire de dire

ici

ici un mot en général ſur les différentes eſpéces de diſpoſitions. CHAP. L.

Les unes regardent la diſpoſition des Troupes, par rapport à la nature de l'entrepriſe. Les autres la diſpoſition des munitions de guerre & de bouche, par rapport à l'exécution des entrepriſes. Toutes ces matiéres trouveront leur place dans la ſuite de ce diſcours, lorſqu'il ſera parlé en particulier des différentes opérations de guerre. On poſera ſeulement pour maxime certaine qu'aucune entrepriſe ne peut réuſſir ſans une bonne diſpoſition précédente, & qu'ainſi le projet & la bonne diſpoſition ſont l'ame de l'entrepriſe; l'exécution n'étant qu'un corps ſans ame, ſi elle n'a pas été précédée de tout ce qui eſt abſolument néceſſaire à la réuſſite de l'entrepriſe.

CHAPITRE LI.

Du Secret.

C'Eſt une maxime inconteſtablement vraie, que du Secret & de la CHAP. LI.

CHAP. LI.

la diligence dépend la réuſſite & le bonheur de toutes les entrepriſes. Le Prince ne doit commettre ſon ſecret qu'à ſon Conſeil, & au ſeul Général; & le Général ne le doit commettre qu'à ceux qui doivent être indiſpenſablement chargez de la diligente expédition du projet arrêté, & ſeulement quant à ce qui la regarde. Ceci ſe doit entendre des opérations de guerre qui ſe trouvent dans le cas de demander un ſecret inviolable, & qui doit reſter entre très peu de perſonnes juſqu'au moment que doit commencer l'exécution du deſſein formé; car il ſe préſente ſouvent à la guerre des cas, dans leſquels, quoiqu'il faille un grand ſecret, cependant il eſt d'abord entre pluſieurs perſonnes, comme les Officiers Généraux, l'Intendant de l'Armée, le Commandant de l'Artillerie, & le Munitionnaire général. Ces cas ſont de différentes natures; comme lorſqu'il faut délibérer ſur le choix d'une entrepriſe, quand on ſe trouve en état d'en avoir en main pluſieurs à exécuter; s'il eſt néceſſaire de combattre, & où il faut conduire un Ennemi pour l'y combattre avec avantage, & pour recevoir la batail-

bataille de lui dans un poste avantageux; si, lorsqu'on est obligé de marcher, & qu'on le peut faire de différentes maniéres, on le doit faire d'une telle ou d'une telle maniére. Dans tous ces cas, j'ose dire que tous les avis sont bons à prendre, pour, de tous les différens sentimens, en composer le meilleur; parcequ'il arrive souvent que plusieurs ayant fait attention, les uns à une chose les autres à une autre, on évite, par l'entiére connoissance que l'on acquiert, de tomber, en faisant ces mouvemens, dans les inconvéniens qui n'auroient point été prévus, & qui pourroient avoir des suites fâcheuses. J'admets l'Intendant & le Munitionnaire général de ces délibérations, parceque toujours il faut vivre, & être sûr de la subsistance. CHAP. LI.

CHAPITRE LII.

De la Connoissance des Pays.

LA Connoissance des Pays s'acquiert par les Cartes, par les conversa- CHAP. LII.

Chap. LII.

tions qu'on a avec ceux qui les connoiſſent, ou qui en ſont, & encore infiniment mieux par la vue & le ſéjour qu'on y fait. Elle eſt le fondement des entrepriſes à former ſur les places, des marches, des campemens, des ſubſiſtances, de la ſureté des convois & des batailles. Ainſi on peut dire que non ſeulement le Prince & ſon Conſeil, même tous ceux qui ſont chargez d'exécuter ſes projets, doivent avoir une connoiſſance parfaite du pays dans lequel il faut qu'ils agiſſent, ſans quoi les meſures ſeront toujours mal priſes.

CHAPITRE LIII.

De l'Aſſemblée des Armées.

Chap. LIII.

QUoiqu'il paroiſſe par le titre de ce chapitre qu'il ne comprenne que le rendez-vous général des Troupes qui doivent compoſer une Armée, en un ſeul lieu pour y camper, pour faire cette aſſemblée, il me paroit néceſſaire de donner ici quelques préceptes généraux ſur ce ſujet.

L'Armée s'aſſemble une premiére fois

fois à l'ouverture d'une guerre, & tous les ans à l'ouverture de la campagne, pour entreprendre un Siége, pour occuper un poſte avantageux pour les ſubſiſtances. CHAP. LIII.

Elle s'aſſemble entiére, ou par parties ſéparées. Si l'Armée s'aſſemble une premiére fois à l'ouverture d'une guerre, ou cette guerre eſt offenſive, ou elle eſt défenſive. Si elle eſt offenſive, il faut avoir précédemment diſpoſé les quartiers & donné les ordres pour la marche, (en ſorte que l'on ſe proportionne pour les jours de marche que doivent faire les Troupes de leurs quartiers au lieu du rendez-vous général de l'Armée, & qu'elles y arrivent toutes à même jour s'il ſe peut) Ces meſures peuvent être juſtes, quand on connoit bien le pays. La raiſon pour faire ce grand mouvement tout d'un coup, eſt pour donner de la terreur à l'Ennemi que l'on attaque, & pour le prévenir. En ce cas, il faut que toutes les choſes néceſſaires à l'exécution de l'entrepriſe méditée ſe trouvent en même tems à la ſuite de l'Armée, ou au moins à une portée qui ne retarde pas l'entrepriſe. Si l'Armée

Chap. LIII.

s'assemble pour soutenir une guerre défensive, on doit la commencer par l'assemblée de l'Infanterie en plusieurs Corps, soit sous, soit dedans les places qu'on craint que l'Ennemi n'attaque; tant pour lui rendre sa premiére entreprise plus difficile, que pour pouvoir faire travailler cette Infanterie à la réparation des ouvrages de la place, ou à la construction de nouveaux ouvrages. On campe cette Infanterie sous une place, dans un camp retranché & protégé de la place, s'il y a commodité & avantage à le faire; ou on la loge dans la place même, s'il y a des couverts suffisans, ou que l'on ne juge pas pouvoir prendre avec sureté ce camp retranché sous la place.

Il ne faut en ce cas mettre de la Cavalerie dans ces places que ce qu'il faut pour avoir des partis dehors, pour savoir des nouvelles des mouvemens des Ennemis, & le faire savoir au Général. Et pour la défense de la place, en cas de Siége, tout le reste de la Cavalerie doit tenir la campagne sans l'enfermer, de peur qu'elle ne soit investie par l'Armée ennemie, mais pourtant avec la sagesse requise

pour

pour sa sureté & pour la liberté de ses mouvemens, qui peuvent avoir plusieurs vues, soit d'introduire un secours de troupes ou un convoi, soit d'incommoder l'Ennemi dans ses fourages & ses convois. Chap. LIII.

Lorsque dans la suite d'une guerre on veut assembler l'Armée pour ouvrir la campagne, il faut faire avancer l'Infanterie la premiére dans les villes les plus proches du lieu où on a résolu d'assembler l'Armée pour ouvrir la campagne, afin qu'elle n'ait pas beaucoup à marcher pour s'y rendre.

La Cavalerie peut être laissée en arriére dans les lieux commodes pour sa subsistance; soit en sec, soit en verd, comme il a été dit quand j'ai parlé des pâtures.

Si le Général a pour objet de faire un Siége, pour lequel on se sera précédemment arrangé, ou la place qu'il veut attaquer est voisine de plusieurs villes de son Prince & l'objet unique; ou il veut donner jalousie à plusieurs places, également à portée de pouvoir être attaquées, afin de tomber sur la moins pourvue. Si son objet d'attaque est de la premiére nature, il doit assembler son

CHAP. LIII.

Armée en plusieurs Corps, également d'Infanterie & de Cavalerie; afin qu'ils se mettent tous en mouvement en même tems par proportion du chemin qu'ils ont à faire, pour arriver tous ensemble sur le terrain de l'investiture, dont chaque Officier général menant ces Corps aura connoissance de celui qu'il doit occuper.

Que si la place que le Général veut attaquer, est hors de portée d'être investie par une seule marche de ces Corp séparez, comme il vient d'être dit, o qu'il ait à donner jalousie à plusieur places pour tomber sous la moins pour vue, il faut qu'en ce cas l'assemblée d son Armée soit générale; aussitot qu'el le est assemblée, qu'il se porte en avan vers la place qu'il ne veut point atta quer; qu'il fasse faire en arriére des mou vemens de pionniers & de grosse artill rie, comme s'ils regardoient cette plac afin d'y porter toute l'attention de l'Er nemi. Que si effectivement il pren tous ces faux mouvemens pour vrais & diminue son attention sur la plac qu'on a résolu d'attaquer, elle sera prom tement investie par toute la Cavaleri à la suite de laquelle on fera march

l'Ir

l'Infanterie avec le plus de diligence qu'il le pourra.

Que si le Général assemble son Armée pour occuper un poste avantageux pour la subsistance, comme on doit supposer qu'il ne regarde pas les vivres mais les fourages qu'on veut prendre & ôter à l'Ennemi, c'est à sa prudence à se donner ce poste commode, par la connoissance qu'il a du pays & de l'état de l'Ennemi. La maxime générale en ce cas est seulement que ce lieu soit sain par lui-même, bon par son assiette, & commode tant pour prendre sans risque les fourages en avant qu'il veut ôter à l'Ennemi, que pour se conserver ceux de derriére l'Armée, & afin que ce poste ne soit d'une trop grande garde.

Je ne prescrirai rien de nouveau, en cas que l'Armée s'assemble entiére, en ayant déja parlé dans les articles précédens. Je dirai seulement ici qu'en cas qu'elle s'assemble par Corps séparés, le Général doit toujours observer que ces Corps soient placez avec commodité par premiére & seconde ligne, afin de pouvoir se rassembler sans confusion. Que si les quartiers sont couverts d'une riviére ou d'un bon ruisseau, il doit y

Chap. LIII. avoir de l'Infanterie dans chaque quartier de Cavalerie pour la garder. Que si ces quartiers sont à découvert, il y faut prendre les mêmes précautions que celles dont je parlerai, lorsque je traiterai des quartiers de fourages.

CHAPITRE LIV.

Des Marches.

Chap. LIV. LEs Marches des Armées se doivent régler sur le pays dans lequel on veut marcher, sur le tems, sur l'attention à la perte de l'Armée ennemie, & sur le dessein que l'on a en général. On doit toujours marcher comme on est campé, ou comme on veut camper, & comme on veut combattre.

Lorsqu'on se régle sur le pays dans lequel on veut marcher, il faut considérer premiérement de quelle nature il est; si l'on est hors de portée de l'Ennemi; ou si on le peut rencontrer dans la marche.

Si le pays est ouvert, il faut marcher en bataille, non pas de front, mais en co-

olonne, par aile, celle de Cavalerie ouvrant le Corps de l'Infanterie, & suivre l'éloignement ou le voisinage de l'Armée ennemie, placer les gros & menus bagages entre les colonnes ou derriére les colonnes. CHAP. LIV.

Si l'Ennemi est hors de portée, il ne faut pas pour cela laisser en dehors des colonnes les gros ni les menus bagages, non plus que l'Artillerie, qui doit toujours, autant qu'il est possible, occuper la marche la plus proche de l'Infanterie. Il ne faut jamais laisser à découvert les colonnes d'Artillerie de gros & de menus bagages, à cause qu'il les faut garentir contre les petits partis, soit des places, soit de l'Armée ennemie, qui se prévaudroient de ce manque de précaution.

Si l'Ennemi est près, & que le pays soit assez ouvert pour que l'on puisse marcher sur plusieurs colonnes, il ne faut laisser entre les marches des deux lignes que la seule colonne d'Artillerie, & faire marcher derriére l'Armée, ou sur la droite ou sur la gauche des colonnes, tous les gros & menus bagages en dehors des colonnes des Troupes. En ce cas là on couvrira ce qu'il conviendra de

CHAP. LIV.

de Troupes pour les garder contre les partis qui pourroient s'être gliſſez dans les derriéres de l'Armée; ou qui ſeroient embuſquez ſur les flancs; & l'on ne ſouffrira jamais que ces colonnes devancent la tête de l'Armée. Une précaution générale eſt d'avoir toujours & indiſpenſablement un nombre de travailleurs à la tête de chaque colonne; pour racommoder les ponts, ouvrir les paſſages trop étroits, & racommoder des mauvais pas dans les chemins; afin que rien ne retarde la marche de l'Armée & qu'elle puiſſe défiler. Ceci s'entend d'une marche imprévue & tenue ſecrette par des raiſons; ſans quoi il eſt prudent au Général, dès qu'il eſt arrivé dans un camp, de ſe faire préparer d'avance pluſieurs marches, pour ſe ſervir de celles qu'il lui conviendra, lorſqu'il voudra marcher.

Si on ſe régle ſur les tems, il ſuffit de dire qu'on ne doit jamais ſans néceſſité forcer les marches, elles ruinent les hommes & les chevaux. Si on eſt attentif au mouvement que l'Ennemi peut faire dans le tems de la marche, elle ne ſauroit être faite avec trop de précaution, & doit être débaraſſée de ſes gros & menus bagages.

Les

Les attentions par rapport à l'Enne- CHAP. LIV.
:i, sont en grand nombre. Ou 1°. on arche à lui pour le combattre; ou 2°. 1 se retire de devant lui pour éviter combat; ou 3°. on change de camp our se donner des commoditez, soit our les vivres soit pour les fourages; 1 4°. on veut les ôter à l'Ennemi; 1 5°. on veut l'attirer dans un nouveau ays; ou 6°. on veut empêcher qu'il 'y entre; ou 7°. on veut passer des éfilez ou une riviére devant lui, ou on eut empêcher qu'il ne la passe; ou 8°. n veut investir une place dont on croit ouvoir faire le Siége; ou 9°. on veut mpêcher qu'il n'en investisse une qu'on uroit peine à secourir quand l'investi- ure en seroit faite. (Voila donc neuf bjets différens que le Général peut a- oir de faire marcher son Armée; & qui 'exécutent de différentes maniéres. La marche de l'Armée se réglant donc sur 'exécution d'un dessein qui tombe dans m des cas dont je viens de parler,) il est résuppose que les événemens précé- lens vous ont mis en état d'éxecuter. Il st de la prudence à la guerre de ne ja- mais rien entreprendre, sans avoir prévu tout ce qui en peut troubler le succès;

la

CHAP. LIV.

la réputation d'heureux ne suffisant pas à un Général, celle de sage & de prévoyant lui est plus utile & beaucoup plus nécessaire.

Quoiqu'il soit presque impossible de donner des régles certaines sur toutes les différentes maniéres de faire marcher une Armée, dont je viens de parler à l'article précédent; cependant je ne laisserai pas de donner des préceptes généraux sur chaque maniére de marches, qui suffiront pour prescrire des maximes capables de faire éviter les inconvéniens principaux qui peuvent arriver dans les marches, & pour les rendre sures & aisées.

Lorsqu'on marche à l'Ennemi pour le combattre, ou l'on part de loin, ou l'on part de près. Si l'on part de loin, il faut multiplier, autant qu'il est possible, les colonnes de Troupes, afin de faire plus de diligence, au moins jusqu'à ce que l'on soit à portée du pays où on croit trouver l'Ennemi. En ce cas, il faut tâcher de se procurer plusieurs marches pour la colonne d'Artillerie, même en faire marcher quelques brigades à la tête des colonnes d'Infanterie & cela afin que l'Artillerie arrive assez

tot,

tot, pour être placée sur la ligne suivant l'ordre de bataille. Les gros bagages de l'Armée doivent (avoir été envoyez en lieu où ils soient en fureté, & les menus bagages ne doivent marcher qu'à la suite, même de loin) laissant entr'eux & les Troupes une distance qui empêche qu'ils ne se brouillent avec les colonnes des Troupes, si elles faisoient quelques petites haltes, pour des raisons qui n'arrivent que trop fréquemment dans les marches. (Cette distance doit même être suffisante pour laisser un espace entre les menus bagages & la seconde ligne, capable de reformer sans embaras la premiére ligne, si dans le commencement du combat il y en avoit eu une partie de renversée par l'Ennemi. Il est même encore plus prudent au Général qui marche à son Ennemi pour le combattre, d'être absolument débarassé de ses menus bagages, quand même l'Armée en devroit souffrir quelques heures.)

Il faut mettre à la tête des colonnes de bagages des détachemens qui contiennent les valets, & les empêchent de s'approcher de trop près des colonnes des Troupes, comme il vient

CHAP. LIV.

d'être dit; à leurs queues & sur les flancs des efcortes pour les empêcher d'être pillez & mis en confufion par de petits partis ennemis, qui pourroient être dans les flancs, ou les derriéres de l'Armée.

Il faut que la marche du Corps de l'Armée foit précédée de quelques heures par un Corps de Cavalerie ou d'Infanterie fuivant le pays, afin que ce Corps détaché éclaire la marche, & empêche que l'Armée ne foit furprife en colonne, en cas, comme il peut fort bien arriver, que le hazard eût fait faire à l'Ennemi le même mouvement pour marcher en avant, que l'on feroit pour aller combattre.

Ce Corps détaché doit être commandé par les Officiers généraux entrans de jour, s'ils font gens de confiance: finon le Général en doit choifir de bons pour une pareille commiffion, parcequ'elle eft d'une fort grande conféquence.

Ce Corps doit faire des haltes de tems en tems, parceque, comme il marche légérement & fans aucuns embarras, il ne faut pas qu'il s'éloigne trop du Corps de l'Armée, auquel il faut qu'il donne continuellement des nou-

velles

velles de ce qu'il voit, ou de ce qu'il apprend. Et pour cela, il doit avoir plusieurs petits partis devant lui & sur les flancs; la nature du pays par lequel il passe lui sert de régle pour la maniére de se conduire avec sureté & prudence. CHAP. LIV.

Il faut que tous les Officiers généraux marchent à la tête des ailes & des colonnes, suivant l'ordre de bataille; & les Officiers particuliers à leurs postes.

Les gardes nouvelles doivent précéder la marche du Corps détaché, comme celui-ci précéde l'Armée. C'est à la tête de ces gardes que doit marcher le Maréchal de Camp qui entre de jour, & le Lieutenant-Général de jour à la tête de ce Corps détaché de toute l'Armée.

Le campement doit être gardé au Corps de l'Armée, jusqu'à ce qu'on soit arrivé sur le terrain où le Général veut camper, sans avoir trouvé l'Ennemi. Alors le Maréchal de Camp ayant posté les gardes nouvelles tout le plus avant qu'il se peut, pour découvrir le pays, & le Lieutenant-Général avec le Corps détaché s'étant avancé

pour ſoutenir les gardes ; le Maréchal de Camp revient pour déterminer la droite & la gauche du camp, il envoye chercher le campement, & diſtribue le terrain ſur lequel enſuite l'Armée arrive, & ſe met en bataille par premiére & ſeconde ligne, poſe les armes & campe. On fait cependant arriver les bagages, après quoi on doit faire ſortir les Fourageurs, qui pour ce premier ſoir ne doivent fourager qu'en dedans des gardes. Le fourage rentré, les Troupes détachées reviennent au camp, les gardes ſe raprochent du poſte que le Maréchal de Camp leur aura marqué ; & lorſque la nuit eſt venue, elles reviennent à leur poſte de nuit, que le Maréchal de Camp leur aura auſſi marqué. Après que l'ordre eſt donné, les partis commandez ſortent du camp, & avancent vers le lieu où l'on ſait qu'eſt l'Ennemi, pour tenir l'Armée avertie de tout de crainte de ſurpriſe, & pour éclairer la marche du lendemain, en cas qu'il y en ait une à faire.

Voilà à peu près ce qui ſe peut donner de maximes générales ſur la maniére de marcher en avant & vers l'Ennemi. Tout ce qui ſe peut pratiquer d'ailleurs en

en pareil cas de plus particulier réside dans la nature du pays.

Que si l'Armée marche en arriére pour éviter le combat, elle fait marcher d'avance & même dès l'entrée de la nuit le campement avec une bonne escorte, les gros & menus bagages & la plus grande partie de l'Artillerie, n'en gardant que quelques brigades auprès de l'Infanterie en cas de besoin; toute l'Armée se tient en bataille, sous les armes, jusqu'à ce que tout le camp soit débarrassé. Que si l'Armée a des défilez derriére son camp, ils doivent avoir été auparavant ouverts, & les ouvertures & passages multipliez, autant qu'il aura été possible, & leur tête gardée par de l'Infanterie & même du canon, s'il se trouve des endroits propres à y en placer, pour être servi contre l'Ennemi avec succès. On doit tenir devant la premiére ligne les gardes du camp, & un Corps détaché pour faire l'arriére-garde de tout.

Lorsque les défilez sont entiérement débarrassez, & leur tête gardée par l'Interie qui y aura été postée, l'Armée marchera par la seconde ligne à colonne renversée, & chacun des Officiers qui conduit une colonne entre dans le défi-

 lé qui lui a été marqué, obſervant bien de ne point troubler la marche d'une autre colonne.

Quand cette ſeconde ligne a paſſé le défilé, elle ſe retourne & ſe met en bataille pour attendre que la premiére ſoit paſſée, ou pour la ſoutenir, en cas qu'elle ſoit preſſée par l'Ennemi, lorſqu'elle en eſt fort proche, & qu'il veut abſolument engager une affaire. On doit les jours précédens, la marche faite, faire un grand retranchement, quelquefois même deux. Ce ſecond ne doit être que de grands redans devant les défilez pour y placer beaucoup d'Infanterie; les flancs de ces redans doivent être ouverts, pour que la Cavalerie en y arrivant puiſſe ſans embarras entrer dans les défilez. En ce cas, il eſt bon que ce ſoit la ſeconde ligne d'Infanterie qui entre de jour dans ces redans, & qu'il n'y ait que la ſeconde ligne de Cavalerie qui marche à l'entrée de la nuit; elle ſe forme de l'autre côté du défilé, & après que tout ce qui a marché eſt placé, on fait marcher la premiére ligne en colonne renverſée, qui continue ſa marche juſqu'à ce qu'elle ait paſſé le défilé, où elle ſe met bataille pour y attendre l'arrivée

rivée du Corps détaché qui fait l'arriére-garde, les gardes & ensuite l'Infanterie qui étoit dans les redans devant les défilez, & celle qui en gardoit la tête; après quoi, tous ces Corps étant rejoints à l'Armée dans leur ordre de marche, les gardes & le Corps détaché en font l'arriére-garde, jusqu'à ce qu'on soit arrivé dans le camp qu'on aura voulu prendre.

Que si l'Armée qui veut éviter le combat, a une riviére à passer au lieu de défilé, les précautions à prendre pour la sureté sont encore bien plus grandes. Et voici en général celles que j'estime qu'on doit observer.

Le Général doit enfermer son Armée dans de bonnes lignes qui en couvrent les flancs jusqu'à la riviére, de l'autre côté de laquelle, en dehors de ses flancs, il doit établir de grosses redoutes bien remplies de canon & d'Infanterie, afin que l'Ennemi ne prenne point les flancs de l'Armée, & ne cherche point à séparer les Troupes qui seront en bataille, des ponts sur lesquels elles doivent passer. On doit aussi faire une seconde ligne qui couvre tous les ponts, & qui soit ouverte de distance en distance, à

CHAP. LIV.

côté des ponts, pour laiſſer le paſſage libre à la Cavalerie, dont la retraite eſt toujours beaucoup plus difficile que celle de l'Infanterie, lorſqu'il faut qu'elle paſſe ſur des ponts. Dans ce ſecond retranchement doit être placé un gros Corps d'Infanterie.

Intérieurement à ces deux retranchemens, on peut encore couvrir d'un redant chaque pont, & y mettre de l'Infanterie, pour faciliter la levée deſdits ponts, quand l'Armée aura achevé de paſſer.

Les gros & menus bagages doivent avoir précéde d'un tems conſidérable la marche de l'Armée, la Cavalerie doit auſſi précéder la marche de l'Infanterie. La premiére Infanterie qui paſſe la riviére, doit être portée & retranchée ſur l'autre bord. Rien ne doit être vu marcher par l'Ennemi, afin qu'il n'apprenne pas le tems de la marche pour attaquer, parceque le deſordre eſt fort à craindre en pareil cas; & ſi l'Ennemi eſt à vue du camp, il ne faut marcher que de nuit, après pourtant que les ſeconds retranchemens, les redans & redoutes auront été garnies de jour pour éviter le deſordre. Ce

tems

tems doit pourtant être pris de maniére que ce mouvement ne puiſſe être vu par l'Ennemi.

La *troiſiéme* maniére de faire marcher l'Armée, qui eſt celle où elle change de camp pour la commodité des ſubſiſtances, n'a rien de particulier pour les précautions, & tombe dans les maximes générales pour les marches.

La *quatriéme*, qui eſt celle où l'on marche pour ôter à l'Ennemi ou des fourages commodes, ou des facilitez pour des convois de riviéres, n'a point auſſi de maximes particuliéres. L'utilité de ſon mouvement dépend de la connoiſſance exacte que le Général a acquiſe du pays dans lequel il fait la guerre.

La *cinquiéme*, qui eſt celle de forcer l'Ennemi à quitter le pays où il eſt, n'a point de maximes particuliéres pour ſon exécution. On peut ſeulement dire en général que ſon utilité ne ſe fera ſentir qu'en cas qu'on puiſſe par cette marche faire craindre à ſon Ennemi, ou une entrepriſe ſur quelqu'un de ſes poſtes dépourvu, ou une courſe dans ſon pays par un Corps de Cavalerie,

 qui,

Chap. LIV. qui, pendant qu'il ſera dehors, ſera couvert de l'Armée & ſans crainte d'être battu.

La *ſixiéme* maniére, qui eſt celle d'empêcher l'Ennemi d'entrer dans un pays, n'a point encore de maxime particuliére pour ſon exécution. Son utilité réſide entiérement dans la capacité du Général, qui ſait choiſir le meilleur poſte pour ce deſſein.

La *ſeptiéme* maniére, qui eſt celle de paſſer des défilez ou une riviére devant ſon Ennemi, ou d'empêcher qu'il ne les paſſe devant l'Armée, a des régles particuliéres pour être exécutée ſurement. En voici la principale. Ces défilez ſont cauſez, ou par des montagnes qui reſſerrent la marche de l'Armée, & la réduiſent à une colonne ſeule, ou par des marais ou forêts, ou par une riviére, ou par des ravines impraticables.

Si ce défilé eſt de la premiére eſpéce, il faut ſavoir ſi ces montagnes ont pluſieurs gorges, ſi l'Armée qui veut paſſer eſt du côté où la montagne eſt la plus élevée, ou la plus humiliée ſur la plaine. Si ce paſſage de montagnes a pluſieurs gorges, il faut faire entre-

pren-

rendre plusieurs marches contigues par Infanterie de l'Armée, laquelle aura es détachemens qui monteront & se outiendront toujours au plus haut de a montagne un peu en avant des colonnes, qui marcheront au dessous de maniére que si l'Ennemi est posté sur e plus haut, il puisse craindre que les étachemens qu'ils occuperont en tête e donnent le tems de se tourner, & 'être enveloppé par le Corps qui marhe dessous. Que si l'Ennemi a barré oute la gorge d'une hauteur à l'autre, faut l'attaquer de nuit dans tout cet space par plusieurs endroits, parceu'il suffit d'en forcer un seul pour se endre maitre de tout le front, (qui se rouve séparé & dont la droite & la gauche de l'endroit forcé ne peuvent se ejoindre pour former un Corps capable de résister au Corps qui a forcé & qui est ensemble.)

Comme il ne se peut pas aussi que cette gorge n'ait des revers, l'Infanterie qui aura été conduite dans les gorges voisines, & à qui il aura été prescrit de tâcher à monter sur les revers de la gorge qu'on a résolu d'attaquer sérieusement, occupera ou déplacera su-

CHAP. LIV.

ſurement l'Infanterie ennemie qui tient la hauteur de l'un des deux côtez, & rendra par conſéquent l'attaque du front plus praticable: ce qui eſt d'autant plus ſûr, que l'Ennemi forcé à un endroit ne pouvant plus ſe rejoindre avec le reſte des Troupes portées ſur le front qu'il a voulu défendre, ſera contraint de ſe retirer en détail pour tâcher à le rejoindre, pendant lequel tems les détachemens qui auront été envoyez pour gagner le haut, en étant les maitres, & marchant en avant toujours en le ſoutenant, faciliteront la marche du gros Corps qui s'avance par le bas.

Je ſai par expérience qu'il y a des natures de pays où les gorges ſe trouvent tellement reſſerrées par des roches qu'elles forment une chaine inacceſſible jusqu'au plus haut de la montagne. En ce cas, pour en dépoſter l'Ennemi, il n'y a de parti à prendre, que de gagner les revers.

Si ces défilez ſont cauſez par des marais qui barrent abſolument le pays, & que, par exemple, les marais d'un côté tiennent à une riviére, & de l'autre à une place, & qu'enfin on ne les puiſſ

tour

urner, il n'y a de parti à prendre CHAP. LIV.
our les paſſer que d'y faire des chauſ-
es de faſcines, & d'eſpace en eſpace
es redoutes dans les lieux du marais
ui ſeront les plus ſecs, & où on pour-
a placer quelque Infanterie, afin que
a colonne qui ſera en marche ſur cette
hauſſée ſoit protégée & même cou-
erte par le feu du canon & de mouſ-
queterie qui ſera dans ces redoutes.

Après tous ces ſoins, ſi l'Ennemi
qui veut empêcher le paſſage de ces
marais ſait ſe placer, comme nuls de
vos mouvemens & de vos ouvrages ne
peuvent échapper à ſa vue, il lui ſera
bien aiſé d'empêcher qu'on ne réuſſiſſe
dans une entrepriſe.

Si ces défilez ſont cauſez par une fo-
rêt dont le fond ſoit marécageux, ou
qu'il n'y ait que quelques chemins ſecs
dans leſquels l'Ennemi auroit fait des
abbatis & placé de l'Infanterie, comme
les déblais de ces abbatis ſont longs à
faire ſous le feu de l'Ennemi, cet ou-
vrage coutera bien des hommes & du
tems. Il n'y a d'expédient que de bien
fouiller toute la forêt par ſon travers,
eſſayant de trouver quelque paſſage, ou
négligé par l'Ennemi, ou éloigné de
ces

CHAP. LIV.

ces principaux abbatis, afin d'en pou voir prendre les flancs ou les derriéres auquel cas on le dépostera aisément; a près quoi il ne restera d'ouvrage qu celui de ranger ces arbres coupez, pou la facilité de la marche des colonne d'Artillerie, ou de Cavalerie.

Mais comme dans ces cas l'Ennem ne tient cet abbatis que par de l'Infan terie détachée, & qu'il s'est posté dan la plaine avec son Armée à distanc d'empêcher qu'on ne puisse débouche de front; lorsqu'on est parvenu au fon de la forêt, il faut s'étendre, autan qu'il est possible, déborder le front d l'Ennemi, s'il se peut, placer du ca non à plusieurs endroits, gagner d terrain sur la plaine par des ouvrage faits de nuit, lesquels ouvrages seron garnis d'Infanterie & de canon; lie ensuite ces ouvrages les uns aux autre afin d'y placer toute une ligne. Aprè quoi, suivant la constitution du pays la seconde ligne pourra déboucher d la forêt sous la protection du feu de l première ligne retranchée, soit pou gagner de la droite à la gauche le flan de l'Armée ennemie, soit pour mar cher de front & attaquer l'Ennemi aprè

près avoir pendant la nuit rafé tous les ouvrages qu'on aura faits le jour précédent, afin qu'il ne refte aucune féparation entre les deux lignes qui les empêchent de fe communiquer & de fe foutenir, (& il faudra garder la diftance qui doit être obfervée entre les deux lignes d'une Armée qui s'avance pour combattre.) CHAP. LIV.

Si ce défilé pour aller à l'Ennemi eft une riviére, elle a des guez, ou elle n'en a point. Si elle a des guez qui foient féparez & dans une diftance hors de la vue, il en faut furprendre quelqu'un par des mouvemens de nuit, & avoir difpofé des Troupes de maniére que, pendant qu'elles paffent à ce gué, on paroiffe occuper fortement l'Ennemi en quelque autre endroit éloigné de celui où l'on paffe, & que ces attentions éloignées que l'on donne à l'Ennemi ne finiffent qu'avec la nuit. Il faut beaucoup de vivacité dans ces mouvemens, parcequ'il faut être en bataille de l'autre côté de la riviére, en état de recevoir l'Ennemi avant qu'il ait eu le tems d'y marcher, & de culbuter ce qui auroit paffé, (& qui fe fera étendu pour former un front plus

grand

CHAP. LIV.

grand que celui de l'Ennemi, qui n'y peut d'abord arriver qu'en colonnes.)

Souvent ces guez peuvent ſe trouver vis-à-vis d'une hauteur. En ce cas, il faut faire paſſer toute la Cavalerie la premiére, afin de s'y placer. Souvent auſſi ils peuvent être près de quelque défilé qu'il faudroit que l'Armée ennemie paſſât devant vous. En ce cas, il faut faire paſſer l'Infanterie la premiére, afin qu'elle garde le défilé & ſoutienne un combat, pendant que la Cavalerie paſſe & ſe reforme derriére l'Infanterie, ou ſur ſon aile ſuivant le terrain.

Si la riviére qu'on veut paſſer n'a point de gué, il faut obſerver ſi les bords en ſont hauts & eſcarpez, & de quel côté eſt la ſupériorité des bords; parceque ſi elle ſe trouve du côté de l'Ennemi, il eſt inutile d'en tenter le paſſage, on n'y réuſſiroit pas.

Il faut obſerver encore ſi la riviére a pluſieurs iſles, & ſi ces iſles ſont couvertes de bois. En ce cas, on peut ſe rendre maitre de quelques unes de ces iſles, faire un pont ſur la branche de la riviére juſqu'à l'iſle, voir de quelle nature eſt le terrain du côté de l'Enne-

ne-

nemi, s'il eſt de maniére qu'on n'y puiſſe prendre aucun établiſſement pendant que l'on conſtruit le pont entre l'iſle & le bord; & ſi l'Armée, à la faveur de cet établiſſement, peut paſſer par la droite ou la gauche du retranchement, ſans pouvoir être combattue par l'Ennemi, avant qu'elle ſoit entiérement paſſée, ſans quoi l'entrepriſe ne réuſſira pas. CHAP. LIV.

Que ſi ce ſont des ravines impraticables qu'on veut paſſer, & que l'Ennemi ſoit à portée de s'y oppoſer, il faut encore obſerver de quel côté eſt la ſupériorité du terrain, ſans laquelle cette opération ne peut réuſſir.

Il faut encore obſerver la nature du terrain. Si elle eſt de roche, elle eſt preſque impoſſible: ſi elle eſt de terre que l'on puiſſe renverſer des deux côtez & réduire en talus, cela peut devenir praticable. Mais dans tous ces cas, la plus grande difficulté eſt que comme cette eſpéce de travail eſt fort long, il peut être détruit en un moment par le premier orage. Je n'en parle ici que pour ne rien omettre de toutes les opérations de guerre.

Sur toutes les différentes maniéres de

CHAP. LIV. cette ſeptiéme nature de marche, il n'y en a aucune ſur laquelle on puiſſe s'aſſurer de la réuſſite, ſans une grande ſupériorité de force ſur l'Ennemi, qui fait qu'il ne peut pourvoir à tout, ou ſans avoir à faire à un Général borné dans ſes lumiéres, (& qui ne ſe ſera pas placé dans une diſtance convenable pour empêcher ſon Ennemi d'oſer hazarder de défiler devant lui ſans craindre d'être forcé à combattre, avant que d'avoir eu le tems de ſe former.)

Lorſque le Général aura conduit ſon projet juſqu'au point de faire marcher ſon Armée pour inveſtir une place, qui eſt la *huitiéme* des maniéres de marcher, il y a pluſieurs choſes à obſerver, tant par rapport à la ſituation de la place qu'on veut inveſtir, que par rapport à la connoiſſance de ce mouvement qu'il faut dérober à l'Ennemi. Comme dans la ſuite de ce diſcours il ſe trouvera un chapitre particulier de la maniére d'inveſtir une place, je ne parlerai ici que de celle d'y marcher. Il y en a deux. Ou l'Armée eſt aſſemblée, ou elle eſt encore dans les places & dans les poſtes voiſins. Si elle eſt aſſemblée, ou elle eſt proche de celle des En-

Ennemis, ou elle eſt hors de leur portée. Si elle en eſt proche, il faut que la marche ſoit vive, faite avec précaution, débarraſſée d'équipage, & l'inveſtiture ſi bien reconnue, que la marche ſeule de l'Armée la faſſe. CHAP. LIV.

(Cette maniére d'inveſtir une place eſt ſouvent dangereuſe, parceque l'Armée qui inveſtit peut avoir été ſuivie d'aſſez près pour n'avoir pas le tems de ſe rejoindre & de s'oppoſer à l'Ennemi, qui vient en bataille; ainſi je ne la conſeillerai jamais. Il eſt bien plus ſûr d'oppoſer toute l'Armée à celle de l'Ennemi en tenant la place que l'on veut inveſtir derriére ſoi, & en couvrant ainſi le Corps deſtiné à faire le Siége. Ce qui tombe dans le cas de faire un Siége avec deux Armées, l'une d'obſervance qui eſt celle que j'ai placée au devant de l'Ennemi, & l'autre qui doit ſe renfermer dans des lignes & faire le Siége.)

Si on eſt hors de portée de l'Ennemi, il y a moins de précautions à prendre; & en ce cas-là le Général peut garder les menus bagages avec lui, ſi la conſtitution du pays par lequel il doit marcher le lui permet. Si ce Siége ſe

fait à l'ouverture de la campagne, & que l'Armée soit seulement en de gros Corps séparés, il faut que toute la Cavalerie qui compose l'Armée, par tout où elle sera, ait des ordres secrets pour marcher à différentes heures, suivant la distance où elle se trouvera de la place qu'on veut investir; que le terrain que chaque Corps de Cavalerie doit occuper dans l'investiture lui soit précisément marqué, & que toute cette Cavalerie se trouve en même tems autour de la place Il faut tâcher de prendre ses mesures de maniére que l'investiture se fasse avant le jour, afin qu'à la pointe du jour il ne puisse plus rien sortir de la place, & qu'il n'y ait qu'à marquer le terrain des camps & des lignes. L'Infanterie doit, autant qu'il se peut, avoir suivi la Cavalerie de près, afin de pouvoir dès son arrivée marcher sur les terrains qu'elle doit occuper dans la circonvallation.

La *neuviéme* maniére de faire marcher une Armée est, quand elle a pour objet de garentir une place d'être investie.

Lorsque dans la suite je parlerai des *Siéges*, on y trouvera les précautions

qui

qui doivent être priſes par le Prince, tant pour les approviſionnemens des vivres & des munitions de guerre, que de Troupes pour la défenſe de la place. CHAP. LIV.

Il ne s'agira donc ici que de ce qui regarde le Général, qui doit veiller de ſi près au mouvement de l'Ennemi, qu'il ne puiſſe lui dérober une inveſtiture. Il faut pour cela qu'il ſe place de maniére qu'il couvre toujours, ou au moins tienne de près les places qui peuvent être les objets d'attaque de l'Ennemi. Que ſi l'inveſtiture de ces places eſt occupée par une riviére ou ruiſſeau difficile à paſſer, une forêt, ou des défilez, qu'il ſe campe de maniére à pouvoir arriver à cette place par le côté par lequel l'Ennemi n'en peut pas avoir fait l'inveſtiture avant ſon arrivée, ou n'y puiſſe pas être placé avec un Corps ſupérieur à celui qu'il veut y mener avec diligence; qu'il marche à l'Ennemi ſans aucuns bagages, afin que rien ne l'empêche de faire diligence, & que pendant ce tems-là les bagages de l'Armée ſe retirent derriére les places pour y être en ſureté, tant dans leur ſéjour qu'en le rejoignant.

 Lorſ-

Chap. LIV.

Lorſque le Genéral arrive à portée de l'Ennemi, il faut qu'il l'attaque avec vivacité, & qu'il ordonne à tout ce qui peut pénétrer juſqu'à la place de le faire ſans s'arrêter; parcequ'il arrive preſque toujours qu'une place qui reçoit un ſecours dans le tems de ſon inveſtiture, déconcerte aſſez l'Ennemi pour le faire déſiſter de ſon entrepriſe. Le ſecours entré, s'il eſt raiſonnable, le Général doit ſe retirer promtement hors de portée de l'Ennemi, principalement s'il n'a pas marché avec toute ſon Armée, la rejoindre, pour après cela ſi l'Ennemi perſiſte dans ſon entrepriſe, chercher les occaſions de forcer l'Ennemi dans ſes lignes, ou de battre quelqu'un de ſes convois, ou de le reſſerrer dans ſes fourages. Si au contraire le côté par lequel il ſera arrivé à la place, n'a pu être inveſti par l'Ennemi, à cauſe des difficultez qu'il aura trouvées à y paſſer, il faut en ce cas qu'il s'y tienne juſqu'à ce que le reſte de ſon Armée y ſoit arrivé; ce qui fera ſurement retirer l'Ennemi, parceque ſon entrepriſe deviendra impoſſible à exécuter.

CHAPITRE LV.

Des Campemens.

C'Est dans la maxime de camper, & dans le choix des postes, qu'il y a encore une infinité de précautions à prendre. C'est le Maréchal de Camp qui reçoit l'ordre du Général, & du Lieutenant-Général entrant de jour, pour le camp que l'on veut occuper. Le lendemain lorsque l'Ennemi n'est point à portée d'empêcher que l'on ne campe à la fin de la marche, peu de tems avant que l'Armée se mette en mouvement, le Maréchal de Camp se met à la tête des nouvelles gardes, & suivi des Officiers destinez à faire le détail du camp, qui sont le Maréchal des Logis de l'Armée & les Fourriers, le Maréchal des Logis de la Cavalerie, les Majors de brigades de ce Corps, le Major-Général de l'Infanterie, & les Majors de Brigades; le Major-Général des Dragons, & ses Majors de Brigades; du Major de l'Artillerie; du Pré- CHAP. LV.

 posé

CHAP. LV.

posé pour les vivres, & des Brigadiers & Colonels de jour; & derriére les gardes marchent tous les Fourriers & gens qui vont au campement.

Le Maréchal de Camp en arrivant sur le terrain où il veut camper l'Armée, après avoir seulement marqué la droite & la gauche du camp & désigné le quartier général, doit s'avancer avec les gardes & les Brigadiers & Colonels de jour aussi loin qu'il le jugera à propos, pour laisser entre les lieux où il placera lesdites gardes & le camp assez de distance, pour que l'Armée y trouve pour la premiére nuit le fourage, le bois, l'eau & la paille qui sont nécessaires.

Avant que de quitter les Officiers du détail, après avoir donné seulement l'alignement, il doit indispensablement observer de laisser à la tête d'icelui un espace convenable pour y pouvoir mettre l'Armée en bataille en cas de besoin.

Il appuyera ses ailes, ou de villages, ou de bois, ou de ruisseaux, ou de riviéres. Enfin il les couvrira & les assurera tout le plus qu'il lui sera possible, tant à l'aide de la situation naturelle, qu'à celle de la nature des Trou-

pes

pes qu'il y fera camper. Il marquera un terrain pour l'Artillerie, autant qu'il fe pourra, au centre & à la tête de l'Infanterie, & dans le lieu le plus élevé il placera les vivres, s'il fe peut, entre les deux lignes & auffi vers le centre, afin que les Troupes ayent une égale commodité à aller au pain. CHAP. LV.

Le quartier géneral fera auffi placé dans le centre, s'il eft poffible, foit entre les deux lignes, foit derriére la feconde, mais jamais à la tête. S'il eft derriére les deux lignes il ne fera pas mal à propos de tirer quelques bataillons de la feconde ligne pour couvrir, ou même prendre la referve pour cela, en cas qu'on n'en ait pas befoin ailleurs. Autour du quartier général doivent être marquez des terrains commodes pour les boucheries, les marchands de vin, & toutes les autres efpéces de marchands fuivans l'Armée, féparez les uns des autres pour éviter la confufion. Ce détail regarde le Prévôt. Les Majors-Généraux de l'Infanterie & les Maréchaux des Logis de la Cavalerie feront chargez de diftribuer entre eux le terrain qui leur aura été marqué pour le campement, obfervant de donner plus ou moins de

CHAP. LV.

diſtance ſelon le terrrain. Celle que l'on doit mettre entre les deux lignes doit être de trois cens pas au moins, & la diſtance d'une troupe à l'autre de la même ligne ſe réglera ſur l'étendue du front marqué pour la droite & la gauche. Ces intervalles ne doivent pourtant jamais être plus grands qu'il ne faut pour paſſer entre deux troupes campées une autre troupe de pareille nature.

La reſerve ſera placée, ſelon ce qu ſera jugé le plus utile, ou à la droit ou à la gauche, ou derriére l'Armée pour donner plus de ſureté à ceux qu en détail apportent des ſubſiſtances l'Armée, ou même quelquefois devar l'Armée, pour occuper un poſte dor on veut être maitre, ou derriére l quartier général. Mais en tous ces cas il faut toujours obſerver que ce ſoit avc ſureté pour ce Corps.

Lorſque les gardes de la Cavalerie ſoi placées le Maréchal de Camp, s'il juge à propos, laiſſe au Brigadier Colonel de Cavalerie de jour le ſoin la découverte des environs, pour qu'il n ait point de gros ni petits partis ennem embuſquez à la tête de l'Armée;

au Brigadier & Colonel d'Infanterie de jour le ſoin de placer l'Infanterie deſtinée à couvrir le camp & de protéger les gardes de Cavalerie avancées.

Comme à préſent les Armées ſont fort nombreuſes & occupent un grand terrain, ordinairement les Officiers de jour dont je viens de parler ſe partagent ce ſoin par droite & par gauche, après quoi ils viennent rendre compte de ce qu'ils ont fait au Maréchal de Camp, du devoir duquel il eſt de viſiter tous les poſtes de l'Armée, & d'en rendre enſuite compte au Général quand il eſt revenu.

De toutes ces gardes & poſtes, il en eſt fourni un état par écrit au Général & aux Officiers Généraux qui entrent de jour, afin qu'ils puiſſent les aller viſiter le lendemain, & ordonner ce qu'ils jugeront néceſſaire pour leur ſureté.

Ce qui vient d'être dit ne regarde que les maximes générales du campement. Il faut entrer dans les particuliéres; & examiner toutes les maniéres de camper une Armée, ſoit dans le commencement, ſoit dans le milieu, ſoit dans la fin des campagnes.

Si

CHAP. LV.

Si le Général a trouvé trop de difficulté à exécuter une entreprise, n'ayant pu prévenir l'assemblée des Troupes ennemies, & qu'il n'ait à faire qu'une guerre de campagne, après les précautions prises pour empêcher que l'Ennemi ne puisse rien entreprendre qui le déconcerte, il cherchera par les camps qu'il prendra les occasions de combattre l'Ennemi avec avantage, en cas que cela convienne aux intérêts du Prince, ou seulement des camps commodes pour la subsistance de son Armée. Il doit dans ce commencement de campagne avoir pour objet principal la conservation & la santé des hommes & des chevaux. Pour cela ces camps doivent être placez en lieux sains, commodes pour la fourniture des vivres, afin de n'en pas ruiner les équipages voisins de prairies, où on puisse faire prendre le vert aux jeunes chevaux, que le changement de nourriture abbat très aisément, & que ce camp ne soit pas d'une grande garde, afin de ne pas fatiguer l'Armée sans raison. Dans la suite il doit, autant qu'il lui est possible, suivre dans les campemens le projet qui aura été résolu avant l'ouverture de la cam-

campagne, à moins qu'il n'en ſoit dé- Chap. LV.
tourné par les mouvemens de l'Armée ennemie.

C'eſt preſque toujours dans le choix des poſtes que réſident les ſuccès. On y doit obſerver la communication libre & facile avec les places dont on doit tirer les ſubſiſtances & les commoditez de l'Armée, la jalouſie qu'ils donnent à l'Ennemi, le pays ennemi qu'ils ouvrent, le pays ami qu'ils couvrent, & les avantages qu'ils donnent, ſoit pour forcer l'Ennemi à combattre avec deſavantage, en l'obligeant à nous venir chercher dans un camp où on ſe ſera accommodé, ſoit pour l'aller combattre dans un lieu deſavantageux où il aura été forcé de ſe placer. Dans les camps de ſéjour, il faut par des poſtes d'Infanterie & quelquefois même mêlez de Cavalerie & de Dragons entourer toute l'Armée, afin d'éviter que les petits partis ennemis ne s'en approchent de trop près, & que les commoditez des pâturages, du bois & de l'eau ne ſoient ôtées à l'Armée & ne lui deviennent difficiles.

Dans les camps de paſſage, ces précautions ne ſont pas ſi étendues. C'eſt

à

à la sagesse de l'Officier Général de jour que ce discernement doit être commis.

Lorsque la saison a fait cesser les grandes opérations de la campagne, il reste encore un tems qu'il faut passer dans les quartiers d'hiver. La prévoyance du Général les lui doit fournir, autant qu'il lui est possible, sur le pays ennemi, & à la décharge des Etats de son Prince. Les plus surs sont ceux dans lesquels il peut se couvrir de défilez & de riviéres. En ce cas, il doit mettre son Infanterie en premiére ligne près des lieux par où l'Ennemi pourroit pénétrer dans ces quartiers, & mettre la Cavalerie en seconde ligne à commodité des fourages & à portée se joindre à l'Infanterie.

S'il ne peut prendre les quartiers de fourages avec toutes ces commoditez, & qu'il ne les puisse pas couvrir, il fau[t] du moins qu'il les prenne en bataille c'est-à-dire, que toutes les Troupes de la premiére ligne soient dans les villages de la premiére ligne, & ceux de la seconde, dans ceux de la seconde ligne d[e]

* Le surplus des services particulier[s] des Troupes dans ce camp, & la police s[e] trouvent dans la compilation des Ordonnances.

e maniére qu'il se soit choisi un champ e bataille à la tête de ces quartiers, u'il l'accommode diligemment comme 'il devoit recevoir l'Ennemi; qu'il pour- oye à la communication de tous ces uartiers au champ de bataille, & qu'il n ait instruit les Officiers généraux & articuliers, afin qu'au signal convenu chacun puisse se rendre sur le terrain qui ı été marqué. CHAP. LV.

CHAPITRE LVI.

Des Gardes.

IL y a deux espéces de Gardes. Les unes se montent pour la fureté du dedans du camp, les autres pour celle du dehors. Celles qui se montent pour la fureté du dedans du camp, sont les gardes des Généraux, celles du trésor, de l'Intendant, du parc des vivres, de celui de l'Artillerie, du Prévôt, du Capitaine des guides, & celles qu'on apelle les gardes du camp. Toutes en général se doivent monter le matin de bonne heure, & s'assembler en lieu com- CHAP. LVI.

CHAP. LVI.

commode pour leur diſtribution. Toutes celles dont nous venons de parler, ſont tirées du Corps de l'Infanterie ſeule.

Il y a encore une autre eſpéce de Garde, qui eſt celle que la Cavalerie & les Dragons fourniſſent aux Officiers Généraux-nez de leurs Corps, leſquelles Gardes ſe fourniſſent par ces Corps indépendamment de la garde de l'Infanterie, qui eſt fournie à ces Officiers Généraux-nez, lorſque d'ailleurs ils ſont Officiers généraux de l'Armée.

La ſeconde eſpéce de Garde ſe tire de l'Infanterie & de la Cavalerie; elle eſt deſtinée pour garder les approches du camp, & pour le tenir averti. Celles de Cavalerie ſe placent ſur les grands chemins autant qu'il ſe peut, en lieux ouverts & élevez, afin qu'elles découvrent de plus loin. Elles doivent être diſpoſées de maniére qu'elles ſe voyent entre elles, & s'il ſe peut, qu'elles ſoient vues de l'Armée; qu'elles couvrent le front, les flancs, & même les derriéres de l'Armée, ſelon les occaſions. Leur diſtance de l'Armée doit être plus ou moins grande, ſelon le pays où l'on eſt. Celles d'Infanterie ſont deſtinées à pluſieurs uſages, & par conſéquent

ſe

ſe placent de différentes maniéres. Leurs uſages ſont de recevoir les partis de Cavalerie s'ils étoient pouſſez, même les gardes de la Cavalerie, que ces différentes ſituations peuvent quelquefois avoir fait placer loin du camp; ce qu'il faut éviter avec ſoin. Ils doivent encore protéger les gens qui vont au bois, à la paille & à l'eau, couvrir les pâturages, & empêcher les petits partis ennemis d'approcher l'Armée. Pour cet effet, on met dans les égliſes & clochers des villages voiſins, dans les châteaux & maiſons fortes, de ces détachemens, quand il ſe trouve ſur les avenues du camp de ſemblables poſtes, on en place auſſi ſur les bords des ruiſſeaux; enfin dans les endroits où ils ſont jugez néceſſaires pour la tranquillité du camp.

Tous ces poſtes qui ſont dans les égliſes, clochers, châteaux, maiſons, doivent autant qu'il ſe peut être vus de l'Armée, ou du moins de quelques gardes, & les Officiers qui les commandent ſeront chargez de faire les ſignaux dont on eſt convenu pour avertir lorſqu'ils ſont attaquez par l'Ennemi, ou qu'ils le voyent. Ceux que l'on place pour garder les avenues du camp, ou les

CHAP. LVI.

bords des ruiſſeaux, à couvert deſquels les chevaux ſont à la pâture, doivent avoir des ſentinelles placées à vue les unes des autres, pour que rien ne paſſe entre elles. Ceux qu'on place dans les bois où on craint que l'Ennemi puiſſe embuſquer la nuit des partis pour enlever quelque choſe de l'Armée, doivent faire quelques abbatis pour y être en ſureté contre les partis de Cavalerie; avoir de jour des ſentinelles ſur des arbres, d'où elles puiſſent découvrir de loin ce qui pourroit venir à eux, & la nuit être fort alerte; avoir autour d'eux des ſentinelles aux écoutes, & de petites patrouilles qui viſitent ſouvent les ſentinelles. Toutes ces gardes d'Infanterie ſont fixes,& ne changent point la nuit de poſtes, pour ſe rapprocher de l'Armée. Celles de Cavalerie, à l'entrée de la nuit, quittent leurs poſtes de jour,& ſe rapprochent du front & des flancs auſſi bien que des derriéres du camp, & ſe rendent aux poſtes qui leur ont été marquez pour la nuit, pendant lequel tems elles ſont fort alertes, ont au moins un rang à cheval, & des vedettes en tête & ſur leurs flancs, pour que rien ne puiſſe ap-

approcher du camp entre deux gardes ſans être reconnu & arrêté. CHAP. LVI.

A la pointe du jour, ces gardes marchent à leurs poſtes de jour, d'où elles envoyent à la découverte tout le plus loin qu'elles peuvent avec ſureté, & ce ſoin doit avoir été pris avant que les nouvelles gardes ſoient venues les relever. Alors l'Officier deſcendant la garde après avoir reçu la nouvelle, communique à l'Officier montant tout ce qui a été conſigné par ſon ſupérieur pour la ſureté du camp. Cette régle ſe pratique par toutes les gardes, de quelque nature qu'elles ſoient.

CHAPITRE LVII.

Des Fourages.

LE Général ſe campera toujours de maniére, que l'Ennemi ne puiſſe ni lui ôter les Fourages, ni les lui rendre trop difficiles. CHAP. LVII.

Il n'en laiſſera point manquer à ſes Troupes. Cependant il n'en laiſſera point faire de dégat, principalement

CHAP. LVII.

lorſqu'il prévoira qu'il doit faire un ſéjour conſidérable dans ſon camp. La conſommation des Fourages en vert eſt beaucoup plus grande que celle du ſec; mais auſſi la quantité en eſt plus abondante ſur la terre, ne pouvant être diminuée par l'Ennemi, au lieu que le ſec peut être écarté, comme il a été dit.

.Les Fourages ordinairement ſe font de différentes maniéres, tant en vert qu'en ſec. Lorſque nous avons parlé des campemens, nous avons déja dit que l'Officier Général de jour qui fait le camp, doit toujours, autant qu'il lui eſt poſſible, diſpoſer ſes gardes de maniére que l'Armée au moins pour le premier jour trouve du fourage, du bois, de la paille & de l'eau entre les gardes & le camp. Les Fourages ſe font ou en avant, ou derriére l'Armée, ou ſur les ailes.

Ils ſe font en vert, ou en ſec; ou généraux, ou particuliers. De quelque nature qu'ils ſoient ils doivent avoir été précédemment reconnus, tant pour la la diſpoſition des eſcortes générales, que pour l'étendue du pays qu'on croit devoir embraſſer, pour avoir aſſez de Fourages dans l'enceinte, & pour la ſureté

de

de la marche des Fourageurs. Apres que le pays que l'on veut faire fourager à l'Armée aura été reconnu par les ſoins du Général, ou par l'Officier Général qui doit faire le Fourage, on formera l'eſcorte dudit Fourage pour la quantité des Troupes, ſuivant qu'il ſera convenable, tant par rapport au pays que l'on veut fourager, qu'aux inconvéniens à éviter dans ledit Fourage. CHAP. LVII.

Ces eſcortes ſeront aſſemblées en lieux convenables, & reçues par les Officiers deſtinez à faire ledit Fourage, qui les feront marcher en corps, ou en détail, ſelon qu'ils jugeront le pouvoir faire avec ſureté, juſqu'au lieu où elles doivent être poſtées. Pour en faire la ſureté, il eſt bon de faire partir avant ces eſcortes des partis ſoit de Cavalerie ſoit d'Infanterie, ſuivant le pays. Ces partis s'avanceront loin au de-là des lieux où les eſcortes doivent être placées, pour découvrir ſi l'Ennemi qui pourroit être averti du Fourage ne viendroit pas s'embuſquer à portée d'enlever le Fourageurs. Les Officiers ſeuls commandans leſdits partis doivent être inſtruits des raiſons pour leſquelles on les fait ſortir des lieux où ils pourront ſe retirer ſous la protection

Chap. LVII. des escortes, en cas qu'ils fussent poussez, & de l'endroit où ils pourront donner de leurs nouvelles à l'Officier Général commandant le fourage.

Les Fourageurs doivent être assemblez à la tête de leurs Brigades, avoir des escortes particuliéres de leurs Corps, & au moins un Officier par compagnie commandée. Ils ne partiront du camp que lorsque l'Officier Général l'envoyera dire, les Fourageurs ne viendront qu'au bas en bon ordre, & conduits sur le lieu où ils doivent fourager par celui qui aura été commandé pour les amener, lequel empêchera, autant qu'il le pourra, que les fourageurs ne se débandent, & les fera asseoir sur le lieu du fourage, sans quoi la rage du fourageur qui n'est jamais content du fourage qu'il voit devant lui, en gâte plus qu'il n'en enléve.

Les Fourages en avant sont ceux qui se font entre l'Armée & celle de l'Ennemi, ou ses grosses places. Si le pays est ouvert, il faut que l'escorte soit forte en Cavalerie, que l'enceinte du Fourage soit bien formée par les escortes par une chaine de vedettes, afin que l'enceinte ne soit pas forcée par les Fourageurs libertins, qui veulent toujours cou-

courir au de-là du lieu qu'ils fouragent; que la plus grosse partie de l'escorte soit ensemble, qu'elle ait plusieurs partis loin devant elle pour être informée de ce qui viendroit du côté des Ennemis, assez tot pour avoir le tems d'assembler toutes les escortes, afin de s'opposer aux Ennemis & faire retirer les Fourageurs. CHAP. LVII.

Si le pays est couvert ou par des bois ou par un ruisseau, il faut que l'escorte soit plus forte en Infanterie, & que les partis de Cavalerie soutenus de ceux de l'Infanterie s'avancent, s'il se peut, au delà du pays couvert de bois ou bordé de ruisseaux; que les partis d'Infanterie ayent, la nuit qui précédera ce Fourage, bien découvert le pays, & que toute l'escorte borde le bois ou le ruisseau, non seulement par des Corps séparez, mais par une chaine de sentinelles, afin que les Fourageurs ne les passent pas.

Il y a encore une autre maniére de fourager en avant. C'est lorsque les deux Armées sont si proche l'une de l'autre, qu'elles respectent les Fourages qui sont entr'elles. En ce cas, pour les dérober à l'Ennemi, on s'avance a-

vec toute la Cavalerie, dont il n'y en aura que la moitié de ſellée, & l'autre ne ſera qu'armée de ſes mouſquetons. Et lorſque la Cavalerie armée ſera en bataille en avant, celle qui ne l'eſt pas fouragera diligemment derriére, & ſe retirera à meſure qu'elle aura fait ſon Fourage. Quelquefois ces Fourages ſont hazardeux, & pourtant ſi néceſſaires, qu'on ne les fait qu'avec des faucilles au lieu de faulx, que toute la Cavalerie eſt armée & ſellée, & que tous les Cavaliers n'emportent que des balots au lieu de trouſſes. Quelquefois auſſi toute cette Cavalerie a un gros Corps d'Infanterie avec du canon poſté derriére elle pour la recevoir, en cas qu'elle fût pouſſée par un trop gros Corps des Ennemis, & lui donne le tems de ſe former pour combattre, ſi la néceſſité l'y oblige. Quelquefois encore ces Fourages-là ne ſe font que par ailes ou d'un ou de deux Cavaliers par chambrée, tout le reſte étant en bataille.

Tout ceci ne ſe dit que pour les Fourages en avant pris en vert: ceux qui ſont en ſec ſe font d'une autre maniére. On fait précédemment reconnoitre les

Fou-

Fourages des villages que l'on veut fourager: on examine la nature du Fourage qui y eſt, ſi ce ſont des foins ou des grains, ou s'ils ſont remplis de l'un ou de l'autre, & de la quantité qu'il peut y en avoir. Cela fait que l'on en fait la diſtribution par aile, par brigade, & par Corps. Les eſcortes étant poſtées en delà de ces villages, les Fourageurs y viennent en ordre, chacun au canton qui lui eſt deſtiné, avec des cordes pour les trouſſes, des fléaux pour battre, & des ſacs pour emporter les grains; ſouvent, & principalement lorſque les Fourages en grain ſont trop éloignez de l'Armée, on les tire des lieux où ils ſont par des répartitions qui ſe font ſur des Communautez qu'on oblige de voiturer leſdits grains au camp, ou même ſeulement de les tenir prêts dans les lieux deſtinez pour aller les enlever. Mais cette derniére maniére ne ſe doit pratiquer qu'en cas qu'elle ſe puiſſe bien ſurement faire, parceque l'Ennemi qui aura ſans doute connoiſſance de cette répartition faite ſur les lieux qui lui appartiennent, & de la maniére dont on doit enlever leſdits grains, y pourroit aiſément mettre

 ob-

Chap. LVII. obstacle, ou en les enlevant lui-même, ou en enlevant les Fourageurs.

Les Fourages derriére l'Armée doivent être fort ménagez, parcequ'ils doivent servir ou pour derniére ressource en cas que l'on doive faire un long séjour au camp où l'on est, ou pour être donnez au quartier général, aux vivres & à l'Artillerie; parcequ'à ces Fourages derriére l'Armée il faut des escortes bien moins considérables, & par conséquent ils fatiguent bien moins l'Armée.

Les Fourages sur les ailes sont encore d'une autre nature. Il faut veiller à ce que l'Ennemi ne les dérobe pas, & que les habitans des lieux ne les détournent point. Il en faut faire une ressource pour les ailes, lesquelles se chargeront chacune en particulier de faire ledit fourage, lorsqu'elles en auront besoin, & après les avoir demandez au Général; car nul dans l'Armée ne doit fourager sans la permission du Chef.

Je n'ai jusqu'à présent rien dit du fourage de l'Infanterie. Je ne compte tout au plus un Bataillon que pour un Escadron. Cela ne va pas moins à cette

: ſupputation. Tant que le fourage ſt vert, on ne l'épargne pas plus à ce Corps qu'à la Cavalerie; & lorſque ai parlé des fourages par ailes, j'ai ıppoſé qu'on l'entendroit par moitié e l'Armée. Lorſque les fourages ſont ecs, on en donne moins à l'Infanterie, arcequ'on ne veut pas qu'elle enléve es grains dont la Cavalerie a un beſoin bſolu. Lorſqu'on fait des diſtributions, il eſt fort rare qu'on en donne l'Infanterie, n'ayant pas beſoin de hevaux pour combattre. On ne ſe oucie pas tant que les chevaux qui ne ont que ceux des équipages & montures des Officiers, ſoient ſi bien nourris. Cependant comme il faut qu'ils ubſiſtent dans les fourages généraux, ls y vont comme le reſte de l'Armée; nais dans les particuliers, principalement en ſec, on commence toujours à aire emporter les grains par la Cavalerie, & quand l'abondance du pays fait qu'on en donne à l'Infanterie, c'eſt toujours petite quantité, comme il vient d'être dit.

Après avoir parlé de toutes les maniéres de fourager, il ne reſte qu'à ajouter que plus les fourages ſont bien ména-

CHAP. LVII.

ménagez dans un pays, plus l'Armé y ſubſiſte longtems, moins auſſi fait elle de mouvemens inutiles, qui ruinent la Cavalerie & les équipages, & par conſéquent elle eſt plus en éta d'exécuter ce qui a été projetté.

(Ce que j'ai dit juſqu'à préſent de Fourages, ne regarde que ceux qu doivent être conſommez par l'Armée.

Il me paroit néceſſaire de dire ici u mot de l'attention que le Général doi avoir pour ôter à ſon Ennemi ceu qu'il pouroit conſommer avec facilité.

C'eſt un principe certain qu'il fau ôter à ſon Ennemi tout le plus de Fourages qu'il eſt poſſible. Ces Fourage ſont ou en vert ou en ſec. Les Fourages en vert ne ſe peuvent ôter à l'Ennemi en total. On peut ſeulement ſe placer de maniére qu'il n'oſe ſans d fort grandes précautions faire ſes Fourages en avant. Car ceux qu'il a derriére lui, on ne les lui peut ôter. La conſtitution du pays peut quelquefoi faciliter les moyens aux petits partis d ſe couler dans les derriéres d'une Armée, & d'enlever en détail quelque Fourageurs qui ſortent ſans eſcortes, parcequ'ils ſe croyent en ſureté.

Les

Les Fourages en sec ne se peuvent :er que par leur enlévement, si on en eu le tems, ou qu'ils se trouvent à ortée d'être mis dans les places, ou ar leur incendie. Chap. LVII.

Quoique la paille soit comprise dans général des Fourages, puisqu'elle ert à la nouriture des chevaux, & que en ai déja parlé cidevant Chap. XXX. orsque j'ai traité des différentes natures e subsistances, je ne laisserai pas d'en ire ici un mot sur la maniére dont elle oit être enlevée par les Troupes, lorsque son usage ne regarde que le coucher des hommes, ou la construction les baraques & des écuries, dans le ems que les nuits commencent à être roides.

Après que l'Infanterie est arrivée au camp & qu'elle a posé les armes, il faut que le Soldat songe à se pourvoir de paille pour les choses ausquelles il en a besoin; mais pour cela, il ne le doit jamais faire en desordre. Il faut qu'il y ait par bataillon des Officiers & Sergens commandez pour conduire les Soldats à la paille, & les ramener ensemble au camp. Ces Officiers ne doivent jamais souffrir, sans une nécessité ab-

CHAP. LVII.

absolue, que le Soldat toujours port au desordre & à la destruction décou vre les maisons, parceque les maison découvertes & rendues inhabitables e causent l'abandon, même après qu l'Armée s'est éloignée : d'où suit pa conséquent le manque de culture qu ruine le pays dans la suite de la guerre & cause la disette des Fourages pou les années suivantes. Ce soin mérit une attention sérieuse de la part du Gé néral. Je voudrois prendre le mêm soin pour la conservation des bois d charpente, & obliger le Soldat & le Ca valier à s'abstenir de la destruction de édifices en les faisant conduire pour al ler faire du bois de la même maniér que je viens de le dire pour aller à l paille, & en l'obligeant de se contente du bois sec de chauffage, qui se peu trouver dans un pays, pour aider faire bruler le bois qu'il couperoit. J sai bien que l'on me dira que l'observa tion de cette discipline ,est d'une gran de application, j'en conviens ; mai aussi produit elle de grands avantage pour une Armée dans les suites d'un guerre, puisqu'elle empêche l'abando du pays & de la culture des terre

L'ha

l'habitant de la campagne ne croit pas être malheureux tous les ans, & revoir l'Armée dans son champ & dans sa maison l'année suivante; quand il la trouve encore habitable, il cultive & croit recueillir. Ce qu'il ne sauroit certainement plus faire, quand il trouve sa maison détruite.) CHAP. LVII.

CHAPITRE LVIII.

Des Convois.

LEs Armées ne pouvant subsister longtems par elles-mêmes, & devant être continuellement pourvues de tout ce qui se consomme journellement, il est de la prudence du Général de faire assembler les Convois dans la place la plus voisine de l'Armée. Il doit ordonner au Gouverneur de veiller continuellement à rendre les chemins surs contre les petits partis ennemis, qui à la faveur des bois se peuvent tenir cachez, & enlever en détail les marchandises qui viennent à l'Armée. Ces sortes de petits partis doivent CHAP. LVIII.

CHAP. LVIII.

vent être plutot regardez comme des voleurs qui ſe raſſemblent, que comme des partis de guerre : auſſi doivent-ils être traitez avec toute ſorte de rigueur.

Lorſque le Convoi eſt prêt, il eſt du ſoin du Général de le faire arriver dans ſon camp avec ſureté. La ſituation du pays, ou ſon éloignement de la ville d'où part le Convoi, & même la portée de l'Armée ennemie, réglent les différences de la qualité & de la force des eſcortes, qui peuvent être aſſez conſidérables pour mériter d'être commandées par un Officier général.

De ces Convois il y en a de pluſieurs eſpéces. Ceux des vivres ſont preſque continuels pour l'allée & le retour, parceque le pain ſe fournit aux Troupes tous les quatre jours ; & à ceux-ci ſe joint tout ce qui vient à l'Armée pour ſon beſoin particulier. Les autres ſont des Convois de munitions de guerre pour les beſoins journaliers de l'Armée, & ceux qui ſe font pour conduire devant une place aſſiégée la groſſe Artillerie, & tout ce qu'il faut pour exécuter en général, de quelque eſpéce que ce ſoit, un Convoi. Il faut tou-

toujours pourvoir à ce qu'il arrive ſurement à l'Armée, afin de ne point rebuter les gens que le gain attire à la ſuite de l'Armée, & qu'elle ne manque jamais de rien. Chap. LVIII.

CHAPITRE LIX.

Des Partis de Guerre.

ON fait ſortir de l'Armée preſque toutes les nuits des Partis d'Infanterie & de Cavalerie. Leur objet général eſt d'être informé par eux de ce qui ſe paſſe dans le pays, & d'empêcher que ceux des Ennemis n'en approchent. Ceux qui ſortent pour aller aux nouvelles, ſont, ſuivant le pays où l'on eſt, mêlez de Cavalerie, de Dragons, & même d'Infanterie, & s'éloignent de l'Armée, plus ou moins ſuivant les vues du Général. Ceux qui ſont deſtinez à éloigner les Partis de l'Armée, s'embuſquent & ſe cachent ſoigneuſement, pour ſurprendre ceux des Ennemis, & les battre. Outre ces Partis d'Infanterie, ou de Ca- Chap. LIX.

CHAP. LIX.

valerie, ſuivant le pays pour lequel on les deſtine, il ſort auſſi d'autres Partis des Armées, deſtinez pour couvrir les flancs des convois, pour empêcher que l'Ennemi n'interrompe les fourages qu'on veut faire le lendemain, & pour faciliter au Général la connoiſſance qu'il veut prendre, ou d'un camp avantageux, ou d'une marche, où même de la ſituation du camp ennemi. Ces Partis doivent être beaucoup plus forts que les autres, & compoſez ſuivant la nature du pays.

Ce ſont là toutes les eſpéces différentes de Partis qu'on fait ſortir d'une Armée, qui ont la guerre pour objet, & que l'on dit en général être des Partis qui vont à la guerre. Tous ceux-ci ſont commandez à l'ordre par le Général; & ceux qui les conduiſen reçoivent leur inſtruction ſur ce qu l'on veut qu'ils exécutent, & qu'il tâchent d'apprendre dans le pays où o les envoye. Souvent ils ſont comman dez à tour de rôle, tant pour les Offi ciers que pour les Soldats & Cavalier Souvent auſſi le Général choiſit, pou commander ces Partis, des Officiers c bonne volonté, & qui connoiſſent

pa

pays dans lequel on les envoye, & qui ayent assez de capacité pour bien voir & connoitre ce dont le Général veut être instruit. CHAP. LIX.

Il y a d'autres *Partis* qui sortent de l'Armée, que l'on nomme *volontaires*. Comme ils n'ont presque toujours pour objet que le gain particulier, soit sur les fourageurs & pâtureurs de l'Armée ennemie, ceux qui les commandent & les composent se choisissent entre eux, se proposant au Major-Général de l'Infanterie quand ils sont de ce Corps, (ce qui est presque toujours) lequel, après s'être informé premiérement de la capacité du Commandant de ce Parti & ensuite de la nature de son dessein, lui donne un passeport, afin qu'en cas qu'il soit pris il se trouve avoué Parti de guerre & puisse être ou racheté, ou échangé. S'il y a un cartel de guerre entre les Princes, quand ces sortes de Partisans sont hardis & capables & que le pays est un peu mêlé de bois, ils désolent une Armée, qui ne prend pas toutes les précautions pour s'en garentir, & qui sont celles dont j'ai parlé dans le chapitre des convois; des

CHAP. LIX.

fourages & des pâtures. *

Il y a encore une autre eſpéce de Parti, tant de guerre, que volontaire. Ce ſont ceux qui ſortent de leurs places. Leurs objets ſont en grand nombre, dont voici les principaux.

Un Gouverneur craint d'être aſſiégé, & veut ſavoir préciſément les mouvemens des Ennemis, pour en donner avis au Prince & à ſon Général. L'Armée ennemie marche près de ſa place; il veut ſavoir où & comment elle campera, fait des priſonniers pour en apprendre quelque choſe de particulier, & le faire ſavoir. Il a ordre de faire ſortir un convoi de ſa place, pour joindre l'Armée. Comme l'aſſemblée de ce convoi ne peut être inconnue à l'Ennemi, il faut qu'il en aſſure le chemin juſqu'à portée de l'Armée; & pour cela, il fait ſortir pluſieurs Partis qui fouillent le pays par lequel le convoi doit paſſer, qui s'informent des habitans du pays, & qui, après avoir donné avis de tout ce qu'ils ont appris, s'embuſquent en quelque lieu marqué pour protéger le convoi. Si le Gouverneur

* Ci devant Chap. LVII. & LVIII.

verneur a ordre d'établir des contributions, il faut pour cela qu'il fasse craindre sa garnison, & fasse pénétrer tout le pays par de gros Partis pour l'établissement de la contribution ; ensuite, suivant qu'il se trouve craint des petits Partis seulement, pour l'exactitude des payemens, & pour savoir ce qui se passe dans le pays ennemi. Les Partis volontaires qui sortent des places, étant de même nature que ceux des Armées, & ayant le même objet, il est inutile d'en parler.

(La hardiesse du Partisan qui attaque, décide presque toujours du succès entre Partis à peu près égaux en pleine campagne, & sa conduite pour être bien embusqué & pour surprendre l'Ennemi qui s'engage dans l'embuscade sans précaution, en assure la réussite dans un pays couvert & rempli de defilez.

Un jeune homme de quelque qualité qu'il soit qui veut savoir à fonds le métier de la guerre, ne doit point tenir au dessous de lui d'aller en parti, soit à pié soit à cheval avec les bons Partisans, & de s'en faire aimer, afin d'aprendre d'eux cette espéce de guerre, pour se rendre dans la suite capable

 de

CHAP. LIX. de l'ordonner à propos, lorſqu'il ſera parvenu au commandement.)

CHAPITRE LX.

Des Combats particuliers.

CHAP. LX. LE hazard & une infinité de vues différentes engagent des affaires particuliéres. Ainſi on ne peut donner des régles préciſes ſur ce ſujet en général. On peut ſeulement dire que le deſſein de combattre doit toujours être pris librement. On ne s'y doit jamais laiſſer forcer par ſa faute.

Dans la conduite de ſa campagne la prudence du Général, toujours attentif aux démarches de l'Ennemi, doit régler les ſiennes ; de ſorte qu'il ne prenne jamais la leçon de lui, & que ſes démarches & ſes campemens le conduiſent toujours à l'exécution de ſon deſſein de combattre avec avantage, de maniére que dans les fautes que pourra faire l'Ennemi, il en trouve enfin l'occaſion favorable, du moins autant que la prudence & les précautions la peuvent

vent présumer telle, (ou qu'il fasse commodément & aisément subsister son Armée pendant la campagne en cas qu'il n'ait point d'autre vue.) CHAP. LX.

C'est en cette occasion qu'un génie supérieur l'emporte à la longue sur l'inférieur, sur lequel, dans le cours d'une campagne, il prend plusieurs tems avantageux, qui multipliez valent bien le fruit d'une bataille, dont après tout l'événement est toujours incertain. La pénétration du Général à démêler quels peuvent être les mouvemens de l'Ennemi & quels sont les petits avantages qu'il en peut tirer, & son activité dans l'exécution, sont les fondemens qui assurent l'événement de cette espéce d'opération de guerre. (Dans le cas où elle est préméditée par le Général, qui aura cru nécessaire au bien du service d'engager un combat particulier, ce qu'il ne doit jamais faire sans savoir bien précisément quelle est ou quelle peut être la force du Corps ennemi qu'il veut combattre, afin de le faire attaquer par un Corps si supérieur que l'événement n'en puisse être balancé. Car je ne trouverois pas prudent à un Général d'engager une affaire particuliére sans

CHAP. LX. cette attention que je crois indiſpenſable à avoir, & ſans laquelle il ne peut s'aſſurer d'un événement heureux : parceque ſa réputation & la confiance des Troupes en ſa conduite dépendent toujours de la maniére dont il les engage dans des affaires particuliéres, qui coutent ſouvent beaucoup, quand elles ne ſont pas entrepriſes avec prudence & connoiſſance.)

Je ne juge pas devoir parler ici des actions particuliéres qui ſe paſſent entre les partis.

CHAPITRE LXI.

Des Surpriſes en général.

CHAP. LXI. UNe maxime générale eſt d'entreprendre toujours avec ſecret, avec une connoiſſance parfaite de l'entrepriſe méditée, de la diligence dans la marche, de la vivacité dans l'exécution, & beaucoup de prévoyance à la retraite. Le ſecret doit être gardé avec ſoin, même à l'égard de ſes Troupes, de peur qu'il ne ſoit révélé à l'Ennemi, ou par quel-

quelque eſpion ou par quelque déſerteur. Il doit auſſi être couvert par quelque démonſtration, qui, en cas qu'elle parvienne à la connoiſſance de l'Ennemi, détourne ſon attention du véritable projet, & la faſſe porter ſur un objet différent de celui qu'on veut exécuter. Chap. LXI.

On doit avoir une exacte connoiſſance du pays qui conduit à l'objet de l'entrepriſe, de ſa ſituation, de ſa force naturelle, de celle des Troupes ennemies ſur leſquelles on veut entreprendre, de leur négligence ou précaution à ſe garder, & de la protection qu'ils peuvent recevoir, ſoit par le voiſinage de l'Armée, ſoit par celui des places ou quartier voiſin, parceque de toutes ces connoiſſances dépend la réuſſite du projet.

La marche vers l'objet de l'entrepriſe doit être faite avec un grand ſecret, beaucoup de diligence, & ſous prétexte couvert de quelqu'autre deſſein apparent. L'exécution doit être faite avec vivacité & ſans confuſion; de maniére que chaque Commandant d'un Corps ou d'un détachement ſoit en arrivant conduit au lieu préciſément par lequel il doit attaquer,

quer, & ſoit inſtruit de ce qu'il faut qu'il faſſe, ſoit que l'on réuſſiſſe dans l'entrepriſe, ſoit que le ſuccès en ſoit malheureux par quelque accident imprévu.

La retraite, ſoit qu'on ait réuſſi, ſoit que l'on ait manqué l'entrepriſe, doit auſſi être faite avec toutes les précautions requiſes, que je ne puis preſcrire ici parcequ'elles dépendent de trop de circonſtances différentes, & qu'il eſt à préſuppoſer qu'un homme qui ſe trouve chargé d'une entrepriſe a été jugé capable de la bien conduire.)

Le Général doué d'un eſprit vif cherche continuellement les moyens de multiplier les petits avantages, parceque par là il ſe prépare à réuſſir dans un grand événement. Il forme des pratiques ſecrettes contre les places & Armées ennemies; il ſurprend s'il peut une place, un gros quartier, un convoi, un fourage, un paſſage, une garde, une colonne de bagages, une Armée même entiére, ſoit dans ſa marche, ſoit dans ſon camp.

Par les pratiques ſecrettes qu'il a dans une place il ſait la force de ſa garniſon, ſon exactitude ou ſa négli-

gen-

gence à ſe garder, l'état de ſes magazins de guerre & de bouche, & le caractére d'eſprit de ceux qui commandent. Sur toutes ces connoiſſances il forme ſon entrepriſe, & n'oublie rien de tout ce qui la peut rendre heureuſe. Par celles qu'il a dans les Armées, il en connoit le véritable état, le nombre & la qualité des Troupes & de l'Artillerie, ſon abondance pour les vivres & les fourages, ſes précautions dans ſes marches, dans ſes campemens, dans ſes convois, dans ſes fourages, & dans ſa garde. Sur toutes ces connoiſſances il forme ſon deſſein pour entreprendre ce qui lui paroit le plus aiſé à exécuter; & il réuſſit quand il a les talens dont je viens de parler. Ce que l'on peut dire en général, eſt que celui qui a le plus d'eſprit & de vues eſt celui qui embraſſe mieux tout ſon projet, qui prévoit mieux tous les petits obſtacles qui pourroient faire manquer ou retarder ſon expédition afin de les ſurmonter; qui eſt le plus vif dans le moment de l'expédition, parcequ'il avoit tout prévu; & qui eſt le plus précautionné dans ſa retraite, lorſque ſon entrepriſe eſt de nature à ne pouvoir reſter dans le lieu où il a exé- Chap. LXI.

cuté

Chap. LXI. cuté ſon projet. On trouve dans les chapitres ſuivans ce que l'on peut dire en particulier ſur les différentes maniéres de ſe conduire dans les exécutions de toutes les eſpéces de Surpriſes, deſquelles il n'en faut négliger aucune, mais bien plutot ajouter tout ce que le bon eſprit pourra fournir, & qui n'a pu être prévu dans ce diſcours.

CHAPITRE LXII.

Des Surpriſes des Places.

Chap. LXII. UNe Place de guerre eſt très rarement emportée de vive force par ſurpriſe, ſoit par eſcalade, ſoit par petards, ſoit enfin par quelque autre maniére. Mais elle ſe peut dire ſurpriſe ſi elle ſe trouve inveſtie, ou dans un tems que ſa garniſon aura été conſidérablement affoiblie par la ſortie de ſes Troupes pour quelque expédition, ou par la foibleſſe de la garniſon, ou par les maladies qui y regnent, ou par le manque de munitions de guerre ou de bouche, ou par l'éloignement, ou l'impoſ-

poſſibilité du ſecours ; ou lorſqu'elle eſt enfin attaquée dans un tems où il y manque des choſes eſſentielles à une bonne défenſe, & dans une conjoncture qui n'aura pas été prévue. Ainſi je ne propoſerai point ici de maniéres pour parvenir à la ſurpriſe d'une Place de guerre, autres que celles dont je viens de parler, qui tombent dans le cas de pouvoir faire dire qu'une Place de guerre a été ſurpriſe, parcequ'elle a été attaquée dans un tems de quelques uns des beſoins dont je viens de parler.

Que ſi pourtant un Gouverneur étoit aſſez négligent dans la garde de ſa Place, pour s'expoſer à laiſſer ſurprendre une porte après ſon ouverture, ou à y laiſſer attacher une petard pendant la nuit, ou à être emportée d'eſcalade, ſoit par le ſecours d'une riviére, ſoit par quelque ſouterrain qui n'eſt point gardé: voici à peu près la conduite qu'il faut tenir dans l'exécution de toutes ces différentes maniéres de ſurprendre une Place de guerre.

En général rien ne doit être tenté ſans une certitude ſure de réuſſir. Il faut donc avoir exactement fait reconnoitre par des eſpions fidéles & capables le terrain

CHAP. LXII. des environs de la Place, & tous les manquemens dans ſa garde.

Voici les fautes qui ſe peuvent commettre dans la Place, à l'ouverture des portes. Si elles ſont ouvertes trop matin, ou avant la chute du grand brouillard ; ſi on baiſſe les ponts-levis, & qu'on ouvre les barriéres ſans les refermer après qu'on aura fait ſortir des gens tant à pied qu'à cheval pour faire une ſoigneuſe découverte : ſi la garde de la porte a poſé les armes au corps de garde avant le retour des gens ſortis pour la découverte : ſi on ne laiſſe pas la nuit un poſte dehors dans l'ouvrage qui couvre la porte : ſi la garde d'Infanterie n'eſt pas ſous les armes, & celle de Cavalerie à cheval ; juſqu'à ce que toutes les clefs des portes ſoient revenues chez le Gouverneur, & qu'on lui ait rendu compte du dehors de ſa Place : ſi les jours de marché on laiſſe entrer en foule les gens qui viennent auſſitot après l'ouverture des portes, & ſi pendant que le marché tient, toutes les gardes ne ſont pas ſous les armes.

En tous ces cas on peut exécuter une ſurpriſe de vive force, en faiſant à l'ouverture des portes entrer aſſez de gens dé-

déguiſez pour ſe ſaiſir d'une porte, & la tenir ouverte juſqu'à ce qu'on ait introduit dans la Place un aſſez gros Corps pour y être plus fort que la garniſon, en cas que la ſituation de la Place ait donné le moyen de tenir ce Corps à couvert proche de la Place. CHAP. LXII.

Que ſi cette Place n'a point d'ouvrages extérieurs gardez de nuit qui en couvrent la porte & qu'elle n'ait point de foſſez, qu'enfin on puiſſe aborder la porte ſans être découvert par les ſentinelles; on peut attacher un petard, dont l'effet peut être ſuivi par une colonne d'Infanterie partagée par diviſion avec des Officiers ſurs à la tête de chaque diviſion, qui auront été inſtruits des portes auſquelles ils doivent marcher, & les occuper à meſure qu'ils entreront dans la Place. On doit à la tête de chaque diviſion placer des Soldats avec des haches pour couper ce qu'il ſera néceſſaire de couper, comme herces, ou autres empêchemens. Il faut auſſi qu'aucun Soldat ne quitte ſon rang, ni ne ſe débande pour piller.

Que ſi par quelque endroit de la Place négligée pour la garde on peut approcher de la muraille qui ſoit aſſez baſ-

CHAP. LXII. ſe pour être eſcaladée, ce lieu étant reconnu par la hauteur des échelles pour le dehors & le dedans, pour la commodité de ſe mettre en bataille; il faut arriver de nuit avec un grand ſilence, placer les échelles tout le plus près les unes des autres qu'il eſt poſſible, faire monter avec diligence, ſe former ſur le terrain reconnu, avoir ſes Troupes partagées par diviſion, comme il a été dit, & les faire toutes marcher en même tems pour occuper les poſtes néceſſaires à l'exécution de l'entrepriſe, & ſe ſaiſir de la porte la plus voiſine, l'ouvrir aux Troupes, empêcher qu'elles ne ſe débandent en y entrant, (& les conduire avec ordre & ſilence ſur les places de la ville où elles doivent ſe former, pour empêcher la garniſon qui voudra prendre les armes de ſe former & de ſe communiquer.)

Dans toutes les ſurpriſes il faut le plus diligemment qu'il ſe peut ſe ſaiſir de la perſonne du Gouverneur, de l'Officier Major & Commandant des Corps, dont il faut ſavoir les demeures bien préciſément, parceque, eux pris, il

il ne ſe pourra plus donner d'ordres pour repouſſer les Troupes entrées. CHAP. LXII.

Lorſque la ſurpriſe eſt faite, à la faveur d'une riviére, ou de conduits ſouterrains, le même ordre pour les mouvemens doit être tenu. Si on arrive par eau, il faut en approchant ſe laiſſer aller au courant, ſans ramer que pour aborder.

Si c'eſt par des ſouterrains, il faut avoir par des intelligences dans la Place quelque grand couvert, dans lequel on ait pu faire entrer un nombre d'hommes à la ſortie du défilé, pour delà les faire marcher aux lieux qui leur auront été ordonnez, comme il a été dit ci-deſſus.

(Que ſi la garniſon eſt logée dans des corps de caſernes, c'eſt là où les Troupes entrées doivent marcher d'abord & s'en rendre maîtres.)

CHAPITRE LXIII.

Des Surpriſes des Poſtes.

IL n'en eſt pas de même d'un Poſte fortifié à la hâte, ſoit pour couvrir CHAP. LXIII.

O un

un pays, ou pour la sureté des convois. On en doit priver l'Ennemi autant qu'il est possible, parceque sa perte est toujours de conséquence. L'enlévement de celui qui couvre le pays établit surement les contributions, & donne aux partis les moyens de pénétrer & revenir en sureté. L'enlévement de celui qui couvre les convois en entraine souvent la perte, & cause toujours la difficulté de les faire arriver au camp, & souvent aussi la nécessité d'abandonner une entreprise pour se rapprocher des lieux d'où on doit tirer sa subsistance.

Ces sortes de postes ne doivent jamais être attaquez impunément. Il faut, suivant leurs forces & leurs situations, être muni de tout ce qui en peut rendre l'événement brusque & promt, parcequ'il ne faut pas seulement les enlever avec vivacité, mais il faut avoir compassé le tems de l'expédition, de maniére qu'on ait celui de les détruire, & de se retirer surement, ou de les mettre en état d'être conservez. C'est en ces occasions qu'on se sert de petard, lorsque l'Ennemi a négligé les portes de quelques ouvrages extérieurs qui soient hors d'insulte, ou que le front

qu'on

qu'on attaque est petit & peut-être embarrassé, & que les gens qui sont sur les murailles ou ramparts sont accablez par un feu supérieur. La commodité du petard pour son transport est facile. On peut aussi se servir de quelques piéces de canon pour rompre les portes, ou emporter les palissades & parapets dont on pourroit avoir couvert les portes, & qui n'auroient pas suffisamment d'épaisseur pour résister au canon. On fait aussi des enlévemens par escalades, lorsque les Troupes qui sont dans ces postes se négligent pour la garde de nuit dans les lieux où ils peuvent être escaladez, ou qu'elles n'ont pas assez de rondes. On les enléve aussi en les attaquant de toutes parts, quand on peut le faire avec une grande supériorité de feu, ou en surprenant une porte à la pointe du jour, lorsque ceux qui sont dans ces postes les ouvrent sans observer les précautions prescrites en pareil cas, & qu'il se trouve par hazard quelque lieu proche de la porte où l'on ait pu s'être embusqué. On les surprend encore par une intelligence soit avec les habitans peu affectionnez & qui ont observé que la garnison se néglige ou qu'elle est trop foi-

 ble,

CHAP. LXIII. ble, soit en gagnant quelques gens de la garnison qui livrent une porte à l'Ennemi.

CHAPITRE LXIV.

Des Enlévemens de Quartiers.

CHAP. LXIV. LEs Enlévemens de Quartiers se doivent faire de nuit, ou à la petite pointe du jour. Ils sont plus aisez à exécuter, si ce sont des Quartiers de Cavalerie, que s'ils étoient d'infanterie, laquelle est ordinairement plus soigneuse à se garder, parcequ'elle le peut plus aisément. La résistance de ceux de Cavalerie est beaucoup moindre, à cause de l'embarras des chevaux. Mais comme le butin en est plus considérable & plus embarrassant à ramener en sureté, ils doivent être faits d'une maniére toute différente de ceux d'Infanterie. Et comme l'avis de l'entreprise peut être plus promtement porté au quartier voisin, ou même à l'Armée, il ne faut employer à l'exécution du dessein qu'une petite partie des Troupes, la renvoyer avec le butin

en

en diligence, & faire la retraite avec le gros des Troupes, afin d'être en état de soutenir l'impétuosité de ceux qui peuvent venir au secours, que leur diligence à arriver empêche presque toujours d'être en état de charger avec succès une grosse troupe qui se retire en bon ordre. Je tiens qu'il est bon & nécessaire, pour ces sortes d'enlévemens, de mener avec soi de l'Infanterie en croupe; elle force plus aisément les barriéres ou lieux retranchés, empêche la Cavalerie de monter à cheval, tire des écuries les chevaux, les monte; & si dans la retraite il se trouve quelque défilé, elle peut, si on est pressé par l'Ennemi, remettre pied à terre, & faciliter la retraite. L'Enlévement des Quartiers d'Infanterie est difficile à exécuter, à moins qu'on n'attaque ce quartier par plusieurs côtez, avec grande supériorité de feu la nuit, & lorsque l'on sait que la garde est mal disposée, ou trop foible. Si ce Quartier d'Infanterie ne peut être gardé, il faut d'abord mettre le feu dans tous les endroits par lesquels il aura pu être abordé, parceque cet embrasement empêchera les Troupes de se rassembler & de se former pour faire plus

CHAP. LXIV. de résistance, & quelquefois même de repousser l'attaquant qui sera partagé, & dont le Soldat, plus difficile à tenir ensemble de nuit que de jour, pourra s'être débandé, pour piller les maisons, (avant que de savoir si l'on est entiérement maitre des Quartiers.)

CHAPITRE LXV.

Des Enlévemens de Convois.

CHAP. LXV. LEs Enlévemens de Convois se font ou dans un pays serré, ou dans un pays ouvert. Si on attend le Convoi dans un lieu serré, il faut être placé & embusqué longtems avant qu'il arrive, soigneux de n'être point découvert, laisser engager le Convoi dans le défilé, ne l'attaquer que lorsque tout ce qui pourra y entrer y sera, & en charger l'escorte en même tems en tête, au milieu & en queue. Il n'y faut employer que de l'Infanterie; elle se cache plus aisément, dételle les chevaux plus promtement, & se retire avec plus de facilité au gros de l'embuscade qui doit toujours

jours se tenir ensemble, pour éviter que l'escorte du Convoi ne se rassemble. Si l'on attaque le Convoi dans une plaine, l'embuscade doit être de Cavalerie, éloignée du lieu où passe le Convoi, cachée ou dans un bois, ou derriére un rideau. Elle doit être séparée en plusieurs Corps; les gros chargeront l'escorte, les petits détachemens dételleront promtement, prendront les devans dans la retraite, & tout le reste de la Cavalerie se rejoindra pour assurer le butin, & le ramener en sureté.

Lorsque j'ai dit qu'il faut que l'embuscade soit un peu éloignée du lieu où passe le Convoi, c'est parceque l'Officier qui est chargé de la conduite du Convoi, pour peu qu'il sache son métier, a toujours sur les flancs des petits détachemens pour découvrir ce qui peut venir à lui, & ne s'approche point du bois dans le voisinage duquel il doit passer qu'il ne l'ait fait fouiller, avec d'autant plus de raison que, comme cette escorte est presque toujours de Cavalerie & d'Infanterie, lorsquelle craint d'être attaquée en plaine par de la Cavalerie, elle s'enferme dans les chariots pour l'empêcher d'être forcée,

Chap. LXV. ou par le feu de ſa mouſqueterie placée derriére les chevaux & chariots, elle empêche qu'on ne puiſſe dételer aiſément, étant bien rare que l'Enlévement du Convoi puiſſe être fait ſi commodément, qu'on en puiſſe ôter à l'Ennemi juſqu'aux chariots, & les conduire avec leurs charges en lieu ſûr, & hors de portée d'être repris par l'Ennemi. Ainſi comme l'avantage de l'Enlévement d'un Convoi, ſoit de vivres, ſoit de munitions de guerre, ne conſiſte qu'à ôter à ſon Ennemi les vivres ou les munitions de guerre dont le Convoi eſt chargé, il ſuffit preſque toujours d'en amener les chevaux & d'en bruler ou rompre les chariots, autant qu'il eſt poſſible de le faire.

CHAPITRE LXVI.

Des Enlévemens des Fourageurs & Pâtureurs.

Chap. LXVI. Les Fourageurs & Pâtureurs d'une Armée s'enlévent de différentes ma-

manières : ou en détail, ou en général. Si c'eſt en détail, cela s'execute par de petits partis, qui à la faveur des pays couverts pénétrent dans les fourages ou pâtures, & enlévent quelques chevaux. Cet avantage n'eſt pas conſidérable, parceque ces pertes ſont aiſément réparées, pourvû qu'elles n'arrivent pas trop ſouvent par négligence. Chap. LXVI.

Il n'en eſt pas de même des grands fourages, dont l'enlévement met ſouvent une grande quantité de Cavalerie à pied, & diminue conſidérablement un Corps entier de Cavalerie. Mais auſſi comme les précautions de l'Armée qui fourage ſont plus grandes, il faut en ce cas attaquer leſdits fourages avec plus de force & de précaution, & ſe régler pour exécuter ce deſſein ſur la connoiſſance exacte du pays où ſe fait le fourage, & ſur la force & la diſpoſition de ſon eſcorte, qu'il faut attaquer avec un Corps fort ſupérieur, qui l'oblige à abandonner les Fourageurs, dont on ramaſſera enſuite les chevaux avec des gens détachez qui auront été deſtinez à cet uſage.

Une maxime générale eſt de ne ja-

CHAP. LXVI. mais attaquer les Fourageurs, que lorsque les Cavaliers sont occupez à lier leurs trousses, & que leurs chevaux paissent. Il faut que ceux qui sont chargez de ramasser les chevaux, ayent de quoi couper ces longes avec lesquelles les chevaux sont empêtrez, & même des fouets pour les chasser devant eux, parceque les chevaux se suivent les uns les autres. C'est de cette maniére qu'on doit attaquer un fourage entier & bien gardé; car si la chaine qui doit empêcher les Fourageurs d'en sortir est forcée, & que les Fourageurs se soient écartez, ou pour courir à des villages éloignez de l'escorte, ou derriére des bois, ou des rideaux hors la vue desdites escortes, il ne faut pas en ce cas que l'Officier chargé de l'enlévement du fourage s'amuse à en attaquer l'escorte. Il doit se tenir dans son embuscade avec le gros de ses Troupes, & faire seulement ramasser les chevaux qui auront été emmenez hors de l'enceinte & la vue des escortes, & garder les Fourageurs, pour qu'il n'y en ait point qui puisse aller avertir l'escorte. Par cette conduite, il enlévera une grande quantité de chevaux, sans

que

que l'on s'en apperçoive, qu'au retour du fourage. Chap. LXVI.

Cette maniére se pratique plus aisément dans la saison avancée que les Fourageurs ont battu du grain dans les granges, parcequ'on trouve les chevaux plus rassemblez, & par conséquent plus aisez à emmener sans bruit, que lorsqu'ils sont dispersés dans la plaine.

CHAPITRE LXVII.

Des Surprises de Passages, ou de Riviéres.

SI l'on veut surprendre un Passage, ou de défilé, ou de riviére, il le faut faire avec de l'Infanterie & des Dragons, afin de prévenir l'Ennemi par la diligence de la marche. Il le faut faire aussi avec des piéces de canon, & des charetées d'outils, si c'est pour un défilé. Si c'est pour une riviére, il faut ajouter un nombre suffisant de pontons, si la riviére n'est pas guéable pour passer brusquement l'Infan- Chap. LXVII.

CHAP. LXVII. fanterie de l'autre côté, avec des outils pour s'y retrancher, & assurer la tête du pont, afin qu'il se puisse faire surement & commodément.

L'Armée doit marcher peu tems après le Corps détaché pour cette expédition, afin qu'il ne soit pas trop de tems sans protection, étant à présumer que l'Ennemi fera un effort considérable pour battre ce détachement, & le garentir des inconvéniens dans lesquels il pourroit tomber, si l'Armée passoit sans opposition cette riviere ou ce défilé.

CHAPITRE LXVIII.

Des Enlévemens des Gardes.

CHAP. LXVIII. LEs Enlévemens des Gardes ne sont pas souvent d'une grande utilité, parceque cela présuppose toujours vigilance de la part de l'Ennemi, & négligence de la part de l'Officier qui est de garde, ou incapacité de celui qui l'a posté. Comme j'ai déja dit dans le cha-

chapitre * où j'ai parlé des campemens, que les Armées étoient gardées & se reposoient sur la vigilance & bonne disposition des Gardes tant de Cavalerie que d'Infanterie, je ne traiterai ici que les maniéres différentes de les enlever. CHAP. LXVIII.

Les Gardes fixes sont celles de l'Infanterie; car celles de Cavalerie se changent en postes de jour & de nuit. Celles qui sont fixes s'enlévent difficilement, à moins d'une excessive négligence de la part de l'Officier qui la commande, ou qu'elle soit à une trop grande distance de l'Armée, ou des autres postes qui la doivent protéger, ou du moins voir pour pouvoir avertir l'Armée que cette Garde est attaquée.

La maniére d'enlever ces Gardes fixes est d'avoir bien fait reconnoitre, quand on les veut attaquer, leur situation par des espions, & les précautions qu'elles prennent ou négligent pour leur sureté; ce qu'on exécute, quand on est bien instruit, la nuit ou à la pointe du jour.

(On les enléve rarement, quand on ne

* Ci devant Chap. LVI.

ne les peut attaquer que par leur tête; il faut pour réussir dans cette espéce d'entreprise les pouvoir attaquer par derriére.)

Quant aux Gardes de Cavalerie, le tems le plus propre pour les enlever est celui qu'elles marchent à leurs postes de jour, & un moment après qu'elles ont fait faire leurs découvertes; en quoi elles pourroient avoir eu de la négligence, soit en cas que le poste de cette garde se trouvat trop près de quelque bois où il n'y auroit point d'Infanterie, soit en cas que la Garde eût été postée sur une hauteur, & qu'il se trouvat entre elle & l'Armée des vallées ou un peu couvertes ou tournantes, (à la faveur desquelles cet enlévement se peut faire en attaquant la Garde par derriére, où elle n'a souvent qu'une vedette pour avertir l'Officier de ce qui vient du côté du camp.) En un mot, une Garde de Cavalerie vigilante & bien postée est rarement enlevée. Elle peut être attaquée & battue, ce qui n'arrive aussi que par la présomption de l'Officier qui la commande, car il ne se doit pas commettre; & pour peu que la troupe qui vient à lui soit su-

ſupérieure, il doit ſe replier ſagement ſur le camp & y donner avis de ce qui ſe paſſe, afin qu'on ait le tems de faire marcher quelque piquet pour la ſoutenir. Chap. LXVIII.

Ainſi comme l'avantage de l'Enlévement d'une Garde du camp n'eſt pas conſidérable, je n'en parle que pour ne rien oublier. Il n'y a qu'un ſeul cas auquel cet Enlévement eſt profitable. C'eſt celui auquel il pourroit être fait ſi totalement, qu'à ſa faveur toute l'Armée pût s'approcher de l'Ennemi, & entreprendre quelque coup ſans qu'il eût été averti par cette Garde, ſur la vigilance de laquelle on ſe repoſe; mais cela n'arrivera jamais, quand les Gardes ſeront bien placées.

CHAPITRE LXIX.

Des Enlévemens des Bagages.

LEs Enlévemens des Bagages ſont d'éclat & d'utilité, parcequ'ils jettent les Officiers qui les ont perdus dans de grandes néceſſitez, & leur ôtent Chap. LXIX.

CHAP. LXIX.

tent la confiance en leur Général, qui ne peut jamais tomber dans cet inconvénient que par ſa faute & par manque de précaution dans les marches, ſoit pour n'avoir pas couvert les colonnes de Bagages de celles des Troupes, ſoit pour les avoir laiſſées en arriére, comme quelquefois une grande marche peut forcer à le faire, ſans avoir donné une eſcorte ſuffiſante.

On ne ſauroit donner de maximes particuliéres pour cette ſorte d'expédition. Sa réuſſite dépend de la vigilance de celui qui la veut entreprendre, & de la négligence ou manque de précaution du Général, ou de l'Officier chargé de la conduite deſdits Bagages.

On dira ſeulement que ces Enlévemens ſe font, ou proche, ou éloignez, & hors de portée de l'Armée. S'ils ſe font proche, il ſuffit d'enlever les chevaux des chariots & les mulets, parceque les chariots abandonnez ſeront très ſurement pillez, & leurs charges perdues pour ceux à qui elles ſont, & que les mulets étant ordinairement chargez de ce qu'il y a de plus précieux, ils ſeront aiſément pillez, pourvû qu'on les éloi-

éloigne du lieu où ils auront été enlevez. Si ces Enlévemens ſe font loin de l'Armée & hors de ſa portée, comme par exemple lorſqu'il y a une marche longue & vive à faire, qu'elle eſt débarraſſée de gros Bagages, & qu'on croit par la marche les couvrir aſſez; on peut en ce cas prendre la colonne de Bagages par la tête, en détourner la marche, garnir les flancs de la colonne de petits détachemens, pour empêcher que les valets ne détellent les chevaux & n'abandonnent les chariots; ce qui cauſeroit beaucoup d'embarras dans la marche pour l'éloigner de l'Ennemi, & tenir à la queue deſdits Bagages tout le gros Corps qui a fait l'Enlévement, dont il ne faut point permettre le pillage aux Troupes, qu'on ne ſoit en lieu bien ſûr. CHAP. LXIX.

Je ſuppoſe qu'on aura commencé l'action par battre les eſcortes de ces Bagages, ou au moins les avoir mis en fuite.

CHAPITRE LXX.

Des Surprises dans les Marches.

CHAP. LXX.

IL n'en est pas de même des Surprises qui peuvent s'exécuter sur une Armée qui marche près de son Ennemi, soit en lui présentant le flanc, soit en se retirant devant lui, soit en marchant en avant. Il faut toujours marcher à cette sorte d'expédition avec l'Armée entiére, afin d'être en état de profiter du desordre où on aura jetté son Ennemi. Il est impossible de le prévoir entiérement; cela dépend absolument de la posture dans laquelle on se trouve. On doit dire en général qu'en ce cas l'Ennemi doit être attaqué, s'il se peut, sans qu'il en ait connoissance avec force & impétuosité en plusieurs endroits en même tems, que les Troupes qui attaqueront soient soutenues de près, afin de renverser les Corps qu'elles chargeront sur ceux qui, au bruit de l'attaque, viendront se mettre en posture de les soutenir, parceque cett

cette ſeconde ligne qui s'avancera en bon ordre décidera par ſa contenance, & forcera l'Ennemi à une fuite honteuſe. Cette maxime regarde l'Armée qui ſeroit aſſez imprudente pour marcher en prêtant le flanc à ſon Ennemi, ou celle qui ſans précaution marcheroit en avant. Cette eſpéce d'action peut ſouvent être déciſive pour toute la campagne. CHAP. LXX.

On trouve auſſi ſouvent occaſion d'entreprendre avec ſuccès ſur une arriére-garde. Ces ſortes d'affaires cependant ſont rarement déciſives. Elles doivent être entrepriſes avec vivacité & diligence; mais il ne faut commettre à leur exécution que ce qu'il faut de Troupes, pour renverſer ſeulement l'arriére-garde ennemie. Le reſte doit être conſervé en Corps pour recevoir les Troupes qui ont chargé, qui fort aiſément peuvent être miſes en deſordre & ramenées par les Ennemis, qui prendroient un fort grand avantage ſi on avoit négligé de tenir enſemble un Corps capable de ſoutenir & recevoir les Troupes qui viendront de charger cette arriére-garde. C'eſt la nature du pays qui rend cette entrepriſe con-

ſidérable. S'il eſt ouvert, elle ne peut produire un grand effet, parcequ'elle ne peut être exécutée que par un petit Corps de Cavalerie, dont la retraite au Corps d'Armée eſt très difficile. Mais au contraire, ſi l'Armée ennemie en ſe retirant avoit des défilez à paſſer, ou des riviéres, & qu'elle le fît ſans précaution, elle pourroit fort aiſément perdre une grande partie de ſes Troupes, (ſi elles ſe trouvoient attaquées par un Corps ſupérieur en deçà du défilé ou de la riviére, que le reſte de l'Armée auroit déja paſſé, ou bien où elle ſe ſeroit engagée.)

En général, il faut, pour entreprendre ſur une Armée qui marche, être à portée raiſonnable, afin que les Troupes deſtinées à cette expédition, lorſqu'elles arrivent, ne ſoient pas trop fatiguées, parcequ'elles auront à faire à des Troupes qui ne le ſont pas, & que la retraite ſeroit trop difficile, ſi l'Ennemi marchoit à elles & les ſuivoit vivement dans leur retraite.

CHA-

CHAPITRE LXXI.

Des Surprises de l'Armée entiére.

IL est quelquefois arrivé qu'une Armée entiére a été surprise dans son camp, principalement lorsqu'elle l'avoit mal pris, ou en se soumettant à des hauteurs qui peuvent être occupées avant qu'elle s'y place, ou en se laissant serrer dans les fourages, ou dans les vivres. Ces incidens sont si dangereux, qu'ils entrainent presque toujours la perte de l'Armée entiére. CHAP. LXXI.

Cette sorte d'action qui deviendroit grande en général, ne s'exécute pas toujours avec brusquerie, comme la plupart des autres Surprises. Il y faut marcher de nuit avec secret & diligence, si c'est pour occuper des hauteurs sur le camp ennemi ; mais lorsqu'on y est arrivé avec toute l'Armée, il faut bien reconnoitre les postes, afin de profiter de toutes les fautes que l'Ennemi aura faites. S'il avoit derriére lui des défilez, il ne faut pas lui donner le

tems de les ouvrir, d'y placer son Infanterie, son canon, d'y retirer ses bagages, & ensuite d'y faire entrer sa Cavalerie, à la faveur de la nuit. S'il avoit derriére lui une riviére, il ne faut pas lui donner le tems d'y faire plusieurs ponts, & de se retrancher à la tête de son camp, ni de l'autre côté de la riviére ou du ruisseau, & de placer son Infanterie & son canon dans ses retranchemens, pour couvrir les flancs de ses ponts. S'il n'est pas tant soumis aux hauteurs qui auroient été occupées qu'il n'y restat un terrain égal pour pouvoir se mettre en bataille, il faut, avant que de marcher à lui & en y marchant, le faire continuellement tourmenter par l'Artillerie, afin d'augmenter par le fracas du canon la terreur que la présence de l'Armée aura donnée à l'Ennemi, & ne lui pas donner le tems de se mettre en bataille, ou bien de se retrancher.

Si l'Ennemi est placé de maniére qu'il puisse arriver que, sans pouvoir prendre de grands avantages sur lui par la situation de son camp, il ne vous laisseroit que ceux d'être serré dans ses Troupes, il faut s'approcher de lui

avec

avec circonſpection, y demeurer avec patience, ſe retrancher même pour lui ôter la penſée de combattre par un coup de deſeſpoir, bien obſerver ſes mouvemens, & le fatiguer tellement tant de jour que de nuit, qu'avec peu de Troupes on réduiſe ſa Cavalerie à de grandes extrêmitez, en ne lui laiſſant ni le tems ni le moyen de dérober des petits reſtans de fourages, ou ſubſiſter de quelques pâtures. Ce cas arrive rarement dans le cours de la campagne, & on ne peut guéres compter qu'un Général ennemi ſoit aſſez imbécile pour tomber dans cet inconvénient. Il peut ſeulement arriver que, par la néceſſité abſolue de reſter dans un poſte, il ruine tellement ſa Cavalerie, qu'il en coute beaucoup à ſon Prince pour la rétablir. CHAP. LXXI.

Si l'Ennemi s'eſt campé de maniére que l'on puiſſe ſe placer entre ſon Armée & le lieu d'où il tire ſes convois, comme il ne faut que vingt quatre heures pour rendre ſon beſoin ſans reméde, il faut lui ôter tout moyen de faire un coup de deſeſpoir, ſe poſter avantageuſement près de lui, s'y bien retrancher, traiter même avec humani-

CHAP. LXXI. té ceux que la faim contraindra de sortir de son camp & qui viendront se rendre à vous, afin que la nécessité des vivres devenant générale, elle force toute l'Armée à se perdre en combattant avec desavantage, & à se rendre à discrétion.

CHAPITRE LXXII.

De l'Attaque d'une Armée retranchée.

CHAP. LXXII. TOut ce qui vient d'être dit dans le chapitre précédent, regarde seulement les avantages que l'on peut tirer de s'être approché d'une Armée mal placée. Il y en a encore d'autres qui se peuvent prendre sur celle qui se trouvant quelquefois forcée de se mal placer, par des raisons insurmontables, aura au moins fortifié son camp & l'aura rempli de vivres & de fourages, autant qu'il lui aura été possible. En ce cas il n'est pas sans exemple qu'on ait fait des batteries, ouvert la tranchée, gagné quelque terrain fort voi-

voiſin du camp de l'Ennemi, pour y placer du canon, & enfin après avoir détruit & ouvert une partie des retranchemens, qu'on ne l'attaque de vive force. Mais il faut obſerver que ces ſortes d'Attaques ne ſe doivent faire, autant qu'il eſt poſſible, que contre les flancs du camp, & lorſqu'il peut être attaqué par un front plus grand que celui qu'il peut oppoſer. Il faut même obſerver qu'il eſt bon, avant que d'attaquer, d'avoir pendant quelques jours fatigué l'Ennemi, & l'avoir fait tomber dans quelques beſoins eſſentiels.

En général cette eſpéce d'Attaque d'une Armée retranchée ſuppoſe toujours une grande ſupériorité de l'attaquant, & même une néceſſité de ſe ſoumettre à cette action qui ſera toujours d'une grande conſommation d'hommes, (mais auſſi qui poura produire la perte entiére de l'Armée ennemie ainſi forcée dans ſon camp.)

CHAPITRE LXXIII.

Des Escarmouches.

CHAP. LXXIII. LEs Escarmouches s'engagent quelquefois malgré le Général, quelquefois aussi elles ont des vues considérables. Il faut faire cesser celles qui s'engagent mal-à-propos le plus diligemment qu'il est possible, parcequ'elles peuvent attirer des affaires desagréables, & qu'elles n'aboutissent à rien qu'à faire malheureusement tuer quelqu'un qu'on regrette en vain.

Celles qu'on engage à dessein sont pour reconnoitre un terrain, pour amuser l'Ennemi, lui cacher un travail, pour lui ôter la connoissance d'un mouvement, pour l'arrêter dans sa marche, & donner le tems au gros des Troupes d'arriver, ou simplement pour faire des prisonniers & avoir des nouvelles.

Une maxime générale pour les Escarmouches est de les faire engager par peu de Troupes, & les soutenir avec beaucoup, étant d'une grande consé-

quence

quence de ne point accoutumer l'Enne- CHAP. LXXIII.
mi à ramener impunément ceux par qui
on a fait commencer l'Escarmouche,
qu'il faut toujours faire soutenir par un
Corps plus considérable que celui de
l'Ennemi. C'est le terrain qui décide
de la nature des Troupes que l'on fait
escarmoucher. Si c'est un pays de plaine, on n'y employe que de la Cavalerie.
Si c'est un pays couvert de bois ou de
hayes, on y employe de l'Infanterie. Si
c'est un pays mêlé, on y employe de
ces deux sortes de Troupes, que l'on
dispose de maniére que ces Troupes
puissent tirer avantage du terrain sur
lequel on les aura placées. Par exemple,
on éloignera la Cavalerie des bois & des
hayes, parcequ'elle seroit trop aisément
mise en désordre par l'Infanterie ennemie; & l'on ne mettra pas l'Infanterie
dans la plaine, parcequ'elle courroit
risque d'être renversée par la Cavalerie.

CHA-

CHAPITRE LXXIV.

Des Embuſcades.

Chap. LXXIV.

QUoiqu'on ait déja parlé des Embuſcades qui ſe font pour enlever des convois ou des Fourageurs, comme on peut avoir encore d'autres objets, il eſt bon de donner des régles générales pour les Embuſcades. Les principales ſont d'en bien reconnoitre le lieu, d'y arriver par l'endroit qui peut être le moins découvert, d'avoir pluſieurs ſorties, ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe retirer. Si l'on eſt découvert, changer le lieu des Embuſcades, avoir beaucoup de ſentinelles qu'il faut viſiter ſouvent & faire viſiter, partager les Troupes ſur chaque avenue ou ſortie, laiſſer engager l'Ennemi dans l'Embuſcade avant que de l'attaquer, le charger vigoureuſement. L'exécution faite, ſe retirer promtement, en s'éloignant le plus qu'il eſt poſſible du chemin par lequel l'Ennemi peut venir au ſecours, mettre les priſonniers & le butin à la tête, les faire di-

iligemmment marcher, & avoir le gros es Troupes à la queue, afin de foute-ir le premier effort de l'Ennemi, qui resque toujours arrive en desordre, & ie songe d'abord qu'à arrêter la retrai-e, pour donner le tems d'arriver aux Troupes qui marchent ensemble. Chap. LXXIV.

CHAPITRE LXXV.

De l'Attaque des Lignes qui couvrent un pays.

AVant que de parler de l'Attaque des Lignes qui couvrent un pays, comme cet usage ne s'est introduit que dans ces derniers tems, & que je ne puis l'approuver que dans un seul cas, je commencerai ce Chapitre par rapporter ce que disent ceux qui les ont introduites & mises en usage pour de prétendues utilitez, la maniére dont on les construit, & ensuite celle dont on les attaque avec succès. Chap. LXXV.

Ceux qui ont introduit l'usage des Lignes pour couvrir un grand pays, ont prétendu par là garentir de contributions

le

le pays couvert, & en établir dans le pays ennemi, & faciliter les communications, ſans eſcortes, d'une place à une autre. Voilà les trois objets principaux des Lignes. A cela je répons (& l'expérience ne nous a en que trop convaincus) qu'elles n'empêcheront point le pays de contribuer, qu'il ne faut, pour établir la contribution, qu'une ſeule fois avoir trouvé l'occaſion de forcer cette Ligne, pendant tout le cours d'une guerre pour qu'elle ſoit établie, après quoi quand même les Troupes qui ont forcé les Lignes auroient été obligées à ſe retirer promtement, la contribution ſe trouve avoir été demandée; & dans un traité de paix pour peu qu'elle ſe faſſe avec égalité, il faut tenir compte des ſommes impoſées, quoique non levées; & elles entrent en compenſation avec celles qui au tems du traité ſe trouvent dues par le pays ennemi. Ainſi elles ne ſont de nulle utilité pour garentir de la contribution. (La ſeconde raiſon qui eſt celle de la facilité) d'établir des contributions dans le pays ennemi, n'eſt pas bonne. Ce ne ſont pas les partis qui ſortent de la Ligne qui éta-

blif-

bliſſent la contribution, ce ſont ceux qui-ſortent des places.) CHAP. LXXV.

Celle de la facilité pour la communication d'une place à l'autre, eſt un peu plus apparente pour le détail de ceux qui, à couvert de la Ligne, veulent aller ſeuls. Mais dans le fond, ſi c'eſt pour la ſureté des convois, cette facilité n'eſt qu'apparente; car ſi le Prince comptoit ce que la contribution & l'entretien de ces Lignes coutent à ſon pays, & la quantité de Troupes qu'elles lui occupent pour les garder, je ſuis très perſuadé qu'il trouveroit ces Troupes plus utilement employées à la garde des places, aux eſcortes des convois, & dans les Armées, qu'à la garde des Lignes; (& que s'il ſe faiſoit informer de ce que ces Lignes ont couté à ſon pays pour leur conſtruction, il trouveroit encore que ces ſommes excéderoient celles de la contribution que le pays auroit payée volontairement.)

Voilà quelles ont été les premiéres raiſons pour mettre les Lignes en uſage, & ce que j'oppoſe à ces raiſons me paroit ſuffiſant pour les détruire, ſans rapporter ici les exemples qui juſtifient ce que j'avance contre les Lignes.

On

CHAP. LXXV.

On a fait dans les deux derniéres guerres un troisiéme usage des Lignes, sur lequel je m'étendrai seulement pour en faire sentir le mauvais. On a voulu faire un sistême nouveau d'une guerre défensive derriére des Lignes d'une longue étendue de pays, & l'expérience a fait connoitre la fausseté de ce sistême, qui réside en deux points incontestables.

Une Armée dans des Lignes n'en peut plus sortir qu'en défilant, & par conséquent l'Ennemi qui s'en approche est libre dans tous ses mouvemens, qu'il fait aussi hazardeux qu'il lui plait, sans craindre d'inconvénient.

Une Armée dans les Lignes n'y est jamais ensemble, parcequ'il faut qu'elle garde un trop grand front; & par conséquent lorsque l'Ennemi attaque un endroit de la Ligne dont il a dérobé la connoissance, soit par un mouvement que la construction du pays lui aura donné la facilité de cacher, soit par une marche de nuit, pendant qu'il fera attaquer le côté opposé à celui de la véritable attaque, il est certain que cette Attaque n'aura jamais à faire qu'à une partie de l'Armée, dont le reste ne pourra même que

que très difficilement marcher au secours du Corps attaqué, qu'en colonne, ce qui est périlleux. Ainsi je conclus que l'Armée qui est contrainte dans tous ses mouvemens, est toujours inférieure à celle qui fait tous les siens avec une liberté si entiére, qu'elle ose hazarder les moins prudens sans craindre d'en être châtiée. Chap. LXXV.

Les derniéres Lignes qui ont été construites dans la vue de ce nouveau sistême de guerre défensive, ont eu une trop grande étendue. Il a fallu employer à leur garde un trop grand nombre de Troupes, ce qui n'a pu se faire qu'en affoiblissant l'Armée, ou bien avec toute l'Armée, ce qui a fait qu'elles ont été forcées toutes les fois qu'elles ont été attaquées.

Des Lignes d'ailleurs, dans une si grande étendue, ne peuvent être suffisamment garnies de redans & ouvrages fermez. Ainsi elles ne peuvent jamais être bonnes.

Le seul cas auquel je puis approuver ces Lignes, c'est quand elles sont courtes, qu'elles couvrent une grande étendue de pays, & qu'elles sont appuyées ou soutenues par des places; de manié-

Chap. LXXV. re que la distance soit petite entre les places & les gros postes fortifiez qui contiennent les Lignes, ensorte que l'on puisse réduire l'Armée qui les veut attaquer à des points d'attaque.

Je passe à présent à la maniére d'attaquer avec succès les Lignes qui couvrent un pays. J'ai dit précédemment que tous les mouvemens de celui qui attaque sont libres; par conséquent les faisant où & comme il lui plait, il est presque impossible qu'il ne réussisse dans son dessein.

(L'Ennemi qui veut attaquer ces Lignes gardées soit par un Corps d'Infanterie simplement, soit par l'Armée entiére, exécute ce dessein de deux maniéres. Si les Lignes sont gardées par un Corps de Troupes, cette entreprise est fort aisée. L'on y marche jusqu'à portée de la Ligne. On oblige par là l'Ennemi à se rassembler. On lui dérobe de nuit une marche, en laissant toujours devant lui quelques Troupes, pour retenir son attention jusques vers le tems de la fin de la nuit, & celui que l'on juge convenable pour rejoindre le Corps qu'on aura fait marcher pour forcer la Ligne par un endroit qui aura été dégarni.

garni. On ſe forme dès que l'on eſt entré dans la Ligne, & l'on marche diligemment au Corps qui eſt commis à la garde de la Ligne, qui ne ſe trouvant pas ou tout enſemble ou en bataille eſt forcé d'abandonner toute la Ligne, pour ſe retirer fort en arriére, ou de combattre avec deſavantage.

Cette opération eſt preſque toujours ſure à exécuter, dans la ſuppoſition que l'on a marché à ces Lignes avec un Corps ſupérieur à celui qui les garde.

Que ſi l'on marche avec toute l'Armée pour attaquer des Lignes dans leſquelles l'Armée ennemie ſeroit entrée pour les garder & les ſoutenir, cette opération eſt encore plus aiſée à exécuter que la premiére dont je viens de parler; parceque les mouvemens de cette Armée ainſi allongée en dedans de la Ligne ſont plus périlleux à faire en colonne que ceux d'un Corps médiocre, & qu'il eſt preſque toujours ſûr que, pourvû que cette Ligne ſe trouve forcée en un ſeul endroit, on ſe trouve plus promtement formé & en bataille en dedans de la Ligne, que ne le peut être l'attaqué qui ſe trouve en colonne, & ſouvent ſéparé de la partie de ſon Armée qui ſe

CHAP. LXXV. sera trouvée en de là du lieu par lequel la Ligne aura été forcée.

Ces mouvemens pour attaquer des Lignes étendues & gardées par une Armée, doivent toujours être faits de nuit, afin de dérober la connoissance de la véritable attaque qui doit toujours être favorisée par quelques autres fausses attaques fort éloignées & fort vives, pour y attirer l'attention de l'Ennemi. La véritable attaque même ne doit commencer qu'un tems considérable après les fausses, afin de donner le tems à l'Armée attaquée dans des Lignes de faire quelques mouvemens du côté de la fausse attaque, & au Général celui de s'y porter lui même. Un grand front ne peut jamais être si uni, qu'il ne soit aisé à l'attaquant de cacher ses principaux mouvemens au moins en partie. Ainsi ce sera sur la connoissance qu'il aura prise du terrain, qu'il fera sa disposition pour l'attaque.)

CHA-

CHAPITRE LXXVI.

De l'Attaque des Lignes de circonvallation.

L'Attaque de ces Lignes ne doit être exécutée qu'avec connoiſſance entiére de leur diſpoſition & conſtruction, du nombre de Troupes qui y ſont renfermées, & de l'état de la place qu'on veut ſecourir. C'eſt toujours un dangereux parti à prendre que d'attendre ſon Ennemi dans les Lignes. Il eſt très rare que celles qui ont été attaquées n'ayent été forcées; & la forte raiſon de faire des Lignes ne doit être que pour empêcher les petits ſecours & donner du repos à l'Armée, qui ſans cela ſeroit obligée de paſſer les nuits ſous les armes. Mais ſi l'Ennemi ſe confiant à la bonté de ſon retranchement néglige d'en ſortir, & de venir au devant de l'Armée pour combattre, il faut s'approcher deſdites Lignes tout le plus qu'il eſt poſſible, prendre pour ſon camp la ſituation la plus avantageuſe, y demeurer avec patien- CHAP. LXXVI.

CHAP. LXXVI

ce, fatiguer toutes les nuits l'Armée ennemie par des démonſtrations d'attaque ; & tout le jour, en l'empêchant de fourager, & de recevoir des convois, lui dérober la connoiſſance du côté par lequel on veut faire le plus grand effort ; aſſembler quantité de faſcines & de clayes ; être, s'il ſe peut, convenu avec la place des ſignaux reſpectifs par leſquels on l'inſtruit également de ce qu'on a réſolu de faire ; & enfin le jour de l'attaque des Lignes déterminé s'en approcher avec grand ſilence dès que la nuit ſera cloſe, commencer l'attaque à une heure avant le jour, en former pluſieurs fauſſes avec plus de vigueur que les vrayes, afin d'y attirer les forces & l'attention de l'Ennemi ; faire commencer foiblement les vrayes & augmenter ſucceſſivement l'effort ; avoir un grand nombre de travailleurs avec des faſcines & outils, pour ouvrir les endroits où on aura comblé la Ligne ; faire porter des faſcines par toute la Cavalerie qui les viendra bruſquement jetter où l'Infanterie en aura beſoin ; ſe ſaiſir des barriéres & les ouvrir ; faire prendre poſte à l'Infanterie ſur les redans, dont elle aura chaſſé l'En-

l'Ennemi ; former des Corps & des lignes de Troupes à meſure qu'on ſera entré dans le camp ; charger bruſquement tout ce qui s'oppoſera à ce Corps, faire pendant ce tems travailler ſans relâche à combler & ouvrir tout le plus grand eſpace de lignes qu'il ſe pourra, garder enſembler toute la ſeconde ligne, pour ſoutenir la premiére qui ſera entrée, & ne l'introduire dans le dedans des Lignes qu'à meſure que celle qui y ſera ſe ſera avancée, & aura donné du terrain pour la paſſer commodément; ſéparer l'Armée ennemie ; ne point laiſſer débander perſonne pour piller le camp,(que l'on n'ait entiérement battu & chaſſé l'Ennemi hors de ſon camp.) Quant à ſa pourſuite, elle ſe réglera ſur la contenance, ou le deſordre dans lequel on verra les aſſiégeans. La place de ſon côté, ſi elle peut, doit favoriſer l'attaque du dehors, ſoit en ſortant d'un côté du quartier attaqué pour achever de le mettre en deſordre, ſoit par une grande ſortie ſur la tranchée, pour laquelle elle ſe conduira ſur le ſuccès de l'Attaque des Lignes. Si la place fait une ſortie ſur la tranchée, les gens de la ſortie doivent être ſuivis

CHAP. LXXVI.

Chap. LXXVI. d'un grand nombre de travailleurs pour détruire les logemens & boyaux de la tranchée à mesure qu'on en aura chassé l'ennemi. (Afin qu'en cas que l'attaque de la Ligne ne réussisse point cette premiére fois, la place ait au moins retardé sa perte, par la destruction d'une partie de la tranchée.)

Que si par hazard on ne réussissoit pas à l'Attaque des Lignes la premiére fois, en cas que la perte n'eût pas été trop grande il ne faudroit pas se rebuter, parceque, comme c'est presque toujours une faute à un Ennemi d'attendre dans les Lignes, il faut tâcher d'en profiter, ce que l'on peut faire avec d'autant plus de facilité, que par le poste qu'on aura pris on lui aura ôté le moyen de sortir de la ligne pour donner bataille, (afin de ne se plus trouver dans le danger, où il a été d'être forcé dans ses Lignes.) Il peut même arriver que cet Ennemi ainsi renfermé dans ces Lignes, ou soit devenu présomptueux par la réussite de sa premiére défense, ou que les établissemens contre la place assiégée lui en fassent assurer une promte réduction, malgré la présence & la vue de l'Armée de secours. En ce cas il faut

faut se corriger des fautes qu'on a faites à la premiére attaque, & en former une nouvelle mieux conduite, par deux raisons. La premiére, parceque la présence de l'Armée de secours ranime la garnison. La seconde, parceque les actions de l'Armée qui fait le Siége sur celle qui veut secourir la place, ne lui permettent pas de la presser aussi vivement qu'elle feroit, parcequ'elle est occupée a sa propre conservation, (& qu'elle ne peut pousser le travail de l'attaque avec autant de vivacité, qu'elle le feroit si elle étoit sans attention contre le dehors.) CHAP. LXXVI.

CHAPITRE LXXVII.

Des Batailles.

LEs Batailles étant des actions générales d'une Armée contre une autre, & décidant souvent du succès de toute la guerre, au moins & presque toujours de la campagne, elles ne doivent être données qu'avec nécessité & pour des raisons importantes. CHAP. LXXVII.

Chap. LXXVII.

Les raiſons pour chercher l'Ennemi & le combattre ſont, la ſupériorité en nombre & en qualité de Troupes, la deſunion entre ceux qui commandent l'Armée, ou les intérêts différens, l'incapacité des Généraux ennemis, leur négligence dans les campemens ou marches, la néceſſité de ſecourir une place aſſiégée, la ruine de l'Armée & ſa diſſipation ſi elle n'eſt prévenue par le ſuccès d'une Bataille, la certitude d'un ſecours dont la jonction à l'Ennemi le rendroit ſupérieur, l'avantage qu'on peut avoir eu précédemment ſur lui par quelque occaſion particuliere, qui pour n'avoir point été déciſive n'aura pas laiſſé d'être conſidérable, ou enfin la raiſon de décider la guerre par une Bataille.

Celles pour éviter de combattre ſont, d'avoir moins de profit à tirer d'une victoire que de deſavantage à craindre d'une défaite, d'être inférieur à l'Ennemi en nombre & en qualité de Troupes, d'attendre un ſecours étranger ou une jonction d'un Corps ſéparé, de trouver l'Ennemi avantageuſement poſté, ou d'avoir lieu d'eſpérer de diſſiper l'Armée ennemie en temporiſant & évitant le combat.

La

La résolution de combattre fondée sur quelques unes des raisons dont je viens de parler ci-dessus étant prise, il faut à présent passer aux moyens de l'exécuter avec succès. CHAP. LXXVII.

De ces moyens, les uns sont de prévoyance. Pour les autres, on ne les trouve que le jour du combat, & sont pourtant ceux qui décident presque toujours du succès. Les moyens de vaincre & qui sont de prévoyance, sont, de faire son ordre de bataille suivant la quantité ou la qualité des Troupes dont l'Armée est composée, & suivant le pays dans lequel on présume de trouver l'Ennemi; de distribuer les postes aux Officiers généraux, donner des copies de cet ordre de Bataille à tous ceux qu'il est de nécessité qui en ayent pour le faire observer, avoir toutes les Troupes bien armées & même des armes de relais au parc de l'Artillerie pour les pouvoir distribuer soit avant le combat, s'il en manque ou qu'on ait des Soldats desarmez, soit après le combat où il s'en perd beaucoup; avoir abondance de munitions de guerre distribuées sur des charettes composées, pour les avoir à propos der-

CHAP. LXXVII. derriére les Troupes qui auront un plus long feu à faire ou à soutenir, faire distribuer avant le combat un nombre suffisant de coups à tirer. Faire que l'Armée ait eu le tems de manger & de prendre quelque repos, s'il est possible, avant le combat; avoir plus de médicamens & de Chirurgiens qu'on ne présume en avoir besoin, être absolument débarassé des gros bagages, & avoir même placé en lieu sûr les menus à distance des lignes; ne point négliger les avantages du Soleil & de la poussiére; inspirer à l'Armée l'envie de combattre, la certitude de la victoire, le butin & les bons quartiers aux Soldats; la gloire & les récompenses aux Officiers.

Les moyens de vaincre qui ne se présentent que le jour du combat sont, tous les avantages du terrain, l'observation de l'ordre de Bataille qui aura été donné; son changement s'il y en a nécessité fait à propos, & après avoir averti ceux qui le doivent savoir; la distribution de l'Artillerie sur la ligne suivant le terrain; les attentions sur les avantages qui se peuvent prendre, soit en étendant ses ailes & les assurant, a-

fin

fin de pouvoir les dégarnir pour faire un plus grand effort où l'Ennemi paroitra le plus foible, donner le mot de ralliement & de reconnoiſſance avant que de marcher à l'Ennemi, faire bien obſerver la droite & la gauche & la diſtance entre les lignes ; ſi l'on marche de front, faire de fréquentes altes pour donner le tems à la ligne de ſe redreſſer, & à l'Artillerie de tirer & de recharger, défendre ſur toutes choſes aux Soldats de tirer ; eſſuyer conſtamment le feu de ſon Ennemi, & ne le charger qu'après ſon feu.

Que ſi l'Armée qui veut combattre part de trop loin pour pouvoir arriver ſur le terrain où eſt l'Ennemi en marchant de front, ou qu'elle ne le puiſſe pas à cauſe des lieux par leſquels il faudroit paſſer & qui ne ſeroient pas aſſez ouverts ; il faut en ce cas qu'elle s'approche de ſon Ennemi ſur aſſez de colonnes, pour pouvoir ſe trouver en Bataille hors de diſtance d'être chargée en colonnes. Il faut auſſi que les Officiers Généraux qui conduiront les colonnes s'obſervent ſoigneuſement les uns les autres, pour qu'au moins leur

tête

CHAP. LXXVII. tête faſſe un front, & que lorſqu'ils ſeront arrivez ſur le terrain où l'Armée peut ſe déployer, ce mouvement ſe faſſe avec diligence & précaution, & hors de portée de pouvoir être chargé par l'Ennemi avant que toute l'Armée ſoit placée en Bataille.

Le Général doit ſe placer dans le lieu le plus commode pour voir l'effet de la premiére charge, afin de pouvoir envoyer ſes ordres, ſoit pour faire ſoutenir les troupes qui auront battu, ſoit pour remplacer celles qui l'auront été. Il doit pour cela ſe ſervir ou des Troupes qu'il aura placées entre les deux lignes, ou de celles de la réſerve, ſuivant qu'il le jugera à propos.

Tous les Officiers généraux doivent être à leurs poſtes, tant pour mener au combat les Troupes qui leur ſont commiſes, que pour remédier aux inconvéniens qui peuvent arriver dans l'étendue de leur commandement.

Le combat s'opiniâtrant & le ſuccès en devenant partagé, le Général doit faire ſon principal effort contre le lieu où l'Ennemi fait plus de réſiſtance; & en ce cas il doit s'y porter lui-même, afin d'animer les Troupes par ſa préſen

ſence, & les faire charger avec plus de vigueur. Si ſon bonheur eſt égal par toute la premiére ligne & qu'elle ait renverſé celle des Ennemis, la principale attention des Officiers généraux & particuliers doit être de contenir les Troupes, empêcher qu'elles ne ſe débandent; ne faire ſuivre les fuyards que par des gens détachez des bataillons & des eſcadrons; marcher lentement avec toute cette premiére ligne pour ſoutenir les détachez, & charger de front & en ordre la ſeconde ligne des Ennemis. CHAP. LXXVIII.

L'Artillerie doit toujours accompagner la premiére ligne dans l'ordre où elle a été d'abord diſtribuée, en cas que le terrain le permette; & le reſte de l'Armée doit ſuivre ce mouvement, en obſervant toujours la diſtance entre les deux lignes telle qu'elle aura été ordonnée par l'ordre de la Bataille, afin qu'il n'y arrive point de confuſion. Que ſi la victoire continue à ſe déclarer pour lui & qu'il renverſe encore la ſeconde ligne, il doit avec plus d'attention empêcher que ſes Troupes ne ſe débandent, de peur qu'elles ne ſoient chargées & miſes en deſordre par la premiére ligne des Ennemis qui pourroit

CHAP. LXXVII. roit s'être ralliée derriére la ſeconde. Il doit pouſſer les Troupes báttues toujours en Corps & en lignes, juſques à ce que leur deſordre ſoit général; après quoi il faut augmenter le nombre de ces détachez, ſans ſouffrir jamais que perſonne quitte les drapeaux & étendards ſans être commandé. C'eſt dans ce moment qu'il doit ſe ſervir de ſa réſerve & des Corps qui n'ont point combattu, pour ſuivre les Ennemis, les empêcher de ſe rallier, & faire des priſonniers, dont il ne doit jamais ſouffrir que les Troupes ſe chargent pendant le combat, ni qu'elles regardent ſeulement le butin du champ de Bataille, jusqu'à ce que la victoire ſoit abſolument aſſurée, & l'Ennemi tellement en deſordre & éloigné qu'on ne puiſſe plus craindre qu'il puiſſe revenir ſur le Corps qui aura été détaché pour le ſuivre dans la fuite: après quoi pour le reſte de la journée, il peut laiſſer recueillir aux Troupes victorieuſes le butin du champ de Bataille.

Que ſi en ſuivant l'Ennemi battu on tombe ſur ſes bagages, il ne faut point laiſſer débander pour le pillage le Corps deſtiné pour ſuivre l'Ennemi, & achever de l'accabler dans ſa retraite. Il

faut

faut avec une extrême attention & sévérité poster ce Corps au de-là desdits bagages, ne s'attacher qu'à détruire ou prendre les hommes, & laisser le pillage des bagages à l'Armée.

Les premiers soins du Général après le gain de la bataille (le Seigneur des victoires remercié) doivent être de faire panser les blessez, en aller voir les principaux, ou d'y envoyer de sa part s'il n'en a pas le tems; de se faire rendre compte des belles actions qu'il n'aura pas pu voir, & de donner en général des louanges à toute son Armée, de louer en particulier ceux qui le méritent, de faire rassembler les marques de sa victoire, qui sont les prisonniers, les drapeaux, & étendards, les timbales & l'Artillerie ennemie, de donner de cette victoire une premiére nouvelle à son Prince, de la faire suivre d'une ample relation de toutes les circonstances, en lui envoyant les drapeaux & étendards, les timbales restant suivant l'usage aux Corps qui les ont prises.

Après avoir débarrassé son camp de ses blessez, de ceux des ennemis, des prisonniers, de leur Artillerie & de tout ce qui lui seroit superflu, & avoir en-

Chap. LXXVII.

fin laiſſé prendre du repos à ſon Armée; (Je ne parle point du tems qu'on doit employer à ce détail, il doit être, tout le plus court poſſible, c'eſt tout ce qu'on en peut dire.) Il doit s'appliquer à tirer de ſa victoire tous les avantages que la circonſtance des lieux & des tems lui fournira, en exécution du projet qui aura été concerté & réſolu.

Mais comme le ſort des armes eſt journalier, & qu'après toutes les ſages précautions priſes pour vaincre, on ne laiſſe pas quelquefois d'être vaincu, l'application entiére du Général en ce cas funeſte & les ſoins de ſes inférieurs ne doivent regarder que les moyens d'empêcher une déroute entiére. C'eſt à cela ſeul qu'il doit penſer: ſon expérience & ſa capacité lui doivent faire connoitre le moment qui précéde la perte de la Bataille, afin de prendre toutes les précautions néceſſaires pour diminuer le deſordre d'une fuite, ſoit par un effort conſidérable qu'il fera avec les Troupes qui ne ſont point ébranlées pour donner le tems à celles qui le ſont de ſe rallier & ſe mettre enſemble & ainſi aſſurer la retraite, ſoit

en

en se saisissant en arriére d'un poste où il puisse se retirer en sureté, ou d'un défilé derriére lequel il puisse se rassembler. CHAP. LXXVII

Comme l'abandon & la perte de son champ de Bataille entraine souvent celle des bagages, s'il en a avec lui, & de son Artillerie, il ne doit rester dans ce premier lieu où il se sera retiré & mis en lieu de sureté qu'autant de tems qu'il en faut pour rassembler les débris de son Armée. Après quoi il la doit mener dans un camp sûr, où il puisse réparer ses pertes, tant pour le canon & les armes qu'il fera venir des places pour en donner à ceux qui les auront perdues, que par les secours par lesquels il se pourra faire joindre.

Que si la perte est si considérable qu'elle puisse entrainer celle de quelque place, il y doit jetter la meilleure & la plus sure Infanterie qui lui reste, & tâcher ensuite de tenir toujours la campagne avec sa Cavalerie pour incommoder toujours l'Ennemi en cas qu'il s'attache à un Siége, ou pour le contenir & empêcher de se séparer en plusieurs Corps, si son dessein n'est que de pénétrer dans le pays & le désoler.

Que ſi le victorieux par les pertes qu'il aura faites le jour de la Bataille ſe trouve trop affoibli en Infanterie pour s'attacher à un gros Siége, ou qu'il ne ſoit pas en état de l'entreprendre manque de choſes néceſſaires, & qu'enfin il ne puiſſe tirer des fruits de ſa victoire ou que celui d'avoir déconcerté les projets de ſon Ennemi, ou de reſter maitre du plat pays pendant le reſte de la campagne, ou de procurer à ſon Armée des quartiers d'hiver dans le pays ennemi: il faut que le vaincu en s'éloignant du victorieux ſe place en lieu ſûr près des groſſes villes, d'où il puiſſe tirer des commoditez que la perte de la Bataille a ôtées à ſon Armée, tant pour les ſubſiſtances & médicamens que pour la réparation des bagages perdus; qu'il raſſure ſes Troupes & ne ſe remontre en Corps à l'Ennemi qu'après qu'il aura réparé ces pertes, ſoit par la jonction de nouvelles Troupes, ſoit après avoir fait donner des armes à ceux qui en ont perdues, rétabli ſon Artillerie, ſes vivres, fait guérir les bleſſez; & qu'enfin il ſe ſoit remis en état de s'oppoſer au progrès de l'Ennemi, & à ſon

ſon établiſſement dans des quartiers d'hiver avantageux. CHAP. LXXVII.

CHAPITRE LXXVIII.

Des différentes maniéres d'attaquer les Places.

LEs entrepriſes ſur les Places ſont de différentes natures. Les grandes villes fort peuplées & mal fortifiées ſont preſque toujours mal gardées, parcequ'on n'oſeroit y expoſer une garniſon foible, & qu'on ne veut pas trop diminuer l'Armée en y mettant un Corps conſidérable. Ces villes ſe prennent aiſément, ou par intelligence avec le dedans, ou par ſurpriſe, ou par inſulte générale, ou en les affamant par la ruine du pays qui les environne. Leur conquête n'eſt pas fort utile dans un commencement de campagne, parcequ'elles coutent à garder, & doivent être réſervées pour la fin de la campagne, pour y faire hiverner un gros Corps de Troupes aux dépens de l'Ennemi. CHAP. LXXVIII.

CHAP. LXXVIII. L'Attaque des Places fortifiées ſe doit faire avec de grandes précautions, & après avoir été préméditées de loin. On peut dire même en général qu'il n'eſt pas prudent de s'y attacher, que l'on ne ſoit abſolument maitre de la campagne, & ſûr de réuſſir dans l'entrepriſe méditée.

La ſupériorité ſur ſon Ennemi preſqu'en égale force s'acquiert de différentes maniéres. On peut par de grands magazins, faits en lieux propres & près de la frontiére, aſſembler les Troupes de meilleure heure que l'Ennemi, qui n'aura pas pris les mêmes précautions ; profiter ainſi de trois ſemaines ou un mois, pour exécuter un deſſein formé. On peut auſſi par la connoiſſance du pays prévenir l'Ennemi en ſe ſaiſiſſant de quelques poſtes avantageux & donner par-là les moyens de faire des détachemens conſidérables d'Infanterie & exécuter l'entrepriſe. Voilà ce qui regarde la ſupériorité, que dans le commencement d'une campagne un Général peut acquerir par ſon eſprit & par une ſage prévoyance.

La troiſiéme maniére eſt celle qui décide les plus ſurement, mais auſſi

la

laquelle la fortune a le plus de part. C'eſt le gain d'une bataille, où toute la ſageſſe & la prudence du Général ne peut ſouvent ſurmonter un deſtin malheureux. Chap. LXXVIII.

Mais pour revenir à l'Attaque des Places fortes, il y a pluſieurs conſidérations particuliéres à faire, & une infinité de ſoins à prendre pour la réuſſite. Ceux qui doivent précéder l'approche des Troupes autour de la Place ſont les amas de tout ce qui regarde le parc de l'Artillerie, celui des vivres, & l'aſſemblée des pionniers. Ceux qui ſuivent immédiatement ſont, la marche des Troupes vers la Place qu'on veut aſſiéger, l'inveſtiture, la diligence à fortifier le camp des lignes de circonvallation & de contrevallation, & la promtitude à remplir le camp de toutes ſortes de ſubſiſtances, le choix de l'attaque, la conduite des travaux, la ſageſſe à ne ſe pas trop preſſer, le ménagement des hommes qui deviennent néceſſaires dans la ſuite de la campagne. Le détail de toutes les maniéres d'Attaquer les Places ſe trouvera dans les chapitres ſuivans.

CHAPITRE LXXIX.

Des Blocus.

Chap. LXXIX.

LEs Blocus se forment de deux maniéres. Simplement en fortifiant ou occupant des postes à quelque distance de la place, principalement sur les bords des riviéres au dessus & au dessous, & sur les grands chemins & les avenues, dans lesquels postes on tient de l'Infanterie & des Corps de Cavalerie, lesquels se communiquent entr'eux pour veiller à ce qu'il n'entre point de vivres dans la place bloquée, où les besoins augmentant tous les jours en font déserter la garnison, y causent des murmures ou des soulévemens qui souvent forcent le Gouverneur à se rendre par capitulation. Le succès de cette espéce de blocus se fait longtems attendre, parcequ'il est presque impossible qu'il n'y entre toujours quelques vivres en détail, qui font au moins prendre un peu de patience.

Son

(Son avantage eſt bien plus ſenſible, quand, après avoir ainſi bloqué une place de loin pendant un tems conſidérable, on en forme enſuite le ſiége parcequ'on la trouve plus aiſément dépourvue de bien des choſes néceſſaires à la défenſe.) CHAP. LXXIX.

L'autre eſpéce de Blocus ſe fait de plus près par des lignes de circonvallation dans leſquelles l'Armée ſe place, lorſque par exemple après le gain d'une bataille l'Ennemi ſe ſeroit retiré dans une ville qu'on ſauroit n'être pas bien pourvue de vivres, & que l'on préſume de pouvoir affamer en peu de jours. Ce cas n'arrive pas ordinairement, parcequ'il ſeroit trop imprudent à un Général battu de s'expoſer à perdre le reſte de ſon Armée, en s'enfermant de la ſorte dans une mauvaiſe place. Ainſi l'uſage ſe trouve beaucoup plus ſouvent dans la premiére eſpéce, que dans cette derniére.

CHAPITRE LXXX.

Des Investitures.

CHAP. LXXX.

L'Investiture doit être faite de nuit avec de la Cavalerie, afin d'empêcher qu'il n'entre ni ne sorte plus rien dans la place qu'on investit. Il faut aussi, le plus promtement qu'il se peut, faire arriver l'Infanterie pour laquelle le camp sera marqué, afin qu'il n'y ait point de confusion parmi les Troupes en y arrivant; mettre les Troupes hors la portée du canon, pour qu'elles soient en repos; se placer pourtant de maniére à l'égard du dehors, qu'on s'éloigne plutot de la place pendant le jour, que de laisser à l'Ennemi qui viendroit pour la secourir des hauteurs & un poste avantageux à prendre sur le camp.

Les Troupes qui investissent se tiennent pendant la premiére nuit tout le plus près de la place qu'elles peuvent & ne s'éloignent à la portée du canon

qu'à

qu'à la pointe du jour, comme ne craignant que les Troupes qui pourroient forcer un endroit pour entrer dans la place. Elles font face à la campagne, & elles ont seulement des gardes qui observent ce qui pourroit sortir de la place pour en donner avis.

Que si le pays qui est près de la place est coupé par des ravines & chemins creux, il faut mener de l'Infanterie à cette investiture, afin d'occuper cet endroit par où l'Infanterie ennemie pourroit se couler dans la place, & même couper & retrancher les chemins, jusqu'à ce que l'Armée soit arrivée, & que les lignes soient faites.

Que si la place est sur une riviére, on y doit promtement jetter des ponts pour la communication des quartiers, qu'il est toujours très dangereux de laisser séparez les uns des autres. Le camp marqué, & les Troupes placées, il faut les faire travailler à leur communication réciproque, tant par la tête que par la queue. Le quartier général doit toujours être, autant qu'il est possible, du côté par où l'Ennemi doit le plus naturellement s'approcher pour secourir la place, afin que le Général

soit

CHAP. LXXX.

ſoit plus près des nouvelles des partis qu'il a dehors, & par conſéquent plus à portée de voir par lui-même les mouvemens que l'Ennemi pourroit faire pour le ſecours.

Lorſque j'ai dit qu'il falloit promtement faire des ponts pour faire communiquer les quartiers, c'eſt dans la ſuppoſition que l'on a pu inveſtir la place en même tems des deux côtez de la riviére, & que les partis ennemis, par les paſſages au deſſus & au deſſous de la place inveſtie, pourroient s'approcher de la place & forcer un des deux quartiers. Ce qui ſeroit fort dangereux, principalement avant l'entiére perfection des lignes, & même ſi dangereux, qu'il faut, pour ſe déterminer à une pareille entrepriſe, n'avoir rien à craindre de la part de l'Ennemi. Car s'il eſt aſſez fort pour entreprendre un ſecours, la maxime ſeule pour réuſſir à un Siége de cette nature, eſt de s'oppoſer par une Armée d'obſervation à celle qui veut ſecourir, & de faire le Siége par une autre Armée. En ce cas l'Armée d'obſervation ſe place toujours entre celle de l'Ennemi & celle qui fait le Siége, de maniére qu'el-

le

le s'oppose à tous les mouvemens de l'Ennemi vers la place attaquée. Chap. LXXX.

CHAPITRE LXXXI.

Des Camps retranchez sous les Places.

C'Est des Turs que nous avons l'usage des camps retranchez sous les places, sous le nom de *Palanques*. Cet usage est fort bon, quand il est judicieusement pris, & j'approuve la pensée que feu M. de Vauban a eue d'en construire sous quelques unes des places du Roi. Mais il ne faut pas en faire pour cela sous toutes les places qui seroient susceptibles de recevoir une pareille protection, parcequ'on ne pourroit plus les garnir suffisamment de Troupes, & qu'ainsi ces Camps retranchez seroient plus préjudiciables que profitables. Chap. LXXXI.

Voici les cas où je les approuve. Lorsque le Prince a la guerre à soutenir de plusieurs côtez de son Etat, & que de quelqu'un de ces côtez il veut demeurer sur la défensive, & qu'à la tête de

ce pays il y a une place dont la construction permet d'y placer un Camp retranché ; le Prince en peut ordonner la construction d'avance, afin qu'il soit bon & qu'il réduise par là son Ennemi à attaquer le Camp dans les formes avant que de pouvoir assiéger la place.

Lorsqu'une ville est grande, & que son circuit n'a pu être fortifié réguliérement à cause de la grande dépense, & que cependant la conservation en est nécessaire, on peut encore pour la protection y placer un Camp retranché, lorsque sa situation la rend susceptib'e de la recevoir.

Lorsqu'on ne veut garder qu'un petit Corps à une tête de pays, soit pour empêcher les courses de l'Ennemi, soit pour pénétrer dans le pays ennemi, on peut encore chercher la ville la plus commode pour les effets dont je viens de parler, & y construire un Camp retranché, parcequ'il est plus aisé de se servir des Troupes qui sont dans un Camp retranché, que de celles qui sont logées dans une ville dont le service ne peut pas être si promt que celui des Troupes campées.

Lorſqu'on veut protéger une place dominée par des hauteurs, & qu'il s'en trouve quelqu'une où un Camp retranché puiſſe être placé de maniére que la communication de ce Camp à la Place ne puiſſe point être ôtée, qu'il éloigne la circonvallation, qu'il ne ſoit point dominé & ſous le feu du canon de l'Ennemi, & qu'il donne quelque liberté aux ſecours qu'on pourroit introduire dans la place, ou une facilité à l'Armée qui veut ſecourir de s'approcher de ce Camp, on peut y faire un Camp retranché. Chap. LXXXI.

Lorſqu'une place ſe trouve ſituée ſur une riviére, & qu'elle eſt du même côté par lequel l'Ennemi la peut plus facilement aborder pour en faire le Siége, on peut encore en ce cas avoir un Camp retranché de l'autre côté de la riviére, principalement ſi le terrain ſe trouve diſpoſé de maniére que de cet autre côté de la riviére & y tenant, il ſe trouve une hauteur dont l'occupation force l'Ennemi à une circonvallation étendue de ce côté là : parceque cette grande circonvallation ainſi ſéparée & coupée par une riviére rendra

dra la place bien plus aisée à secourir.

L'on peut encore faire un Camp retranché au devant des fortifications d'une place, lorsqu'il peut être fait de maniére qu'il éloigne l'attaque, & que l'Ennemi soit obligé à ouvrir une tranchée & à prendre les mêmes établissemens contre ce Camp retranché que pour l'attaque de la place, & que lorsqu'il aura forcé les Troupes qui sont dans ce Camp à le lui abandonner, la terre qui y aura été remuée ne donnera pas des établissemens contre la place. Enfin ces Camps retranchez sont d'un fort bon usage dans les espéces dont je viens de parler, pourvû qu'ils soient bons, qu'ils ayent les épaisseurs convenables pour soutenir les efforts de l'Artillerie ennemie, qu'ils soient protégez de la place qu'ils protégent, qu'ils y tiennent & que les flancs en soient en sureté par la protection du canon de la place & des ouvrages & sous le feu de la mousquetterie du chemin couvert, sans quoi ils pourroient être dangereux à soutenir avec trop d'opiniâtreté.

Lorsqu'on les veut soutenir avec opiniâtreté à cause de leur conséquence

pour

pour la durée d'un Siége, l'on y peut faire un second retranchement intérieur qui ſera garni d'Infanterie le jour que l'on craindra d'être attaqué de vive force, afin que le feu de cette Infanterie facilite la retraite des Troupes forcées, & contienne l'Ennemi qui pourſuivroit avec chaleur les Troupes forcées juſques dans le chemin couvert de la place. CHAP. LXXXI.

Tous les Camps retranchez doivent être conſtruits de maniére, que les Troupes qui y ſont campées ſoient à couvert du feu du canon de l'Ennemi. Car il ne faut pas que par ſon Artillerie il en puiſſe enfiler aucune partie : ſi cela étoit, il deviendroit trop difficile à ſoutenir, trop peu tranquille, & trop couteux.

Ce que j'ai dit juſqu'à préſent des Camps retranchez ne regarde que ceux qui ſont conſtruits par un Corps d'Infanterie, & pour rendre une circonvallation plus difficile, ou pour éloigner l'attaque du Corps de la place, & par conſéquent en augmenter la durée du Siége. Il ne me reſte plus à parler ſur cette matiére, que pour dire quel eſt

CHAP. LXXXI. l'uſage des Camps retranchez, pour y mettre auſſi de la Cavalerie.

L'uſage de ces Camps n'eſt que dans certains cas, qui regardent plutot la guerre de campagne que celle des Siéges, & voici quels ils ſont.

Ou l'on veut dans les guerres offenſives & défenſives faire de fréquentes courſes dans le pays ennemi; ou l'on veut empêcher que l'Ennemi n'en faſſe commodément, & ne pénétre le pays où l'on veut pouvoir mettre les convois en ſureté ſous une place, dans laquelle il ne ſeroit pas commode de les faire entrer.

Dans tous ces cas l'on peut conſtruire un Camp retranché ſous une place, & pour lors il faut avoir plus attention à la commodité de la ſituation pour y entrer & en ſortir commodément, & pour ſon voiſinage des eaux, qu'à ſa force par raport à la défenſe de la place: & ils ſont toujours bons & de ſervice, pourvû qu'ils ſoient hors d'inſulte, gardez par un nombre d'Infanterie ſuffiſant, & aſſez étendus pour y camper commodément la Cavalerie, & faire entrer & reſſortir les charois des convois ſans embaras.

Voilà,

Voilà, ce me ſemble, tous les différens uſages que l'on peut faire des Camps retranchez. Ils ſont tous fort utiles, mais il ne faut pas pour cela avoir trop de ces Camps retranchez. Il en doit ſuffire d'un bon ſous une place principale ſur une frontiére, parceque leur garde conſommeroit trop d'hommes qui ſeroient de moins au Corps de l'Armée. CHAP. LXXXI.

CHAPITRE LXXXII.

Des Siéges dans les formes.

(L'On appelle faire un Siége dans les formes, lorſqu'on ſe place avec l'Armée devant une place & que l'on l'attaque dans toutes les régles de l'art.) CHAP. LXXXII.

Lorſqu'il aura été réſolu de faire le Siége d'une place, les premiers ſoins d'un Général chargé de cette entrepriſe doivent être, premiérement de ſavoir s'il a tout ce qu'il lui faut pour faire ce Siége; enſuite d'en couvrir le deſſein par des mouvemens qui puiſſent, s'il eſt

CHAP. LXXXII. poſſible, la faire dégarnir de Troupes, de vivres & de munitions de guerre, de faire les dépôts néceſſaires pour cette entrepriſe, dans les lieux qui puiſſent également donner de la jalouſie à pluſieurs places, d'y marcher enfin avec ſecret, & de pluſieurs côtez, s'il eſt poſſible, (& de faire conduire avec ſureté dans le camp tout ce qui lui a été adminiſtré pour l'exécution de ſon entrepriſe.)

CHAPITRE LXXXIII.

Des Lignes.

CHAP. LXXXIII. JE ne parlerai ici que des Lignes qui ſe font autour d'une place dont on veut faire le Siége. J'ai dit ailleurs mon ſentiment ſur celles qui, dans ces derniers tems, ont été miſes en uſage pour couvrir un grand pays, & l'empêcher de contribuer.

Comme les Lignes de circonvallation occupent une grande enceinte, puiſqu'elles doivent renfermer toute l'Armée qui

qui fait le Siége, cet ouvrage ne peut être fait commodément que par des Pionniers qu'il faut commander en assez grand nombre, pour entreprendre en même tems la circonvallation, ou au moins la plus grande partie. CHAP. LXXXIII.

L'arrivée des Pionniers doit être assurée. Il faut leur faire fournir le pain, pour qu'ils n'ayent pas le prétexte de se débander. Il faut aussi commettre des gens pour veiller à leur travail, pour les rassembler la nuit, & pourvoir à leur retour avec sureté. Il est bon de faire marcher les Ingénieurs avec la Cavalerie qui fait l'investiture, afin que sans perdre de tems ils puissent reconnoitre & tracer les Lignes, & occuper les Pionniers à la construction desdites Lignes & ouvrages ordonnez, à mesure qu'ils arrivent. Il est de la prudence du Général de connoitre les empêchemens que l'Ennemi peut apporter à l'exécution de son entreprise, soit en interrompant les convois & les fourages, & prendre pour cela les mesures nécessaires, pour que pendant le Siége il n'ait aucun besoin pressant.

Les premiers soins pour le dehors ainsi pris, le Général, par la connoissance

 qu'il doit avoir de la garnison, décidera s'il est nécessaire de faire une Ligne de contrevallation. Comme cet ouvrage est contre la place, & pour assurer le camp contre les sorties, on le trace entre le camp & la place. On y peut faire travailler les Pionniers de nuit, en les assurant par des gardes; mais il vaut mieux faire faire ce travail par des Troupes, à cause qu'il peut être tourmenté par le canon de la place, & qu'il ne faut pas donner de la terreur aux Pionniers, qui sont des paysans.

En général, les Lignes doivent être garnies de redans & de redoutes, même fermées de forts & de plattes-formes, pour y placer de l'Artillerie de campagne, autant qu'il paroit nécessaire pour la défense en cas d'attaque, & l'on doit toujours laisser un terrain suffisant entre le front du camp & la Ligne, pour y mettre l'Armée en bataille, & que la Ligne de Cavalerie en cas d'attaque devienne la seconde Ligne de l'Armée, & puisse faire les mouvemens en tête, à droite & à gauche, pendant que la premiére Ligne qui est celle d'Infanterie soutient la ligne de contrevallation, soit par des détachemens des batailles qui gar-

garnissent le parapet de la Ligne, les redants & les forts, soit par les corps entiers d'Infanterie qui s'avancent pour combattre l'Ennemi, qui se seroit rendu maitre de la Ligne. CHAP. LXXXIII.

L'affaire de la Cavalerie, lorsque la Ligne est attaquée, est de charger l'épée à la main l'Ennemi, qui s'étant rendu maitre du parapet de la Ligne auroit mis en desordre l'Infanterie destinée à la garder, & voudroit se former en dedans. Ainsi cette Cavalerie donnera le moyen à l'Infanterie de reprendre son terrein, de regagner le parapet, & d'éloigner par son feu l'Ennemi qui sera sorti de la Ligne en desordre. Cette Ligne de contrevallation pour la construction est la même que celle de circonvallation, devant faire le même effet pour se garentir de la place que la Ligne de circonvallation contre la campagne. Les unes & les autres doivent avoir des sorties d'espace en espace pour la commodité, avec des barriéres & grands redans qui les couvriront. Elles doivent être gardées de jour & de nuit, celles de circonvallation par les gardes du camp, celles de contrevallation par des gardes commandées.

CHAP. LXXXIII. Les gardes de Cavalerie de l'Armée se retirent la nuit en dedans des barriéres, mais font continuellement sortir des patrouilles, pour être aux écoutes, & pour empêcher que rien n'approche de l'Armée sans qu'elle en soit avertie. On met aussi quelquefois des gardes de Cavalerie derriére des épaulemens, à la Ligne de contrevallation. On se régle sur celá, suivant la force de la garnison, tant en Cavalerie qu'en Infanterie.

Comme on ne fait guéres de Lignes de contrevallation, que lorsque la garnison est puissante, il est bon que du côté de l'attaque cette Ligne tienne des deux côtez à la tranchée, & en protége la queue. Quant à l'étendue de la Ligne de circonvallation, elle ne peut se proportionner que sur la connoissance des avantages qu'on doit prendre de l'assiéte du pays, & sur la quantité des Troupes qui font le Siége.

La maniére de distribuer les Corps mérite attention. Ordinairement on mêle la Cavalerie avec l'Infanterie; quelquefois aussi suivant le pays de l'Investiture, on met un Corps d'Infanterie, & un de Cavalerie seuls.

(Enfin

(Enfin le véritable usage de la Ligne de circonvallation est d'assurer l'Armée contre les petits secours. Celui de la Ligne de contrevallation d'assurer la queue des camps contre les grosses sorties de la garnison, soit de jour, soit de nuit. Et l'utilité générale des Lignes est de procurer la tranquilité à toute l'Armée.) CHAP. LXXXIII.

CHAPITRE LXXXIV.

De l'Attaque.

SI la place n'est point assez connue, on la fera reconnoitre par les Ingénieurs & Officiers d'Artillerie, pour se déterminer sur les Attaques & sur les lieux où se feront les dépôts de munitions de guerre & le parc d'Artillerie, afin qu'ils soient à portée des Attaques, dont le nombre se réglera sur la quantité d'Infanterie de l'Armée, sur la force de la garnison, sur les moyens qui ont été fournis pour l'exécution de l'entreprise, & sur la construction de la place. Toutes ces choses faites avec CHAP. LXXXIV.

le plus de diligence qu'il aura été possible, & les Attaques déterminées, on ordonnera à l'Infanterie & à la Cavalerie de faire des fascines & de les mettre à la tête de leur camp, où elles demeureront jusqu'à l'ouverture de la tranchée, afin que la place ne puisse juger d'avance par où elle sera attaquée, parceque quoique l'on puisse donner pour régle certaine qu'elle la doit être par les endroits les plus foibles, cependant il peut souvent arriver que les commoditez du dehors peuvent se trouver si grandes, qu'elles détermineront à ouvrir la tranchée d'un côté où la place paroit la meilleure. Ce cas doit arriver bien rarement, & ce parti ne doit être pris que par une nécessité absolue, (parcequ'il est certain qu'une place attaquée par l'endroit où elle est la plus forte coute plus de tems à prendre, fait consommer plus de munitions de guerre, périr plus d'hommes, que celle qui est attaquée par où elle est moins réguliérement fortifiée.)

CHA-

CHAPITRE LXXXV.

De l'Ouverture de la Tranchée.

LE jour pris pour l'Ouverture de la Tranchée, les Troupes qui la doivent faire prendront les armes, en cas qu'elle puisse être vue de la place, un moment seulement avant la nuit, & sans avoir battu l'assemblée. La même chose sera observée par la Cavalerie qui doit soutenir l'Infanterie, & par les Travailleurs Toutes les Troupes & les Travailleurs n'arriveront sur le lieu où l'on doit ouvrir la Tranchée, que de nuit; la garde portera des fascines, à la réserve des Grenadiers & gens détachez qui la précéderont. Ces gens détachez auront à leur tête les Ingénieurs chargez du travail pour cette nuit, lesquels commenceront par poster les détachez avec grand silence, afin de dérober à l'Ennemi tout le plus longtems qu'il se pourra la connoissance du travail. CHAP. LXXXV.

A mesure que l'Infanterie & la Cavalerie arriveront au lieu destiné pour l'Ou-

CHAP. LXXXV. l'Ouverture de la Tranchée, ils y jetteront leurs fascines, & ensuite seront placés par l'Officier général de jour, aprés quoi les Ingénieurs placeront tous les Travailleurs, que les Officiers commandez pour le travail feront travailler avec diligence & silence. Il fera toujours observer de placer la Cavalerie à couvert du feu de la place, soit derriére des rideaux dans des chemins creux, ou même derriére des épaulemens que l'on fera exprès, à l'épreuve du canon, si on ne le peut autrement.

Il faut toujours que cette Cavalerie ait de grandes sorties, pour pouvoir avec vigilance se porter sur l'Ennemi, en cas de sorties. Les Officiers d'Artillerie accompagneront aussi l'Officier général de jour & les Ingénieurs, pour convenir des lieux où se feront les premiéres batteries, & ensuite y travailler, s'il est ainsi jugé à propos, dès la premiére nuit, (& que le terrain pour la sureté de la queue de la Tranchée ait permis de l'ouvrir assez près de la place, pour y pouvoir faire des batteries de canon ou de mortiers.)

Comme la garde de Cavalerie de Tranchée est destinée à en couvrir les

flancs

flancs contre les sorties, elle s'avance la nuit le plus près de la place qu'il est possible, sans être trop exposée au feu de mousqueterie. En cas de sortie elle doit s'avancer près de l'endroit par où sont venues les Troupes de la sortie, afin de les charger en flanc ou en queue, laissant à l'Infanterie de la Tranchée le soin de la soutenir & de charger la sortie en tête. CHAP. LXXXV.

Comme la nuit de l'Ouverture de la Tranchée, & même quelques unes qui suivent, les boyaux sont encore éloignez de la place que l'on suppose fortifiée avec art, le travail se fait de la maniére suivante.

Les gens armez étant placez en avant, l'Ingénieur se met à la tête des Travailleurs qui portent chacun deux fascines sur l'épaule ou sur le bras du côté de la place, avec l'outil nécessaire, soit bêche, pioche, ou pic. Ensuite cet Ingénieur marche en faisant le chemin que le boyau doit occuper, lorsqu'il arrivera à un retour;, il y place quelqu'un pour avertir les Travailleurs qu'il faut en cet endroit rechanger leurs fascines, ou outils, d'épaule ou de bras, parcequ'il faut toujours

CHAP. LXXXV. jours que la fascine soit posée du côté de la place.

Quand tout le travail qui doit être fait cette nuit est ainsi tracé par les Travailleurs, & que l'Ingénieur a bien reconnu s'il n'est point enfilé ni de la place ni d'aucun des ouvrages extérieurs, il avertit les Officiers du travail de faire poser les fascines, après quoi il est bon de faire éloigner de deux ou trois toises les Travailleurs, afin que l'Ingénieur reconnoisse encore mieux son ouvrage tracé. Et quand cela est fait, on commence à ouvrir la terre que l'on jette toujours du côté de la place, au-delà des fascines. Tout doit être fait dans un grand silence, afin d'ôter à l'Ennemi la connoissance du travail; & avec beaucoup de vivacité à hâter l'ouvrage, afin que les Soldats soient bientot à couvert, à quoi ils ne se négligent pas, au moins les premiéres heures, parceque de là dépend la conservation de leurs vies, & que, quelque feu que fasse l'Ennemi, on ne discontinue pas le travail.

Le reste de la nuit on donne aux Travailleurs les fascines qui sont nécessaires, & on remplace les morts & bles-

blessez, afin que tout le travail entrepris soit contigu.

La Tranchée faite, & un peu devant le jour, on retire les gens commandez qui pendant la nuit ont couvert les Travailleurs; on les place où il est jugé nécessaire, & on fait entrer dans les boyaux le reste de la garde de la Tranchée, après que les Travailleurs de nuit se sont retirez avec leurs outils, qu'ils rapportent à un petit parc qui est à la queue de la tranchée; ensuite on fait entrer des Travailleurs de jour pour perfectionner les ouvrages de la nuit.

On se régle pour la distance entre les Travailleurs de nuit sur la nature du terrain, par rapport à ce qu'un homme en peut faire en quatre heures. Quand on peut ouvrir la Tranchée près de la place, on peut dès cette même nuit travailler à des batteries, soit de canons, soit de mortiers. Ce terrain pour les batteries est marqué par l'Ingénieur accompagné du Commandant de l'Artillerie, ou de celui qu'il a préposé à cet effet; & cet ouvrage se fait par des Travailleurs autres que ceux de la Tranchée.

Voilà à peu près ce qui peut se pra-

ti-

CHAP. LXXXV. tiquer pour la premiére nuit de la Tranchée devant une place de guerre. Ce qu'on y peut ajouter pour la vivacité du travail se fait sur les considérations particuliéres de la place attaquée.

CHAPITRE LXXXVI.

Du Travail des nuits suivantes.

CHAP. LXXXVI. LE Travail qu'on aura résolu de faire pendant la nuit doit être en état de recevoir les Troupes un peu avant la pointe du jour, & elles y doivent être placées pour leur sureté contre le feu de la place, & pour la conservation du Travail contre les sorties. Il arrive cependant bien rarement qu'il s'en fasse de fort considérables dans les premiers jours, parceque le Travail étant encore bien éloigné, il ne seroit pas prudent au Gouverneur d'exposer la garnison à un échec considérable, (hors la premiére nuit de l'ouverture de la tranchée que les Troupes sont à découvert, parcequ'il n'y a point encore de travail fait. Les nuits qui suivent, les Troupes

pes de garde, à la reſerve des détachez pour protéger les Travailleurs, occupent le revers de la tranchée le long des boyaux ; dans lesquels il ne faut jamais laiſſer entrer le Soldat la nuit, parcequ'il faut toujours laiſſer le boyau libre aux Travailleurs ; qui vont & viennent de la queue de la tranchée à la tête, pour l'adminiſtration des matériaux néceſſaires pour le Travail, ou pour l'apport des munitions de guerre, ſi la tête de la tranchée en a beſoin.) Les Travailleurs de nuit ſeront relevez au jour par un moindre nombre de Travailleurs, qui ſeront occupez à perfectionner l'ouvrage de la nuit.

On doit toujours à la queue de la tranchée marquer des lieux ſurs pour le dépôt des outils & de quelques munitions de guerre, comme poudres, balles & grenades, & pour les Aumoniers & Chirurgiens.

Les nuits ſuivantes ne requiérent plus de ſi grandes précautions pour monter la garde de la tranchée, parceque l'attaque étant connue à l'Ennemi, il n'y a plus rien à cacher ſur cela. L'heure en doit être réglée ſuivant la commodité de l'entrée des Troupes, & de

maniére que la garde qui monte ait pris les postes, & que celle qui descend soit sortie de la tranchée & revenue à son camp avant la nuit, afin d'éviter la confusion & que ceux qui montent connoissent leur terrain, qui ne laissera pas d'avoir été reconnu d'avance par les Officiers Généraux & particuliers qui le soir suivant seront de garde.

Je ne m'étendrai point sur la conduite journaliére du Travail, parcequ'elle dépend d'une infinité de circonstances, de la nature du terrain extérieur, de la construction de la place, du nombre de sa garnison, de la vigueur ou de la molesse de sa défense. Je dirai seulement qu'il me paroit peu de choses à ajouter à la maniére dont les places ont été attaquées dans ces derniers tems, où l'expérience nous a appris qu'il faut embrasser tout le poligone attaqué, qu'il faut assurer les flancs de l'attaque par des crochets & même par des redoutes fermées, qu'il faut rejoindre les droites & les gauches des attaquées par des lignes paralelles qui doivent toujours couvrir les batteries, qu'on avancera à mesure qu'on approchera de la place, & dont

dont les premiéres ne doivent être occupées qu'à ruiner les ouvrages extérieurs & les défenses, les autres qui seront plus proche pour battre en bréche. Ceci regarde le canon, & j'en parlerai en son lieu. Chap. LXXXVI.

Les premiéres nuits qui suivent celle de l'ouverture de la tranchée, le Travail se fait & se trace, comme il a été dit au chapitre précédent, parcequ'on est encore éloigné de la place. Au surplus on trouvera dans les livres imprimez sur les fortifications & l'attaque des places, & dans les journaux particuliers des Siéges, tout ce qu'il seroit inutile de répéter ici. Il me semble seulement à propos de dire que j'approuve fort, pour la conservation des hommes dans les Siéges, l'usage des mantelets & chevaux de frise remplis de fascines & de sacs de laine qui sont posez la nuit au devant du travail, derriére lesquels les gens armez destinez à soutenir les Travailleurs & les Travailleurs même sont à couvert. Les mantelets & chevaux de frise doivent être retirez un peu avant le jour; & lorsqu'on fait entrer la garde de tranchée dans les boyaux, ils parent considéra-

CHAP. LXXXVI. blement contre le feu de la place, donnent moyen aux gens armez de soutenir le premier effort des sorties, ce qui empêche les Travailleurs d'abandonner le Travail.

(Cet usage des mantelets & chevaux de frise masquez a été jusqu'à présent plus pratiqué par nos Ennemis que par nous. Il seroit à desirer que nous prissions d'eux cet usage.)

CHAPITRE LXXXVII.

De la Sappe & Demi-Sappe.

CHAP. LXXXVII. L'Usage de travailler à la Sappe & Demi-Sappe, lorsque la tranchée est parvenue près du glacis même est encore fort bon, parceque ce travail est continuel & n'est pas d'une grande consommation d'hommes; pourvû que l'on fasse travailler les Sappeurs avec des armes défensives & principalement de tête, & qu'on les oblige de travailler avec circonspection & sureté pour eux.

Ce travail se fait avec de petits gabions

bions qu'on emplit de terre, à meſure qu'on en tire du fond de la tranchée, & des ſacs à terre pour garnir les entre-deux des gabions, & même les gabions, lorſque la tranchée ne les peut pas remplir promtement, parceque, comme ce travail eſt fort proche de l'Ennemi, il fait toujours ſur la tête de ce travail un grand feu qui conſommeroit beaucoup de Sappeurs, ſi on ne les faiſoit travailler avec circonſpection, & poſer les gabions avec des fourchettes ſans s'avancer au-delà des gabions garnis. CHAP. LXXXVII.

On eſt ſouvent obligé de ſe ſervir de chandeliers que l'on marque dans les retours, (principalement lorſqu'on ne les a pu faire ſans défiler. L'on eſt auſſi ſouvent obligé de blinder le boyau, lorſque de quelque lieu élevé de la place ſon feu peut plonger dans la tranchée, ou qu'elle peut être incommodée par les pierres dont les attaquez chargent leurs pierriers.)

Les blindages ſont même encore ſouvent indiſpenſables, lorſque l'attaque ſe rétrecit par la néceſſité du terrain, & qu'on ne peut éviter d'être enfilé; mais ſur tout il faut que cet ouvrage ſoit fait de nuit, parcequ'on perdroit trop de

Chap. LXXXVII. monde à le faire de jour. L'Ingénieur habile, en ce cas, fait se desenfiler par des crochets & traverses tournantes, (au moins autant qu'il lui est possible de le faire, & par ce moyen suplée souvent au blindage qu'il faut éviter autant qu'il est possible, parcequ'en cas de sortie, cette partie blindée de la tranchée est sans protection & sujette à être brulée par l'Ennemi, après quoi cette partie de la tranchée seroit vue de la place.)

CHAPITRE LXXXVIII.

Des Batteries de Canon & de Mortiers.

Chap. LXXXVIII. JE renvoye à la lecture du Livre du Sieur de Saint Remi pour l'Artillerie. Je dirai seulement ici que l'occupation des premiéres batteries doit être de ruiner les défenses; celle des secondes de battre en bréche (les ouvrages extérieurs. Car rarement peuvent elles voir le corps de la place assez bas pour la battre en bréche, quand les pla-

ces

ces ſont razantes. Auquel cas il n'y a que les batteries que l'on établit ſur la crête des glacis, qui puiſſent faire cet effet.) L'occupation des batteries de Mortiers doit être de démonter le canon de la place, de bouleverſer les ouvrages extérieurs & les batteries des Ennemis ſur les baſtions, à quoi je les trouve plus utilement employées qu'à ruiner les bâtimens, ſuppoſé pourtant que ce ſoit une place de guerre que l'on attaque, dans laquelle la garniſon ſoit la maitreſſe. Car ſi le nombre du peuple y étoit fort grand & conſidérable, on peut en ce cas par la ruine & l'incendie des édifices y exciter de la mutinerie de la part des (habitans, que la ruine de leurs maiſons & la perte de leurs effets peut aiſément porter à la ſédition. Enfin l'on peut) endommager même les magazins des munitions de guerre & de bouche, dont la perte entraine infailliblement celle de la place.

CHAPITRE LXXXIX.

Des Logemens ſur le glacis.

CHAP. LXXXIX. IL arrive ſouvent tant par la grande réſiſtance des Aſſiégez, que parceque le glacis eſt contreminé, qu'il en faut approcher avec circonſpection, (& y prendre des établiſſemens ſolides avant que de l'ouvrir.) Voici les maximes générales.

Lorſque la tranchée eſt parvenue au pied du glacis, il en faut communiquer la droite & la gauche par une paralelle bien aſſurée, par de bonnes redoutes tant aux flancs qu'au centre. (C'eſt une précaution néceſſaire contre un Ennemi qui a paru judicieux & ferme dans ſa défenſe: parceque c'eſt lorſque l'on approche du glacis, qu'il eſt à portée de ſortir avec ſuccès ſur la tête du travail, ſi l'on avoit négligé de l'étendre pour embraſſer tout le front de l'attaque, & de l'aſſurer par une paralelle garnie de redoutes.) Enſuite de ce on débouchera cette paralelle, & on entame-

mera le glacis par plusieurs sappes qui iront à tous les angles de la contrescarpe du poligone attaqué. Si la défense est bonne, il conviendra encore de joindre à mi-glacis toutes les sappes pour former une nouvelle paralelle. De-là on débouchera encore par autant de sappes qu'il y a d'angles, jusqu'à ce qu'on soit fort près desdits angles, après quoi on peut encore communiquer ces sappes par une paralelle, (qui se conduit sur la crête du glacis de la droite à la gauche de l'attaque.)

Cette maniére circonspecte & sage assure tellement la possession d'un glacis, qu'on ne le peut plus perdre. Dans cet état, on pousse des mineurs sous les angles, qu'on embrasse même autant qu'il est possible, & l'on renverse tellement par l'effet des mines toute l'escarpe du chemin couvert, que l'Ennemi n'y peut plus tenir & se trouve contraint de l'abandonner.

Voilà tout ce qui regarde un glacis qui n'est point contreminé, & qui est défendu par un Gouverneur expérimenté, & qui se sera précautionné dans son chemin couvert, tant par des places d'armes fermées que par un second

 rang

rang de paliſſades, avec des banquettes ſupérieures à celles du premier chemin couvert; (& qui par ſes précautions ſe ſera mis hors d'état de craindre que l'on attaque ſa contreſcarpe de vive force, ou tout du moins qu'elle ne ſoit emportée ſans une fort grande perte de la part des attaquans.)

Si la place eſt contreminée, les attentions augmentent de la part des Aſſiégeans. Les rameaux partent ou du chemin couvert, ou du foſſé. Ils ſont aux angles, ſe prolongent juſqu'au pied du glacis, & même juſqu'au deſſous des ouvrages hors du glacis, en cas qu'il y en ait. De ces rameaux principaux, il s'en tire d'autres à droite & à gauche ſur le glacis, & le long du chemin couvert: de-là l'Ennemi en peut conduire ſous les batteries, ſous les redoutes & places d'armes de la tranchée & ſous les logemens, (à meſure qu'il connoit les établiſſemens que l'on prend contre la place.)

On ne peut ſe parer de l'effet de ces mines qu'en découvrant les rameaux. On le peut faire de différentes maniéres, par des puits, du fond deſquels on ſe conduit en avant ou des deux côtez

tez des ouvrages qu'on veut protéger sur le glacis; & lorsque l'on vient à la crête du glacis en renversant sur l'Ennemi toute la terre jusqu'auprès de l'eau si elle est proche, ou du moins plus bas que les mines de l'Ennemi ne peuvent être. Car il faut toujours prendre le dessous de ces rameaux & de ces fourneaux, sans quoi on ne peut jamais être en sureté. CHAP. LXXXIX.

Tout ceci est d'une gtande chicane, & consomme du tems plus ou moins, suivant la capacité de l'Assiégeant & de l'Assiégé, dont la maxime générale est de perdre plutot des jours à chercher les rameaux des Ennemis, à s'en rendre maitre, & à éventer ou étouffer les mines, que de leur voir faire un effet heureux, parceque cela donne trop de crainte au Soldat, qui ne seroit jamais en sureté dans la tranchée, dans ses logemens, & même dans les batteries, & qu'au moindre bruit de la place il est toujours disposé à abandonner son poste par la crainte de sauter.

(Les maniéres différentes de pratiquer les préceptes généraux que je viens de donner, résident dans la nature du terrain dans lequel il faut travailler, soit

qu'il

Chap. LXXXIX. qu'il ſoit ferme ou ſolide, léger, humide, ou de roches, la conduite de ce travail eſt différente. Le Capitaine expérimenté des mineurs conduit ſon travail ſuivant le terrain.)

CHAPITRE XC.

De l'Attaque des Ouvrages extérieurs.

Chap. XC. IL y a de pluſieurs eſpéces d'Ouvrages extérieurs, car on donne ce nom à tous ceux qui ne tiennent pas au corps de la place. Cependant je ne parlerai ici que de ceux qui ſont dehors du chemin couvert & de la contreſcape, (parceque comme ils peuvent avoir par leur conſtruction un glacis & une contreſcarpe, il a été néceſſaire de parler de la conduite du travail d'une tranchée juſqu'à un glacis ou une contreſcarpe, avant que de parler des Ouvrages extérieurs.)

Ces Ouvrages ſe font toujours à deſſein d'éloigner l'Ennemi de la place pour couvrir des prairies, des écluſes, une digue,

digue, un abord pour les ſecours, de l'eau, ou d'autres commoditez. Ils ſe font plus ou moins loin, ſelon les beſoins. Lorſqu'ils ſe font éloignés, on obſerve de les conſtruire de maniére qu'ils ſoient hors d'inſulte. On place d'autres Ouvrages plus près pour communiquer avec ſureté avec les plus avancés, les protéger lorſqu'ils ſont attaqués, & empêcher qu'on ne les entoure, & qu'on n'y prenne ceux qui les gardent, ſans qu'ils puiſſent ſe retirer dans la place lorſqu'ils ſont contraints d'abandonner leſdits ouvrages. CHAP. XC.

La qualité de ces Ouvrages dépend du terrain à garder, ſuivant lequel ils ſont plus ou moins étendus & de différentes formes, ſoit d'une redoute quarrée, ſoit d'ouvrage à corne ou à couronne, ſoit avec un chemin couvert, ſoit qu'ils n'en ayent pas; contreſcarpes, glacis, & foſſez, tout cela dépend du lieu à protéger.

Lorſqu'on forme le Siége d'une place ainſi conſtruite, il faut examiner s'il eſt indiſpenſable d'attaquer la place par le côté qu'elle eſt couverte deſdits Ouvrages. Car ſi on s'en peut paſſer, il le faut faire. Si c'eſt un préalable, il

CHAP. XC. eſt très rare que le front par lequel on attaque, ne ſoit plus étendu que la fortification. Il faut tourmenter leſdits Ouvrages avec une puiſſante Artillerie, pour les ruiner en peu de tems, afin que l'approche, ſi c'eſt par tranchée qu'elle ſe fait, en ſoit moins meurtriére à cauſe du petit front: & ſi l'Ennemi s'opiniâtre à y ſoutenir un coup de main, après les précautions priſes pour en rendre le ſuccès ſûr, il ne faut pas manquer de l'entreprendre, de maniére qu'on faſſe perdre à la place les Troupes qui gardent cet Ouvrage, afin d'intimider & d'affoiblir la garniſon.

Si leſdits Ouvrages ſe peuvent entourer & couper du corps de la place, il le faut faire parcequ'il coute moins d'hommes qu'à les forcer, & que l'on prend plus ſurement ceux qui les gardent. Ces Ouvrages ſont encore revêtus, ou de terre ſimplement. Les Ouvrages revêtus ſont, ſelon les apparences, d'une grande conſéquence pour la place, & de néceſſité à attaquer; auquel cas, on s'en approche avec les mêmes précautions, que de la place. S'ils ne ſont que de terre, c'eſt qu'ils ſont plutot de commodité que de néceſſité pour

pour la place; auquel cas il faut pourtant les prendre, ſoit pour ôter leſdites commoditez à la place, ſoit pour approcher une circonvallation, ſoit enfin pour renfermer toute la garniſon dans la place & diminuer les attentions du camp.

La ſeconde eſpéce d'Ouvrages dits extérieurs, mais qu'on peut appeller intérieurs par rapport à la contreſcarpe de la place qui les couvre, ſont les redoutes de maçonnerie voutées à l'épreuve de la bombe & fermées, qui ſont dans les angles ſaillans & places d'armes du chemin couvert, les lunettes qui couvrent les flancs des demi-lunes, les demi-lunes, les Ouvrages à cornes, les Ouvrages couronnez, les contregardes & les tenailles.

Tous ces différens Ouvrages étant conſtruits dans le deſſein de multiplier le feu de la place, & de tâcher de le rendre égal à celui de dehors, doivent être mis hors de défenſe par le feu du canon s'ils ſont vus, & par celui des bombes s'ils ſont raſans. Ceux qui ſont néceſſaires à prendre pour la réduction de la place, le doivent être avec les précautions dont je parlerai dans les articles

Chap. XC. cles ſuivans. Les autres qui ne ſont point néceſſaires à prendre, doivent être négligés; il faut ſeulement s'en couvrir & en ruiner les défenſes, s'il eſt jugé néceſſaire.

CHAPITRE XCI.

De l'Attaque des Contreſcarpes & Chemins couverts.

Chap. XCI. LA maniére de s'étendre ſur le glacis & d'embraſſer les angles extérieurs de la Contreſcarpe du poligone attaqué, ſe trouve dans le précédent Chapitre. Elle eſt très bonne, parcequ'elle force l'Ennemi ainſi enveloppé à abandonner le Chemin couvert dans tout le front de l'attaque, ou à s'expoſer à un perte conſidérable, s'il s'opiniâtre à y tenir des Troupes; auquel cas les fougaſſes & fourneaux qu'on ſerre ſous les angles embraſſés par les traverſes tournantes, ouvriront tellement le Chemin couvert, que l'Ennemi ne pourra tenir que très difficilement dans la ſeconde paliſſade derriére les traverſes, & même dans les plus

places d'armes fermées, parceque tout cela se trouve embrassé, & laissera le moyen de s'établir dans le Chemin couvert par debonnes traverses, & d'y faire des galeries pour descendre dans les fossez de la demi-lune & des bastions. (A moins que dans les angles de la contrescarpe il n'y ait des redoutes de maçonnerie, qui n'ayent pu être vues du canon, & qu'il falût miner ou ruiner par l'effet des bombes.) CHAP. XCI.

On sera peut-être surpris de ce que je ne parle point de l'Attaque des Contrescarpes & Chemins couverts de vive force, c'est que j'en rejette absolument l'usage, parcequ'elles sont d'une grande consommation d'hommes, & que quand l'Ingénieur est habile, en vingt quatre heures de tems qu'on lui donne il peut forcer les Assiégez à quitter le Chemin couvert, & les réduire à ne pouvoir s'y maintenir.

(Il n'y a qu'un seul cas auquel je puisse consentir à l'Attaque d'un Chemin couvert de vive force, ce seroit si les fossez de la place étoient pleins d'eau, que les parapets des Ouvrages & du corps de la place fussent bien ruinez, & que quoique le Gouverneur ne pût protéger

CHAP. XCI. les Troupes qui feroient dans le Chemin couvert par le feu des ouvrages & du corps de la place, il ne laiſſat pas par incapacité d'y vouloir tenir beaucoup de monde. Il faudroit en ce ſeul cas le châter de la faute qu'il auroit faite.

Après ce que je viens de dire contre l'Attaque des Contreſcarpes & Chemins couverts de vive force, comme il arrive pourtant, même aſſez fréquemment, qu'il y a de bonnes raiſons à l'Attaquant de ſe déterminer à faire attaquer la Contreſcarpe de cette maniére, il me paroit néceſſaire de dire comment il faut ſe conduire en ce cas.

Il eſt toujours imprudent d'entreprendre d'attaquer une Contreſcarpe de loin, & avant que les défenſes des ouvrages & du corps de la place ſoient bien ruinez, parceque la perte des hommes armez pour l'attaque & celle des Travailleurs pour faire le logement aux angles extérieurs & ſur la crête du glacis ſeroit trop grande ſous le feu préparé du Chemin couvert des ouvrages extérieurs & du corps de la place, ſi il falloit aller loin à découvert. Il ne faut donc jamais faire attaquer une Contreſcarpe de vive force, que la tranchée

ne

ne ſoit parvenue à mi-glacis, & que la droite & la gauche de l'attaque ne ſoient communiquées & jointes par une paralelle. En ce cas, comme on peut, après avoir adouci la montée du dedans de la tranchée, faire marcher par tout le front de l'attaque à cette Contreſcarpe, on peut eſpérer un heureux ſuccès de l'entrepriſe, ſi l'Ennemi n'a point de double paliſſade avec ſes banquettes dans ſon Chemin couvert, parceque l'on vient à lui ſur plus d'hommes de hauteur qu'il n'en ſauroit tenir dans ſon Chemin couvert, & que par conſéquent il ſe trouve accablé par le plus grand feu & forcé d'abandonner quelque partie de ſon Chemin couvert, dans lequel on entre pour le chaſſer du reſte ſans qu'il puiſſe eſpérer de ſe maintenir derriére ſes traverſes, ou dans ſes places d'armes même fermées, qui peuvent être dans les angles, parcequ'elles ſe trouvent toutes ſous le feu ſupérieur des Attaquans qui ſont ſortis de la tranchée par tout le front de l'attaque. CHAP. XCI.

Les Travailleurs, à la tête deſquels ſont les Ingénieurs, ſont diſpoſez dans la tranchée le long du front de l'attaque avec les matériaux pour faire promte-

Chap. XCI.

ment le logement, & marchent dès que l'on eſt maitre d'un angle pour y faire le logement lequel on étend ſuivant le progrès de l'attaque.

Cette maniére d'attaquer une Contreſcarpe coute toujours beaucoup d'homme, parcequ'il faut que les gens armez & les Travailleurs ſoient longtems à découvert même après avoir chaſſé les Ennemis du Chemin couvert, parcequ'il faut que les gens armez protégent les Travailleurs, & que ceux ci ſoient continuellement fournis de matériaux pour ſe loger le plus promtement qu'il eſt poſſible, & que pendant tout ce tems là l'on ſe trouve ſous le feu des ouvrages & du corps de la place.

Nos Ennemis qui juſqu'à préſent n'ont pas ſu ſi parfaitement la maniére de conduire leurs travaux, ont preſque toujours attaqué de vive force les Contreſcarpes des places qu'ils ont aſſiégées, mais ce n'a été qu'après avoir abſolument ruiné par leur canon les défenſes, les ouvrages extérieurs, & le corps de la place. Ils ont même fait armer au moins les premiers rangs des gens commandez pour l'attaque, en quoi ils ont prudemment agi. Il ſeroit à ſouhaiter

que

que pour la conſervation des hommes nous en uſaſſions de même. Chap. xci.

Enfin lorſque l'on veut attaquer une Contreſcarpe de vive force, il faut toujours ſortir de près, & avec une ſupériorité d'hommes & de feu qui ne puiſſe faire douter du ſuccès de l'entrepriſe, ſans quoi l'on courroit grand riſque de rebuter une Infanterie, & de la ruiner tellement qu'on ne la trouveroit pas en vigueur quand on en auroit beſoin dans la ſuite.)

CHAPITRE XCII.

Du Paſſage des Foſſez.

APrès s'être rendu maitre du chemin couvert & y avoir même établi des batteries, tant pour battre en bréche les ouvrages détachés du corps de la place, & le corps même de la place, que ceux encore qui n'auront pu être vus avant que l'on fût établi ſur la crête du chemin couvert, il convient de paſſer les Foſſez. Ils ſont pleins Chap. xcii.

CHAP. XCII.

d'eau, ou ſecs. Ceux qui ſont plein d'eau dormante ſont les plus aiſés, parceque leur paſſage eſt preſque toujours ſûr, principalement celui des Foſſez des demi-lunes, & qu'il ne peut être interrompu que par le feu du baſtion ou de la contregarde s'il y en a une, dont les défenſes ont été précédemment ruinées, & pendant ce travail continuellement tourmentées du canon, des bombes, & des mouſqueteries. Ce Paſſage ſe fait en comblant leſdits foſſez de faſcines & d'autres matériaux.

Celui des Foſſez ſecs eſt le plus difficile, parcequ'il peut être interrompu par le feu des traverſes que l'Ennemi fait aux épaules de la demi-lune, & par les ſorties qu'il fait ſur les Travailleurs à la faveur deſdites traverſes : comme auſſi il peut plus aiſément mettre le feu aux matériaux, avec leſquels on comble le Foſſé.

(En ce cas, ſi le Foſſé des ouvrages eſt revétu, il en faut renverſer l'eſcarpe dans le fond par l'effet des fourneaux. L'on peut, en cas que le terrain le permette, faire paſſer des mineurs par deſſous le Foſſé,) ou les conduire juſqu'au revétiſſement de la demi-lune,

par

par une double gallerie qui les aſſure contre le feu des traverſes & les ſorties des Ennemis. CHAP. XCII.

Le Paſſage des Foſſez des baſtions pleins d'eau, lorſqu'elle n'eſt ou ne peut devenir courante, ſe fait à force de matériaux qu'on y jette. Il ne peut être troublé que par une partie du feu de la courtine de la bataille, s'il y en a une, & du flanc du baſtion oppoſé. Si ce baſtion eſt couvert & ſans orillons, il en faut faire ruiner abſolument les défenſes, comme nous l'avons dit ci deſſus. S'il eſt à orillons, il n'y a que les bombes qui puiſſent démonter ce canon, & en faire taire la mouſqueterie. Si l'eau du Foſſé eſt courante & ne peut point être détournée, ces Paſſages de Foſſez deviennent fort difficiles, & ne ſe peuvent faire qu'avec beaucoup de patience, & en battant tellement les baſtions en bréche par les batteries qui auront été établies ſur la contreſcarpe, que les décombres de la bréche étréciſſent ſi fort le Foſſé, que l'on puiſſe à la faveur de quelques piéces de bois ou petites barques faire paſſer les mineurs & gens armez, pour ſe loger dans les décombres de la bréche, &

CHAP. XCII. les ſoutenir, étant ſecondés par le feu continuel des traverſes qui auront été faites dans le chemin couvert & ſur la contreſcarpe. Après quoi ils pénétreront à droite & à gauche ſous le baſtion, pour en ouvrir entiérement la face, & mettre la bréche en état qu'on puiſſe établir un Corps aſſez conſidérable pour pouvoir ſe loger plus haut, juſqu'à ce qu'enfin on ait gagné le haut de la bréche, où s'étendant toujours à droite & à gauche par des fourneaux on force l'Ennemi à abandonnner l'angle flanqué du baſtion, où on ſe logera & établira de maniére à n'en pouvoir pas être chaſſé par l'Ennemi qui le voudroit entreprendre de vive force.

Mais comme il ſe peut encore que les eaux ſoient retenues dans un Foſſé, ou élevées par des dames, il faut les ruiner par le canon qui aura été établi ſur la contreſcarpe, ſi elles en peuvent être vues, & par des bombes, ſi elles ſont à couvert du front de l'attaque Ce dernier moyen n'eſt pas fort sûr dans ſon exécution, parceque comme le haut de la dame eſt un chaperon revenant en pointe, il eſt bien difficile qu'une bombe puiſſe être ajuſtée ſur un auſſi petit objet;

& ce n'eſt qu'au hazard qu'on devra cette ruine. CHAP. XCII.

Quant au Paſſage des Foſſez ſecs des baſtions, que l'on ne bat ordinairement en bréche que par leurs faces; ces Foſſez ſont revêtus, ou ne le ſont pas. S'ils ſont revêtus, il en faut par des fourneaux culbuter le revêtement dans le bord du Foſſé, afin d'y pouvoir deſcendre aiſément, ſoit pour ſoutenir les mineurs, ſoit pour fa re les galeries pour les y attacher.

L'Ennemi peut diſputer ce paſſage de deux maniéres: de vive force par de grandes ſorties, ou par des traverſes, ou par des caponiéres. Les grands logemens qu'on aura faits dans la demi-lune & ſur le chemin couvert, aſſureront fort contre les attaques de vive force, & les galeries doubles contre le feu des traverſes & caponiéres. (Pour ce qui regarde les traverſes, comme elles ne peuvent ſe trouver qu'aux angles du baſtion, celles qui pourroient avoir été faites à l'angle flanquant du baſtion ne pourroient être ſoutenues, parcequ'il eſt à ſuppoſer que dans la conduite du Siége l'on ſe ſera rendu maitre de la demi-lune, avant que de ſonger à paſſer le Foſ-

CHAP. XCII. ſé du baſtion, & qu'ainſi l'Ennemi ne pouroit plus tenir derriére cette traverſé.

Pour celle de l'angle flanqué du baſtion, ſi l'Ennemi a été chaſſé de la Contreſcarpe dans tout le front de l'attaque, il eſt ſûr que les établiſſemens ſur tous les angles & les logemens dans le chemin couvert par tout ce front attaqué, forceront l'Ennemi à abandonner cette traverſe.)

Quant aux caponiéres, il eſt bon de les écraſer s'il ſe peut, ou de les étoufler par des fumiers & autres matiéres En tout cas, comme le feu ne peut pas être grand, il eſt aiſé de s'en garentir en rendant les galeries bonnes, ſoit en les prenant entre deux terres & les blindiſſant, ſoit par des mantelets à l'épreuve poſés des deux côtés pour raſſurer le travail de la galerie.

Il n'en ſeroit pas de même, ſi la courtine étoit couverte d'une tenaille, & le baſtion d'une contregarde & d'une fauſſebraye; auquel cas il faudroit ruiner ces ouvrages par les bombes & le canon, que pour ce ſujet on placera ſur la contreſcarpe.

La plus grande difficulté pour les Paſ-

Paſſages des Foſſez ſe trouve lorſque les baſtions de la place attaquée ſont à orillons & qu'ils ont deux étages de feu, parceque ce canon ne peut être démonté & détruit que par les bombes, contre l'effet deſquelles on met tous les efforts à ſe garentir. En ce cas, le plus court eſt de faire le trou de mineur à coups de canon, & de l'attacher quand le trou ſera capable de le contenir à couvert; auquel cas il faut auſſi veiller à ſa conſervation ; parcequ'il peut être poignardé dans ſon trou par des gens armés qui ſortent des traverſes que l'Ennemi aura faites à l'angle ſaillant du baſtion, ce qui ne ſe peut éviter que par les prolongations qu'on aura faites le long de la crête de la contreſcarpe & par les établiſſemens qu'on aura pris, au moyen deſquels on aura forcé l'Ennemi d'abandonner leſdites traverſes. CHAP. XCII.

On peut encore, ſi le Foſſé eſt ſec, pouſſer une galerie ſous terre; mais s'il y a de l'eau, il faut attacher le mineur, comme il vient d'être dit. Si les Foſſez ne ſont point revêtus, la deſcente & la paſſage en ſeront plus aiſés, lorſque l'on ſera bien établi dans le chemin couvert. Mais auſſi l'attaque de ce chemin

Chap. XCII. min couvert en pourra avoir été plus difficile, ou plus opiniâtré, principalement si l'escarpe du Fossé est assez douce pour que l'Ennemi ait pu y placer du monde pour soutenir ceux qui défendent le chemin couvert, & qui sont sur les banquettes de la seconde palissade, (où ces hommes montent successivement pour rendre continuel le feu de cette seconde palissade sur l'Ennemi qui est à découvert sur le glacis, & qui est occupé ou à chasser les hommes qui défendent la premiére palissade, ou à se loger sur la crête du glacis.)

CHAPITRE XCIII.

Des Mines.

Chap. XCIII. L'Usage des Mines est si ancien, qu'il a même précédé l'invention de la poudre. Depuis ces derniers tems que l'on attaque les places avec un feu prodigieux de canon & de mortiers, les Mines sont plus en usage pour la défense que pour l'attaque. Cependant j'en

j'en dirai ici un mot ſur les uſages pour l'attaque. CHAP. XCIII.

Le mineur bien aſſuré & attaché, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, pouſſera ſon travail en croix juſques ſous le terreplain des baſtions, ou des ouvrages ſous leſquels il aura été attaché, après quoi on chargera la Mine. Mais avant que de la faire jouer, on aura la précaution de faire retirer les Troupes qui ſeront dans les travaux les plus proches de la Mine, à une diſtance qu'elles ne puiſſent être incommodées des éclats lorſque la Mine jouera, parceque ſouvent il arrive qu'elle fait un effet contraire à celui qu'on s'eſt propoſé, & que l'effort ſe fait du côté des Attaquans. Mais ſi la Mine fait l'effet deſiré, on replacera les Troupes en diligence pour être en état de profiter de l'effet de la Mine, ſoit en ſe logeant ſur les décombres, ſoit en marchant à la bréche, ſoit pour emporter la place d'aſſaut, ſur quoi on ſe réglera ſuivant l'effet qu'elle aura fait, & par rapport à la défenſe opiniâtrée des Attaqués, & la connoiſſance qu'on pourra avoir ſoit de la conſtruction de la place en dedans, ſoit du travail que l'Ennemi aura

pu

pu faire pendant le Siége, en coupant les épaules ou la gorge des ouvrages que l'on aura ouverts par l'effet de la Mine.

Il y a un autre uſage de Mine, qu'on nomme fourneaux & fougaſſes, parce-qu'ils ſont moindres que les Mines. On s'en ſert pour ouvrir une contreſcarpe, un angle d'un chemin couvert, renverſer l'eſcarpe d'un foſſé revêtu, aggrandir & ouvrir une bréche. Le grand uſage des fourneaux & fougaſſes dans les Siéges eſt plus pour la défenſe des places, que pour l'attaque. J'en parlerai lorſque je traiterai de cette matiére.

(Tout ce que je viens de dire des Mines, n'eſt que par raport à cette opération de guerre dans l'attaque des places. Je ne crois pas hors de propos de parler du mineur même. Sa capacité principale eſt de ſavoir ſe conduire pour la conſtruction de ſa Mine ſur la nature du terrain qu'il trouve, parce-que la différence de terrain emporte une différence dans la conſtruction & la capacité de la Mine, & par conſéquent dans la maniére de la charger ſuivant l'effet que l'on deſire qu'elle faſſe. Je ren-

renvoye pour l'intelligence des Mines, tant pour leur construction, que pour la maniére de les charger, à un petit traité sur les Mines qui se trouve dans les mémoires d'Artillerie du Sr. de St. Remi, qui m'a paru bon & judicieux.) CHAP. XCIII.

CHAPITRE XCIV.

Des Bréches.

LA Bréche faite, & la poussiére élevée de maniére qu'on voit l'effet de la mine, quelque belle qu'elle paroisse, il n'est pourtant que prudent de hazarder une attaque de vive force. Aussitot après l'effet de la mine, il la faut faire sur le champ reconnoitre par des gens hardis & armez, qui puissent s'il se peut monter jusqu'au haut de la Bréche, & reconnoitre la posture de l'Ennemi, & jusqu'où il aura pu porter ses précautions pour n'être point emporté. Car s'il étoit retranché sur les deux flancs du bastion & de sa gorge, ce que l'opiniâtreté à attendre l'effet CHAP. XCIV.

CHAP. XCIV.

fet de la mine doit faire préſumer, il faudroit en ce cas gagner le haut de la Bréche par des logemens, l'étendre par des fourneaux, & en rendre l'accès & la montée praticable, même pour le canon qu'on pourroit être obligé de mettre en batterie ſur le haut de la Bréche, en cas que par les bombes on ne pût pas ruiner les retranchemens de la gorge & des épaules du baſtion.

Tous ces établiſſemens qui ſe prendront ſur le corps de la place, doivent être auſſi étendus que le terrain le permettra, & de maniére qu'on puiſſe toujours oppoſer à l'Ennemi un plus grand front, que celui par lequel il peut venir pour rechaſſer l'Aſſiégeant de la Bréche.

Tout ce qui vient d'être dit ſont des précautions ſages contre l'opiniâtreté d'un Gouverneur & d'une garniſon qui veut attendre les derniéres extrêmitez, & auſquelles il ne faut pas manquer quand on ſe trouve dans ce cas; parcequ'un aſſaut donné après l'effet d'une mine, & que le Gouverneur s'il eſt ſage ne ſoutient que parcequ'il ſe ſent en état de le pouvoir ſoutenir ſans craindre d'être forcé, fait périr une

une grande quantité des meilleurs & plus hardis hommes d'une Armée, & en rebute ſouvent le reſte pour de nouvelles actions vives, principalement ſi la perte a été grande par l'effet des fougaſſes & des fourneaux. CHAP. XCIV.

CHAPITRE XCV.

Des Retranchemens intérieurs.

QUe ſi les Retranchemens intérieurs de la place n'ont pu être ruinés par les bombes, ce qui peut arriver lorſqu'ils ſont revêtus ou qu'ils ne ſont pas connus, il faut établir du canon ſur le haut de la bréche, pour ruiner les défenſes de ce Retranchement & en gagner le deſſous avec les mineurs qui renverſeront ledit Retranchement. CHAP. XCV.

La place ainſi ouverte court riſque d'être emportée d'aſſaut, & la garniſon d'être paſſée au fil de l'épée, ou de ſe rendre à diſcrétion, & tout au moins priſonniére de guerre. C'eſt pourquoi leur uſage n'eſt ordinairement que pour

CHAP. XCV. avoir une capitulation un peu meilleure, après avoir attendu l'effet de la mine au corps de la place. Mais comme le dessein du Siége d'une place ne doit pas être sa destruction, mais bien son acquisition, il est de la prudence du Général qui attaque de ne la détruire que le moins qu'il lui est possible, & seulement assez pour la prendre. Ainsi il doit recevoir agréablement les premiéres propositions de capitulation qui lui seront faites, & ne point réduire l'Ennemi par trop de dureté dans les articles à s'opiniâtrer à une défense plus longue, à moins que des raisons particuliéres qu'il peut avoir ne l'obligent à une conduite différente.

CHAPITRE XCVI.

Des Assauts.

CHAP. XCVI. ON donne des Assauts aux ouvrages extérieurs, à la contrescarpe, aux demi-lunes, & au corps de la place. Une régle générale pour la maniére de les donner est de partir de fort

près:

près: d'avoir bien reconnu de la bré- CHAP.
che: bien ruiner la défense des ouvra- XCVI.
ges qui la défendent: les accabler pendant l'attaque, du feu des bombes, du canon, & de la mousqueterie; & bien tourmenter l'ouvrage qu'on veut attaquer par l'Artillerie & les bombes, avant que d'y faire marcher les Troupes destinées à cette attaque: d'avoir un grand feu préparé dans les paralelles, & d'attaquer par un front qui embrasse & soit plus étendu que le front attaqué, & faire attaquer avec vigueur: soutenir les attaques avec un grand ordre: avoir plusieurs Corps disposés pour marcher à l'assaut, en cas que les premiers soient repoussés.

Cependant l'expérience nous a convaincu qu'il ne faut donner des Assauts que le moins qu'il est possible, & lorsqu'on est sûr que l'opiniâtreté de l'Ennemi est la seule cause de la continuation de sa défense. Car les Assauts coutent beaucoup de braves hommes, & ruinent la ville, s'ils se donnent au corps de la Place: parcequ'il est impossible d'empêcher que le Soldat victorieux ne la pille, & qu'il est d'ailleurs certain que, quelque opiniâtre que soit l'En-

CHAP. XCVI.

nemi qui se défend, vingt quatre heures de plus le réduisent à capituler malgré lui par une impossibilité absolue de soutenir un Assaut.

Il est aussi presque inutile d'attaquer une contrescarpe de force, parceque, dès que les angles du poligone attaqué sont embrassez, & que tout le front de l'attaque se communique, il devient absolument impossible à l'Assiégé de rester dans son chemin couvert, & il faut qu'il l'abandonne. Ainsi je ne conseillerai jamais de donner un Assaut, à moins qu'on ne soit convaincu que l'Attaqué ne l'attend pas par ignorance, & sans une sureté presque entiére de le pouvoir soutenir sans être forcé.

CHAPITRE XCVII.

Des Capitulations.

CHAP. XCVII.

LEs articles de la Capitulation sont proposez par les Assiégeans qui reçoivent des ôtages pour la sureté de ceux qu'ils envoyent les porter au Général. Ordinairement ces ôtages se doi-

doivent réciproquement de dignité égale. Chap. XCVII.

(La facilité à accorder les articles proposez, ou à en refuser ou modifier quelques uns, se régle sur une infinité de considérations trop longues à déduire, & qui viennent des connoissances du Général qui fait le Siége.)

Les articles signez, on prend possession ou d'une porte ou du lieu attaqué, selon ce dont on sera convenu. Le tems arrivé que la garnison doit sortir, on y introduit ordinairement par honneur le plus ancien Corps de l'Armée, qui prend les portes pour la garde de la place; & ensuite, après que les Troupes de l'Ennemi sont sorties, on y fait entrer celles qu'on y destine pour garnison. On donne aux Troupes qui sortent une escorte suffisante, pour les conduire surement au lieu marqué par la Capitulation, & sur toutes les choses on s'en rendra religieux observateur.

Les premiers soins qui doivent suivre la sortie de la garnison ennemie, sont la destruction de tous les ouvrages que l'on a faits pour l'attaque. La visite de l'Artillerie, des munitions de

Chap. XCVII. guerre & de bouche qui doivent reſter dans la place par la Capitulation, précéde la ſortie de la garniſon, & ſe fait toujours de concert avec les Officiers ennemis d'Artillerie & les prépoſez pour les vivres, qui s'en donnent réciproquement des états ſignez & des décharges; ſur leſquels états le Général donne ſes ordres, pour pourvoir la place des choſes dont elle manque.

L'Armée ne doit point quitter les lignes qu'elle ne les ait comblées, & qu'elle n'ait remis dans la place, ou renvoyé la groſſe Artillerie & ce qui concerne le parc d'Artillerie, qui ſeroit ſuperflu pour la défenſe de la place qu'on vient de prendre; après quoi elle peut s'éloigner, ſoit pour le repos des Troupes, ſoit pour la commodité des ſubſiſtances, ſoit pour l'exécution du projet du reſte de la campagne.

CHA-

CHAPITRE XCVIII.

De la Garde ordinaire des Places.

LEs Places doivent être gardées avec la même exactitude & les mêmes précautions en paix comme en guerre. Il ne doit jamais y avoir de relâchement dans la vigilance du Gouverneur; le service y doit toujours être fait réguliérement par les Troupes, & toutes les précautions contre les surprises ou contre les intelligences du dedans doivent être égales en tous tems. CHAP. XCVIII.

Il seroit inutile de s'étendre sur ce qui regarde le service particulier des Troupes de la Place; on ne trouve autre chose dans les ordonnances militaires. Il n'y a donc qu'à les lire & à les suivre. Ces ordonnances parlent même des précautions à prendre, tant à l'égard des habitans, que des étrangers qui entrent dans la Place. Ainsi j'y renvoye encore sur ce sujet. Je me contente seulement de dire que dans les Places tout-à-fait frontiéres, ou de nou-

CHAP. XCVIII. nouvelle conquête, le Gouverneur doit avoir une application particuliére à connoitre le caractére d'esprit des peuples, & à se faire parmi eux des amis & des espions qui lui rendent compte des discours qui se tiennent entr'eux, des correspondances qu'ils conservent avec le dehors, intercepter les lettres sur les moindres soupçons, faire suivre les étrangers, paroitre lui-même souvent en public, entrer dans les affaires des particuliers, faire des rondes la nuit à différentes heures, tantot sur les ramparts, d'autres fois dans la ville, veiller & faire veiller soigneusement à ses magasins; loger sa garnison ensemble par quartiers, le plus qu'il se peut, en cas qu'il n'y ait point de cazernes. Si la Place est sur une riviére, y faire des estacades & avoir la nuit des barques armées en garde au dessus & au dessous de la ville, afin que personne n'y entre à son insu. Si le peuple est nombreux, il doit être desarmé, & le corps de garde tant des portes, des bastions, que des Places doit être au moins couvert d'un parapet & d'une palissade; (il est bon même que devant les corps de garde des Places il y ait quelques pié-

piéces de canon toujours chargées à cartouches Les patrouilles d'Infanterie & de Cavalerie fréquentes: les assemblées de nuit & de jour défendues, & qu'il ne s'en fasse aucune de jour qu'on n'en ait demandé au Gouverneur la permission, afin que les corps de garde des places & des postes en soient avertis.) CHAP. XCVIII.

Les jours de foires & de marchez, comme il ne faut point interrompre le commerce, les gardes de Cavalerie doivent être à cheval, celles de l'Infanterie sous les armes, & le reste de la garnison toujours prête à les prendre. Il est bon de doubler la garde ces jours-là. En cas de feu, il faut faire prendre les armes à toute la garnison, & commettre à la Bourgeoisie le soin de l'éteindre. Toute la garnison doit connoitre les postes qu'elle doit occuper en cas de surprise, ou de sédition. On peut donner quelques fausses allarmes pour connoitre si chacun est promt à se rendre à son devoir, & si les habitans exécutent réguliérement ce qui leur aura été ordonné; en ce cas, il ne faut pas négliger de punir sévérement ceux qui auront été trouvez en faute.

CHAP. XCVIII.

Les Places qui ne ſont point revêtues & qui n'ont point d'ouvrages extérieurs, ſont ſujettes à pluſieurs ſortes de ſurpriſes, comme nous l'avons dit dans le chapitre qui en traite ; mais ſur tout pendant les glaces, quand il y a de l'eau dans les foſſez. Les précautions contre le petard ſont des gardes de Cavalerie & d'Infanterie la nuit hors de la Place pour être averti, & dedans la Place des machicoulis, au deſſus des portes des herces peu éloignées des portes en dedans, pour que les gens entrez ne puiſſent pas s'étendre ſur les remparts, des berceaux chargez de pierres au deſſus de la voute & à l'extérieur de la porte.

Les précautions contre les eſcalades ſont des gardes en dehors, comme pour le petard, les fréquentes rondes, des ſentinelles à tous les angles, ou, s'il n'y en a point fort proche les unes des autres, des poutrelles diſpoſées d'avance le long des remparts pour être roulées en travers ſur les échelles, des petits magaſins des feux d'artifice auſſi diſpoſez ſur les remparts, pour être jettez ſur les Troupes qui ſeront dans le foſſé, & pour l'éclaircir & voir où l'Ennemi fait

fait effort, des flancs bas pour y pouvoir placer de la mousquetterie ; & s'il y a de l'eau dans le fossé, il faut avoir grand soin en hiver d'en rompre les glaces & d'en tirer les morceaux du côté de la Place, pour augmenter l'embarras & empêcher qu'on ne pose facilement des clayes pour couvrir l'espace du fossé dont on a tiré la glace ; & des hallebardes & des espontons dans les corps de gardes pour en pouvoir armer ceux qui courront à la défense, ou le Soldat qui a tiré son coup ; s'il est pressé, il ne peut avoir le tems de recharger son fusil. CHAP. XCVIII.

Les précautions contre l'attaque générale sont les gardes de dehors, comme pour les autres surprises, l'ordre pour la disposition de la garnison précédemment connu de tous les Commandans des Corps & Officiers Majors tant sur les rampars que proche des attaques, les retranchemens intérieurs soit par un rang de palissades avec un parapet le long des courtines, les corps-de-gardes fortifiez dans le milieu des courtines & dans les bastions, le canon chargé à cartouche (pour tirer sur l'Ennemi par tout où il attaque, & des petits dépôts de

Chap. XCVIII. munitions de guerre bien conservez & gardez tant auprès des batteries qu'au corps de garde des remparts & places.)

CHAPITRE XCIX.

De la Défense des Places attaquées.

Chap. XCIX. IL y a pour la Défense de Places des régles générales à donner. Il y en a de particuliéres. Il y a encore outre cela des avertissemens, dont l'usage consiste dans la capacité & l'expérience du Gouverneur, qui sait profiter à propos de tout ce qu'il voit faire aux Assiégeans, dont il peut tirer quelque avantage qui tende à prolonger la défense.

Les régles générales sont, la connoissance du corps de la Place & de ses environs, la connoissance de la force & de la bonté de sa garnison, la connoissance de ses habitans soit pour leur nombre soit pour leur bonne ou mauvaise volonté ; la connoissance de ses magasins de guerre, de leur nature pour s'en servir à propos ; la connoissance des

des vivres, tant de ceux deſtinez pour la garniſon, que ceux qui ſont chez les particuliers pour leur ſubſiſtance. Il ſaura auſſi la quantité de vins, bierres, eaux de vie & autres boiſſons; la connoiſſance du tréſor du Prince dans la Place, & des facultez des particuliers pour y avoir recours en cas de beſoin; la connoiſſance de toutes ſortes d'ouvriers, pour s'en ſervir à propos; la connoiſſance des remédes pour les malades & bleſſez; la connoiſſance de la quantité de Médecins, Chirurgiens, Apoticaires, des hôpitaux publics & des lieux où il en pourra établir pendant le Siége; la connoiſſance des bois, tant publics, que de ceux qui ſont aux édifices; des laines, des toiles pour des ſacs à terre, & autres choſes néceſſaires; des menus bois pour les gabions, grands & petits pour faſciner & faire des clayes, du fer pour tous les uſages, du plomb public & particulier qui ſeront aux édifices; & enfin la connoiſſance entiére de tout ce qui eſt renfermé dans la Place. CHAP. XCIX.

Le Gouverneur s'étant fait donner des états au juſte de tout ce qui vient d'être dit, & lui-même ayant vérifié ſi on ne le trompe en rien, il prépoſera

une

CHAP. XCIX. une personne fidéle sur chacune des choses dont il y a consommation journaliére, & se fera tous les jours rendre compte de la consommation qui aura été faite ; & pour les choses qui ne sont pas de la consommation journaliére, il se fera rendre compte de leur état jour par jour, (afin que rien de ce qui est dans la place ne puisse être détourné ou dissipé mal à propos.)

Toutes ces connoissances ainsi prises (& qui demeureront secrettes) il fera son dispositif par rapport à la garnison, tant pour la garde des dehors que pour celle du dedans de sa Place. Ce dispositif sera par lui concerté avec les Officiers Majors de sa Place, les Ingénieurs, Commandans d'Artillerie, & des Corps de Troupes de sa garnison ; afin que tous ceux qui doivent concourir avec lui à la défense de la Place & à l'ordre qu'il y faut tenir, sachent en général, & chacun en particulier, quel est le service qu'ils doivent rendre & faire rendre par leurs inférieurs.

Voilà ce qui regarde les régles générales. Les particuliéres dont la plupart sont renfermées dans le dispositif, sont la disposition des matériaux dans les lieux

où

où l'on en aura beſoin, chacun ſuivant ſon eſpéce; l'ordre pour monter & deſcendre les gardes des attaques; la diſtribution des munitions de guerrre tant dans les poſtes que dans les dépôts proche des poſtes, (pour les beſoins; les rafraichiſſemens à mettre dans le voiſinage des poſtes, ce qui regarde particuliérement les poſtes de dehors.)

Pour le dedans de la Place, la diſpoſition des Gardes d'Infanterie & de Cavalerie ſe fait ſuivant l'affection des peuples pour le Prince; l'ordre & la diſpoſition du peuple contre le feu, pour le tranſport des matériaux, pour le ſoulagement des malades & bleſſez, pour porter à manger à ceux qui font le ſervice, le blanchiſſage de leur linge, leur coucher pendant le tems qu'il peuvent prendre du repos; la conſtruction de toutes les choſes ſervant à la défenſe de la Place, & leur tranſport dans les lieux où l'on en peut avoir beſoin.

(Sans lesquelles attentions particuliéres, il eſt impoſſible à un Gouverneur de maintenir un bon ordre dans la défenſe de ſa place.

Ce diſpoſitif doit être écrit, il demande une ſérieuſe attention, & même un

CHAP. XCIX. un concert avec les Officiers Majors, Commandans des Corps, Ingénieurs, Commandans de l'Artillerie, Munitionaires; Directeurs & Préposez des hôpitaux, Chefs de la Bourgeoisie, & Préposez par le Gouverneur sur toutes les différentes espéces de choses renfermées & qui sont de consommation journaliére ou de construction nouvelle, comme fabriques de balles, de sacs à terre, de balots de laine, hottes & panniers, des gabions grands & petits, de fascines longues & courtes, de piquets longs & courts, d'affuts & rouages pour l'Artillerie, de racommodage d'armes, de débit de gros bois soit pour madriers, pieux, mantelets, solivaux, palissades & blindages; fabrique d'outils de fer ou leur racommodage, & apport de tous lesdits matériaux dans les lieux où ils sont nécessaires.

Ce dispositif pour ce qui regarde les Troupes doit régler tout le service qu'elles doivent rendre, tant aux attaques que lorsqu'elles sont relevées des attaques; le tems qu'elles doivent avoir pour leur repos & leur nourriture, lequel tems de repos & de nourriture leur doit toujours être procuré dans les lieux les plus surs.

Dans

Dans les places où il y a du peuple, le Gouverneur en doit encore régler tout le ſervice. Tous ceux qui ont des métiers doivent être connus & comptez, pour être employez ſuivant leur métier à toutes les choſes de fabrique nouvelle, dont je viens de parler, & dont il y a conſommation journaliére. Ceux qui n'ont point de métier, doivent être partagez une partie à veiller au feu, une autre à l'apport des matériaux dans les lieux de dépôts qui ont été marquez. CHAP. XCIX.

Les Prêtres, Religieux, Religieuſes, & Femmes ne doivent point auſſi être inutiles. Les Prêtres doivent adminiſtrer les Sacremens, les Religieux & Religieuſes doivent ſoigner les malades & bleſſez, & aider les Chirurgiens. Les Religieuſes encore & les Femmes doivent être occupées à faire les charpies & les bandes pour les bleſſez, à la conſtruction des choſes qu'il faut coudre, au blanchiſſage du linge du Soldat & de l'Officier, à la cuiſſon de ſon potage. Car je veux, autant qu'il peut être poſſible, que l'Officier & le Soldat au retour de ſa garde à l'attaque ait du linge blanc, de la ſou-

 pe,

pe, & un matelas pour dormir, afin que par cette attention il ſoit plus longtems conſervé en ſanté & en vigueur, & par conſéquent rende un meilleur ſervice au Prince. En général je veux que le Gouverneur par la ſageſſe de ſon diſpoſitif ne laiſſe perſonne dans ſa Place qui ſoit inutile, & qui ne concoure à l'ordre & à la défenſe de la Place.

Par ce moyen & cet ordre, qui embraſſe le ſoin de tout ce qui eſt renfermé dans la place, il eſt certain qu'il ne ſe commet point d'abus dans les conſommations, & que les choſes néceſſaires à la défenſe ſe trouvent toujours prêtes & à la main pour être employées dans le beſoin.

Je ſai bien qu'on me dira qu'après toutes ces précautions priſes dans le diſpoſitif, un incendie cauſé par l'effet des bombes ou des boulets rouges peut renverſer toute l'économie d'une bonne défenſe. Je conviens que cet accident peut arriver, mais au moins n'eſt il pas général, quand on a prévu qu'on peut être expoſé à cet incendie, & qu'on s'eſt précautionné contre ſon effet, ſoit en ſéparant ſes magazins, ſoit en les éloignant des lieux où le feu peut por-

ter

ter, ou en cherchant tous les moyens de les garentir. Enfin si l'on ne peut s'empêcher de perdre quelque chose, au moins ne perd on pas tout. Chap. XCIX.

Tout ce qui vient d'être dit du dispositif à faire pour la défense d'une Place, regarde celles qui ont un peuple assez nombreux, & qui ne sont pas uniquement des places de guerre. Pour la défense de celles ci le dispositif est tout différent. Car comme on n'a pas le soulagement du peuple, comme je j'ai dit ci dessus, on a aussi moins d'attention à prendre contre l'incendie des édifices, de la conservation desquels un Gouverneur ne se doit point faire un capital qui occupe des hommes. Il lui doit suffire de conserver ses magazins de munitions de guerre, de vivres & de médicamens & quelques lieux surs pour son hôpital.

Le partage des Troupes pour le service doit être aussi différent dans les Places où il y a beaucoup de peuple. J'ai dit qu'il falloit l'occuper. Cela soulage la garnison, la fatigue moins, & donne plus d'hommes pour la garde des attaques. Mais dans une Place purement de guerre la garnison dans le commencement du Siége doit être par-

tagée en trois, pour la défenſe, aux ataques, pour le travail; & pour le repos. Mais comme le tems de 24. heures eſt trop long, & qu'il ſe trouveroit toujours 48. heures de fatigue contre 24. de repos, je tiens que les corps ne pourroient pas y réſiſter à la longue. Ainſi ſi je me trouvois dans une Place de guerre attaquée, je ferois mon partage par douze heures pour le ſervice à l'attaque, & pour ſix heures pour le travail & le repos, afin de trouver dans cet ordre une maniére qui ne rendît pas la fatigue d'une ſi longue durée. Par exemple, après que le Soldat auroit paſſé douze heures à l'attaque, il ſeroit relevé, & il auroit ſept heures pour manger & dormir, après quoi il ſeroit employé quatre heures au travail, & auroit une heure pour ſe diſpoſer à revenir à l'attaque. Il me paroit que cette diſtribution de tems ſeroit plus judicieuſe, que celle qui ſe pratique ordinairement.

Je diſtribuerois même mon tems de maniére, que tantot le ſommeil précéderoit la garde à l'attaque, & tantot ce ſeroit le travail; afin que le Soldat ſe trouvat toujours un tems mêlé de fatigue & de repos. Comme la fatigue augmente à

me-

mesure que les hommes se perdent par la mort, les maladies, & les blessures, & parceque la place devient plus pressée par l'Ennemi, ce premier partage de la garnison en trois parties se trouve réduit en deux. En ce cas là je voudrois faire le partage de mon tems en huit ou dix heures, afin de ne jamais donner à supporter à mon Soldat une fatigue excessive, & qu'il eût toujours un tems de repos qui succédat à celui de fatigue. Chap. XCIX.

Quant à la maniére de monter les gardes, je tiens qu'il y a bien des choses à observer. Les principales sont de les monter pour leur parade en lieu commode pour la distribution des postes, de les faire marcher autant qu'il se peut avec sureté & secret, d'en changer quelquefois les heures selon que cela paroit nécessaire; que nul Soldat descendant la garde ne quitte son poste ni sa place qu'en le cédant au Soldat montant, & que nulle heure ne soit prise pour monter la garde qui puisse être voisine de celle où l'on peut prévoir que l'Ennemi va entreprendre une action: rien n'étant si dangereux que ce moment pour relever une garde,

Chap. XCIX. par l'impoſſibilité qui ſe trouve à conſerver dans ce tems là l'ordre qu'on s'eſt preſcrit pour ſoutenir une attaque à laquelle on juge que l'Ennemi ſe prépare.

Le retour de la garde deſcendante doit auſſi être fait avec ordre & ſans confuſion, afin que ſi par hazard l'Ennemi prenoit ſon tems pour attaquer dans le moment que la garde viendroit d'être relevée, la garde deſcendante fût en état de remarcher ſans confuſion au poſte attaqué pour le ſoutenir, ou le reprendre s'il avoit été abandonné avant que l'Ennemi pût s'y être établi, & donner par là le tems à la garde, qui auroit été forcée, de revenir à ſon poſte.

La garde des ouvrages extérieurs, ou du corps de la Place deſtiné à protéger la garde, qui eſt dans le chemin couvert, doit toujours avoir été relevée un peu de tems avant celle du chemin couvert, parcequ'elle doit être en état de la protéger par ſon feu contre cet inconvénient du deſordre, qui peut arriver dans le moment qu'elle reléve, comme je viens de le dire.)

C'eſt-là tout ce qui ſe peut dire ſur les préceptes généraux, pour maintenir un

un bon ordre dans la défenſe des Places. Tout le reſte nous le regardons plutot comme des avertiſſemens que comme des régles générales. Je les déduirai encore en pluſieurs points. CHAP. XCIX.

Il y en a qui regardent la gloire & l'honneur du Gouverneur. Il y en a qui regardent la maniére de défendre toutes les parties de la Place. Ceux qui regardent le Gouverneur, c'eſt de traiter avec beaucoup de douceur, non ſeulement les Officiers Majors & particuliers, mais même le Soldat & le peuple, de recevoir gracieuſement tous les avis qu'on lui donne, & toutes les propoſitions qu'on lui fait. Quand il y trouve du bon d'en louer les auteurs en public, afin de donner par-là de l'émulation & du deſir de penſer aux autres; quand il ne les trouve pas raiſonnables, d'en dire en particulier les raiſons à ceux qui les ont propoſées ſans les rebuter; au contraire les exhorter à propoſer de nouveau les autres choſes qu'ils croiront utiles au ſervice, parceque cela les rendra plus appliquez à penſer, & plus deſireux de propoſer des choſes qui ſeront trouvées bonnes.

Je ſerois d'avis auſſi que le Gouverneur

CHAP. XCIX. neur eût un Journal du Siége, à la tête duquel seroit premiérement écrit le dispositif pour l'ordre de la défense, en ce qui regarderoit le service des Troupes & celui qu'on veut tirer des habitans; qu'ensuite il y fît écrire tous les jours l'état de la Place tant du dedans que du dehors, après l'avoir reconnu par lui même & s'en être fait rendre compte par ceux qu'il aura préposez pour veiller à différentes choses qu'il leur aura commises: que cela se fît en présence de ceux qu'il aura jugé capables de l'assister de leurs conseils pour la défense de la Place; qu'ensuite on délibérat sur ce qu'il est à propos de faire; que ces délibérations prises, elles fussent signées de ceux qui auroient été apellez au Conseil; que les autres particuliers qui auront proposé des choses à faire qui eussent été jugées bonnes, fussent nommez sur le journal pour leur faire honneur, & que tous les jours ce journal fût signé, non seulement de tous ceux qui auront été apellez, mais de tous ceux que le Gouverneur auroit chargez de quelque soin particulier, afin que journellement l'état de la Place fût connu de ceux de qui il doit l'être.

(Je suis persuadé que ce journal destiné

tiné à être préſenté au Prince après le Siége, qui ne pouroit être contredit de perſonne de ceux qui y auroient journellement ſigné ce qu'ils auroient propoſé, ou de ceux qui auroient été chargez du ſoin des conſommations, augmenteroit fort leur attention à propoſer des choſes utiles à la défenſe de la Place, & feroit que les calomniateurs ou ceux qui ſe vantent mal-à-propos pouroient aiſément être convaincus de faux.) Chap. XCIX.

Le Gouverneur connoiſſant l'état du tréſor du Prince dans la Place, doit ſe régler pour les diſtributions manuelles, & récompenſer ceux qui ont travaillé & fait quelque action diſtinguée, ſuivant les fonds.

L'intérêt particulier ne le doit jamais conduire, il le doit toujours ſacrifier pour la défenſe de la Place & la gloire de ſon maitre. Ainſi, au défaut des fonds du Prince il doit employer les ſiens, même des particuliers ſur ſon crédit; l'avarice ne devant jamais prévaloir ſur l'intérêt de l'Etat ni ſur la gloire qu'il acquérera pour avoir fait une belle défenſe; quand même il ſeroit certain que les propres fonds em-

ployez pour le ſervice ne ſeroient pas remplacez, rien n'étant plus indigne d'un homme d'honneur que de préférer l'intérêt à la gloire. S'il en a le pouvoir il doit récompenſer ſur le champ par l'élévation aux charges vacantes ceux qu'il aura vu mériter d'être élevez, ou qui lui ſeront recommandez par les Commandans des Corps.

Il faut enfin qu'il ſe faſſe aimer par les honnêtes gens, & craindre par la canaille. Il doit avoir beaucoup d'émiſſaires & de gens affidez, tant pour ſavoir tous les diſcours qui ſe tiennent & les cabales qui pourroient ſe former, que pour faire gouter tout ce qu'il veut qu'on croye par rapport à la défenſe de ſa place & ce qui ſe paſſe au dehors.

Comme j'ai dit qu'il doit écouter tout le monde avec douceur, il ne doit jamais cependant ſe rapporter de rien qu'à lui-même, & voir tous les jours non ſeulement ce qui regarde les vivres, les malades & les bleſſez, auſquels il doit en les viſitant donner de grandes marques d'humanité ; il doit auſſi avoir par lui-même une connoiſſance journaliére des munitions de guerre, des autres choſes néceſſaires à la défen-

fenſe, des travaux des Ennemis, & de l'état tant des ouvrages extérieurs que du corps de la Place. CHAP. XCIX.

Après avoir parlé de ce que j'ai apellé honneur & gloire du Gouverneur, [qui pourtant ne doit avoir d'objet que le ſervice du Prince & le compte ſincére & véritable de tout ce qui lui a été confié] nous paſſerons à la maniére de défendre toutes les parties de la Place. Il faut poſer une premiére maxime, qui eſt que le premier objet général de la défenſe de la Place eſt d'en tenir l'Ennemi éloigné tout le plus longtems qu'il ſe peut. Pour cela, il n'y a point de régle générale. Tout ce qui ſe peut faire pour parvenir à une longue défenſe dépend de la conſtruction de la Place, de toutes les parties de laquelle il faut ſavoir ſe ſervir à propos, auſſi bien que de la moleſſe ou vivacité des Attaquans.

Lorſque la Place eſt conſtruite de maniére que l'Ennemi a un beau terrain pour s'étendre & pour bien embraſſer le poligone attaqué, s'il ſe conduit bien, il eſt fort dangereux de faire de groſſes ſorties & de tenir du monde hors du chemin couvert, à moins qu'ils

ne

Chap. XCIX.

ne ſoient dans des ouvrages hors d'inſulte & protégez du chemin couvert & des autres ouvrages de la Place. Et même en tous ces cas il ne faut jamais s'opiniâtrer à tenir des hommes aſſez longtems dans ces ſortes d'ouvrages, pour qu'ils y puiſſent être emportez de vive force, parceque ces pertes qui ſe font à la vue de la garniſon l'intimident & donnent de l'audace à l'Ennemi. Il ne faut pas même laiſſer entourer ces ouvrages extérieurs, à moins que la garniſon ne ſoit aſſez forte pour n'avoir pas beſoin dans ſa défenſe des hommes qui ſeroient obligez de ſe rendre priſonniers de guerre, & que cette réſiſtance & cette opiniâtreté de ces ouvrages détachez ne retarde de pluſieurs jours la perte de la Place.

Il y a même en ce cas encore une choſe à obſerver, qui eſt que ce poſte ne doit pas avoir été relevé de la Place de longtems, avant qu'il ſoit forcé de ſe rendre, afin que les priſonniers ne puiſſent pas ſavoir de nouvelles fraiches de l'état de la Place, & qu'ils ne puiſſent pas dire aux Aſſiégeans des choſes qui pourroient être de conſéquence.

Lors-

Lorsque l'Attaquant, par la construction de la Place, se trouve serré dans son attaque, & ne peut embrasser le poligone attaqué, il est certain que, pourvû qu'on puisse mettre des ouvrages extérieurs hors d'insulte, on ne sauroit mettre trop de soin à les multiplier & à les garder le plus qu'il est possible, parceque par-là on tient l'Ennemi plus longtems éloigné du corps de la Place. CHAP. XCIX.

Lorsqu'on n'a que le chemin couvert à défendre, & que l'Ennemi a pu ouvrir la tranchée à une distance raisonnable du glacis, il faut par un feu bien réglé, & de petites sorties bien ménagées, retarder le travail de l'Ennemi. En cela point de maximes certaines, le succès dépend de la maniére dont se conduit l'Ennemi, de la bonté de son Infanterie, & de la valeur de sa garnison.

Lorsque le glacis est coupé de maniére qu'au pied du glacis il est resté une coupe de terre, on peut y poster une palissade pour obliger l'Ennemi d'ouvrir la tranchée de plus loin, lui faire perdre plus de monde & retarder son ouvrage; mais il faut en ce cas a-

voir des redoutes & des places d'armes fermées de paliſſades, pour ſoutenir l'Infanterie ainſi avancée & la mettre hors d'inſulte, (& même des communications de ce ſecond chemin couvert à la contreſcarpe, mais qui ſoient enfilées afin que l'Ennemi n'oſe s'y engager.)

Lorſque l'Aſſiégeant eſt près d'entamer le glacis, on peut auſſi ſuivant le terrain, ou hazarder quelques hommes dans des petits ouvrages ſur le glacis qui enfilent les travaux de l'Ennemi, ou même venir au devant de lui par tranchée. Tous ces logemens ou boyaux doivent être enfilez de la Place, afin que ſi l'Attaquant s'en rend le maitre, il n'y puiſſe pas demeurer ſans une grande perte.

Lorſque l'Attaquant eſt aſſez avancé ſur le glacis & qu'il s'applique à bien embraſſer le poligone, il faut craindre qu'il n'attaque de vive force le chemin couvert. Il eſt de la prudence du Gouverneur de bien examiner s'il peut ſoutenir cette attaque, ſans hazarder trop de monde. Les précautions à prendre de ſa part, ſont une double paliſſade, (en dedans du chemin couvert, avec une

une banquette plus élevée que celle de la contrefcarpe des places d'armes,) des redoutes bien fermées dans les angles, & les demi-lunes & baftions bien garnis de gens, pour faire un grand feu de canon & de moufquetterie quand l'Ennemi viendra à découvert attaquer la contrefcarpe. CHAP. XCIX.

Dans tout ceci il faut fe conduire avec beaucoup de prudence & d'ordre, afin de ne pas tomber dans l'inconvénient qui feroit perdre tout ce qui feroit dans le chemin couvert; & de prudence, pour ne pas trop rifquer en voulant foutenir cette attaque de vive force.

En général, on peut dire que le chemin couvert ne peut être guére foutenu contre une attaque de vive force, quand l'Ennemi fe donne la patience de ne la vouloir entreprendre qu'à propos. Auquel cas il eft plus judicieux au Gouverneur de ne laiffer que peu d'hommes dans les angles de la contrefcarpe, & qui encore même foient en état de fe retirer. Mais auffi fi le terrain lui a permis, il doit par des mines, fourneaux & fougaffes lui avoir vigoureufement difputé le glacis, autant qu'il lui eft poffible, parceque c'eft

du

Chap. XCIX. du tems qu'il lui aura fait employer à se rendre maitre de la contrescarpe, que dépendra la durée de sa Place.

Quand j'ai dit qu'on doit disputer les établissemens sur les glacis, j'ai prétendu dire que cela se doit entendre d'une Place précédemment contreminée. Car de croire qu'on ait le tems de la contreminer quand elle est attaquée, cela est bien difficile. Ainsi, si la Place ne l'a pas été d'avance, ce que le Gouverneur peut faire de mieux c'est d'avoir des fourneaux & fougasses aux angles de la contrescarpe, pour faire sauter ceux qui viennent l'en chasser & pour s'y établir.

Quant à la défense d'une Place contreminée, cela ne se peut prescrire par régles. Elle consiste dans la nature du terrain contreminé, dans la quantité de poudre qu'il y a dans la Place, & qu'on peut employer à l'usage des mines & fougasses, dans la capacité de ceux qui sont chargez de ces travaux, & dans celle des mineurs des Attaquans. L'Ennemi étant maitre de la crête du chemin couvert, par des traverses tournantes qui auront embrassé les angles & qui seront communiquées avec les pa-

ra-

ralelles les plus voisines, on peut en- Chap. XCIX.
core par des logemens & des traverses l'obliger à entrer dans le chemin couvert par des galeries, & pied-à-pied interrompre cet ouvrage, quelquefois de vive force, quelquefois par le feu des traverses, quelquefois par le feu qu'on peut mettre à ces galeries, quelquefois aussi (comme je viens de le dire par des fougasses & des fourneaux dont l'usage est bien dangereux quand il n'est pas fait à propos: parceque le fourneau ouvrant & renversant la terre, cet endroit ainsi ouvert devient inutile à l'Assiégé pour la défense, & donne un moyen plus facile à l'Assiégeant de se loger sur ce terrain ainsi renversé.)

Mais l'Ennemi bien établi sur la contrescarpe & dans le chemin couvert, si les fossez de la demi-lune & du bastion [en cas qu'il se porte également à ces deux objets] sont secs, on en doit encore interrompre la descente & le passage de vive force par des traverses & caponniéres que l'on aura faites aux angles & aux épaules, selon qu'on l'aura jugé convenable. Si les fossez sont pleins d'eau, on ne peut empêcher l'Ennemi de les combler que par l'usage

des mêmes eaux, en cas qu'elles ſoient courantes & que par le moyen des écluſes l'on puiſſe les hauſſer & baiſſer, ou les rendre ſi rapides qu'on puiſſe emporter les faſcines qu'on y aura jettées. Mais ſi l'Ennemi connoiſſant les eaux de la Place ne comble leſdits foſſez qu'avec des matiéres peſantes, il eſt bien difficile de l'empêcher de réuſſir; mais auſſi ſon ouvrage eſt bien plus long.

Le grand feu de la Place eſt le moyen qui retarde le moins l'Ennemi, parce-qu'il faut ſuppoſer qu'il aura précédemment ruiné toutes les défenſes, & tourmentera tellement les flancs par ſon Artillerie & les bombes, qu'il ſera bien difficile d'y tenir du monde, pour interrompre ſon travail, ſans une grande perte d'hommes. En ces cas on ne peut rien preſcrire de certain, ſinon que le Gouverneur ne doit rien négliger pour obliger l'Ennemi à ne s'approcher de lui qu'avec de ſages précautions pour l'aſſurer de la réuſſite. Ainſi en lui diſputant tout & le réduiſant à venir pied-à-pied, il prolonge le Siége, il acquiert de l'honneur & de la réputation, il augmente les pertes de l'Ennemi, & s'en fait reſpecter; de maniére

que, lorſque pour terminer une entre-priſe qu'on lui rend difficile, le Gouverneur eſt réduit à capituler, il eſt certain qu'on lui accorde toujours une capitulation honorable, parcequ'on ne veut pas réduire à une défenſe deſeſpérée un homme qu'on a trouvé judicieux & ferme dans toute la défenſe de ſa Place. CHAP. XCIX.

Reſte à dire un mot touchant l'uſage du canon de la Place. Il eſt certain que, comme l'Attaquant a plus de terrain pour placer ſon canon que l'Attaqué, le canon de la Place ne peut jamais réſiſter à celui du dehors. Ainſi je ne voudrois jamais fixer le canon de la Place; je voudrois au contraire le promener toutes les nuits, ouvrir de nouvelles embraſures, afin de battre l'attaque de différentes maniéres, & par là donner tous les jours de nouvelles occupations à celui de l'Ennemi. Enfin le Gouverneur ne doit jamais ceſſer de penſer à tout ce qui peut retarder l'Ennemi, parceque de cela ſeul dépend la durée du Siége & la beauté de la défenſe.

Je ne parlerai ici de la défenſe des bréches & des retranchemens dans le

CHAP. XCIX. dedans de la Place, que pour dire qu'on doit défendre avec opiniâtreté jusqu'à un pied de terre; que quand on est forcé de l'abandonner on doit encore tenter d'y revenir avant que l'Ennemi y soit solidement établi, & qu'enfin un Gouverneur ne doit capituler que quand il ne lui reste plus de terrain derriére lui, ou qu'il manque absolument des choses nécessaires à sa défense soit en munitions soit en vivres.

(Tout ce que je viens de dire sur la défense des Places est réduit en un seul Chapitre, au lieu que, lorsque j'ai parlé de leur attaque, j'en ai fait plusieurs. La raison est, qu'il peut y avoir différentes conduites à tenir dans l'attaque par les considérations de la construction de la Place, & que pour la défense comme c'est une maxime certaine que l'Attaqué est forcé de régler sa conduite sur celle de l'Attaquant, il ne peut faire que ce que le jugement & la capacité lui prescrit, pour s'oposer journellement aux progrès de l'Ennemi vers sa Place. J'ai même fort légérement parlé des sorties, parceque c'est encore une espéce d'action dans la défense qui mérite une si grande attention,

tion, qu'elle ne doit jamais être exécutée qu'après que l'on en a bien murement discuté la maniére de la faire, l'utilité & le dommage. Les grandes sorties faites quand l'Ennemi est encore éloigné sont fort dangereuses, parcequ'il ne se peut presque pas qu'elles ne soient assez connues pour que l'Assiégeant se soit disposé à la recevoir & la ramener; action dans laquelle l'Attaqué souffre toujours une grande perte, par la confusion indispensable dans la retraite. Chap. XCIX.

Les grandes sorties, lorsque l'Ennemi est au pié ou sur le glacis, sont encore fort dangereuses, parceque l'Ennemi y peut opposer le feu de toutes ses paralelles & de toute sa tranchée, & qu'ainsi la confusion se met dans la sortie, dès que les Troupes qui sont chargées de la faire commencent à sortir : & cette confusion vient de la perte des hommes qui sont tuez ou blessez à la sortie du chemin couvert, avant que de se pouvoir former.

Les petites sorties bien ménagées peuvent être plus utiles, & c'est au Gouverneur à bien prendre le sens du terme dont je me sers, en disant qu'il faut

CHAP. XCIX. qu'elles ſoient bien ménagées; c'eſt-à-dire qu'elles ne doivent être faites que pour deux biens, pour retarder ou troubler le travail de l'Ennemi, ou bien pour tomber ſur la tête d'un travail hazardé de l'Ennemi, & l'obliger à ne s'aprocher qu'avec circonſpection, ce qui allonge la défenſe.)

Je n'approuverai jamais la conduite des Gouverneurs qui croyent ſe devoir ménager une capitulation avec ce qu'on apelle fauſſement des marques d'honneur, que je crains fort que les fautes dans la défenſe, ou de la capitulation prématurée ne lui ayent acquiſes. Je tiens ces marques d'honneur pour véritables marques de honte; & je crois que l'Attaquant eſt bien plus diſpoſé à traiter avec des marques d'honneur un Gouverneur qui lui diſpute tout ſon terrain avec capacité & valeur, & qu'il voit encore en diſpoſition de lui vendre bien cher ce qui lui en reſte, que non pas celui dont la défenſe a été ſans capacité & qui par conſéquent n'aura pas mérité l'eſtime de l'Ennemi.

Le ſerment qu'un homme nouvellement pourvû d'un gouvernement prête en France, porte en termes exprès qu'il

ne

ne rendra pas la Place qui lui a été confiée, à l'Ennemi par qui elle sera attaquée, qu'après avoir soutenu au moins trois assauts au corps de la Place. Ce formulaire est ancien, & avant qu'il fût en usage d'attaquer une Place avec une Artillerie aussi nombreuse que celle dont on se sert à présent dans l'attaque des Places. Mais il doit au moins s'entendre qu'un Gouverneur fera tout de son mieux pour défendre sa Place, qu'il employera avec sagesse & capacité tous les moyens qui lui auront été administrez par le Prince pour une bonne défense, & qu'il ne demandera à capituler que lorsqu'il sera devenu absolument impossible de la garder plus longtems, sans exposer sa garnison à être emportée de vive force. Chap. XCIX.

CHAPITRE C.

Des Quartiers de Fourages.

Les Quartiers de Fourages se prennent à la fin de la campagne, lorsque les opérations sont finies & que les Chap. C.

 hom-

CHAP. C. hommes & les chevaux ont besoin de repos & de couvert.

Ils se prennent pour soulager le Prince de la solde & des fourages, & gagner les quartiers d'hiver. On les prend, autant qu'il est possible, sur le pays ennemi, ou au moins sur la frontiere de son propre pays. De quelque maniére que ce soit, on doit toujours être en sureté pour les Quartiers, pour les commoditez, & pour les subsistances. Les suretez sont plus ou moins grandes, suivant le voisinage & l'éloignement de l'Ennemi, ou de ses places. Il faut tâcher de les prendre à couvert de quelque riviére, bons ruisseaux, ou grands défilez On doit toujours les disposer de maniére que l'Armée y soit comme en bataille, c'est-à-dire, que les villages de la tête des Quartiers contiennent les Troupes de la premiére ligne, & ceux qui sont reculez, la seconde ligne.

Il faut avoir un terrain reconnu pour se mettre en bataille à la tête des Quartiers, & ordonner que chaque Commandant de Quartiers reconnoisse & se fasse un chemin commode pour se poster sur ledit champ de bataille. Si

on

on n'a pas pu couvrir l'Armée, il faut des gardes à la tête de chaque Quartier, accommoder des barricades, mêler de l'Infanterie, & enfin prendre toutes les précautions requifes pour que l'Ennemi n'en puiffe enlever aucun. CHAP. C.

Il faut auffi fe communiquer entre les Quartiers pour la fureté réciproque. Si l'Armée dans ces Quartiers eft couverte, on doit placer tout le plus d'Infanterie qu'il fe pourra dans la premiére ligne, parcequ'elle eft plus propre à garder les paffages & défilez que la Cavalerie, & qu'elle pourra s'y porter plus promtement en cas que l'Armée ennemie s'avançat en Corps pour faire lever lefdits Quartiers.

Le Quartier général doit être, autant qu'il fe peut, au centre & entre les deux lignes, afin qu'il foit en fureté; chaque Quartier y doit avoir une ordonnance. Les Officiers Généraux doivent être dans les Quartiers, fuivant l'ordre de la bataille. Ces Quartiers font de plus ou de moins de durée, felon que les affaires le requiérent: on ne peut fur cela donner aucune régle certaine. Ce qui eft feulement à obferver en général, c'eft de ne point fouffrir de dégat des fourages; de faire

CHAP. C. faire dans les Quartiers des inventaires exacts de la quantité de grains qui y ſont, & d'en faire une répartition égale & juſte pour la Cavalerie, afin qu'elle en ait toute également, & pour que les particuliers n'en abuſent & ne les vendent pas. Le but de ces Quartiers n'étant que pour rétablir la Cavalerie des fatigues de la campagne, & pour la faire rentrer en bon état dans les quartiers d'hiver, après la ſéparation de l'Armée ennemie, ou lorſque la ſaiſon ne permet plus d'exécuter aucune entrepriſe.

CHAPITRE CI.

Des Quartiers d'été, ou de rafraichiſſement.

CHAP. CI. LA méthode de donner aux Armées des Quartiers d'été ne ſe pratique que dans les pays où les chaleurs ſont exceſſives, comme en Eſpagne & en Italie. C'eſt pour cela que dans tout ce que j'ai dit, je n'ai point parlé des Quartiers d'été.

L'on

L'on partage dans ces pays la durée des campagnes en deux. On les ouvre de meilleure heure que dans les autres pays où nous avons coutume de faire la guerre, parceque l'hiver y finissant plutot, la campagne fournit plutot de la subsistance à la Cavalerie. On termine les opérations de cette premiére campagne à la mi-Juillet ou au commencement de ce mois, suivant que les années sont plus ou moins chaudes, & l'on se remet en action dans les premiers jours de Septembre. Pendant ce tems de repos, on donne le couvert aux hommes & aux chevaux. CHAP. CI.

Mais ces Quartiers doivent toujours être pris avec les mêmes attentions & les mêmes suretez pour leur tranquillité, que ceux de fourages dont j'ai parlé dans le chapitre précédent. Ainsi je renvoye pour ce sujet à ce que j'en ai dit, n'ayant rien à y ajouter, que de dire qu'il faut pour ces Quartiers d'été avoir beaucoup d'attention à la salubrité & commodité des eaux nécessaires dans ce tems là.)

CHAPITRE CII.

Des Quartiers d'hiver.

Chap. CII.

LA mauvaiſe ſaiſon étant tout à fait venue, on ſe met dans les Quartiers d'hiver, leſquels ſe prennent ſuivant le ſuccès de la campagne, ou ſur le pays ennemi, ou ſur le pays du Prince. Quand c'eſt ſur le pays ennemi, il faut tâcher que ce ſoit dans les lieux fermez; il faut même les mettre hors d'inſulte & en état de ſe défendre aſſez longtems en cas d'attaque, pour être ſecourus par l'aſſemblée des autres Quartiers.

Comme l'Infanterie n'a pas beſoin de tant de couvert que la Cavalerie, ni de tant de fourages, il faut la mettre enſemble le plus qu'il ſe peut avec commodité, & dans les lieux où la quantité de fourage ſoit proportionnée au beſoin. Il ne faut point mettre d'Infanterie ſans quelque Cavalerie pour les occurrences du dehors ni de la Cavalerie ſeule, parceque l'Infanterie eſt néceſ-

ſaire

ſaire pour la garde du dedans du Quartier. CHAP. CII.

Comme ces Quartiers d'hiver ſur le pays ennemi marquent la ſupériorité, il ne faut point dégarnir l'Armée de ſes Généraux, qui doivent demeurer dans les Quartiers déſignez, & il faut veiller à leur conſervation & à celle des Troupes, rendant compte au Général de tout ce qui ſe paſſe.

Le Général prendra ſon Quartier dans le lieu le plus commode, pour être à portée de tous les autres. Voilà ce qui regarde le ſervice.

Ce qui regarde la ſubſiſtance & le rétabliſſement des Troupes ſe fait en deux maniéres. La ſubſiſtance ſe prend par des répartitions ſur les lieux où ſont logées les Troupes, ſur le plat-pays de la dépendance de ces lieux, & ſur le pays ennemi voiſin des Quartiers qui ſont en contribution.

Cette ſubſiſtance eſt en nature, ou en argent. Celle qui eſt en nature, ſont les logemens, les grains le fourage, la paille, les lits, les me-nus uſtenciles, comme bois, chandelle & autres. Celle qui eſt en argent eſt l'uſtencile qui ſe léve pour le rétabliſſement des Troupes, dont le Prince ſoulage

lage ſes coffres, quand il la peut tirer du pays ennemi ; ce qui ſe fait par un traité avec le pays.

Le traitement particulier que les lieux font avec les Troupes, en conſidération du maintien du bon ordre, eſt plus ou moins conſidérable ſuivant l'abondance du pays. Le plat-pays eſt ordinairerement plus chargé de ſubſiſtances en nature que les lieux où ſont les Troupes, comme ils le ſont plus que le plat-pays de ce qui ſe fournit en argent comme l'uſtencile, ſoit pour le traitement, ſoit pour le coucher du Soldat & du Cavalier.

Dans tout ce qui vient d'être dit, il faut établir une régle qui pour la conſommation en nature & pour la levée d'argent ſoit proportionnée & meſurée ſur le tems que l'on doit paſſer dans les Quartiers d'hiver, parceque les impoſitions ou levées trop fortes ôteroient à l'Armée le moyen de reſter dans ces Quartiers le tems qu'il faut qu'elle y demeure, & feroient deſerter les habitans s'ils étoient chargez outre meſure. Ainſi il eſt de la prudence du Général & de l'Intendant, de prendre de bonne heure une connoiſſance aſſez e-

xacte

xacte du pays, pour ne le charger que proportionnément à ses forces, afin que les Quartiers puissent durer, par une levée égale, jusqu'au commencement de la campagne. CHAP. CII.

Dans les Quartiers qui se prennent chez le Prince, tout y est réglé & mesuré, tant pour les subsistances en nature, que pour celles d'argent.

Celles qui se fournissent en nature sont toujours égales par rations, & se distribuent réguliérement par des gens préposez dans chaque lieu.

Celles d'argent sont plus ou moins fortes, suivant les besoins de la dépense qu'il faut que les Officiers fassent pour rétablir leurs Troupes. Comme ces états se font par le Prince même sur le compte que le Général lui rend, il est inutile d'en parler ici. Il reste seulement à dire, à l'égard des Quartiers d'hiver pris dans le pays du Prince, que l'Infanterie doit toujours être distribuée dans les places frontiéres & dans les villes qui en sont voisines, afin qu'elle ait moins de chemin à faire pour rentrer en campagne, & que de la Cavalerie, on n'en doit laisser dans les places frontiéres que ce que l'on en juge nécessaire pour

Chap. CII. pour le ſervice & pour les occurrences pendant l'hiver. Le reſte doit être reparti dans le pays en arriére, ſuivant les commoditez pour une conſommation égale des fourages, mais pourtant autant qu'il ſe peut il faut mettre cette Cavale- dans les villes & lieux fermez, afin d'éviter les deſordres dans la conſommation en fourages, & d'être en garde contre l'avidité de l'Officier pour le traitement particulier, ſous prétexte du maintien de la diſcipline. Tout ce que je pourois dire de plus ſur les Quartiers d'hiver ſe trouve réglé par les ordonnances qui s'envoyent aux Troupes. Ainſi il eſt inutile d'en parler.

CHAPITRE CIII.

Des Contributions.

Chap. CIII. LA guerre ſeroit bien onéreuſe aux Princes, s'il falloit qu'elle fût entiérement à leurs dépens. La précaution d'un Prince peut bien le lui faire craindre, & l'engager à prendre des meſures juſtes avec ſes finances, pour ne point

point manquer d'argent: mais il y en a auſſi de très raiſonnables à prendre avec ſon Général, pour l'épargne & l'augmentation de ſes fonds. Ces mêmes fonds ſont les Contributions. Il y en a de deux ſortes. Celles qui ſe tirent en ſubſiſtances ou commoditez, & celles qui ſe tirent en argent. CHAP. CIII.

Celles qui ſe tirent en commoditez ou ſubſiſtances, ſont les grains de toutes eſpéces, les fourages, les viandes, les voitures tant par eau que par terre, les bois de toutes eſpéces, les pionniers, le traitement particulier des Troupes dans les Quartiers d'hiver, & leurs logemens. Il faut, avant que de faire aucunes levées, avoir un état juſte du pays qu'on veut impoſer, afin de rendre l'impoſition la plus équitable & la moins onéreuſe qu'il ſe peut. Il ſeroit, par exemple, injuſte de demander des bois aux pays qui n'ont que des grains ou des prairies; des chariots aux pays qui font leurs voitures par eau. Il faut même que toutes ces eſpéces de levées ayent des prétextes qui en adouciſſent la charge au peuple. Celle des bleds ne ſe doit faire que ſur le

CHAP. CIII. pays qui aura paisiblement fait sa recolte, & comme par forme de reconnoissance de la tranquillité dont il a joui par le bon ordre & la discipline de l'Armée. Son utilité est de remplir les magasins des places. Celle des avoines & autres grains pour la nourriture des chevaux, outre ces mêmes prétextes, doit avoir celui du bon ordre qui consume infiniment moins un pays, que de l'abandonner à l'avidité des Officiers & Cavaliers, si on les en laissoit les maitres sans ordres ni régle. Celle des fourages est de même. Il faut seulement observer que cette imposition doit être faite en tems commode pour les voiturer dans les lieux où on les destine. Celle des viandes ne doit se faire, s'il est possible, que sur le pays où on ne fera point hiverner les Troupes, afin qu'elles ne portent pas de disettes dans celui où seront les Quartiers d'hiver. Le prétéxte en doit être celui de la discipline, difficile à conserver lorsque l'Armée manque de viande; & le profit du Prince est la diminution de la fourniture qu'il en fait faire à ses Troupes.

Les voitures tant par terre que par

eau s'exigent, ou pour remplir les magazins de munitions de guerre ou de bouche, faits dans les derriéres, ou pour la conduite de la grosse Artillerie, ou pour la conduite desdites munitions devant une place assiégée, ou pour le transport des malades & des blessez, (ou pour l'apport des matériaux destinez à des travaux.) CHAP. CIII.

Les impositions de bois se font pour des palissades, ou pour la construction des cazernes, écuries, chauffage des Troupes pendant l'hiver.

On assemble les pionniers ou pour fortifier des postes en arriére, destinez à hiverner des Troupes, ou pour faire des lignes de circonvallation diligemment autour d'une place assiégée, ou pour les réparations des chemins, & ouvertures des défilez, ou pour la construction des lignes, pour couvrir un pays, & l'exemter des Contributions, (ou pour combler les travaux faits devant une place qui aura été prise.)

L'ustencile pour les Troupes prise sur le pays ennemi se tire de deux maniéres. Les lieux où elles hivernent effectivement ne la doivent point fournir, autant qu'il se peut, que dans les

CHAP. CIII. commoditez que le Soldat trouve dans la maiſon de ſon hôte, ſuppoſé qu'il n'y ait ni ne puiſſe y avoir de cazernes. Mais en cas qu'il y ait des cazernes, il faut que la Contribution en argent ſoit compenſée avec leſdites commoditez, & par conſéquent moindre que celle qui ſe léve ſur le plat-pays, ou dans les villes où il n'y a point de Troupes logées.

La Contribution en argent doit s'étendre le plus loin qu'il eſt poſſible. On l'établit de deux maniéres. Volontairement ſur le pays à portée des places ou des lieux deſtinez pour les Quartiers d'hiver. Par force, ſoit par l'Armée même pendant qu'elle eſt avancée, ſoit par les gros partis qui en ſont détachez pour pénétrer dans le pays qu'on veut ſoumettre à Contribution.

Elle s'établit même derriére les places ennemies & les riviéres, par la terreur, ſoit par des incendiaires déguiſez qui ſément des billets, ſoit par les différentes maniéres dont on peut faire paſſer les riviéres à de petits partis, qui doivent s'attacher ou enlever quelques perſonnes conſidérables du pays, ou à bruler une groſſe habitation.

En général il doit être tenu des E- CHAP. CIII.
tats de toutes les eſpéces de Contributions qui ſe lévent, & le Prince doit avoir une attention bien grande ſur les gens qu'il en charge, parcequ'il n'eſt que trop ordinaire qu'ils en abuſent pour leur profit particulier.

F I N.

TABLE
DES
CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

DEſſein & Diviſion de cet Ouvrage. §. 1. & §. 2. pag. 1

CHAPITRE I. *Diſtinction des Etats de l'Europe.* 4

Ch. II. *Des Maximes du Prince paiſible.* 5

Ch. III. *Du Prince ambitieux.* 7

Ch. IV. *Du ſoin du Prince à former les Généraux.* 10

Ch. V. *De l'attention du Prince à élever ſuivant les talens, & récompenſer ſuivant les ſervices.* 13

Ch. VI. *Des qualitez du Général.* 15

Ch. VII. *Des fonctions d'un Lieutenant Général.* 16

Ch. VIII. *De fonctions du Maréchal de Camp.* 20

Ch. IX. *Des fonctions des Aides de Camp.* 23

Ch. X. *Des fonctions des Brigadiers.* 24

Ch. XI.

Ch. XI. *Des fonctions du Maréchal des Logis de l'Armée.* 26
Ch. XII. *Des fonctions du Major-Général de l'Infanterie.* 28
Ch. XIII. *Des fonctions du Maréchal des Logis de la Cavalerie & du Major-Général des Dragons.* 30
Ch. XIV. *Des fonctions du Commandant de l'Artillerie.* 32
Ch. XV. *Des fonctions du Commandant de Cavalerie.* 34
Ch. XVI. *Des fonctions du Commandant de Dragons.* 36
Ch. XVII. *Des fonctions des Directeurs Généraux d'Infanterie & de la Cavalerie, & des Inspecteurs.* 38
Ch. XVIII. *Des fonctions de l'Intendant de l'Armée.* 41
Ch. XIX. *Des fonctions des Commissaires des Guerres.* 43
Ch. XX. *Des fonctions du Général des Vivres.* 45
Ch. XXI. *Des fonctions du Prévôt de l'Armée.* 47
Ch. XXII. *Des fonctions du Capitaine des Guides.* 48
Ch. XXIII. *Des fonctions du Vaguemestre, ou Conducteur des Equipages.* 51
Ch. XXIV. *De la Discipline militaire.* 52

Ch. xxv. *Des Troupes qui composent les Armées.* 53
Ch. xxvi. *De l'habillement & armement du Soldat, & monture du Cavalier.* 58
Ch. xxvii. *Des munitions de Guerre pour le service des Armées.* 63
Ch. xxviii. *Des Subsistances.* 66
Ch. xxix. *Des Fourages.* ibid.
Ch. xxx. *De la Paille.* 67
Ch. xxxi. *Du Bois.* 69
Ch. xxxii. *De l'Eau.* 70
Ch. xxxiii. *Des Légumes.* 71
Ch. xxxiv. *Des Pâtures.* 73
Ch. xxxv. *Du Pain.* 75
Ch. xxxvi. *De la Viande.* 77
Ch. xxxvii. *Du Vin.* 79
Ch. xxxviii. *Des autres Marchands suivans l'Armée.* 80
Ch. xxxix. *Du Trésor.* 81
Ch. xl. *Des Hôpitaux.* 82
Ch. xli. *Des Bagages.* 88
Ch. xlii. *Des Guides.* 90
Ch. xliii. *Des Espions.* 92
Ch. xliv. *Des différentes espéces de Guerres.* 95
Ch. xlv. *De la Guerre Défensive.* 96
Ch. xlvi. *De la Guerre Offensive.* 110
Ch. xlvii. *De la Guerre entre des*

Puissances égales. 121
Ch. XLVIII *De la Guerre de Secours.* 122
Ch. XLIX. *De la Guerre Civile.* 125
Ch. L. *Des Dispositions & Projets de Guerre.* 130
Ch LI. *Du Secret.* 131
Ch. LII. *De la Connoissance du Pays.* 133
Ch. LIII. *De l'Assemblée des Armées.* 134
Ch. LIV. *Des Marches.* 140
Ch. LV. *Des Campemens.* 167
Ch. LVI. *Des Gardes.* 175
Ch. LVII. *Des Fourages.* 179
Ch. LVIII. *Des Convois.* 191
Ch. LIX. *Des Partis de Guerre.* 193
Ch. LX. *Des Combats particuliers.* 198
Ch. LXI. *Des Surprises en général.* 200
Ch. LXII. *Des Surprises des Places.* 204
Ch. LXIII. *Des Surprises des Postes.* 209
Ch. LXIV. *Des Enlévemens de Quartiers.* 212
Ch. LXV. *Des Enlévemens de Convois.* 214
Ch. LXVI. *Des Enlévemens des Fourageurs & Pâtureurs.* 216
Ch. LXVII. *Des Surprises de Passages, ou de Riviéres.* 219
Ch. LXVIII. *Des Enlévemens des Gardes.* 220
Ch. LXIX. *Des Enlévemens des Bagages.* 223.

Ch. LXX. *Des Surpriſes dans les Marches.* 226
Ch. LXXI. *Des Surpriſes de l'Armée entiére.* 229
Ch. LXXII. *De l'Attaque d'une Armée retranchée.* 232
Ch. LXXIII. *Des Eſcarmouches.* 234
Ch. LXXIV. *Des Embuſcades.* 237
Ch. LXXV. *De l'Attaque des Lignes qui couvrent un pays.* 237
Ch. LXXVI. *De l'Attaque des Lignes de circonvallation.* 245
Ch. LXXVII. *Des Batailles.* 249
Ch. LXXVIII. *Des différentes maniéres d'attaquer les Places.* 261
Ch. LXXIX. *Des Blocus.* 264
Ch LXXX. *Des Inveſtitures.* 266
Ch. LXXXI. *Des Camps retranchez ſous les Places.* 269
Ch. LXXXII. *Des Siéges dans les formes.* 275
Ch. LXXXIII. *Des Lignes.* 276
Ch. LXXXIV. *De l'Attaque.* 281
Ch. LXXXV. *De l'Ouverture de la Tranchée.* 283
Ch. LXXXVI. *Du Travail des nuits ſuivantes.* 288
Ch. LXXXVII. *De la Sappe & Demi-Sappe.* 292

Ch. LXXXVIII. *Des Bateries de Canon & de Mortiers.* 294
Ch. LXXXIX. *Des Logemens ſur le glacis.* 296
Ch. XC. *De l'Attaque des Ouvrages extérieurs.* 300
Ch. XCI. *De l'Attaque des Contreſcarpes & des Chemins couverts.* 304
Ch. XCII. *Du Paſſage des Foſſez.* 309
Ch. XCIII. *Des Mines.* 316
Ch. XCIV. *Des Bréches.* 319
Ch. XCV. *Des Retranchemens intérieurs.* 321
Ch. XCVI. *Des Aſſauts.* 322
Ch. XCVII. *Des Capitulations.* 324
Ch. XCVIII. *De la Garde ordinaire des Places.* 327
Ch. XCIX. *De la Défenſe des Places attaquées.* 332
Ch. C. *Des Quartiers de Fourages.* 359
Ch. CI. *Des Quartiers d'Eté & de rafraichiſſement.* 362
Ch. CII. *Des Quartiers d'hiver.* 364
Ch. CIII. *Des Contributions.* 368

Fin de la Table.